

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires 2018 et circulaire de sollicitation de procurations

**Assemblée annuelle des actionnaires d'Enbridge Inc.
qui aura lieu le mercredi 9 mai 2018
à Calgary (Alberta) Canada**



Table des matières

Lettre aux actionnaires

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

Circulaire de sollicitation de procurations	1
Sommaire de la circulaire de sollicitation de procurations	1
Information générale	3
Information relative à l'assemblée	6
Information relative au vote	6
Qui peut assister à l'assemblée et y voter	6
Recommandations de vote	7
Comment voter	7
Heure limite pour l'exercice des droits de vote	10
Ordre du jour de l'assemblée	11
1. États financiers	11
2. Nomination de notre auditeur	11
3. Élection de nos administrateurs	12
4. Vote consultatif visant à approuver la rémunération des membres de la haute direction visés	25
5. Vote consultatif sur la fréquence des votes consultatifs sur la rémunération	26
Propositions d'actionnaires	27
Énoncé des pratiques en matière de gouvernance	28
Nos pratiques en matière de gouvernance	28
Faits saillants en matière de gouvernance	28
Principaux documents relatifs à la gouvernance	29
Une culture d'éthique commerciale	29
Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes / opérations avec des personnes liées	30
Le rôle du conseil	33
Nos attentes envers nos administrateurs	37
Évaluation du conseil	39
Diversité	41
Comités du conseil	42
Rémunération des administrateurs	53
Tableau de la rémunération des administrateurs	56
Titres appartenant à certains propriétaires véritables et à la direction	60
Analyse de la rémunération	62
Sommaire	62
Politiques et pratiques en matière de rémunération	65
Gouvernance en matière de rémunération	67
Décisions en matière de rémunération en 2017	75
Rémunération directe totale des membres de la haute direction visés	91
Tableaux de la rémunération des membres de la haute direction et autres renseignements sur la rémunération	98
Ratio de rémunération du chef de la direction	119
Annexe A – Charte du conseil d'administration	120
Annexe B – Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR	122

Lettre aux actionnaires

Madame, Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous inviter à l'assemblée annuelle des actionnaires d'Enbridge Inc.



L'assemblée aura lieu le 9 mai 2018 à 13 h 30 (HAR) au Calgary Marriott Downtown Hotel, 110-9th Avenue S.E., Calgary (Alberta) Canada. Une webémission audio sera également à la disposition de toutes les parties prenantes à l'adresse Enbridge.com.

L'année 2017 a été une année historique pour Enbridge, qui a commencé avec une transformation qui se poursuit cette année alors que nous nous efforçons de réaliser le plus haut rendement et de consolider davantage notre position de société d'infrastructures énergétiques chef de file en Amérique du Nord.

Cette assemblée est votre occasion d'examiner un certain nombre de questions importantes et de voter relativement à celles-ci. Votre vote est important et nous vous prions de prendre le temps d'examiner le présent document et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions, soit par procuration ou en assistant à l'assemblée en personne.

Le présent document renferme des renseignements sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée, y compris sur nos candidats aux postes d'administrateurs, notre auditeur et nos pratiques en matière de gouvernance. Il décrit notre démarche relative aux questions de gouvernance ainsi que notre philosophie, nos politiques et nos programmes de rémunération de la haute direction et la manière dont le conseil d'administration reçoit des commentaires des actionnaires quant à ces questions, y compris la tenue d'un vote consultatif sur la rémunération à cette assemblée.

La bonne gouvernance est un gage de réussite

Nous croyons qu'une bonne gouvernance est importante pour nos actionnaires, nos employés et notre société. Nous avons adopté un système complet de gérance et de responsabilité qui est conforme aux meilleures pratiques et aux exigences de l'ensemble des règles, de la réglementation, des normes et des politiques internes et externes applicables. Nous évaluons continuellement nos pratiques en matière de gouvernance pour s'appuyer sur nos forces et améliorer notre efficacité.

Nous pouvons compter sur un conseil d'administration diversifié et très dévoué qui nous fait profiter de différents points de vue, d'une profonde expertise et de grandes connaissances du secteur de l'énergie et qui aide à garantir la supervision efficace de nos priorités stratégiques et activités. Notre politique officielle en matière de diversité souligne l'importance que nous accordons à la différence en ce qui concerne les compétences, l'expérience, le sexe, l'ethnicité et l'origine géographique; trois des 12 candidats à la réélection sont des femmes.

Au nom du conseil et de la direction, je tiens à souligner le travail de M^{me} Rebecca Roberts qui quittera le conseil à l'assemblée. M^{me} Roberts a fait profiter le conseil de sa vaste expérience dans le secteur des pipelines et de l'énergie; son leadership et son dévouement nous manqueront.

Surveillance de la stratégie et des risques

La surveillance de l'orientation stratégique d'Enbridge ainsi que le repérage et la gestion des risques comptent parmi les plus importantes responsabilités du conseil et de la direction. Compte tenu de la complexité et de la diversité de notre entreprise et des risques connexes, nous envisageons globalement la responsabilité de la surveillance des risques spécifiques grâce à cinq comités du conseil. Comme nous le faisons chaque année, le conseil d'administration et la haute direction ont évalué les principaux risques et notre stratégie afin de nous assurer que nous pourrions réaliser nos priorités stratégiques et créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires. Il y a lieu de

se reporter à notre rapport annuel pour une analyse détaillée de nos objectifs stratégiques, de notre démarche en matière de gestion des risques et de nos solides résultats en 2017.

Questions d'ordre environnemental et social

Le conseil et la direction estiment que l'intégration des risques et des occasions d'ordre environnemental et social dans nos plans stratégiques et financiers est essentielle à la viabilité à long terme de notre entreprise, et que notre rendement à ce chapitre est primordial pour que notre société puisse se démarquer. En communiquant avec nos parties prenantes, nous avons cerné le facteur le plus important qui soutient notre viabilité à long terme, c'est-à-dire la sécurité et la protection de l'environnement; l'inclusion des collectivités et des Autochtones ainsi que des solutions en matière d'énergie et de changements climatiques. Il y a lieu de se reporter à notre rapport sur la responsabilité sociale et le développement durable qui peut être consulté à l'adresse Enbridge.com pour de plus amples renseignements sur notre démarche et notre rendement à cet égard.

Nous sommes engagés depuis longtemps à appliquer des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information sur le développement durable et nous tentons continuellement d'améliorer la présentation de l'information traduisant nos efforts en matière de développement durable. En ce sens, nous respecterons en 2018 l'engagement que nous avons pris à l'assemblée des actionnaires de l'année dernière de donner des renseignements supplémentaires sur les consultations auprès des Autochtones et sur l'engagement et l'inclusion des Autochtones, y compris les mesures que nous prenons pour intégrer les questions délicates des droits des Autochtones et de la personne dans nos processus d'examen des investissements et nos progrès dans la mise en œuvre de notre politique sur les relations avec les Autochtones. De l'information sur les questions autochtones sera publiée sur notre site Web avant notre assemblée annuelle de mai 2018. Le premier rapport complet sur la responsabilité sociale et le développement durable de la société issue du regroupement sera publié sur le site Web en juin 2018.

Information relative à l'entreprise

La documentation que vous avez reçue comprend également notre rapport annuel 2017 complet sur formulaire 10-K. Le format de notre rapport annuel 2017 traduit notre nouveau statut d'émetteur assujetti aux obligations d'information des émetteurs américains. Vous pouvez en apprendre plus à ce sujet à compter de la page 28. Bon nombre de nos documents publics, y compris notre rapport annuel 2017, pourront toujours être consultés dans la section « Investment Center » de notre site Web à l'adresse Enbridge.com, et seront déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (sec.gov) et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur SEDAR (sedar.com). Nous vous invitons à visiter notre site Web au cours de l'année pour de l'information au sujet d'Enbridge, y compris les communiqués de presse et les présentations aux investisseurs. Pour vous assurer de recevoir toutes les dernières nouvelles, vous pouvez vous abonner aux alertes par courriel dans la section « Email Alerts » du site Web de la société.

La communication avec les investisseurs et les autres parties prenantes importantes demeure une priorité pour la direction et le conseil. Nous favorisons les interactions directes avec les actionnaires et espérons vous voir à l'assemblée annuelle.


Au nom du conseil et de la direction, nous vous remercions de la confiance soutenue que vous accordez à Enbridge Inc.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Al Monaco
Président et chef de la direction

Calgary (Alberta)
Le 12 mars 2018



Gregory L. Ebel
Président du conseil d'administration

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

Quand

Le 9 mai 2018
13 h 30 (heure avancée
des Rocheuses) (« HAR »)

Où

Kensington Room
Calgary Marriott Downtown Hotel
110-9th Avenue S.E.
Calgary (Alberta) Canada T2G 5A6

Votre vote est important

Si vous êtes un porteur inscrit d'actions ordinaires d'Enbridge Inc. à la fermeture des bureaux le 12 mars 2018, vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée ou à toute reprise d'assemblée en cas d'ajournement ou de report, d'y assister et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. N'oubliez pas d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires.

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations et nous a autorisés à vous l'envoyer.

Par ordre du conseil d'administration,



Tyler W. Robinson
Vice-président et secrétaire

Calgary (Alberta)
Le 12 mars 2018

Points à l'ordre du jour

À notre assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée »), les actionnaires :

1. recevront les états financiers consolidés audités et le rapport de l'auditeur s'y rapportant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017;
2. voteront pour nommer l'auditeur et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
3. voteront pour élire les administrateurs pour l'année à venir;
4. voteront relativement à la résolution consultative à caractère non obligatoire visant à approuver la rémunération de nos membres de la haute direction visés (« vote consultatif sur la rémunération »);
5. voteront relativement à la résolution consultative à caractère non obligatoire sur la fréquence des votes consultatifs sur la rémunération; et
6. examineront toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci.

Circulaire de sollicitation de procurations

Dans la présente circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire de sollicitation de procurations »), « vous » et « votre » s'entendent des porteurs d'actions ordinaires d'Enbridge Inc. (les « actions d'Enbridge » ou « actions ordinaires »). « Nous », « notre », la « société » et « Enbridge » s'entendent d'Enbridge Inc. Le « conseil d'administration » ou « conseil » s'entend du conseil d'administration d'Enbridge. Sauf indication contraire, le numéraire est exprimé en dollars des États-Unis d'Amérique (« US ») (« \$ US » ou « \$ »). « \$ CA » renvoie au dollar canadien. Sauf indication contraire, les renseignements dans la présente circulaire de sollicitation de procurations sont en date du 12 mars 2018.

Sommaire de la circulaire de sollicitation de procurations

Dans le présent sommaire, nous présentons certains renseignements qui figurent dans la présente circulaire de sollicitation de procurations. Ce sommaire ne renferme pas tous les renseignements dont vous devriez tenir compte. Veuillez examiner attentivement la circulaire de sollicitation de procurations dans son intégralité avant d'exercer vos droits de vote.

Assemblée annuelle des actionnaires 2018 d'Enbridge

À propos de l'assemblée	Points à l'ordre du jour de l'assemblée	Recommandation de vote	Pour de plus amples renseignements
Quand Le 9 mai 2018 13 h 30 (HAR)	1. recevoir les états financiers consolidés audités et le rapport de l'auditeur s'y rapportant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017	–	page 11
Où Kensington Room Calgary Marriott Downtown Hotel 110-9th Avenue S.E. Calgary (Alberta) Canada T2G 5A6	2. voter à l'égard de la nomination de l'auditeur et de l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération	POUR la présente résolution	page 11
	3. voter à l'égard de l'élection des administrateurs pour l'année à venir	POUR chaque candidat	page 12
Date de référence Le 12 mars 2018	4. voter à l'égard de la résolution consultative à caractère non obligatoire en vue d'approuver la rémunération de nos membres de la haute direction visés (« vote consultatif sur la rémunération »)	POUR la présente résolution	page 25
Mise à la poste Les documents relatifs à l'assemblée seront postés aux actionnaires vers le 5 avril 2018.	5. voter à l'égard de la résolution consultative à caractère non obligatoire sur la fréquence des votes consultatifs sur la rémunération	POUR un (1) an	page 26

Candidats aux postes d'administrateurs

Le tableau qui suit donne des renseignements sommaires sur chaque candidat à un poste d'administrateur.

Nom	Administrateur depuis	Fonctions principales	Indépendant	Comité	Résultats du vote en 2017
Gregory L. Ebel (président du conseil)	2017	Administrateur de sociétés	Non	–	97,70%
Pamela L. Carter	2017	Administratrice de sociétés	Oui	<ul style="list-style-type: none"> Comité de responsabilité sociale Comité de gouvernance Comité de sécurité et de fiabilité 	99,57%
Clarence P. Cazalot, Jr.	2017	Administrateur de sociétés	Oui	<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit, des finances et des risques Comité des ressources humaines et de la rémunération 	98,36%
Marcel R. Coutu	2014	Administrateur de sociétés	Oui	<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit, des finances et des risques Comité de gouvernance Comité des ressources humaines et de la rémunération 	97,48%

Nom	Administrateur depuis	Fonctions principales	Indépendant	Comité	Résultats du vote en 2017
J. Herb England	2007	Président du conseil et chef de la direction de Stahlman-England Irrigation Inc.	Oui	• Comité d'audit, des finances et des risques (président)	98,50%
Charles W. Fischer	2009	Administrateur de sociétés	Oui	• Comité d'audit, des finances et des risques • Comité de responsabilité sociale • Comité de sécurité et de fiabilité (président)	99,57%
V. Maureen Kempston Darkes	2010	Administratrice de sociétés	Oui	• Comité de responsabilité sociale (présidente) • Comité des ressources humaines et de la rémunération • Comité de sécurité et de fiabilité	96,16%
Michael McShane	2017	Administrateur de sociétés	Oui	• Comité d'audit, des finances et des risques • Comité de sécurité et de fiabilité	99,45%
Al Monaco (président et chef de la direction)	2012	Président et chef de la direction d'Enbridge	Non	—	96,65%
Michael E.J. Phelps	2017	Président du conseil de Dornoch Capital Inc.	Oui	• Comité de responsabilité sociale • Comité de gouvernance • Comité des ressources humaines et de la rémunération	98,29%
Dan C. Tatcher	2006	Chef de la direction et président du conseil de Center Coast MLP & Infrastructure Fund	Oui	• Comité de responsabilité sociale • Comité de gouvernance (président) • Comité de sécurité et de fiabilité	98,29%
Catherine L. Williams	2007	Administratrice de sociétés	Oui	• Comité d'audit, des finances et des risques • Comité des ressources humaines et de la rémunération (présidente)	98,37%

Faits saillants en matière de gouvernance

Nous croyons fortement en une solide gouvernance durable qui promeut les intérêts à long terme de nos actionnaires, accroît l'imputabilité du conseil et de la direction et aide à renforcer la confiance du public en Enbridge. Les faits saillants de notre solide gouvernance comprennent les suivants :

- élection annuelle des administrateurs;
- élection de chacun des administrateurs (et non par suffrage plurinominal);
- absence de structure de capital-actions à double catégorie;
- politique relative au vote à la majorité des voix;
- majorité d'administrateurs indépendants (11 sur 13);
- séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction;
- politique en matière de diversité au conseil;
- 4 administrateurs sur 13 sont des femmes (31 %);
- indépendance du comité d'audit, des finances et des risques, du comité des ressources humaines et de la rémunération, du comité de gouvernance, du comité de sécurité et de fiabilité et du comité de responsabilité sociale;
- plus de la moitié des membres du conseil siègent depuis moins de cinq ans (7 sur 13);
- réunions à huis clos régulières des administrateurs non-membres de la direction;
- surveillance des risques par le conseil et les comités;
- auto-évaluations annuelles du conseil, des comités et des administrateurs;
- descriptions de poste écrites pour le président du conseil, le chef de la direction et les présidents des comités;
- code de conduite et d'éthique (énoncé sur la conduite des affaires);
- politique de dénonciation;
- règlement administratif relatif au préavis (règlement administratif n° 2);

- régime de droits des actionnaires (approuvé par les actionnaires en 2017);
- vote consultatif sur la rémunération de la direction (depuis 2011);
- principes et lignes directrices en matière de gouvernance;
- exigences d'actionnariat pour les administrateurs et les membres de la haute direction;
- politique contre les activités de couverture;
- politique en matière de contributions politiques;
- rapport sur la responsabilité sociale et le développement durable;
- participation active des actionnaires;
- rémunération de la direction reposant sur une philosophie de rémunération au rendement; et
- politique de récupération de la rémunération incitative.

Information générale

Vous avez reçu la présente circulaire de sollicitation de procurations parce que vous étiez propriétaire d'actions d'Enbridge à la fermeture des bureaux le 12 mars 2018 (la « date de référence »).

En tant que porteur d'actions d'Enbridge à la date de référence, vous avez le droit d'assister à l'assemblée du 9 mai 2018 et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions d'Enbridge. Vous pouvez voter en personne ou par procuration.

Changements relatifs à la présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Enbridge n'est plus considérée comme un émetteur privé étranger en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable des États-Unis. Par conséquent, la présente circulaire de sollicitation de procurations a été préparée conformément aux exigences d'information des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») applicables aux émetteurs américains, ainsi qu'aux exigences d'information canadiennes applicables.

À propos du présent document

Nous vous envoyons la présente circulaire de sollicitation de procurations afin de solliciter des procurations au nom de la direction d'Enbridge en vue de l'exercice des droits de vote à l'assemblée. La présente circulaire de sollicitation de procurations explique les sujets qui seront abordés à l'assemblée et la procédure de vote et donne d'autres renseignements importants que vous devez connaître, notamment :

- les administrateurs qui ont été nommés à notre conseil;
- les renseignements concernant l'auditeur proposé;
- nos pratiques en matière de gouvernance; et
- la rémunération de nos administrateurs et membres de la direction visés pour 2017.

Les sites Web ne sont pas intégrés par renvoi

Bien que les présentes renvoient à de l'information figurant sur le site Web d'Enbridge ou d'autres sites Web ou par ailleurs accessibles par l'entremise de ces sites Web, cette information ne fait pas partie intégrante de la présente circulaire de sollicitation de procurations et n'y est pas intégrée par renvoi.

Disponibilité des documents

L'information financière d'Enbridge figure dans les états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et dans le rapport de gestion s'y rapportant.

La présente circulaire de sollicitation de procurations, notre rapport annuel 2017 sur formulaire 10-K renfermant nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, le rapport d'audit et le rapport de gestion ainsi que nos rapports intermédiaires sur formulaire 10-Q pour la période commençant après le 31 décembre 2017 peuvent être consultés aux adresses www.enbridge.com, www.sedar.com et www.sec.gov ou obtenus gratuitement en communiquant avec les Relations avec les investisseurs par l'intermédiaire de notre site Web ou par téléphone, par courriel ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Courriel : investor.relations@enbridge.com

Téléphone en Amérique du Nord : 1-800-481-2804

Téléphone à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-403-231-3960

Poste : Enbridge Inc., Relations avec les investisseurs, 425 – 1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8

De plus, les documents en matière de gouvernance suivants peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse www.enbridge.com ou obtenus gratuitement sur demande écrite par courriel à corporatesecretary@enbridge.com ou par la poste adressée au secrétaire, Enbridge Inc., 425 – 1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8 : les chartes du conseil, du comité d'audit, des finances et des risques, du comité de gouvernance, du comité des ressources humaines et de la rémunération, du comité de responsabilité sociale et du comité de sécurité et fiabilité. Des renseignements supplémentaires au sujet de la société peuvent également être consultés aux adresses www.sedar.com ou www.sec.gov.

Principal bureau de direction

L'adresse postale de notre principal bureau de direction est la suivante : Enbridge Inc., 425 – 1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8.

Principaux porteurs d'actions ordinaires

En date du 12 mars 2018, 1 704 491 244 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

En outre, 21 séries d'actions privilégiées sont émises et en circulation. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote et aucun droit de vote ne sera exercé à l'assemblée.

Pour de l'information concernant la propriété de certaines personnes, y compris des administrateurs et des dirigeants de la société, voir la rubrique « Titres appartenant à certains propriétaires véritables et à la direction » à la page 60. À la connaissance du conseil d'administration d'Enbridge et des dirigeants d'Enbridge, aucune personne morale ou physique n'exerce un droit de propriété véritable, un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur des titres comportant droit de vote conférant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à toute catégorie de titres comportant droit de vote d'Enbridge.

Aux termes d'une convention de souscription d'actions et de bons de souscription intervenue le 27 août 1997 entre Noverco Inc. (« Noverco »), Gaz Métropolitain, inc. (maintenant Énergir inc.) et la société, la société a convenu qu'elle ferait de son mieux pour faciliter le maintien de la participation totale de Noverco dans la société à environ 10 %, en permettant à Noverco de participer à tout placement futur des actions d'Enbridge. Noverco n'est pas tenue de maintenir ce niveau de propriété, et Noverco et les membres de son groupe sont actuellement propriétaires au total de moins de 3 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Mesures non conformes aux PCGR

La présente circulaire de sollicitation de procurations renferme des renvois aux flux de trésorerie distribuables et au bénéfice ajusté par action ordinaire à la rubrique « Analyse de la rémunération ». Ces mesures non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures qui ont un sens normalisé prescrit par les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (« PCGR ») et ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Ces mesures pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Les rapprochements de ces mesures avec leurs équivalents les plus proches selon les PCGR sont fournis à l'annexe B – « Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR » de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Énoncés prospectifs

La présente circulaire de sollicitation de procurations renferme des renseignements ou énoncés prospectifs qui visent à fournir des renseignements sur nous, nos filiales et les membres de notre groupe, y compris l'évaluation par la direction des projets et des activités futurs de la société et de ses filiales. Cette information peut ne pas convenir à d'autres fins. Généralement, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « s'attendre à », « projeter », « croire », « estimer », « prévoir », « avoir l'intention de », « cibler », « vraisemblablement » et d'autres termes analogues qui laissent entrevoir la possibilité de résultats futurs ou certaines perspectives. Les renseignements ou énoncés prospectifs qui sont inclus dans le présent document comprennent, notamment, les énoncés concernant : le mandat du président du conseil non-membre de la direction d'Enbridge; la composition future du conseil d'administration d'Enbridge ou de la haute direction d'Enbridge; les attributions versées au titre de la rémunération futures; le rendement prévu des entreprises de la société; la solidité et la flexibilité financières; les dates de mise en service prévues des projets annoncés et des projets en cours de construction; les possibilités de croissance et d'agrandissement futures prévues; la clôture prévue des acquisitions et des aliénations; les mesures prévues que peuvent éventuellement prendre les autorités de réglementation; les attentes quant au prix des marchandises; les prévisions en matière d'offre; les attentes quant à l'incidence de l'opération de fusion (au sens des présentes), y compris l'envergure, la souplesse financière, le programme de croissance, les perspectives commerciales et le rendement futur de nos activités regroupées; la politique de versement de dividendes; la croissance des dividendes et les versements prévus de dividendes; et les attentes à l'égard de la mise en œuvre de notre plan stratégique de 2018 à 2020.

Bien que nous estimons ces énoncés prospectifs raisonnables compte tenu des renseignements disponibles à la date où ils sont faits et des processus utilisés pour préparer ces renseignements, ils ne garantissent nullement le rendement à venir et les lecteurs sont invités à ne pas se fier outre mesure à de tels énoncés prospectifs. De par leur nature, ces énoncés comportent bon nombre d'hypothèses, de risques et d'incertitudes connus et inconnus et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés. Les hypothèses importantes visent notamment : l'offre et la demande prévues de pétrole brut, de gaz naturel, de liquides de gaz naturel (« LGN ») et d'énergie renouvelable; les prix du pétrole brut, du gaz naturel, des LGN et de l'énergie renouvelable; les taux de change; l'inflation; les taux d'intérêt; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre et des matériaux de construction; la fiabilité de l'exploitation; l'approbation par les clients et les organismes de réglementation; le maintien du soutien pour nos projets et leur approbation par les organismes de réglementation; les dates prévues de mise en service; les conditions météorologiques; la réalisation des avantages et des synergies prévus de l'opération de fusion; la législation gouvernementale; les acquisitions et le calendrier des acquisitions; la réussite des plans d'intégration; l'incidence de la politique en matière de dividendes sur nos flux de trésorerie futurs; les notations de crédit; le financement des projets d'immobilisations; le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») prévu; le bénéfice (la perte) prévu(e); le bénéfice (la perte) prévu(e) par action; les flux de trésorerie futurs prévus et les dividendes futurs estimatifs. Les hypothèses relatives à l'offre et à la demande prévues de pétrole brut, de gaz naturel, de LGN et d'énergie renouvelable, et aux prix de ces marchandises, sont des facteurs importants qui sous-tendent tous les énoncés prospectifs puisqu'ils pourraient avoir une incidence sur la demande actuelle et future pour nos services. Dans le même ordre d'idées, les taux de change, l'inflation et les taux d'intérêt, qui influent sur l'environnement économique et commercial dans lequel nous évoluons, peuvent avoir une incidence sur la demande pour nos services et le coût des intrants et sous-tendent, par conséquent, tous les énoncés prospectifs.

En raison de l'interdépendance et de la corrélation de ces facteurs économiques, l'incidence d'une hypothèse donnée sur un énoncé prospectif ne peut être prédite avec certitude, en particulier en ce qui concerne l'incidence qu'aura l'opération de fusion sur nous, le BAIIA prévu, le bénéfice (la perte), le bénéfice (la perte) par action ou les dividendes futurs estimatifs. Les hypothèses les plus pertinentes ayant trait aux énoncés prospectifs sur les projets annoncés et les projets en cours de construction, y compris les dates de réalisation prévues et les dépenses en immobilisations prévues, comprennent ce qui suit : la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre et des matériaux de construction; l'incidence de l'inflation et des taux de change sur les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux; l'incidence des taux d'intérêt sur les coûts d'emprunt; l'incidence des conditions météorologiques, des approbations des clients, des gouvernements et des autorités de réglementation sur les calendriers de construction et de mise en service et les régimes de recouvrement des coûts.

Nos énoncés prospectifs comportent divers risques et incertitudes relatifs à l'incidence de l'opération de fusion, au rendement de l'exploitation, au cadre réglementaire, à la politique en matière de dividendes, à l'approbation et au soutien des projets, aux renouvellements des droits de passage, aux conditions météorologiques, à la conjoncture économique et à la situation de la concurrence, à l'opinion publique, aux modifications apportées à la législation fiscale et aux taux d'imposition, aux modifications aux ententes commerciales, aux taux de change, aux taux d'intérêt, au prix des marchandises, aux décisions politiques et à l'offre et à la demande des marchandises, notamment les risques et incertitudes dont il est question dans la présente circulaire de sollicitation de procurations et dans les autres documents que nous déposons auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. Il est impossible d'établir avec précision l'incidence de l'un ou l'autre de ces risques, incertitudes ou facteurs sur un énoncé prospectif en particulier puisqu'ils sont interdépendants et que notre plan d'action futur dépend de l'évaluation, par la direction, de l'ensemble des renseignements à sa disposition au moment pertinent. Sauf dans la mesure requise par la loi, la société n'assume pas l'obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les énoncés prospectifs contenus dans la présente circulaire de sollicitation de procurations ou ailleurs, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Tous les énoncés prospectifs subséquents, communiqués par écrit ou verbalement et qui nous sont attribuables ou sont attribuables à des personnes agissant en notre nom, sont donnés expressément et entièrement sous réserve de la présente mise en garde.

Information relative à l'assemblée

Date, heure et lieu de l'assemblée

Le 9 mai 2018 à 13 h 30 (heure avancée des Rocheuses)

Kensington Room

Calgary Marriott Downtown Hotel

110-9th Avenue SE

Calgary (Alberta) Canada T2G 5A6

Envoi des documents relatifs à l'assemblée

Nous envoyons la présente circulaire de sollicitation de procurations aux propriétaires inscrits des actions d'Enbridge et indirectement aux propriétaires non inscrits (véritables) des actions d'Enbridge, y compris aux propriétaires véritables non opposés, par l'entremise de leurs intermédiaires. Nous rémunérerons un intermédiaire pour qu'il remette ces documents et un formulaire d'instructions de vote aux propriétaires véritables non opposés. Nous n'utilisons pas les procédures de notification et d'accès canadiennes aux termes du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* pour l'assemblée.

Les documents relatifs à l'assemblée devraient être postés aux actionnaires vers le 5 avril 2018.

Webémission audio en direct

Nous diffuserons une webémission audio en direct. Consultez notre site Web à l'approche de la date de l'assemblée pour de plus amples détails. Après la tenue de l'assemblée, nous en afficherons également un enregistrement sur notre site Web.

Nous devons réunir un quorum

Nous devons réunir un quorum pour tenir l'assemblée et y délibérer. Cela signifie au moins trois personnes qui détiennent ou représentent par procuration au moins 25 % du nombre total des actions d'Enbridge émises et en circulation. Si vous soumettez un formulaire de procuration dûment rempli ou si vous votez par téléphone ou par Internet, vous serez pris en compte aux fins du quorum.

Information relative au vote

Veillez lire attentivement la présente section puisqu'elle contient de l'information importante relative à la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions d'Enbridge. Enbridge a envoyé ou fait envoyer des formulaires de procuration à ses actionnaires inscrits et des formulaires d'instructions de vote à ses actionnaires non inscrits.

Qui peut assister à l'assemblée et y voter

Le conseil a fixé au 12 mars 2018 la date de référence aux fins de déterminer les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, soit en personne ou par procuration. Seuls les porteurs d'actions ordinaires à 17 h (heure avancée de l'Est) à la date de référence ont le droit de voter à l'assemblée. Notre capital-actions consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote. Chaque porteur d'actions ordinaires a le droit d'exprimer une voix par action ordinaire qu'il détient.

Vous devez être inscrit pour être admis à l'assemblée

L'inscription aura lieu à l'extérieur de la Kensington Room du Calgary Marriott Downtown Hotel, Calgary (Alberta) Canada, à compter de 12 h 30 (HAR), une heure avant le début de l'assemblée. Les actionnaires inscrits qui détiennent leurs actions en leur propre nom sous la forme d'un certificat d'actions ou par l'intermédiaire du système d'inscription directe aux registres de l'agent des transferts sous forme électronique devront s'inscrire auprès de Société de fiducie AST (Canada), notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts. Les actionnaires véritables qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'un courtier, d'une banque, d'un fiduciaire ou d'un prête-nom devront s'inscrire auprès de Broadridge Investor Communication Corporation. Tous les actionnaires doivent être prêts à présenter une pièce d'identité avec photo valide, comme un permis de conduire, un passeport ou une autre pièce d'identité émise par un gouvernement. Il est interdit d'apporter des appareils photos et des appareils d'enregistrement à l'assemblée. Pour la sécurité de toutes les personnes présentes, tous les sacs pourront être fouillés et vous pouvez devoir consigner vos sacs avant d'être admis à l'assemblée.

Qui sollicite ma procuration?

La direction d'Enbridge sollicite vos procurations relativement à la présente circulaire de sollicitation de procurations et à l'assemblée. La société assumera le coût de cette sollicitation. Les procurations peuvent être sollicitées par la poste, en personne, par téléphone ou par communications électroniques. Pour vous encourager à voter, des membres du personnel d'Enbridge peuvent communiquer avec vous en personne ou par téléphone. Nous assumons les coûts de la sollicitation de votre vote et nos employés ne reçoivent aucune commission ni autre forme de rémunération à cet égard.

Recommandations de vote

Le conseil vous recommande de voter :

- **POUR** le renouvellement du mandat de l'auditeur et l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération;
- **POUR** l'élection de tous les candidats aux postes d'administrateurs;
- **POUR** le vote consultatif visant à approuver la rémunération de nos membres de la haute direction visés (« vote consultatif sur la rémunération »); et
- **POUR** le vote consultatif sur la rémunération à chaque année.

Vote par les fondés de pouvoir de la direction et exercice du pouvoir discrétionnaire

Si vous nommez Al Monaco, notre président et chef de la direction, et Gregory L. Ebel, notre président du conseil (les « fondés de pouvoir d'Enbridge ») pour agir et voter en votre nom à l'assemblée, comme il est prévu dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, mais que vous n'indiquez pas la manière dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires soient exercés, les fondés de pouvoir d'Enbridge voteront selon les recommandations du conseil d'administration : **POUR** le renouvellement du mandat de l'auditeur; **POUR** l'élection de tous les candidats aux postes d'administrateurs; **POUR** le vote consultatif visant à approuver la rémunération de nos membres de la haute direction visés (« vote consultatif sur la rémunération »); et **POUR** le vote consultatif sur la rémunération à chaque année.

Le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint confère également à la ou aux personnes qui y sont nommées le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de toute modification aux questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée et à toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée. À la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, la direction n'a connaissance d'aucune telle modification ou autre question. Toutefois, si une telle modification ou autre question devait être dûment soumise à l'assemblée, la ou les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint exerceront les droits de vote rattachés aux procurations selon leur jugement. Si vous nommez un autre fondé de pouvoir que les fondés de pouvoir d'Enbridge, veuillez l'informer que, pour que votre vote soit pris en compte, il doit assister à l'assemblée, et veuillez vous assurer de sa présence.

Comment voter

Vous pouvez voter par procuration ou assister à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires en personne.

Vous détenez des actions ordinaires en tant qu'actionnaire inscrit et actionnaire non inscrit?

Si certaines de vos actions ordinaires sont inscrites à votre nom et certaines sont détenues par votre prête-nom, vous devez suivre les deux jeux d'instructions de vote. Prière de suivre les instructions rigoureusement. La manière de voter est différente pour les actionnaires inscrits et les actionnaires non inscrits.

Actionnaires inscrits

Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos actions ordinaires en votre propre nom. Vous pouvez détenir vos actions ordinaires sous la forme d'un certificat d'actions matériel ou par l'intermédiaire du système d'inscription directe aux registres de l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres sous forme électronique. Les actionnaires inscrits peuvent voter de deux façons : par procuration; ou en assistant à l'assemblée et en votant en personne.

Vote par procuration

Le vote par procuration est le moyen le plus facile de voter. Vous donnez à une autre personne le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter en votre nom (votre « fondé de pouvoir »).

M. Al Monaco, notre président et chef de la direction, et M. Gregory L. Ebel, notre président du conseil, ont convenu d'agir en qualité de fondés de pouvoir d'Enbridge. Les fondés de pouvoir doivent exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires conformément à vos instructions, y compris lors de tout scrutin pouvant être demandé. Si des modifications sont apportées aux points à l'ordre du jour, ou si l'assemblée est dûment saisie d'une nouvelle question, le fondé de pouvoir peut voter selon son jugement.

Vous pouvez nommer une autre personne votre fondé de pouvoir. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire. Prière alors de ne pas cocher les noms des fondés de pouvoir d'Enbridge sur votre formulaire de procuration, mais plutôt la deuxième case et d'inscrire le nom de la personne que vous souhaitez nommer votre fondé de pouvoir. Si vous nommez une autre personne que les fondés de pouvoir d'Enbridge, veuillez l'informer que, pour que votre vote soit pris en compte, elle doit assister à l'assemblée, et veuillez vous assurer de sa présence. Votre fondé de pouvoir devra s'inscrire auprès de Société de fiducie AST (Canada), notre agent des transferts, à son arrivée à l'assemblée.

Les actionnaires inscrits qui choisissent de voter par procuration peuvent le faire par courriel, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Vous êtes prié de choisir la méthode qui vous convient et de suivre rigoureusement les directives relatives au vote sur le formulaire de procuration ci-joint. Société de fiducie AST (Canada) nous a avisés que le vote par procuration en ligne ne sera pas disponible.

Courriel	Veillez remplir, dater et signer votre formulaire de procuration, numériser les deux côtés et les faire parvenir par courriel à l'adresse proxyvote@astfinancial.com .
Téléphone	Utilisez un téléphone à clavier pour appeler au 1-888-489-7352 et suivez les directives. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 chiffres indiqué sur le formulaire de procuration.
Poste	Veillez remplir, signer et dater votre formulaire de procuration et le retourner dans l'enveloppe-réponse incluse dans votre documentation ou dans une enveloppe adressée à Société de fiducie AST (Canada), à l'attention du Service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) Canada M1S 0A1.
Télécopieur	Veillez remplir, signer et dater votre formulaire de procuration et envoyer par télécopieur les deux côtés au numéro 1-866-781-3111 (sans frais en Amérique du Nord) ou 1-416-368-2502 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Société de fiducie AST (Canada) doit recevoir vos instructions au plus tard à 13 h 30 (HAR) le 7 mai 2018 quelle que soit la méthode de vote que vous avez choisie. Si l'assemblée est reportée ou ajournée, vos instructions doivent être reçues **au plus tard 48 heures** (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés dans la province d'Alberta) **avant la reprise de l'assemblée**. Le président de l'assemblée peut, à sa discrétion et sans préavis, prolonger le délai prévu pour le dépôt des procurations ou renoncer à ce délai.

Vote en personne

Si vous êtes un actionnaire inscrit et souhaitez assister à l'assemblée et y voter en personne, vous êtes prié de ne pas remplir ni renvoyer le formulaire de procuration ci-joint. À votre arrivée à l'assemblée, veuillez indiquer à nos représentants que vous êtes un actionnaire inscrit et ils vous dirigeront vers la table de Société de fiducie AST (Canada) afin de vous inscrire. Si vous nommez un fondé de pouvoir qui n'est pas un fondé de pouvoir d'Enbridge, veuillez l'informer que, pour que votre vote soit pris en compte, il doit assister à l'assemblée, et veuillez vous assurer de sa présence.

Changement ou révocation de votre vote

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez changer un vote par procuration en votant une nouvelle fois de l'une ou l'autre des manières décrites ci-dessus. Vos nouvelles instructions révoqueront vos instructions antérieures.

En plus de toute autre manière permise par la loi, si vous êtes un actionnaire inscrit et avez voté par procuration, vous pouvez révoquer vos instructions de vote comme il est indiqué ci-après.

Vous pouvez révoquer un vote par procuration de la façon suivante :

- en nous envoyant un avis écrit (de votre part ou de la part d'une personne autorisée à signer en votre nom). Nous devons le recevoir **au plus tard à 17 h (HAR) le 8 mai 2018, ou au plus tard à 17 h (HAR) le jour ouvrable qui précède la reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement**. Vous êtes prié d'envoyer votre avis au secrétaire de la société, Enbridge Inc., 425 – 1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) T2P 3L8, télécopieur : 1-403-231-5929;

- en remettant votre avis au président de l'assemblée avant l'ouverture de l'assemblée. Si vous lui donnez l'avis après l'ouverture de l'assemblée, votre révocation s'appliquera uniquement aux points à l'ordre du jour qui n'ont pas encore fait l'objet d'un vote; ou
- de quelque autre manière permise par la législation.

Si vos actions ordinaires appartiennent à une société par actions, votre avis doit porter le sceau de la société ou émaner d'un dirigeant autorisé de la société ou de son représentant.

Vous avez une question sur le vote en tant qu'actionnaire inscrit?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez communiquer avec Société de fiducie AST (Canada), notre agent des transferts, au numéro 1-800-821-2794 (sans frais en Amérique du Nord) ou 1-416-682-3860 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Actionnaires non inscrits

Vous êtes un actionnaire non inscrit (ou « véritable ») si votre banque, société de fiducie, courtier en valeurs, fiduciaire ou autre institution financière (votre « prête-nom ») détient vos actions ordinaires pour vous dans un compte de prête-nom. Autrement dit, vous ne détenez pas un certificat d'actions matériel et ne détenez pas vos actions ordinaires par l'intermédiaire du système d'inscription directe aux registres de Société de fiducie AST (Canada) sous forme électronique, mais vos actions ordinaires sont plutôt inscrites dans le système électronique du prête-nom.

Les actionnaires véritables peuvent voter de deux façons : au moyen d'instructions de vote; ou en assistant à l'assemblée et en votant en personne.

Voter au moyen d'instructions de vote

Seules les procurations déposées par les actionnaires inscrits peuvent être reconnues et exercées à l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire véritable, votre prête-nom est considéré être l'actionnaire inscrit et vous devez suivre les instructions de vote fournies par votre prête-nom pour veiller à ce que les droits de vote rattachés à vos actions d'Enbridge soient exercés comme vous le voulez.

Chaque prête-nom a ses propres instructions, mais vous pouvez en général voter en ligne, par téléphone, par télécopieur ou par la poste. Vous êtes prié de suivre rigoureusement les instructions du formulaire d'instructions de vote dans la documentation que votre prête-nom vous a envoyée. Votre prête-nom doit disposer de suffisamment de temps pour la réception de vos instructions et leur envoi à Société de fiducie AST (Canada); c'est pourquoi vous devez remplir le présent formulaire sans tarder.

Faute d'instructions précises, il est interdit aux courtiers canadiens et à leurs mandataires ou prête-noms d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires des clients des courtiers. Faute d'instructions précises, il est interdit aux courtiers américains et à leurs mandataires ou prête-noms d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires des clients des courtiers à l'égard des questions extraordinaires, y compris le vote consultatif à caractère non obligatoire visant à approuver la rémunération des membres de la haute direction visés (au sens donné ci-après), le vote consultatif à caractère non obligatoire sur la fréquence des votes sur la rémunération et l'élection des administrateurs, mais ils peuvent exercer les droits de vote rattachés à ces actions ordinaires à l'égard de questions ordinaires, y compris la nomination d'un auditeur. Une « abstention de vote de courtier » se produit si un courtier ne peut voter à l'égard d'une proposition parce qu'il s'agit d'une question extraordinaire et que le propriétaire des actions ordinaires n'a pas donné d'instructions de vote. Les abstentions de vote des courtiers n'ont aucune incidence sur le vote à l'égard d'une telle proposition parce que les courtiers ne sont pas considérés comme étant présents et habiles à voter.

Vote en personne

Voter en personne vous donne l'occasion de rencontrer notre direction et de discuter avec notre conseil.

Si vous êtes un actionnaire véritable et souhaitez assister à l'assemblée et y voter en personne, votre prête-nom doit vous nommer fondé de pouvoir. Nous n'avons pas un registre du nombre d'actions ordinaires dont vous êtes propriétaire ni du nombre de voix qu'elles représentent parce que vos actions ordinaires sont détenues dans un compte de prête-nom et ne sont pas inscrites à votre nom. Veuillez vous reporter au formulaire d'instructions de vote que vous recevez de votre prête-nom et suivre rigoureusement les directives qui y sont indiquées. Prière de ne pas indiquer vos instructions de vote. À votre arrivée à l'assemblée, veuillez indiquer à nos représentants que vous êtes un actionnaire véritable et ils vous dirigeront vers la table de Broadridge Investor Communication Corporation afin de vous inscrire.

Changement ou révocation de votre vote

Si vous êtes un actionnaire véritable, veuillez communiquer avec votre prête-nom quant à la manière de modifier ou de révoquer votre vote et quant aux délais ou pour toute autre question concernant le vote.

Vous avez une question sur le vote en tant qu'actionnaire véritable?

Si vous êtes un actionnaire véritable, veuillez communiquer avec votre prête-nom pour toute question concernant le vote.

Heure limite pour l'exercice des droits de vote

Pour être valide, votre procuration doit être reçue au plus tard à 13 h 30 (HAR) le 7 mai 2018 quelle que soit la méthode de vote que vous avez choisie. Si l'assemblée est reportée ou ajournée, vos instructions doivent être reçues **au plus tard 48 heures** (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés dans la province d'Alberta) **avant la reprise de l'assemblée**. Le président de l'assemblée peut, à sa discrétion et sans préavis, prolonger le délai prévu pour le dépôt des procurations ou renoncer à ce délai.

La société tient à rappeler aux actionnaires que seules les instructions de vote les plus récentes seront comptées et que toute instruction portant une date antérieure ne sera pas prise en compte.

Renseignements concernant l'exercice des droits de vote des participants au plan d'épargne des employés

Si vous participez au plan d'épargne des employés d'Enbridge ou aux plans d'épargne et/ou de retraite des anciens employés de Spectra Energy Corp (« Spectra Energy ») et avez souscrit des actions d'Enbridge aux termes de ces plans, vous pouvez donner des instructions de vote au moyen d'un formulaire d'instructions de vote. Les participants aux plans recevront la présente circulaire de sollicitation de procurations et un formulaire d'instructions de vote. Les droits de vote rattachés aux actions d'Enbridge détenues par des participants aux plans seront exercés conformément aux instructions reçues de ceux-ci. Si vous choisissez de ne pas donner d'instructions de vote au fiduciaire du plan applicable, les droits de vote rattachés aux actions d'Enbridge dont vous êtes propriétaire véritable aux termes du plan ne seront pas exercés.

Si vous participez au plan d'épargne des employés d'Enbridge Employee Services, Inc. ou au plan d'épargne des employés de St. Lawrence Gas Company Ltd., vous pouvez donner des instructions de vote au fiduciaire du plan applicable relativement aux actions d'Enbridge qui sont attribuées au compte du plan. Si vous choisissez de ne pas donner d'instructions de vote au fiduciaire du plan applicable, les droits de vote rattachés aux actions d'Enbridge dont vous êtes propriétaire véritable aux termes du plan ne seront pas exercés.

Si vous participez au plan d'épargne-retraite de Spectra Energy, vous avez le droit de donner des instructions de vote au fiduciaire du plan relativement aux actions d'Enbridge qui sont attribuées au compte du plan. Les procurations des participants au plan sont traitées de manière confidentielle. Si vous choisissez de ne pas donner d'instructions de vote au fiduciaire du plan, le fiduciaire du plan exercera les droits de vote rattachés aux actions ordinaires attribuées dans le compte du plan dans une proportion égale à celle des actions d'Enbridge à l'égard desquelles le fiduciaire du plan a reçu des instructions de vote des autres participants au plan, sauf si le fiduciaire indépendant du fonds d'actions du plan conclut que cela serait contraire à la loi intitulée *Employee Retirement Income Security Act of 1974*.

Étant donné que les instructions de vote des participants aux régimes doivent être traitées de sorte que les fiduciaires peuvent voter avant le délai pour la soumission des procurations du 7 mai 2018, ce délai du 7 mai 2018 pourrait être devancé pour les participants aux régimes. Il y a lieu de se reporter à votre formulaire d'instructions de vote pour des détails du délai applicable à chaque plan.

Comptabilisation des votes

Les procurations seront comptées et compilées par Société de fiducie AST (Canada), agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la société. Les procurations seront soumises à la direction si elles renferment des commentaires à son intention ou si la loi l'exige.

Ordre du jour de l'assemblée

L'ordre du jour de l'assemblée compte six points :

1. États financiers

Nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et le rapport d'audit s'y rapportant seront fournis avant l'assemblée. Si le présent jeu de documents ne contient pas un exemplaire de notre rapport annuel 2017, vous pouvez le consulter ou en télécharger un exemplaire de notre site Web (www.enbridge.com), ou en demander un exemplaire auprès de notre service des Relations avec les investisseurs dont les coordonnées figurent ci-dessus. Le rapport annuel se trouve aussi à l'adresse www.sedar.com.

2. Nomination de notre auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») a été nommé notre auditeur à notre dernière assemblée annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 11 mai 2017. Si le mandat de PwC est reconduit, PwC sera notre auditeur jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. PwC (auparavant Price Waterhouse) est notre auditeur depuis 1992 et l'auditeur de Pipelines Enbridge Inc., notre filiale, depuis 1949. Des représentants de PwC devraient être présents à l'assemblée et, s'ils le souhaitent, ils auront la possibilité de faire une déclaration et pourront répondre à des questions.

Le conseil, selon la recommandation du comité d'audit, des finances et des risques, propose la reconduction du mandat d'auditeur de PwC et vous recommande de voter **pour** la reconduction du mandat de PwC à titre d'auditeur. Vous pouvez voter pour ou contre la reconduction du mandat de notre auditeur ou vous abstenir de voter.

PwC est un cabinet d'audit participant au Conseil canadien sur la reddition de comptes, conformément au *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Indépendance de l'auditeur

L'indépendance de l'auditeur est un élément essentiel de l'intégrité de nos états financiers, et PwC a confirmé son indépendance au sens des règles en valeurs mobilières canadiennes et américaines.

Nous sommes assujettis à la réglementation en valeurs mobilières canadienne (*Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 ») et *Instruction générale 58- 201 relative à la gouvernance* (« IG 58-201 »)), à la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (« Sarbanes-Oxley ») et aux règles en matière de comptabilité et de gouvernance adoptées par la SEC en vertu de Sarbanes-Oxley, qui précisent certains services que l'auditeur externe ne peut pas fournir.

Nous respectons toutes ces règles canadiennes et américaines. Nous sommes toutefois d'avis que notre auditeur externe peut de manière plus efficace et plus économique assurer la prestation de certains services non liés à l'audit, notamment l'observation fiscale. Afin de préserver l'indépendance de l'auditeur, notre comité d'audit, des finances et des risques doit approuver au préalable tous les services liés et non liés à l'audit. Il est en outre chargé de la surveillance du travail d'audit de PwC.

À chaque année, le comité d'audit, des finances et des risques examine les compétences et l'indépendance de notre auditeur externe, notamment des déclarations écrites officielles qui décrivent les liens entre l'auditeur, les membres de son groupe et Enbridge susceptibles de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit, des finances et des risques a adopté une politique en vertu de laquelle le comité d'audit, des finances et des risques doit approuver préalablement tous les services devant être fournis par l'auditeur externe de la société, PwC, qu'il s'agisse de services d'audit ou de services non liés à l'audit. Cette politique interdit à la société d'attribuer à l'auditeur des contrats pour la prestation des services non liés à l'audit suivants :

- tenue de livres ou autres services se rapportant aux registres comptables et aux états financiers;
- conception et mise en œuvre de systèmes d'information financière;
- services d'évaluation ou d'expertise, avis quant au caractère équitable ou rapports sur les contributions en nature;
- services d'actuariat;
- services d'impartition de l'audit interne;
- fonctions de gestion ou ressources humaines;

- services de courtier en valeurs, de conseiller en placement ou services bancaires d'investissement;
- services juridiques; et
- services d'experts non liés à l'audit.

Le comité d'audit, des finances et des risques est d'avis que la politique protégera la société contre la perte potentielle d'indépendance de l'auditeur externe. Le comité d'audit, des finances et des risques a aussi adopté une politique qui interdit à la société d'engager (notamment à titre d'employé à temps plein ou d'entrepreneur) dans un rôle de supervision de la présentation de l'information financière quelque employé ou associé actuel ou ancien de son auditeur externe qui a fourni des services d'audit, d'examen ou d'attestation à l'égard des états financiers de la société (y compris les états financiers de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis et de ses entités émettrices importantes) au cours de la période de douze mois précédant la date du début de l'audit annuel courant. La politique interdit en outre l'embauche d'un ancien associé de l'auditeur externe de la société qui reçoit des prestations de retraite du cabinet, sauf si ces prestations de retraite sont fixes, ne dépendent pas du bénéfice du cabinet et sont entièrement capitalisées. Dans tous les cas, l'embauche d'un associé ou employé ou d'un ancien associé ou employé de l'auditeur indépendant est subordonnée à l'approbation conjointe de l'associé principal responsable de la mission et du vice-président principal et contrôleur de la société.

Services de l'auditeur externe - Honoraires

Le tableau suivant fait état de tous les services rendus par l'auditeur de la société, PwC, par catégorie, ainsi que les honoraires correspondants (arrondis au millier de dollars le plus près) qui sont facturés par l'auditeur à l'égard de chaque catégorie de services pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016.

	2017 (\$ CA)	2016 (\$ CA)	Description des catégories d'honoraires
Honoraires d'audit	16 323 000	14 856 500	Représentent le total des honoraires pour des services d'audit.
Honoraires pour services liés à l'audit	3 682 700	1 457 600	Représentent le total des honoraires pour les services de certification et services connexes fournis par l'auditeur de la société qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la société et qui ne sont pas compris dans « Honoraires d'audit ». Au cours des exercices 2017 et 2016, les services fournis dans cette catégorie comprenaient entre autres le contrôle préalable dans le cadre de placements par voie de prospectus, la répartition du prix d'achat et d'autres éléments.
Honoraires pour services fiscaux	3 075 000	1 771 300	Représentent le total des honoraires pour des services professionnels rendus par l'auditeur de la société en matière d'observation des règles fiscales, de conseils en fiscalité et de planification fiscale.
Autres honoraires	174 000	376 200	Représentent le total des honoraires pour les produits et services fournis par l'auditeur de la société autres que les services déclarés dans les catégories « Honoraires d'audit », « Honoraires pour services liés à l'audit » et « Honoraires pour services fiscaux ». Au cours des exercices 2017 et 2016, ces honoraires comprennent les honoraires du Conseil canadien sur la reddition de comptes, le travail de traduction et la révision des processus.
Total des honoraires	23 254 700	18 461 600	

Vous pouvez trouver de l'information sur les rôles et responsabilités du comité d'audit, des finances et des risques à compter de la page 42 de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Le conseil recommande à l'unanimité aux actionnaires de voter *POUR* la reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre d'auditeur d'Enbridge, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, moyennant la rémunération fixée par le conseil d'administration.

Vote requis pour l'approbation :

La nomination de PwC à titre d'auditeur d'Enbridge nécessite le vote affirmatif de la majorité des voix dûment exprimées à l'assemblée.

3. Élection de nos administrateurs

Les actionnaires élisent les administrateurs au conseil pour une durée d'un an, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle. Le conseil a fixé à 12 le nombre d'administrateurs devant être élus à l'assemblée et 12 des

13 administrateurs en fonction se représentent à l'élection au conseil à l'assemblée. M^{me} Rebecca B. Roberts a décidé de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'administratrice et quittera le conseil à la fin de l'assemblée.

À l'exception de M. Al Monaco, notre président et chef de la direction, et de M. Gregory L. Ebel, notre président du conseil non-membre de la direction et ancien président du conseil, président et chef de la direction de Spectra Energy, tous les administrateurs qui sont candidats à la réélection au conseil sont indépendants. Les administrateurs nommés et les membres de la haute direction n'ont aucun lien de parenté entre eux.

Vous pouvez voter pour ces 12 candidats aux postes d'administrateurs, pour certains d'entre eux et vous abstenir de voter pour d'autres, ou vous abstenir de voter pour l'ensemble de ceux-ci. Sauf directives contraires, les fondés de pouvoir d'Enbridge voteront **pour** l'élection de chacun des administrateurs nommés.

À la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, la société n'a reçu aucun avis d'un autre candidat proposé à un poste d'administrateur. De telles nominations doivent être effectuées conformément à notre règlement administratif n° 2. Voir « Règlement administratif relatif au préavis » à la page 32 de la présente circulaire de sollicitation de procurations pour de plus amples renseignements.

Le conseil recommande à l'unanimité aux actionnaires de voter *POUR* l'élection de chacun des candidats présentés ci-après, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou l'élection de leurs successeurs respectifs.

Vote requis pour l'approbation :

Les 12 candidats qui obtiennent le nombre le plus élevé de voix POUR dûment exprimées à l'assemblée seront élus au conseil.

Politique relative aux votes à la majorité des voix

Notre politique relative aux votes à la majorité des voix fait partie des principes et lignes directrices en matière de gouvernance d'Enbridge. Le candidat à un poste d'administrateur dans le cadre d'une élection sans opposition qui obtient un nombre supérieur d'abstentions de vote que de votes en faveur de son élection (c.-à-d. que le candidat n'est pas élu à une majorité d'au moins 50 % + 1 voix) remettra sa démission immédiatement et ne participera pas à quelque réunion du conseil ou d'un comité du conseil au cours de laquelle la démission est étudiée. Le conseil, selon la recommandation du comité de gouvernance, décidera d'accepter ou non la démission dans un délai de 90 jours après la date de l'assemblée et, sauf circonstances exceptionnelles, acceptera la démission. Enbridge publiera sans délai un communiqué de presse annonçant la décision du conseil, dont un exemplaire sera fourni à la Bourse de Toronto, et, si le conseil décide de ne pas accepter la démission, le communiqué de presse énoncera les motifs de cette décision. La démission de l'administrateur prendra effet dès qu'elle sera acceptée par le conseil. Si le conseil accepte la démission de l'administrateur, il peut nommer un nouvel administrateur pour combler la vacance. Il est possible de consulter les principes et lignes directrices en matière de gouvernance d'Enbridge sur notre site Web (www.enbridge.com).

Candidats aux postes d'administrateurs au conseil

Profils des administrateurs

Les profils qui suivent donnent de l'information sur les administrateurs nommés, notamment leurs antécédents, leur expérience, les mandats d'administrateur qu'ils exercent actuellement, les titres qu'ils détiennent et les comités du conseil auxquels ils siègent. Des renseignements supplémentaires concernant les compétences et l'expérience de nos administrateurs se trouvent à la page 25.

Pamela L. Carter



Âge : 68 ans
Franklin, Tennessee, É.-U.A.

Indépendante

Administratrice depuis :
27 février 2017

Date de la retraite obligatoire :
mai 2025

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 99,57 %

M^{me} Carter a été vice-présidente de Cummins Inc. et présidente de Cummins Distribution Business, division de Cummins Inc., concepteur, fabricant et commerçant de moteurs diesel, de technologies connexes et de systèmes d'alimentation, de 2008 jusqu'à sa retraite en 2015. M^{me} Carter est entrée au service de Cummins Inc. en 1997 en qualité de vice-présidente – chef du contentieux et elle a occupé diverses fonctions de gestion au sein de Cummins. Avant d'entrer au service de Cummins, M^{me} Carter a exercé la profession d'avocat en cabinet privé et diverses fonctions au sein de l'État de l'Indiana, y compris à titre de parlementaire à la Chambre des représentants de l'Indiana, de chef de cabinet adjointe du gouverneur Evan Bayh, d'attachée de direction, Politique en matière de santé et services sociaux et de procureure chargée de la réglementation des valeurs mobilières du bureau du Secrétaire d'État. Elle a été procureure générale de l'État de l'Indiana de 1993 à 1997 et elle a été la première Afro-américaine nommée procureur général d'un État aux États-Unis. M^{me} Carter est titulaire d'un B.A. (baccalauréat ès arts) de l'Université de Detroit, d'une M.S.S. (maîtrise en service social) de l'Université de Michigan, d'un J.D. (doctorat en droit) de la McKinney School of Law, Indiana University et d'un diplôme en administration publique de Harvard Kennedy School.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration ²	7 sur 7	100 %
Comité de responsabilité sociale ²	3 sur 3	100 %
Comité de gouvernance ²	3 sur 3	100 %
Comité de sécurité et de fiabilité ²	3 sur 3	100 %
Total	3 sur 3	100 %

Titres d'Enbridge détenus ³			Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁵	
Exercice	Actions d'Enbridge	UAD ⁴	Minimum exigé ⁶	
2018	39 729	2 564	1 415 645 \$ US 742 500 \$ US	

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés ⁷	
Sociétés ouvertes ⁷	
CSX Corporation (société de transport ouverte)	Administratrice Membre du comité de gouvernance et du comité des affaires publiques
Hewlett Packard Enterprise Company (société de technologie ouverte)	Administratrice Membre du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération
Broadridge Financial Solutions, Inc. (société de services financiers ouverte)	Administratrice Membre du comité d'audit

Clarence P. Cazalot, Jr.

Âge : 67 ans
Houston, Texas, É.-U.A.

Indépendant

Administrateur depuis :
27 février 2017

Date de la retraite obligatoire :
mai 2026

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 98,36 %

M. Cazalot est président directeur du conseil, président et chef de la direction à la retraite de Marathon Oil Corporation (*Marathon*) (société de production et d'exploration publique). Il a été président directeur du conseil de Marathon d'août 2013 à décembre 2013; président du conseil de 2011 à 2013; et président, chef de la direction et administrateur de 2002 à août 2013. De 2000 à 2001, il a été vice-président du conseil d'USX Corporation et président de Marathon. M. Cazalot a exercé divers postes de direction auprès de Texaco Inc. de 1972 à 2000. Il est membre du conseil consultatif du James A. Baker III Institute for Public Policy, du conseil des visiteurs du University of Texas M.D. Anderson Cancer Center, du conseil du Memorial Hermann Health Systems et de la LSU Foundation. M. Cazalot est titulaire d'un B.Sc. (baccalauréat ès science en géologie) de l'Université de l'État de Louisiane, Baton Rouge, d'un Ph.D. honorifique (doctorat en philosophie, humanités) de l'Université de l'État de Louisiane et d'un Ph.D. honorifique (doctorat en philosophie, ingénierie) du Colorado School of Mines.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration ⁸	7 sur 7	100 %
Comité d'audit, des finances et des risques ⁸	4 sur 4	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération ⁸	5 sur 5	100 %
Total	16 sur 16	100 %

Titres d'Enbridge détenus ³				
Exercice	Actions d'Enbridge	UAD ⁴	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁵	Minimum exigé ⁶
2018	12 929	2 564	518 587 \$ US	742 500 \$ US

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés ⁷	
<i>Sociétés ouvertes⁷</i>	
Baker Hughes Incorporated (fournisseur de services et produits pétroliers ouverts)	Administrateur Membre du comité de gouvernance
<i>Organismes sans but lucratif⁷</i>	
University of Texas M.D. Anderson Cancer Center	Membre du comité des visiteurs
Rice University's Baker Institute for Public Policy	Membre du conseil consultatif
LSU Foundation	Président du conseil élu et administrateur
Memorial Hermann Health Systems	Administrateur et président du comité des finances

Marcel R. Coutu



Âge : 64 ans
Calgary (Alberta) Canada

Indépendant

Administrateur depuis :
28 juillet 2014

Date de la retraite obligatoire :
mai 2029

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 97,48 %

M. Coutu a été président du conseil de Syncrude Canada Ltd. (projet intégré des sables bitumineux) de 2003 à 2014 et a été président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited de 2001 à janvier 2014. De 1999 à 2001, il a été vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée. Avant 1999, M. Coutu a occupé divers postes de direction auprès de TransCanada PipeLines Limited ainsi que divers postes dans les domaines du financement des entreprises, des services bancaires d'investissement ainsi que de l'exploration et du développement des mines, du pétrole et du gaz. M. Coutu est titulaire d'un B.Sc. (baccalauréat ès science, concentration en sciences de la Terre) et d'un MBA (maîtrise en administration des affaires) de l'Université de Western Ontario.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration	9 sur 9	100 %
Comité d'audit, des finances et des risques	5 sur 5	100 %
Comité de gouvernance ⁹	3 sur 3	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	9 sur 9	100 %
Total	26 sur 26	100 %

Titres d'Enbridge détenus³

Exercice	Actions d'Enbridge	UAD ⁴	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁵	Minimum exigé ⁶
2018	29 400	11 177	1 358 206 \$ US	742 500 \$ US

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁷

Sociétés ouvertes⁷

Brookfield Asset Management Inc. (société de gestion d'actif mondiale ouverte)	Administrateur Membre du comité d'audit et du comité des ressources en personnel, de direction et de la rémunération
Power Corporation du Canada (société internationale de portefeuille et de gestion ouverte)	Administrateur Membre du comité d'audit et du comité de rémunération
Great West Lifeco Inc. (société de portefeuille internationale du secteur des services financiers ouverte qui est une filiale indirecte de Power Corporation du Canada)	Administrateur Membre du comité de direction, du comité de gouvernance et des mises en candidature, du comité des ressources humaines, du comité des placements et du comité de gestion des risques
Société financière IGM Inc. (société de services financiers aux particuliers ouverte qui est une filiale indirecte de Power Corporation du Canada)	Administrateur Membre du comité de direction, du comité des stratégies de placement et du comité des ressources humaines

Organismes sans but lucratif⁷

Calgary Exhibition and Stampede Board	Administrateur
---------------------------------------	----------------

Gregory L. Ebel



Âge : 53 ans
Houston, Texas, É.-U.A.

Non indépendant

Administrateur depuis :
27 février 2017

Date de la retraite obligatoire :
mai 2032

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 97,70 %

M. Ebel a été président du conseil, président et chef de la direction de Spectra Energy du 1^{er} janvier 2009 au 27 février 2017, auquel moment il est devenu un administrateur d'Enbridge et le président du conseil d'Enbridge. Auparavant, M. Ebel a été directeur de groupe et chef des finances de Spectra Energy à compter de janvier 2007. Il a été président d'Union Gas Limited de janvier 2005 à janvier 2007, et vice-président, Relations avec les investisseurs et les actionnaires de Duke Energy Corporation de novembre 2002 à janvier 2005. M. Ebel est entré au service de Duke Energy en mars 2002 à titre de directeur général, Fusions et acquisitions au moment de l'acquisition de Westcoast Energy Inc. par Duke Energy. M. Ebel est titulaire d'un B.A. (baccalauréat ès arts, avec distinction) de l'Université York.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge ¹⁰	Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration ¹¹	7 sur 7	100 %
Total	—	—

Titres d'Enbridge détenus³

Exercice	Actions d'Enbridge	UAD	Options d'achat d'actions ¹²	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge (à l'exception des options d'achat d'actions) ⁵	Minimum exigé
2018	628 286	5 402	405 408	21 211 004 \$ US	742 500 \$ US

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁷

Sociétés ouvertes⁷

The Mosaic Company (producteur et commerçant de phosphate et de potasse concentrés ouvert)	Administrateur Membre du comité d'audit Président du comité de gouvernance et des nominations
--	---

J. Herb England



Âge : 71 ans
Naples, Floride, É.-U.A.

Indépendant

Administrateur depuis :
1^{er} janvier 2007

Date de la retraite obligatoire :
mai 2022

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 98,50 %

M. England est président du conseil et chef de la direction de Stahlman-England Irrigation Inc. (société d'affermage) dans le sud-ouest de la Floride depuis 2000. De 1993 à 1997, M. England a été président du conseil, président et chef de la direction de Sweet Ripe Drinks Ltd. (société de fabrication de boissons de fruits). Avant 1993, M. England a occupé divers postes de direction au sein de John Labatt Limitée (société de brassage) et de ses sociétés d'exploitation, dont le poste de chef de la direction de La Compagnie de Brassage Labatt – région des Prairies (société de brassage), de Catelli Inc. (société de fabrication de produits alimentaires) et de Johanna Dairies Inc. (société de fabrication de produits laitiers). En 1993, M. England a quitté ses fonctions de premier vice-président, Finances et expansion générale et de chef des finances de John Labatt Limitée. M. England est titulaire d'un B.A. (baccalauréat ès arts) du Collège militaire royal du Canada et d'un MBA (maîtrise en administration des affaires) de l'Université York. Il est également comptable agréé.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge			Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration			9 sur 9	100 %
Comité d'audit, des finances et des risques (président)			5 sur 5	100 %
Total			14 sur 14	100 %
Titres d'Enbridge détenus ³				
Exercice	Actions d'Enbridge	UAD ⁴	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁵	Minimum exigé ⁶
2018	17 493	63 633	2 715 475 \$ US	742 500 \$ US
Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés ⁷				
Sociétés ouvertes ⁷				
Enbridge Energy Management, L.L.C. (société de gestion ouverte qui gère l'entreprise d'Enbridge Energy Partners, L.P. (EEP), société en commandite principale ouverte dans laquelle Enbridge détient une participation; Enbridge détient indirectement 100 % des actions comportant droit de vote non inscrites)			Administrateur Président du comité d'audit, des finances et des risques	
FuelCell Energy, Inc. (société ouverte de piles à combustible dans laquelle Enbridge détient une petite participation)			Administrateur Membre du comité d'audit et des finances Président du comité de la rémunération et du comité des candidatures et de la gouvernance	
Sociétés fermées ⁷				
Enbridge Energy Company, Inc. (société fermée qui est une filiale en propriété exclusive indirecte d'Enbridge et commandité d'EEP)			Administrateur Président du comité d'audit	
Stahlman-England Irrigation Inc. (société d'affermage fermée)			Président du conseil d'administration Chef de la direction	
USA Grading Inc. (société fermée de services d'excavation et de nivellement et d'installations souterraines)			Administrateur	

Charles W. Fischer



Âge : 67 ans
Calgary (Alberta) Canada

Indépendant

Administrateur depuis :
28 juillet 2009

Date de la retraite obligatoire :
mai 2025

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 99,57 %

M. Fischer a été président et chef de la direction de Nexen Inc. (société pétrolière et gazière) de 2001 à 2008. De 1994 à 2001, M. Fischer a occupé différents postes au sein de la haute direction de Nexen Inc., notamment les postes de vice-président directeur et chef de l'exploitation dans le cadre desquels il était responsable des activités conventionnelles de pétrole et de gaz de Nexen dans l'Ouest canadien, dans la région de la côte du Golfe du Mexique et dans tous les emplacements à l'échelle internationale, ainsi que des activités liées aux sables bitumineux, à la commercialisation et aux systèmes d'information à l'échelle internationale. Auparavant, M. Fischer a travaillé pour Dome Petroleum Ltd. (société pétrolière et gazière), Hudson's Bay Oil & Gas Ltd. (société pétrolière et gazière), Bow Valley Industries Ltd (société pétrolière et gazière), Sproule Associates Ltd. (société d'experts-conseils du secteur pétrolier) et Encor Energy Ltd. (société pétrolière et gazière). M. Fischer est titulaire d'un B.Sc. (baccalauréat ès science avec spécialisation en génie chimique) et d'un MBA (maîtrise en administration des affaires) de l'Université de Calgary.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration	9 sur 9	100 %
Comité d'audit, des finances et des risques	5 sur 5	100 %
Comité de responsabilité sociale ¹³	3 sur 3	100 %
Comité de sécurité et de fiabilité (président)	4 sur 4	100 %
Total	21 sur 21	100 %

Titres d'Enbridge détenus³

Exercice	Actions d'Enbridge	UAD ⁴	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁵	Minimum exigé ⁶
2018	11 250	29 109	1 350 909 \$ US	742 500 \$ US

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁷

—

V. Maureen Kempston Darkes



Âge : 69 ans
Toronto (Ontario) Canada
Lauderdale-by-the-Sea,
Floride, É.-U.A.

Indépendante

Administratrice depuis :
2 novembre 2010

Date de la retraite obligatoire :
mai 2024

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 96,16 %

M^{me} Kempston Darkes est la vice-présidente du groupe et présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient, à la retraite de General Motors Corporation (société d'automobiles et constructeur de véhicules). De 1994 à 2001, elle a été présidente et directrice générale de General Motors du Canada Limitée et vice-présidente de General Motors Corporation. M^{me} Kempston Darkes est titulaire d'un B.A. (baccalauréat ès arts) et d'un LL.B. (baccalauréat en droit) de l'Université de Toronto.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration	9 sur 9	100 %
Comité de responsabilité sociale (présidente)	4 sur 4	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	9 sur 9	100 %
Comité de sécurité et de fiabilité	4 sur 4	100 %
Total	26 sur 26	100 %

Titres d'Enbridge détenus³

Exercice	Actions d'Enbridge	UAD ⁴	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁵	Minimum exigé ⁶
2018	21 366	25 467	1 567 609 \$ US	742 500 \$ US

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés^{7,14}

Sociétés ouvertes⁷

Brookfield Asset Management Inc. (société de gestion d'actifs mondiale)	Administratrice Présidente du comité de gestion des risques Membre du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (société ferroviaire ouverte)	Administratrice Présidente du comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité Membre du comité d'audit, du comité de gouvernance et des candidatures, du comité des finances et du comité de planification stratégique
Schlumberger Limited (fournisseur ouvert de technologie, de gestion intégrée de projets et de solutions d'information dans le secteur du pétrole et du gaz)	Administratrice Présidente du comité d'audit Membre du comité des finances

Michael McShane



Âge : 63 ans
Kingwood, Texas, É.-U.A.

Indépendant

Administrateur depuis :
27 février 2017

Date de la retraite obligatoire :
mai 2029

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 99,45 %

M. McShane a été administrateur, président et chef de la direction de Grant Prideco, Inc. (fournisseur de tiges de forage et de maîtresses-tiges) à compter de juin 2002 et il a exercé les fonctions de président du conseil de Grant Prideco à compter de mai 2004. M. McShane a pris sa retraite de Grant Prideco après son acquisition par National Oilwell Varco, Inc. en avril 2008. Avant d'entrer au service de Grant Prideco, M. McShane a été vice-président principal des finances, chef des finances et administrateur de BJ Services Company LLC à compter de 1990. M. McShane est conseiller d'Advent International Corporation, société de capital d'investissement privé internationale. M. McShane a également été conseiller de TPH Asset Management, LLC. M. McShane est titulaire d'un B.A.A. (baccalauréat en administration des affaires) de l'Université du Texas et est comptable professionnel agréé.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration ¹⁵	7 sur 7	100 %
Comité d'audit, des finances et des risques ¹⁵	4 sur 4	100 %
Comité de sécurité et de fiabilité ¹⁵	3 sur 3	100 %
Total	14 sur 14	100 %

Titres d'Enbridge détenus ³				
Exercice	Actions d'Enbridge	UAD ⁴	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁵	Minimum exigé ⁶
2018	32 068	2 564	1 159 213 \$ US	742 500 \$ US

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés ⁷	
Sociétés ouvertes ⁷	
Superior Energy Services, Inc. (société de services pétroliers ouverte)	Administrateur Membre du comité d'audit et du comité de rémunération
Oasis Petroleum, Inc. (société de production et d'exploration de pétrole et de gaz naturel ouverte)	Administrateur principal Président du comité d'audit Membre du comité de rémunération
Forum Energy Technologies (société de produits pétroliers ouverte)	Administrateur principal Membre du comité de rémunération
NCS Multistage Holdings, Inc. (société de technologie et de services ouverte)	Président du conseil Membre du comité de rémunération, des candidatures et de gouvernance

Al Monaco



Âge : 58 ans
Calgary (Alberta) Canada

Non indépendant

Administrateur depuis :
27 février 2012

Date de la retraite obligatoire :
mai 2027

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 96,65 %

M. Monaco est entré au service d'Enbridge en 1995 où il a occupé des postes de plus en plus importants. Il est président et chef de la direction d'Enbridge depuis le 1^{er} octobre 2012 et président d'Enbridge depuis le 27 février 2012. M. Monaco est titulaire d'un MBA (maîtrise en administration des affaires) de l'Université de Calgary et est comptable professionnel agréé.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge ¹⁶	Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration	9 sur 9	100 %

Titres d'Enbridge détenus ³				
Exercice	Actions d'Enbridge	Options d'achat d'actions	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge (à l'exception des options d'achat d'actions) ⁵	Minimum exigé ¹⁷
2018	504 907	3 786 380	16 900 406 \$ US	–

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés ⁷	
Sociétés fermées ⁷	
DCP Midstream, LLC (coentreprise à part égale fermée entre Spectra Energy et Phillips 66 et commandité de DCP Midstream GP, LLC, commandité de DCP Midstream GP, LP, commandité de DCP Midstream Partners, LP, société en commandite principale du secteur intermédiaire qui compte des porteurs de parts publics)	Administrateur Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération
Organismes sans but lucratif ⁷	
American Petroleum Institute (association commerciale sans but lucratif)	Administrateur
Institut C.D. Howe (institut de politique publique sans but lucratif)	Administrateur
Conseil canadien des affaires (organisme sans but lucratif non partisan composé de chefs de la direction des plus importantes entreprises du Canada)	Administrateur

Michael E.J. Phelps



Âge : 70 ans
West Vancouver (C.-B.) Canada

Indépendant

Administrateur depuis :
27 février 2017

Date de la retraite obligatoire :
mai 2023

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 98,29 %

M. Phelps est président du conseil et fondateur de Dornoch Capital Inc., société d'investissement fermée. De janvier 1988 à 2002, il a été président et chef de la direction, ainsi que président du conseil et chef de la direction, de Westcoast Energy Inc., à Vancouver (Colombie-Britannique). En 2001, M. Phelps a été nommé Officier de l'Ordre du Canada. En 2003, M. Phelps a été nommé par le gouvernement du Canada président du Comité des personnes avérées, comité créé pour examiner le régime de réglementation des valeurs mobilières du Canada. M. Phelps est titulaire d'un B.A. (baccalauréat ès arts) et d'un LL.B. (baccalauréat en droit) de l'Université du Manitoba et d'une L.L.M. (maîtrise en droit) de la London School of Economics.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration ¹⁸	6 sur 7	86 %
Comité de responsabilité sociale ¹⁸	3 sur 3	100 %
Comité de gouvernance ¹⁸	3 sur 3	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération ¹⁸	5 sur 5	100 %
Total	17 sur 18	94 %

Titres d'Enbridge détenus³

Exercice	Actions d'Enbridge	UAD ⁴	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁵	Minimum exigé ⁶
2018	55 645	995	1 895 872 \$ US	742 500 \$ US

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁷

Sociétés ouvertes⁷

Marathon Oil Corporation (société d'exploration et de production ouverte)	Administrateur Membre du comité d'audit et des finances et du comité de gouvernance et des candidatures Président du comité de la santé, de l'environnement, de la sécurité et de la responsabilité sociale
--	---

Dan C. Tutcher



Âge : 69 ans
Houston, Texas, É.-U.A.

Indépendant

Administrateur depuis :
3 mai 2006

Date de la retraite obligatoire :
mai 2024

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 98,29 %

M. Tutcher est président, chef de la direction et président du conseil des fiduciaires de Center Coast MLP & Infrastructure Fund depuis 2013. M. Tutcher est également directeur de Center Coast Capital Advisors L.P. (expert-conseil en placement) depuis sa constitution en 2007. Il a été vice-président de groupe, Transport-Sud d'Enbridge ainsi que président d'Enbridge Energy Company, Inc. (commandité d'Enbridge Energy Partners, L.P. et filiale en propriété exclusive indirecte d'Enbridge) et d'Enbridge Energy Management, L.L.C. (société de gestion ouverte dans laquelle Enbridge détient 100 % des actions comportant droit de vote non inscrites à la cote d'une Bourse) de mai 2001 jusqu'à sa retraite le 1^{er} mai 2006. De 1992 à mai 2001, il a été président du conseil, président et chef de la direction de Midcoast Energy Resources, Inc. M. Tutcher est titulaire d'un B.A.A. (baccalauréat en administration des affaires) de l'Université Washburn.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration	9 sur 9	100 %
Comité de responsabilité sociale	4 sur 4	100 %
Comité de gouvernance (président)	4 sur 4	100 %
Comité de sécurité et de fiabilité	4 sur 4	100 %
Total	21 sur 21	100 %

Titres d'Enbridge détenus³

Exercice	Actions d'Enbridge	UAD ⁴	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁵	Minimum exigé ⁶
2018	643 342	92 302	24 623 707 \$ US	742 500 \$ US

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁷

Sociétés ouvertes⁷

—

Catherine L. Williams



Âge : 67 ans
Calgary (Alberta) Canada

Indépendante

Administratrice depuis :
1^{er} novembre 2007

Date de la retraite obligatoire :
mai 2026

Vote en faveur à l'assemblée
annuelle 2017 : 98,37 %

M^{me} Williams a été chef des finances de Shell Canada Limitée (société pétrolière et gazière) de 2003 à 2007. Auparavant, elle a occupé différents postes au sein de Shell Canada Limitée, de Shell Europe Oil Products, du secteur des Produits pétroliers de Shell Canada et de Shell International (sociétés pétrolières et gazières) de 1984 à 2003. M^{me} Williams est titulaire d'un B.A. (baccalauréat ès arts) de l'Université de Western Ontario et d'un MBA (maîtrise en administration des affaires, en finances) de la School of Business de l'Université Queen's (maintenant la Smith School of Business de l'Université Queen's).

Membre du conseil/de comités d'Enbridge			Présence aux réunions en 2017 ¹	
Conseil d'administration			8 sur 9	89 %
Comité d'audit, des finances et des risques			5 sur 5	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération (présidente)			9 sur 9	100 %
Total			22 sur 23	96 %

Titres d'Enbridge détenus ³			Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁵	Minimum exigé ⁶
Exercice	Actions d'Enbridge	UAD ⁴		
2018	47 106	37 892	2 845 080 \$ US	742 500 \$ US

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés ⁷	
Sociétés ouvertes ⁷	
Vermilion Energy Inc. (société pétrolière et gazière ouverte)	Administratrice Présidente du comité d'audit Membre du comité de gouvernance et des ressources humaines

1. Les pourcentages sont arrondis au nombre entier le plus près.
2. M^{me} Carter a été nommée au conseil et au comité de responsabilité sociale, au comité de gouvernance et au comité de sécurité et de fiabilité le 27 février 2017.
3. L'information concernant les droits de propriété véritable, le contrôle ou l'emprise sur des titres qu'exercent nos candidats à un poste d'administrateur a été fournie par les candidats et est valable en date du 12 mars 2018. Pour des renseignements sur la propriété de titres des filiales d'Enbridge, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Titres appartenant à certains propriétaires véritables et à la direction » à la page 60.
4. UAD s'entend des unités d'actions différées au sens attribué à cette expression à la page 53 de la présente circulaire de sollicitation de procurations.
5. La valeur marchande totale correspond au produit obtenu de la multiplication du nombre d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées par le cours de clôture des actions d'Enbridge à la Bourse de Toronto (« TSX ») de 41,94 \$ CA le 12 mars 2018. Les montants sont convertis en dollars US selon 1 \$ CA = 0,7981 \$ US, le cours du change à 16 h à Londres pour le 29 décembre 2017 publié par WM/Reuters, et ensuite arrondis au nombre entier le plus près.
6. Les administrateurs doivent détenir au moins trois fois leurs honoraires annuels de membres du conseil en UAD ou en actions d'Enbridge dans les cinq années qui suivent leur nomination à notre conseil. Tous les candidats aux postes d'administrateurs ont atteint ou dépassent cette exigence, à l'exception de M. Cazalot qui doit atteindre cette exigence avant le 27 février 2022.
7. Société ou fiducie *ouverte* ou *publique* s'entend d'une société ou d'une fiducie qui est un émetteur assujéti au Canada ou une personne inscrite aux États-Unis, ou les deux, et qui a des titres de participation cotés. Société ou fiducie *privée* ou *fermée* s'entend d'une société ou d'une fiducie qui n'est pas un émetteur assujéti ou une personne inscrite. *Sans but lucratif* s'entend d'une personne morale, d'une société ou d'une autre entité organisée aux fins de bienfaisance, de civisme ou visant un autre but à caractère social qui ne prévoit pas la réalisation de bénéfices pour ses membres.
8. M. Cazalot a été nommé au conseil et au comité d'audit, des finances et des risques et au comité des ressources humaines et de la rémunération le 27 février 2017.
9. M. Coutu a été nommé au comité de gouvernance le 27 février 2017.
10. M. Ebel n'est membre d'aucun comité du conseil. Toutefois, à titre de président du conseil, il assiste et participe à la plupart des réunions des comités.
11. M. Ebel a été nommé au conseil et président du conseil le 27 février 2017.
12. Les options d'achat d'actions de M. Ebel étaient des options de Spectra Energy qui ont été converties en options d'achat d'actions d'Enbridge à la clôture de l'opération de fusion (au sens donné à la page 30). Voir « Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes / opérations avec des personnes liées » à la page 30. Aucune nouvelle option d'achat d'actions d'Enbridge n'a été attribuée à M. Ebel en sa qualité d'administrateur d'Enbridge ou de président du conseil d'Enbridge.

13. M. Fischer a été nommé au comité de responsabilité sociale le 27 février 2017.
14. M^{me} Kempston Darkes était membre de la haute direction de General Motors Corporation (« GM ») du 1^{er} janvier 2002 au 1^{er} décembre 2009. GM a demandé la protection de la loi sur les faillites en vertu du chapitre 11 de la loi des États-Unis intitulée Bankruptcy Code le 1^{er} juin 2009. Aucune des activités dont elle était directement responsable en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient n'était visée par la procédure en faillite. GM a cessé d'être sous la protection de la loi sur les faillites depuis le 10 juillet 2009 dans le cadre d'une restructuration à l'issue de laquelle une nouvelle entité a acquis les principaux éléments d'actif de GM.
15. M. McShane a été nommé au conseil et au comité d'audit, des finances et des risques et au comité de sécurité et de fiabilité le 27 février 2017.
16. M. Monaco n'est membre d'aucun comité du conseil. À titre de président et chef de la direction, il assiste à des réunions de comités du conseil à la demande de ces comités.
17. En tant que président et chef de la direction, M. Monaco est tenu de détenir un nombre d'actions d'Enbridge dont la valeur correspond à six fois son salaire de base (voir la page 90). M. Monaco n'est pas tenu de détenir des actions d'Enbridge en sa qualité d'administrateur.
18. M. Phelps a été nommé au conseil et au comité de responsabilité sociale, au comité de gouvernance et au comité des ressources humaines et de la rémunération le 27 février 2017.

Administratrice sortante

M^{me} Rebecca B. Roberts quittera le conseil à la fin de l'assemblée. M^{me} Roberts a 65 ans et est administratrice d'Enbridge depuis le 15 mars 2015. M^{me} Roberts a été présidente de Chevron Pipe Line Company (société de pipelines) de 2006 à 2011, où elle était responsable du réseau américain de pipelines transportant le pétrole brut, le gaz naturel et les produits pétroliers de Chevron et de l'expansion des projets de pipelines dans le monde. De 2003 à 2006, elle a été présidente de Chevron Global Power Generation qui était propriétaire exploitant d'éléments d'actif aux États-Unis et en Asie et fournissait du soutien technique à l'échelle internationale. De 1974 à 2003, M^{me} Roberts a occupé divers autres postes de gestion et techniques auprès de Chevron, ses sociétés devancières et ses filiales. M^{me} Roberts est titulaire d'un B.Sc. (baccalauréat ès science) en chimie de l'Université McNeese State. M^{me} Roberts a été membre du conseil ou de comités des autres sociétés ouvertes suivantes :

MSA Safety Incorporated (concepteur, fabricant et fournisseur ouvert de produits de sécurité)	Administratrice Présidente du comité de rémunération et membre du comité des candidatures et de la gouvernance
Black Hills Corporation (société d'énergie diversifiée ouverte dont les entreprises réglementées et non réglementées produisent de l'électricité, du gaz naturel, du pétrole et du charbon en gros)	Administratrice Présidente du comité de gouvernance Membre du comité de rémunération

Indépendance des administrateurs

Administrateurs	Indépendant	Non indépendant	Motifs de la non-indépendance
Pamela L. Carter	●		
Clarence P. Cazalot, Jr.	●		
Marcel R. Coutu	●		
Gregory L. Ebel		●	Il est l'ancien président du conseil, président et chef de la direction de Spectra Energy et il était un employé non-membre de la direction de Spectra jusqu'au 15 avril 2017
J. Herb England	●		
Charles W. Fischer	●		
V. Maureen Kempston Darkes	●		
Michael McShane	●		
Al Monaco		●	Président et chef de la direction de la société
Michael E.J. Phelps	●		
Rebecca B. Roberts	●		
Dan C. Tutcher	●		
Catherine L. Williams	●		

Participation aux comités du conseil

Administrateur	Comité d'audit, des finances et des risques	Comité de responsabilité sociale	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de sécurité et de fiabilité
Administrateurs dirigeants – non indépendants					
Gregory L. Ebel ¹					
Al Monaco ¹					
Administrateurs externes – indépendants					
Pamela L. Carter ²		•	•		•
Clarence P. Cazalot, Jr. ³	•			•	
Marcel R. Coutu ^{4,5}	•		•	•	
J. Herb England ⁴	Président du comité				
Charles W. Fischer ⁶	•	•			Président du comité
V. Maureen Kempston Darkes		Présidente du comité		•	•
Michael McShane ^{4,7}	•				•
Michael E.J. Phelps ⁸		•	•	•	
Rebecca B. Roberts			•	•	
Dan C. Tutcher		•	Président du comité		•
Catherine L. Williams ⁴	•			Présidente du comité	

1. MM. Ebel et Monaco ne sont membres d'aucun comité du conseil. Ils assistent à la plupart des réunions des comités en leur qualité de président du conseil et président et chef de la direction, respectivement.
2. M^{me} Carter a été nommée au comité de responsabilité sociale, au comité de gouvernance et au comité de sécurité et de fiabilité le 27 février 2017.
3. M. Cazalot a été nommé au comité d'audit, des finances et des risques et au comité des ressources humaines et de la rémunération le 27 février 2017.
4. M^{me} Williams et MM. Coutu, England et McShane répondent aux critères d'admissibilité d'un expert financier du comité d'audit au sens de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée. Le conseil a également établi que tous les membres du comité d'audit, des finances et des risques possèdent des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 ») et des règles du New York Stock Exchange (« NYSE »).
5. M. Coutu a été nommé au comité de gouvernance le 27 février 2017.
6. M. Fischer a été nommé au comité de responsabilité sociale le 27 février 2017.
7. M. McShane a été nommé au comité d'audit, des finances et des risques et au comité de sécurité et de fiabilité le 27 février 2017.
8. M. Phelps a été nommé au comité de responsabilité sociale, au comité de gouvernance et au comité des ressources humaines et de la rémunération le 27 février 2017.

Réunions du conseil et des comités du conseil en 2017

Conseil/Comité	Nombre total de réunions	Réunions à huis clos	Présence globale
Conseil	9	8	98 %
Comité d'audit, des finances et des risques	5	5	100 %
Comité de responsabilité sociale	4	4	100 %
Comité de gouvernance	4	4	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	9	9	100 %
Comité de sécurité et de fiabilité	4	4	100 %
Total	35	34	100 %

Présence des administrateurs en 2017

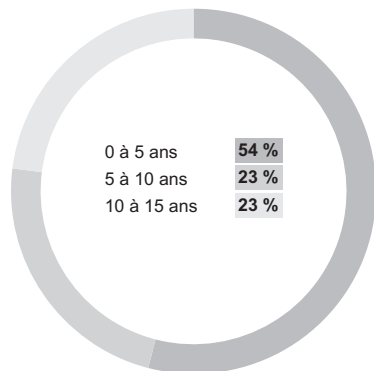
	Réunions de comités du conseil											
	Réunions du conseil d'administration (9 réunions)		Comité d'audit, des finances et des risques (5 réunions)		Comité de responsabilité sociale (4 réunions)		Comité de gouvernance (4 réunions)		Comité des ressources humaines et de la rémunération (9 réunions)		Comité de sécurité et de fiabilité (4 réunions)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Pamela L. Carter ¹	7	100	–	–	3	100	3	100	–	–	3	100
Clarence P. Cazalot, Jr. ¹	7	100	4	100	–	–	–	–	5	100	–	–
Marcel R. Coutu	9	100	5	100	–	–	3	100	9	100	–	–
Gregory L. Ebel ¹	7	100	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
J. Herb England	9	100	5	100	–	–	–	–	–	–	–	–
Charles W. Fischer	9	100	5	100	3	100	–	–	–	–	4	100
V. Maureen Kempston Darkes	9	100	–	–	4	100	–	–	9	100	4	100
Michael McShane ¹	7	100	4	100	–	–	–	–	–	–	3	100
Al Monaco ²	9	100	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Michael E.J. Phelps ¹	6	86	–	–	3	100	3	100	5	100	–	–
Rebecca B. Roberts	9	100	–	–	–	–	4	100	9	100	4	100
Dan C. Tutcher	9	100	–	–	4	100	4	100	–	–	4	100
Catherine L. Williams	8	89	5	100	–	–	–	–	9	100	–	–

1. M^{me} Carter et MM. Cazalot, Ebel, McShane et Phelps ont été nommés au conseil le 27 février 2017, à la clôture de l'opération de fusion.
2. M. Monaco n'est membre d'aucun comité du conseil. À titre d'administrateur et de président et chef de la direction, il assiste aux réunions des comités du conseil à la demande de ces comités.

Tous les administrateurs ont assisté à l'assemblée annuelle des actionnaires 2017.

Durée du mandat des administrateurs

Le graphique et le tableau suivants indiquent depuis combien d'années les administrateurs exercent leur mandat. La durée moyenne du mandat de nos administrateurs s'établit à environ 5,1 ans. La durée moyenne du mandat de nos candidats aux postes d'administrateurs s'établit à environ 5,3 années. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de nos lignes directrices en matière de retraite des administrateurs ainsi que la date de retraite obligatoire de chaque administrateur, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Sélection des nouveaux candidats au conseil d'administration » à la page 40 ainsi qu'à la rubrique « Profils des administrateurs » à compter de la page 14 de la présente circulaire.



Administrateur	Âge			Durée du mandat au conseil d'Enbridge (années de service)		
	Moins de 60 ans	60 à 69 ans	70 à 75 ans	0 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans
Pamela L. Carter		●		●		
Clarence P. Cazalot, Jr.		●		●		
Marcel R. Coutu		●		●		
Gregory L. Ebel	●			●		
J. Herb England			●			●
Charles W. Fischer		●			●	
V. Maureen Kempston Darkes		●			●	
Michael McShane		●		●		
Al Monaco	●				●	
Michael E.J. Phelps			●	●		
Rebecca B. Roberts		●		●		
Dan C. Tutcher		●				●
Catherine L. Williams		●				●
Total de la catégorie Âge et de la catégorie Durée du mandat	2	9	2	7	3	3

Compétences et expérience

Nous maintenons un tableau des compétences et de l'expérience pour nos administrateurs dans des domaines que nous estimons être importants pour une société comme la nôtre. Nous utilisons ce tableau des compétences pour évaluer chaque année la composition de notre conseil et dans le cadre du recrutement de nouveaux administrateurs. Le tableau qui suit présente les compétences et l'expérience de chaque administrateur dans les domaines indiqués d'après une auto-évaluation de chaque administrateur.

Domaine	Kempston												
	Carter	Cazalot, Jr.	Coutu	Ebel	England	Fischer	Darkes	McShane	Monaco	Phelps	Roberts	Tutcher	Williams
Gestion et direction de la stratégie et de la croissance	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Échelle internationale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chef de la direction / haut dirigeant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gouvernance / conseil	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Activités (pétrole et gaz / énergie)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Surveillance / gestion des risques	✓	✓	–	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	–	✓	–
Responsabilité sociale et développement durable	✓	✓	–	✓	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	✓	–
Commercialisation de l'énergie	–	✓	✓	✓	–	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ressources humaines / rémunération	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Financement des sociétés / fusions et acquisitions	✓	✓	✓	✓	✓	✓	–	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Compétences financières	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Technologie de l'information	✓	–	✓	✓	–	✓	–	✓	✓	✓	✓	–	✓
Santé, sécurité, environnement et responsabilité sociale	✓	✓	✓	✓	–	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Politiques publiques, relations avec les gouvernements et les parties prenantes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	–
Secteurs émergents / occasions de croissance	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	–

Diversité

Pour des renseignements sur la diversité à notre conseil, voir la rubrique « Diversité » à compter de la page 41.

Mandats parallèles au sein de comités de rémunération et participation d'initiés

Le tableau suivant présente les mandats parallèles en 2017. Le conseil a conclu que les mandats parallèles présentés ci-après ne compromettent pas la capacité de ces administrateurs d'exercer un jugement indépendant en tant que membres de notre conseil.

Administrateurs	Membres des conseils de sociétés ouvertes suivantes	Membres des comités suivants
Marcel R. Coutu	Brookfield Asset Management Inc.	Comité d'audit et comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération
V. Maureen Kempston Darkes		Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération et présidente du comité de gestion du risque

4. Vote consultatif visant à approuver la rémunération des membres de la haute direction visés

Conformément à la loi intitulée *Exchange Act of 1934* (la « Loi de 1934 ») et à une règle connexe de la SEC des États-Unis, nous offrons aux actionnaires l'occasion de voter pour ou contre, à titre consultatif, la rémunération de nos membres de la haute direction visés indiquée dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, habituellement appelé un « vote consultatif sur la rémunération ». Puisqu'il s'agit d'un vote consultatif, le conseil ne sera pas lié par les résultats. Le conseil tiendra toutefois compte des résultats de ce vote ainsi que des autres commentaires des actionnaires et des pratiques exemplaires en matière de rémunération et de gouvernance au moment d'évaluer la démarche de la société en matière de rémunération de nos membres de la haute direction visés.

Nous vous prions d'examiner l'analyse de la rémunération qui figure dans la présente circulaire de sollicitation de procurations au moment d'exercer votre vote. Le conseil est d'avis que le programme de rémunération de la haute direction qui a été mis en œuvre atteint l'objectif de maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires tout en attirant, en motivant et en maintenant en fonction les personnes les plus compétentes. La société reconnaît que la bonne structure de rémunération de la haute direction est essentielle à la gestion des risques et à la motivation des

membres de la haute direction visés de la société. La société estime que sa démarche en matière de rémunération de la haute direction est juste et équilibrée et qu'elle crée des mesures incitatives pour les membres de la haute direction visés qui sont conformes aux intérêts des actionnaires à long terme.

Nous avons tenu des votes consultatifs sur notre démarche en matière de rémunération de la haute direction à chaque assemblée annuelle des actionnaires depuis 2011. Les résultats du vote pour les trois derniers exercices figurent dans le tableau ci-après.

Vote consultatif sur la rémunération	2017	2016	2015
Votes en faveur	95,94 %	95,82 %	95,87 %

Vous serez prié de voter pour ou contre notre démarche en matière de rémunération, ou vous pourrez vous abstenir de voter, par voie de la résolution suivante.

Le conseil recommande à l'unanimité aux actionnaires de voter POUR le vote consultatif sur la rémunération.

Il est résolu, à des fins consultatives, que les actionnaires approuvent la rémunération des membres de la haute direction d'Enbridge divulguée dans la circulaire de sollicitation de procurations d'Enbridge (qui comprend l'analyse de la rémunération, les tableaux de la rémunération et l'analyse qui accompagne les tableaux de la rémunération) envoyée à l'avance aux fins de l'assemblée annuelle des actionnaires 2018 conformément aux règles relatives à l'information sur la rémunération de la SEC et des Autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes.

Le conseil tiendra compte des résultats du vote dans le cadre de son examen des futures politiques et questions de rémunération. Nous examinerons également le niveau d'intérêt des actionnaires et les commentaires reçus et étudierons le meilleur moyen et le meilleur moment pour la sollicitation de commentaires de nos actionnaires à l'égard de notre démarche en matière de rémunération de la direction à l'avenir.

Vote requis pour l'approbation :

Pour être approuvée, la résolution consultative sur la rémunération doit être approuvée à au moins la majorité des voix dûment exprimées à l'assemblée.

5. Vote consultatif sur la fréquence des votes consultatifs sur la rémunération

Aux termes de l'article 14A de la Loi de 1934, nous sommes tenus d'accorder à nos actionnaires l'occasion de voter sur une résolution consultative à caractère non obligatoire pour déterminer si un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération de nos membres de la haute direction visés (vote consultatif sur la rémunération) devrait être tenu tous les ans, aux deux ans ou aux trois ans.

Le formulaire de procuration propose quatre choix aux actionnaires (tous LES ANS (1), aux DEUX (2) ANS, aux TROIS (3) ANS ou ABSTENTION). Le vote des actionnaires ne vise pas à approuver ou à désapprouver la recommandation du conseil. Le conseil apprécie la rétroaction constante de nos actionnaires quant à la rémunération de la haute direction et à d'autres sujets importants en matière de gouvernance et croit qu'un vote annuel favorise la communication entre nos actionnaires et le conseil et permet à nos actionnaires de donner des commentaires sur les pratiques et politiques en matière de rémunération de la haute direction. Après avoir examiné attentivement les divers arguments à l'appui de chaque option, le conseil a conclu qu'un vote consultatif sur la rémunération annuel est approprié pour la société et ses actionnaires à ce moment. Le conseil estime de plus qu'un vote annuel est le meilleur choix pour la société puisque le comité des ressources humaines et de la rémunération évalue et établit la rémunération de nos membres de la haute direction visés chaque année.

Puisqu'il s'agit d'un vote consultatif, le conseil n'est pas lié par les résultats. Le conseil ou le comité des ressources humaines et de la rémunération ne sera pas tenu de prendre quelque mesure à l'égard de la fréquence des futurs votes consultatifs sur la rémunération en raison du résultat de ce vote. Toutefois, le conseil et le comité des ressources humaines et de la rémunération attachent de l'importance à l'avis des actionnaires et tiendront compte du résultat du vote au moment d'établir la fréquence des futurs votes consultatifs sur la rémunération.

Le conseil d'administration recommande à l'unanimité aux actionnaires de voter POUR un vote consultatif CHAQUE ANNÉE.

Vote requis pour l'approbation :

Pour être approuvée, la résolution consultative prévoyant un vote consultatif sur la rémunération chaque année doit être approuvée par le vote affirmatif de la majorité simple des voix dûment exprimées à l'assemblée à cet égard.

Propositions d'actionnaires

Nous n'avons reçu aucune proposition d'actionnaires à inclure dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Propositions pour l'assemblée 2019

Enbridge est assujettie aux règles de la SEC en vertu de la Loi de 1934 et aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* à l'égard des propositions d'actionnaires. Comme l'indiquent clairement la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et les règles de la SEC en vertu de la Loi de 1934, le simple fait de soumettre une proposition d'actionnaires ne garantit pas son inclusion dans les documents de procuration.

Les propositions d'actionnaires soumises aux termes des règles de la SEC en vertu de la Loi de 1934 à des fins d'inclusion dans les documents de procuration de la société relativement à son assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2019 (l'« assemblée 2019 »), doivent être reçues au plus tard le 28 novembre 2018. Ces propositions doivent également respecter toutes les dispositions applicables de la Règle 14a-8 de la Loi de 1934.

Les propositions d'actionnaires soumises aux termes des dispositions applicables de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* qu'un actionnaire a l'intention de présenter à l'assemblée 2019 et qu'il souhaite soumettre à l'examen à des fins d'inclusion dans la circulaire de sollicitation de procurations et le formulaire de procuration d'Enbridge pour l'assemblée 2019 doivent être reçues au plus tard le 5 décembre 2018. Ces propositions doivent également respecter toutes les dispositions applicables de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et de son règlement d'application. L'assemblée 2019 devrait avoir lieu en mai 2019 à Calgary, en Alberta.

Toutes les propositions d'actionnaires doivent être envoyées par la poste à notre secrétaire l'adresse Enbridge Inc., 425 1st Street SW, bureau 200, Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8 ou par courriel à l'adresse CorporateSecretary@enbridge.com et reçues dans les délais indiqués ci-dessus.

Comme il est décrit à la rubrique « Règlement administratif relatif au préavis », aux termes du règlement administratif relatif au préavis d'Enbridge (règlement administratif n° 2), si un actionnaire a l'intention de soumettre une candidature à un poste d'administrateur d'Enbridge à l'assemblée annuelle des actionnaires, autrement qu'aux termes d'une proposition d'actionnaire, cette candidature doit respecter les procédures prévues dans le règlement administratif relatif au préavis, notamment en remettant un avis écrit en bonne et due forme en temps opportun. Il y a lieu de se reporter à la page 32 de la présente circulaire de sollicitation de procurations pour de plus amples renseignements.

Autres points à l'ordre du jour

À la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, le conseil et la direction n'ont pas connaissance de quelque autre question dont l'assemblée peut être saisie.

Résultats des votes

Nous afficherons les résultats des votes de cette année et les autres points à l'ordre du jour sur notre site Web (www.enbridge.com) et sur les sites Web www.sedar.com et www.sec.gov après l'assemblée.

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

Réglementation, règles et normes

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Enbridge n'est plus considérée un « émetteur privé étranger » en vertu de la législation en valeurs mobilières des États-Unis applicable. Enbridge est donc assujettie aux exigences en matière de gouvernance applicables aux émetteurs américains et aux exigences en matière de gouvernance canadiennes applicables, ainsi qu'aux exigences en matière de divulgation et de gouvernance de la TSX et du NYSE.

Nous avons adopté un système complet de gérance, de responsabilité et d'imputabilité qui est conforme aux exigences canadiennes et américaines applicables, notamment : l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM); le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*; le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*; les exigences de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*; l'article 407 du *Regulation S-K* de la SEC et des lignes directrices en matière de gouvernance du NYSE.

Nos pratiques en matière de gouvernance

Une bonne gouvernance constitue le fondement de saines pratiques commerciales. Chez Enbridge, nous croyons qu'une bonne gouvernance est importante pour nos actionnaires, nos employés et la société.

La présente rubrique présente notre philosophie, nos politiques et nos pratiques en matière de gouvernance. Elle décrit également le rôle et le fonctionnement de notre conseil et des cinq comités du conseil. Notre cadre de référence en matière de gouvernance se trouve dans nos principes et lignes directrices en matière de gouvernance, notre code de conduite et d'éthique et dans les chartes écrites de notre conseil, de chacun des cinq comités du conseil, du président et chef de la direction et du président du conseil. Nos statuts et règlements administratifs énoncent également certaines questions qui régissent nos activités commerciales. Tous ces documents peuvent être consultés sur notre site Web (www.enbridge.com).

Faits saillants en matière de gouvernance

Nous croyons fortement en une solide gouvernance durable qui promeut les intérêts à long terme de nos actionnaires, renforce la responsabilité et l'imputabilité de notre conseil et de la direction et aide à accroître la confiance du public en Enbridge. Les faits saillants de notre solide gouvernance comprennent les suivants :

- élection annuelle des administrateurs;
- élection de chacun des administrateurs (et non par suffrage plurinominal);
- absence de structure de capital-actions à double catégorie;
- politique relative au vote à la majorité des voix;
- majorité d'administrateurs indépendants (11 sur 13);
- séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction;
- politique en matière de diversité au conseil;
- 4 administrateurs sur 13 sont des femmes (31 %);
- indépendance du comité d'audit, des finances et des risques, du comité des ressources humaines et de la rémunération, du comité de gouvernance, du comité de sécurité et de fiabilité et du comité de responsabilité sociale;
- plus de la moitié des membres du conseil siègent depuis moins de cinq ans (7 sur 13);
- réunions à huis clos régulières des administrateurs non-membres de la direction;
- surveillance des risques par le conseil et les comités;
- auto-évaluations annuelles du conseil, des comités et des administrateurs;
- descriptions de poste écrites pour le président du conseil, le chef de la direction et les présidents des comités;
- code de conduite et d'éthique (énoncé sur la conduite des affaires);
- politique de dénonciation;
- règlement administratif relatif au préavis (règlement administratif n° 2);
- régime de droits des actionnaires (approuvé par les actionnaires en 2017);
- vote consultatif annuel sur la rémunération de la direction (depuis 2011);
- principes et lignes directrices en matière de gouvernance;
- exigences d'actionnariat pour les administrateurs et les membres de la haute direction;
- politique contre les activités de couverture;
- politique en matière de contributions politiques;

- rapport sur la responsabilité sociale et le développement durable;
- participation active des actionnaires;
- rémunération de la direction reposant sur une philosophie de rémunération au rendement; et
- politique de récupération de la rémunération incitative.

Principaux documents relatifs à la gouvernance

Divers mandats, politiques et pratiques soutiennent le cadre de référence en matière de gouvernance au sein d'Enbridge. Les documents qui suivent, entre autres, sont des principaux éléments de la gouvernance d'Enbridge et peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse www.enbridge.com :

- clauses de prorogation et clauses modificatrices;
- règlement administratif général n° 1;
- règlement administratif n° 2;
- énoncé sur la conduite des affaires;
- principes et lignes directrices en matière de gouvernance (« lignes directrices en matière de gouvernance »);
- charte du conseil;
- charte de chacun des comités du conseil;
- charte du président du conseil;
- charte du président et chef de la direction;
- politique de dénonciation; et
- politique de récupération de la rémunération incitative.

Une culture d'éthique commerciale

Une solide culture d'éthique commerciale est essentielle au sein d'Enbridge.

Notre énoncé sur la conduite des affaires (téléchargeable sur notre site Web au www.enbridge.com) énonce officiellement nos attentes envers toutes les personnes engagées par Enbridge. Il s'applique à l'échelle de l'entreprise d'Enbridge et de nos filiales, y compris à nos administrateurs, à nos membres de la direction et à nos employés, ainsi qu'aux conseillers et entrepreneurs dont Enbridge a retenu les services.

Il expose nos attentes dans des domaines comme :

- le respect de la législation, des règles et de toutes politiques applicables;
- la façon d'éviter les conflits d'intérêts, y compris des exemples de types acceptables de cadeaux et d'activités de divertissement;
- la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent;
- l'acquisition, l'utilisation et l'entretien convenables des actifs (y compris les ordinateurs et les appareils de communication);
- la confidentialité des données, la gestion des registres et dossiers, les renseignements exclusifs, confidentiels et privilégiés;
- la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement;
- l'interaction, notamment avec les propriétaires fonciers, les clients, les actionnaires et les employés; et
- un milieu de travail respectueux, exempt de harcèlement.

Le conseil a approuvé un énoncé sur la conduite des affaires révisé en 2017 et l'énoncé sur la conduite des affaires révisé est entré en vigueur le 29 septembre 2017.

Dès l'embauche au sein d'Enbridge et chaque année par la suite, tous les employés d'Enbridge sont tenus d'assister à une formation relative à l'énoncé sur la conduite des affaires et d'attester qu'ils se conforment à cet énoncé. Les employés sont également tenus de divulguer tout conflit d'intérêts réel ou éventuel.

Les administrateurs doivent également attester qu'ils souscrivent à l'énoncé sur la conduite des affaires et s'y conformeront, à leur nomination à notre conseil et à chaque année de leur mandat d'administrateur.

On a demandé à tous les employés faisant partie des systèmes d'information des ressources humaines de la société de faire une formation en ligne sur l'énoncé sur la conduite des affaires. Pour que la formation soit considérée comme réussie, en tenant compte que certains employés étaient assujettis au code de conduite de Spectra Energy du 1^{er} janvier 2017 au 28 septembre 2017, et à l'énoncé sur la conduite des affaires du 29 septembre 2017 au 31 décembre 2017, on a demandé aux employés d'attester qu'ils se conforment au code de conduite applicable. À la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, 99,2 % de ces employés d'Enbridge ont attesté se conformer au code de conduite applicable. Les 13 administrateurs du conseil ont également attesté se conformer à l'énoncé sur la conduite des affaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Accroître la connaissance

Nous donnons de la formation en ligne visant à accroître la connaissance et à renforcer notre engagement en matière d'éthique commerciale.

À ce jour, nous avons élaboré des programmes de formation en ligne sur la fraude, les lois visant à combattre la corruption à l'étranger et l'énoncé sur la conduite des affaires.

Au moyen de son programme de formation relatif à l'énoncé sur la conduite des affaires annuel en ligne, Enbridge fait part de ses attentes selon lesquelles tous les employés d'Enbridge ont le devoir de déclarer toutes les questions de conformité (y compris les manquements soupçonnés à l'énoncé sur la conduite des affaires) en temps opportun.

Traitement des conflits d'intérêts et opérations avec des personnes liées

Si un administrateur ou un membre de la direction a un intérêt important dans une opération ou une convention visant Enbridge ou s'il repère par ailleurs un conflit d'intérêts potentiel, il doit :

- déclarer le conflit réel ou potentiel;
- choisir de ne pas participer aux délibérations sur la question; et
- s'abstenir de voter sur la question à une réunion du conseil au cours de laquelle la question est examinée.

Cette façon de faire est conforme aux exigences de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. De plus, le conseil doit examiner les opérations avec des personnes liées pour prendre des décisions quant à l'indépendance des administrateurs. Le fait que les administrateurs et les dirigeants de la société remplissent des questionnaires chaque année aide à repérer les opérations avec des personnes liées éventuelles. En outre, comme il est indiqué ci-dessus, conformément à notre énoncé sur la conduite des affaires, tous les dirigeants et les administrateurs doivent éviter les conflits d'intérêts et divulguer quelque conflit d'intérêts réel ou potentiel. Ils doivent également attester chaque année qu'ils se conforment à l'énoncé sur la conduite des affaires. Le service de la conformité de la société examine les informations concernant un conflit d'intérêts réel ou potentiel pour assurer un suivi et une divulgation appropriés. La renonciation à toute partie de l'énoncé sur la conduite des affaires doit être approuvée par le chef de la direction. Pour les membres de la haute direction, les membres de la haute direction financière et les membres du conseil, une renonciation nécessite l'approbation expresse du conseil d'Enbridge. Depuis le début de 2017, le chef de la direction et le conseil n'ont renoncé à aucun aspect de l'énoncé sur la conduite des affaires.

Aux fins de ce qui précède, une « opération avec une personne liée » est une opération dans le cadre de laquelle la société a été ou est un participant et dont le montant dépasse 120 000 \$ US, et dans laquelle une personne liée ou aura un intérêt important direct ou indirect, et une « personne liée » s'entend i) d'un administrateur, d'un candidat à un poste d'administrateur ou d'un membre de la haute direction de la société; ii) d'un membre de la famille immédiate d'un administrateur, d'un candidat à un poste d'administrateur ou d'un membre de la haute direction, ou iii) d'un porteur véritable de plus de 5 % des actions de la société ou un membre de la famille immédiate d'un tel porteur.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes / opérations avec des personnes liées

Le 27 février 2017, Enbridge et Spectra Energy se sont fusionnées par voie d'une opération de fusion avec échange d'actions (l'« opération de fusion »). À la clôture de l'opération de fusion, M. Gregory L. Ebel (ancien président du conseil, président et chef de la direction de Spectra Energy) est devenu président du conseil non-membre de la direction du conseil d'administration d'Enbridge. Enbridge est tenue, jusqu'à la première réunion du conseil d'administration après l'assemblée annuelle des actionnaires 2020 d'Enbridge de fournir, sans frais, à M. Ebel en qualité de président du conseil non-membre de la direction : i) l'utilisation de l'aéronef d'Enbridge pour les vols d'affaires pour se rendre aux réunions du conseil et pour les autres activités effectuées pour le compte d'Enbridge, ii) du soutien en matière de technologie de l'information, et iii) du soutien administratif.

Enbridge est également tenue d'obtenir des locaux à bureaux dans la région de Houston pour le compte de M. Ebel et de rembourser au président du conseil non-membre de la direction les frais engagés pour les services d'établissement de déclarations de revenus (d'un montant total ne dépassant pas 100 000 \$ US par année pour ces locaux à bureaux et services d'établissement de déclarations de revenus). Après la clôture de l'opération de fusion, M. Ebel est demeuré un employé non-membre de la direction de Spectra Energy jusqu'au 15 avril 2017, auquel moment il a fait l'objet d'une cessation admissible aux termes de son entente en cas de changement de contrôle avec Spectra Energy et est devenu admissible aux paiements et aux avantages suivants qui, sauf tel qu'il est indiqué ci-après, ont été versés en 2017 :

- un paiement en espèces forfaitaire de 366 950 \$ US, soit la tranche proportionnelle de la rémunération incitative en espèces annuelle cible de M. Ebel pour 2017;

- un paiement en espèces forfaitaire de 7 305 638 \$ US, soit une prestation de départ en espèces correspondant à trois fois la somme du salaire de base annuel et de la rémunération incitative en espèces annuelle cible de M. Ebel immédiatement avant la cessation admissible;
- le maintien des prestations d'aide sociale pendant une période de deux ans suivant la cessation admissible de M. Ebel (ces prestations sont évaluées à environ 45 521 \$ US ainsi que les prestations remises en 2017 évaluées à 14 010 \$ US);
- un montant en espèces forfaitaire de 837 876 \$ US, soit les montants que Spectra Energy aurait attribués ou cotisés aux comptes du régime de retraite à prestations déterminées ou du régime d'épargne à cotisations déterminées admissibles et non admissibles aux fins de l'impôt de M. Ebel pendant les deux ans qui suivent la date de cessation des fonctions;
- la somme estimative de 1 752 591 \$ US à l'égard des prestations supplémentaires qui deviendront payables à M. Ebel aux termes du régime complémentaire de retraite à l'intention des dirigeants de Spectra Energy dans le cadre du changement de contrôle au moment où M. Ebel a choisi de recevoir une distribution du régime complémentaire de retraite à l'intention des dirigeants; et
- un montant forfaitaire de 30 000 \$ US aux fins d'aide au remplacement.

En plus de ce qui précède, M. Ebel détenait certaines attributions fondées sur des titres de capitaux propres de Spectra Energy à la clôture de l'opération de fusion qui étaient généralement traitées de la même manière que celles détenues par les autres employés de Spectra Energy. Voir la rubrique « Attributions à titre de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Spectra Energy prises en charge » à compter de la page 114 pour de plus amples renseignements. Les attributions fondées sur des titres de capitaux propres de Spectra Energy détenues par M. Ebel qui sont devenues acquises aux termes de la cessation des fonctions admissible de M. Ebel, ont été prises en charge par Enbridge dans le cadre de la clôture de l'opération de fusion. Figurent ci-après les valeurs approximatives de chaque type d'attributions fondées sur des titres de capitaux propres de Spectra Energy non acquises, y compris tout équivalent de dividendes jumelé s'y rapportant, qui sont devenues acquises et ont été payées à M. Ebel en 2017.

Ces valeurs reposent sur un cours par action ordinaire d'Enbridge 1) de 42,26 \$ US, soit le cours de clôture par action ordinaire d'Enbridge au NYSE le 14 avril 2017, pour les options de Spectra Energy (le jour de séance le plus près de la date à laquelle ces options de Spectra Energy sont devenues acquises lors d'une cessation des fonctions admissible), déduction faite du prix d'exercice applicable dans le cas des options non acquises; 2) de 41,49 \$ US, soit le cours de clôture par action ordinaire d'Enbridge au NYSE le 13 octobre 2017 pour les unités d'actions fictives de Spectra Energy et les UAR de Spectra Energy 2016 (le jour de séance le plus près de la date à laquelle ces attributions sont devenues payables après le délai de six mois requis par l'article 409A de l'Internal Revenue Code des États-Unis pour certains employés lorsque l'événement déclencheur du paiement est la cessation de service); et 3) de 38,46 \$ US, soit le cours de clôture par action ordinaire d'Enbridge au NYSE le 31 octobre 2017, pour les autres attributions de Spectra Energy (soit, conformément au mode d'évaluation indiqué dans le régime pertinent, le dernier jour ouvrable du mois qui précède le mois au cours duquel le paiement a été effectué; conformément à l'article 409A de l'Internal Revenue Code des États-Unis un report du paiement est nécessaire après la cessation de service pour certains employés).

Options de Spectra Energy	Unités d'actions fictives de Spectra Energy	UAR de Spectra Energy 2016	Autres attributions de Spectra Energy	Total
3 618 955 \$ US	7 941 389 \$ US	8 660 863 \$ US	464 764 \$ US	20 685 971 \$ US

Opération d'initié interdite

Nos lignes directrices en matière d'opérations et de déclarations d'initiés, dont la dernière révision remonte à février 2018, imposent aux personnes qui entretiennent des liens particuliers avec Enbridge (y compris les initiés) des restrictions lorsqu'ils souscrivent ou vendent des actions ou d'autres titres d'Enbridge. Les lignes directrices, conformément à nos obligations à l'égard des Bourses de valeurs, des autorités de réglementation et des investisseurs, comprennent les mesures suivantes :

- imposition de périodes d'interdiction des opérations trimestrielles et annuelles à tous les administrateurs et les membres de la direction d'Enbridge et de ses filiales ainsi qu'à certains employés, entrepreneurs ou autres personnes qui entretiennent des liens particuliers avec Enbridge lorsque les résultats financiers sont en cours de préparation, mais n'ont pas encore été publiés (à l'heure actuelle, ces périodes commencent le premier jour qui suit la fin de chaque trimestre ou exercice et se terminent à la clôture des opérations le premier jour de séance qui suit la diffusion d'un communiqué de presse faisant état de nos résultats financiers pour la fin de ce trimestre ou cet exercice) ou qu'un formulaire 10-Q ou un formulaire 10-K, le cas échéant, est déposé auprès de la SEC;

- une invitation à faire autoriser au préalable toutes les souscriptions ou ventes proposées de titres d'Enbridge auprès du bureau du secrétaire de la société et, dans le cas des administrateurs et des membres de la haute direction, une obligation d'une telle autorisation;
- l'interdiction, pour tous les administrateurs, membres de la direction, employés ou entrepreneurs d'Enbridge et de ses filiales et les autres personnes ayant un lien particulier avec Enbridge et ses filiales, de souscrire ou de vendre des titres d'Enbridge ou de ses filiales s'ils connaissent des renseignements non publics importants, de divulguer des renseignements non publics importants à toute autre personne et de faire des recommandations ou d'exprimer un avis sur le fondement de renseignements non publics importants quant à la souscription ou à la vente de titres d'Enbridge et de ses filiales; et
- l'interdiction, pour tous les administrateurs, membres de la direction, employés et entrepreneurs d'Enbridge et de ses filiales, d'effectuer des opérations de couverture et des ventes à découvert des titres d'Enbridge.

Politique de dénonciation et procédure de signalement

Notre politique de dénonciation et nos procédures de signalement contribuent à perpétuer nos valeurs supérieures et à préserver notre culture d'éthique commerciale.

Il y a quelques années, nous avons mis en œuvre des procédures de dénonciation pour protéger l'intégrité de nos mécanismes comptables, d'audit et financiers. Nous avons amélioré et mis à jour ces procédures en 2008 et en 2012 et de nouveau en 2017.

Les plaintes au sujet d'irrégularités financières ou comptables, de conduites contraires à l'éthique ou de toute autre question de conformité (y compris les manquements présumés à l'énoncé sur la conduite des affaires) peuvent être faites de manière anonyme au moyen du service d'assistance téléphonique en matière d'éthique et de conduite d'Enbridge (le « service d'assistance téléphonique »), qui permet l'envoi de rapports anonymes et confidentiels par téléphone à un numéro sans frais et au moyen d'un système de signalement sur le Web. Le service d'assistance téléphonique est administré par un fournisseur de services tiers indépendant. Des copies de tous les rapports reçus au moyen du service d'assistance téléphonique sont remises au président du comité d'audit, des finances et des risques. Les particuliers peuvent également signaler leurs préoccupations à l'égard d'irrégularités financières ou comptables ou de conduite contraire à l'éthique en toute confidentialité et directement au président du comité d'audit, des finances et des risques. Tous les signalements écrits peuvent être faits de manière anonyme, et les plaintes soumises dans une enveloppe cachetée et marquée « Privé et strictement confidentiel » seront remises non décachetées au président du comité d'audit, des finances et des risques.

Au moins une fois par trimestre (plus tôt dans le cas d'une question urgente), le chef de la conformité présente au comité d'audit, des finances et des risques un rapport sur toutes les plaintes sérieuses reçues et présente au comité de sécurité et de fiabilité un rapport sur toutes les plaintes sérieuses reçues sur des questions relevant du mandat du comité de sécurité et de fiabilité. Les rapports trimestriels au comité d'audit, des finances et des risques comprennent également des renseignements au sujet de toute autre question de conformité importante qui a été portée à l'attention du service de conformité et d'éthique d'Enbridge grâce à des enquêtes de conformité trimestrielles. Le comité d'audit, des finances et des risques détermine alors la manière de régler les questions ou les plaintes portées à son attention. Le comité peut embaucher des conseillers indépendants (p. ex. des conseillers juridiques externes et des auditeurs indépendants) pour l'aider à enquêter sur une question et à la résoudre.

Règlement administratif relatif au préavis

Le règlement administratif n° 2 d'Enbridge énonce des exigences relatives à la remise de préavis des candidatures aux postes d'administrateurs (le « règlement administratif relatif au préavis »). Le règlement a été adopté par le conseil le 2 décembre 2014 et confirmé par les actionnaires à l'assemblée annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 6 mai 2015. Le règlement administratif relatif au préavis vise à donner aux actionnaires, aux administrateurs et aux membres de la direction d'Enbridge des lignes directrices quant à la mise en candidature des administrateurs. Le règlement administratif relatif au préavis encadre la manière dont la société doit fixer une date limite à laquelle les actionnaires de la société doivent soumettre des candidatures aux postes d'administrateurs de la société avant une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires, et établit l'information qu'un actionnaire doit inclure dans son avis en bonne et due forme à la société.

Conformément au règlement administratif relatif au préavis, si un actionnaire a l'intention de soumettre une candidature à un poste d'administrateur d'Enbridge à l'assemblée, autrement que conformément à une proposition d'actionnaire, cette candidature doit respecter les procédures prévues dans le règlement administratif relatif au préavis, y compris la remise d'un avis écrit en temps opportun.

L'avis d'un actionnaire qui propose une candidature n'est remis en temps opportun que si les conditions suivantes sont respectées : a) dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires, l'avis est remis au moins 30 jours avant la date de l'assemblée (au plus tard le 9 avril 2018 dans le cas de l'assemblée); étant entendu, toutefois, que si l'assemblée doit avoir lieu moins de 50 jours (la « date de l'avis ») après la date de la première annonce publique de la date de l'assemblée, l'avis doit être remis au plus tard à la fermeture des bureaux le 10^e jour qui suit la date de l'avis; et b) dans le cas d'une assemblée extraordinaire (qui n'est pas aussi une assemblée annuelle) des actionnaires convoquée aux fins d'élire des administrateurs (qu'elle soit ou non aussi convoquée à d'autres fins), au plus tard à la fermeture des bureaux le 15^e jour qui suit la date de la première annonce publique de la date de l'assemblée. L'assemblée annuelle des actionnaires 2019 devrait avoir lieu vers le 8 mai 2019 à Calgary, en Alberta.

L'avis d'un actionnaire qui propose un candidat n'est en bonne et due forme écrite que si l'information précisée dans le règlement administratif relatif au préavis concernant l'actionnaire qui propose un candidat et la personne que propose l'actionnaire qui propose un candidat à l'élection à un poste d'administrateur (un « candidat proposé »), y est indiquée ou jointe, selon le cas, et y est joint également le consentement écrit dûment signé par le candidat proposé quant à sa candidature à l'élection au conseil et à l'acceptation d'un mandat d'administrateur de la société, s'il est élu. Un tel avis doit être dûment mis à jour et complété, au besoin, afin que l'information qui y est ou qui doit y être indiquée demeure véridique et exacte à la date de référence pour l'assemblée.

Conformément au règlement administratif relatif au préavis, l'avis ne peut être donné qu'en mains propres ou que par courrier électronique, et n'est réputé avoir été donné et fait qu'au moment de sa remise en mains propres au secrétaire de la société, à l'adresse suivante : secrétaire, 425-1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) Canada, T2P 3L8, ou que lorsqu'il est envoyé par courrier électronique au secrétaire de la société à l'adresse de courrier électronique CorporateSecretary@enbridge.com; il est entendu que, si la livraison ou communication électronique est faite un jour qui n'est pas un jour ouvrable ou après 17 h (heure de Calgary) un jour ouvrable, la livraison ou communication électronique est réputée avoir été faite le jour ouvrable suivant. Le président de l'assemblée a le pouvoir et l'obligation d'établir si une candidature a été faite conformément ou non aux procédures énoncées dans le règlement administratif relatif au préavis et, si une mise en candidature n'a pas été faite conformément à celles-ci, de déclarer que la candidature irrégulière doit être rejetée. Le conseil peut, à sa seule appréciation, renoncer à l'application de quelque exigence du règlement administratif relatif au préavis. Un exemplaire du règlement administratif relatif au préavis d'Enbridge peut être consulté sur notre site Web (www.enbridge.com).

Le rôle du conseil

Le conseil est le premier responsable de la gouvernance au sein d'Enbridge, et de la gérance de la société. Il a pleins pouvoirs de surveillance de la gestion de nos activités commerciales et de nos affaires internes. Il s'acquitte de bon nombre de ses responsabilités par l'intermédiaire des cinq comités du conseil permanents :

- comité d'audit, des finances et des risques;
- comité de responsabilité sociale;
- comité de gouvernance;
- comité des ressources humaines et de la rémunération; et
- comité de sécurité et de fiabilité.

Principales responsabilités

Dans le cadre de sa responsabilité de gérance, le conseil a les responsabilités suivantes :

- nommer le président et chef de la direction, évaluer son rendement et approuver sa rémunération et approuver la nomination des autres membres de l'équipe de haute direction;
- s'assurer que des processus soient en place pour la planification de la relève, la formation et la surveillance de la haute direction;
- examiner et approuver le plan stratégique, donner une orientation et surveiller notre progression;
- nous aider à repérer les principaux risques, à surveiller nos programmes de gestion des risques et à nous assurer que des systèmes appropriés soient en place pour surveiller, gérer et limiter ces risques;
- veiller à ce que nous ayons en place des processus pour surveiller et maintenir l'intégrité de nos systèmes de contrôle interne et d'information de gestion;
- veiller à ce que le président et chef de la direction et les membres de la haute direction favorisent une culture d'intégrité, de sécurité et de respect à l'échelle de la société;
- établir la démarche de la société en matière de gouvernance, y compris nos principes et lignes directrices en matière de gouvernance; et

- surveiller les communications avec les actionnaires, la communication de l'information au public et les communications de la société.

Le conseil est chargé de la surveillance des domaines fondamentaux indiqués ci-dessus et de la supervision des opérations financières d'entreprise, y compris les changements à la structure du capital, les budgets annuels et les plans de financement, la politique en matière de dividendes, les nouveaux financements, les états financiers et le rapport de gestion et les politiques relatives aux limites des dépenses et pouvoirs de la société. De plus, le conseil examine et approuve les initiatives, les investissements et les opérations pouvant avoir une incidence importante sur la société. Le conseil approuve et surveille également la conformité aux principales politiques et procédures qui régissent la société et son exploitation.

Les responsabilités du conseil sont décrites dans les chartes du conseil qui sont jointes à l'annexe A de la présente circulaire. Ces chartes sont rédigées par la direction avec l'aide du comité de gouvernance et approuvées par le conseil, qui les examine chaque année et les met à jour au besoin. Des exemplaires des chartes du conseil et de chacun des comités du conseil peuvent également être consultés sur notre site Web (www.enbridge.com).

Le conseil délègue la gestion courante d'Enbridge au président et chef de la direction et à la haute direction, le conseil devant toutefois approuver les grandes dépenses en immobilisations, les ententes de financement par emprunts et par actions et les acquisitions et aliénations importantes.

Le conseil élabore des descriptions de poste pour le président de chaque comité. Ces descriptions font partie de leurs chartes et sont revues chaque année. Le comité de gouvernance définit la division des tâches entre le conseil et le président et chef de la direction. Le mandat du président et chef de la direction peut être consulté sur notre site Web (www.enbridge.com).

Le rôle du président du conseil non-membre de la direction

Aux termes de l'article 21 du règlement administratif général n° 1 (en sa version modifiée à compter de la clôture de l'opération de fusion, le « règlement administratif n° 1 modifié »), M. Gregory L. Ebel exercera les fonctions de président du conseil non-membre de la direction à compter de la date d'effet du règlement administratif n° 1 modifié jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Enbridge au cours de l'année civile 2020 (la « période applicable au président du conseil »). Au cours de la période applicable au président du conseil, la destitution de M. Gregory L. Ebel de ce poste ou toute modification des obligations et devoirs et des rapports hiérarchiques de ce poste devra être approuvée par le vote affirmatif d'au moins 75 % de l'ensemble du conseil. Si M. Gregory L. Ebel ne peut pas ou ne veut pas demeurer en fonction au cours de la période applicable au président du conseil, la vacance ainsi créée sera comblée uniquement par une personne qui est également un administrateur de Spectra Energy demeurant en fonction (au sens du règlement administratif n° 1 modifié), sauf sur approbation au moyen du vote affirmatif d'au moins 75 % de l'ensemble du conseil. Le conseil nomme M. Gregory L. Ebel à titre d'administrateur d'Enbridge et le conseil et Enbridge doivent faire de leur mieux pour faire en sorte que les actionnaires d'Enbridge élisent M. Gregory L. Ebel à titre d'administrateur à chaque assemblée des actionnaires d'Enbridge convoquée aux fins d'examiner l'élection des administrateurs avant l'assemblée générale annuelle de 2020.

L'article 45 du règlement administratif n° 1 modifié prévoit les obligations et devoirs du président du conseil non-membre de la direction qui figurent également dans la charte du président du conseil, qui peut être consultée sur notre site Web (www.enbridge.com). Le président du conseil non-membre de la direction aura les responsabilités suivantes :

- agir à titre de consultant, conseiller et confident régulier du chef de la direction d'Enbridge, notamment aider à examiner les stratégies et à définir les questions, problèmes et enjeux;
- agir à titre de coordonnateur entre le conseil et le chef de la direction d'Enbridge pour veiller à ce qu'il soit continuellement au courant des questions, préoccupations ou suggestions que le conseil pourrait avoir dans le but de veiller à ce que l'intérêt véritable d'Enbridge et de ses parties prenantes soit respecté;
- diriger le conseil lors de l'évaluation, annuelle et continue, du rendement du chef de la direction, des niveaux de la rémunération de la haute direction et de la mise en œuvre des plans de relève et de perfectionnement du chef de la direction et des membres de la haute direction;
- travailler en étroite collaboration avec le chef de la direction en vue d'assurer la présentation, au besoin, des questions relatives au rendement, plans et stratégies de la direction au conseil;
- veiller à ce que le conseil régie les activités commerciales et les affaires internes d'Enbridge;
- superviser le conseil lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions et devoirs imposés par la loi et veiller à ce que le conseil connaisse bien ses obligations envers Enbridge et ses parties prenantes;

- assurer la direction du conseil et aider le conseil dans l'examen et la surveillance des objectifs, des stratégies, des politiques et des orientations d'Enbridge;
- communiquer avec le conseil pour le tenir informé de tous les faits nouveaux importants, et notamment discuter en temps opportun d'éventuels faits nouveaux pertinents pour Enbridge;
- veiller à ce que le conseil dispose de suffisamment d'information pour lui permettre de prendre adéquatement, au besoin, des décisions importantes;
- établir la fréquence des réunions du conseil et revoir de temps à autre cette fréquence, au besoin ou à la demande du conseil, et travailler en collaboration avec les présidents des comités pour veiller à ce que les questions importantes soient dûment traitées par les comités appropriés;
- présider les réunions du conseil et les assemblées des actionnaires d'Enbridge;
- recommander les comités du conseil et leur composition, examiner la nécessité, le rendement et la pertinence de ces comités et recommander au besoin les ajustements nécessaires, en collaboration avec le chef de la direction d'Enbridge et le comité de gouvernance;
- veiller à ce que les réunions du conseil soient menées d'une manière efficiente, efficace et ciblée, et assister à toutes les réunions des comités;
- examiner et évaluer, en collaboration avec le chef de la direction d'Enbridge et le président du comité de gouvernance, la participation et le rendement de chaque administrateur, ainsi que le rendement et l'efficacité des divers comités;
- travailler en collaboration avec le chef de la direction d'Enbridge et le président du comité de gouvernance afin de s'assurer de la présence d'une combinaison appropriée de connaissances et de compétences au sein du conseil pour promouvoir la croissance et la prospérité continues de l'organisation;
- travailler en collaboration avec le président du comité de gouvernance pour s'assurer d'une relève ordonnée au président du conseil non-membre de la direction et ainsi de la continuité de la stratégie et de l'expansion des affaires en cas de retraite ou de démission du président du conseil non-membre de la direction; et
- consulter les présidents des comités pour fixer l'ordre du jour des réunions des comités.

Planification stratégique

Le conseil est chargé d'examiner notre mécanisme de planification stratégique et d'examiner et d'approuver notre plan stratégique. Le conseil consacre au moins une réunion par année au plan stratégique. En outre, le conseil discute de stratégies avec la direction à chaque réunion du conseil régulière tout au long de l'année, supervise la mise en œuvre du plan, suit notre progression, examine tout rajustement au plan et analyse et approuve les opérations qu'il croit susceptibles d'avoir une incidence importante sur le plan ou notre orientation stratégique.

La sécurité et la fiabilité de l'exploitation demeurent la priorité d'Enbridge et constituent les fondements du plan stratégique. Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos priorités stratégiques dans notre rapport annuel qui peut être consulté sur notre site Web (www.enbridge.com).

Surveillance et gestion des risques

La surveillance et la gestion des risques sont des fonctions essentielles du conseil et des comités du conseil. Il incombe au conseil de repérer et de bien comprendre les principaux risques de l'entreprise de la société et de veiller à ce que des systèmes appropriés soient mis en œuvre pour surveiller, gérer et limiter ces risques. Chaque année, la direction prépare un rapport d'évaluation des risques de l'entreprise à l'intention du conseil et donne des mises à jour régulières au conseil et aux comités au sujet de nos principaux risques.

De plus amples renseignements au sujet des risques applicables à Enbridge figurent dans notre rapport annuel sur formulaire 10-K déposé auprès de la SEC et sur SEDAR le 16 février 2018, y compris notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, lequel rapport peut être consulté sur notre site Web (www.enbridge.com) ainsi qu'au www.sedar.com et au www.sec.gov.

Rôle des comités du conseil dans la gestion des risques

Afin de mieux cerner, gérer et limiter les risques, le rapport d'évaluation des risques de l'entreprise est examiné chaque année par les quatre comités du conseil qui assument des responsabilités de gestion des risques, soit le comité d'audit, des finances et des risques, le comité de sécurité et de fiabilité, le comité de responsabilité sociale ainsi que le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité RHR »). Après cet examen, chaque comité fait des recommandations au conseil à l'égard des pratiques de la société. En outre, les comités du conseil peuvent autoriser la mise en œuvre de systèmes de gestion des risques qui relèvent de leur responsabilité, et veillent à ce qu'ils demeurent efficaces.

Chaque année, le comité d'audit, des finances et des risques examine les stratégies, politiques et pratiques applicables à l'évaluation, à la gestion, à la prévention et à la réduction des risques de change et de taux d'intérêt, l'exposition au crédit des contreparties, la gestion de l'encaisse, le crédit et le financement ainsi que le recours aux instruments dérivés et l'assurance. Le comité examine également l'exposition aux principaux risques financiers et les mesures prises par la direction pour surveiller et gérer cette exposition, ainsi que les questions d'assurance s'y rapportant.

Le comité de sécurité et de fiabilité est responsable de la surveillance des questions d'exploitation et il examine les questions de sécurité et de fiabilité, notamment en matière d'environnement, de santé, de sécurité, de gestion de l'intégrité des installations et des pipelines, la préparation en cas d'urgence, d'autres risques d'exploitation et la culture de sécurité, et formule des recommandations au conseil s'y rapportant. Le comité de sécurité et de fiabilité surveille la culture de sécurité à l'échelle de l'entreprise, examine les lignes directrices en matière de gestion des risques applicables aux questions de sécurité et de fiabilité et aux autres risques d'exploitation, et reçoit les résultats des vérifications de conformité de l'exploitation, y compris la gestion des risques d'exploitation. Le comité examine les politiques visant à prévenir les blessures ainsi qu'à minimiser les conséquences néfastes pour l'environnement et les conséquences sur la santé ou la sécurité, et reçoit des rapports sur les risques assurables relativement à des questions de sécurité et de fiabilité.

Le comité de responsabilité sociale est responsable de la surveillance des risques liés à la responsabilité sociale d'entreprise.

Il incombe au comité RHR d'encadrer la détermination des risques liés au personnel et à la rémunération.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rôle de chaque comité du conseil en matière de gestion des risques, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Comités du conseil », à compter de la page 42

Contrôles internes

Au moins une fois par année, le conseil s'assure que nos systèmes de contrôle interne et systèmes d'information de gestion fonctionnent efficacement.

Le conseil a délégué la responsabilité de l'examen de nos états financiers trimestriels et annuels au comité d'audit, des finances et des risques. Le comité d'audit, des finances et des risques examine et approuve nos états financiers trimestriels et recommande à l'approbation du conseil nos états financiers annuels. Le comité est également chargé de surveiller notre fonction d'audit interne et la déclaration de la haute direction sur les contrôles internes.

Communications de la société

Le conseil revoit et approuve toutes les principales politiques de communication de la société, notamment les lignes directrices de la société en matière de communications. Il examine et approuve également tous les documents d'information de la société, notamment notre rapport annuel aux actionnaires, notre rapport de gestion et notre circulaire de sollicitation de procurations.

Le conseil veille à ce que nous communiquions efficacement avec nos actionnaires, le public et les autres intervenants de manière à éviter quelque diffusion sélective de l'information.

Planification de la relève

Le conseil est investi de la responsabilité :

- de nommer le président et chef de la direction et de ratifier la nomination des autres membres de la haute direction;
- de surveiller le rendement des membres de la haute direction; et
- d'examiner une fois par année la stratégie en matière de relève pour tous les postes de haute direction.

Il délègue la responsabilité de l'examen de nos politiques et procédures en matière d'emploi, de planification de la relève et de rémunération (y compris la rémunération de la direction) au comité RHR.

Le comité RHR est également investi de la responsabilité :

- de veiller à ce que nous ayons des programmes adéquats pour la planification de la relève et la fidélisation du personnel;
- de surveiller le rendement de la haute direction;
- de surveiller les risques liés au capital humain en veillant à ce que les programmes de la direction (y compris ceux de nos membres de la direction) assurent efficacement la planification de la relève et la fidélisation du personnel;

- de surveiller la conception de nos programmes de rémunération; et
- de faire rapport au conseil sur les questions de structure organisationnelle et de planification de la relève.

Nos attentes envers nos administrateurs

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs travaillent dans l'intérêt véritable d'Enbridge. Ils ont une obligation de diligence tant dans leurs fonctions décisionnelles que dans leurs fonctions de surveillance.

Indépendance

Tout d'abord, nous souscrivons au principe d'un conseil indépendant. Le comité de gouvernance est chargé de veiller à ce que le conseil fonctionne en toute indépendance de la direction.

Une majorité de nos administrateurs doivent être indépendants, au sens du Règlement 52-110 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, des règles du NYSE et des règles et des règlements de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les lignes directrices en matière de gouvernance prévoient que le conseil doit être constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le conseil établit l'indépendance d'un administrateur au moyen d'un questionnaire détaillé annuel.

Dix de nos 12 administrateurs mis en nomination sont indépendants. M. Monaco n'est pas considéré comme indépendant du fait qu'il est notre président et chef de la direction et un membre de la direction. M. Ebel n'est pas indépendant du fait que, jusqu'à l'opération de fusion, il était président du conseil, président et chef de la direction de Spectra Energy et qu'il est demeuré un employé non-membre de la direction de Spectra Energy jusqu'au 15 avril 2017.

Le règlement administratif n° 1 modifié d'Enbridge est entré en vigueur à l'opération de fusion et prévoit les exigences relatives au président du conseil non-membre de la direction. Voir la rubrique « Le rôle du président du conseil non-membre de la direction » à compter de la page 34.

Le comité de gouvernance a établi des lignes directrices pour veiller à ce que chaque administrateur soit conscient des attentes à son égard à titre d'administrateur, notamment la présence aux réunions, les compétences financières et le comportement éthique.

Séparation des postes de chef de la direction et de président du conseil

M. Monaco est le président et chef de la direction d'Enbridge. M. Ebel est le président du conseil non-membre de la direction. M. Ebel n'est pas indépendant pour les motifs indiqués à la rubrique « Indépendance » ci-dessus.

Réunions des administrateurs non-membres de la direction

Aux termes de nos lignes directrices en matière de gouvernance, qui peuvent être consultées sur notre site Web (www.enbridge.com), le conseil se réunit régulièrement à huis clos sans les dirigeants de la société. De plus, les administrateurs non-membres de la direction tiennent des réunions régulières prévues sans les administrateurs membres de la direction et ils peuvent inviter, à leur gré, les administrateurs membres de la direction et les membres de la direction à y assister. Le président du conseil préside ces réunions et remet au président et chef de la direction un sommaire des questions examinées dans le cadre de ces réunions, notamment les questions auxquelles le conseil s'attend à ce que la direction donne suite.

Après la clôture de l'opération de fusion, pour favoriser le leadership et les libres discussions entre les administrateurs indépendants, les administrateurs indépendants ont eu l'occasion de tenir des réunions à huis clos, au besoin. En 2017, les administrateurs se sont réunis à huis clos à toutes les réunions du conseil, sauf une, et après chaque réunion des comités. Si les administrateurs non-membres de la direction comprennent un administrateur qui n'est pas indépendant aux termes des règles des bourses de valeurs applicables, la société doit fixer, au moins une fois par année, une réunion à huis clos des administrateurs indépendants uniquement. Le président du comité d'audit, des finances et des risques ou, en son absence, le président du comité de gouvernance, préside ces réunions d'administrateurs indépendants.

Autres mandats d'administrateurs

Nos administrateurs peuvent siéger au conseil d'autres sociétés ouvertes, notamment ensemble aux conseils et aux comités d'autres entités ouvertes, tant que leurs fonctions externes et leurs mandats parallèles communs ne nuisent pas à leur capacité de faire preuve d'un jugement indépendant dans le cadre de leurs fonctions au sein de notre conseil. Voir « Mandats parallèles au sein de comités de rémunération et participation d'initiés » à la page 25 pour de l'information sur deux de nos administrateurs qui siègent ensemble à d'autres conseils.

Les administrateurs qui siègent à notre comité d'audit, des finances et des risques ne peuvent pas siéger aux comités d'audit de plus de deux autres entités ouvertes, à moins que le conseil n'établisse que ces mandats parallèles ne compromettent pas la capacité de cet administrateur de siéger efficacement à notre comité d'audit, des finances et des risques.

Conseillers externes et autres tiers

Afin de garantir l'indépendance du conseil par rapport à la direction, les comités du conseil peuvent, lorsqu'ils le jugent à propos, rencontrer des conseillers externes et des employés d'Enbridge sans la présence de membres de la direction. Le conseil et les comités du conseil peuvent également embaucher, aux frais d'Enbridge, des conseillers indépendants, au besoin.

Présence

Nous nous attendons à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions du conseil et de comités du conseil dont ils sont membres et à l'assemblée annuelle des actionnaires. Le comité de gouvernance passe en revue le relevé de présence de chaque administrateur à chaque année. Si l'assiduité d'un administrateur se révèle insuffisante, le président du comité et le président du conseil en discuteront et conviendront d'une manière de régler la question. L'administrateur dont l'assiduité n'est toujours pas satisfaisante peut être prié de quitter le conseil. Pour obtenir des renseignements sur la présence des administrateurs, se reporter aux rubriques « Profils des administrateurs » à compter de la page 14 et « Présence des administrateurs en 2017 » à la page 24.

Tous les membres du conseil ont assisté à l'assemblée annuelle des actionnaires en 2017.

Compétences financières

Le conseil est d'avis qu'une personne possède des compétences financières si elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'une complexité comparables aux nôtres. Le conseil a établi que tous les membres du comité d'audit, des finances et des risques possèdent des compétences financières au sens du Règlement 52-110 et des règles du NYSE. Il a également établi que M^{me} Williams et MM. Coutu, England et McShane remplissent les critères d'un « expert financier du comité d'audit » au sens de la Loi de 1934. Le conseil fonde cette conclusion sur la formation, les compétences et l'expérience de chacun des administrateurs.

Orientation et formation continue

Le conseil reconnaît l'importance d'un bon programme d'orientation et de formation continue des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Il a délégué cette responsabilité au comité de gouvernance, qui a mis au point un programme complet à l'intention des nouveaux administrateurs et des administrateurs nommés à un comité pour la première fois. Après la clôture de l'opération de fusion, des séances d'accueil ont été tenues pour tous les administrateurs afin qu'ils se familiarisent avec les entreprises et activités regroupées, les politiques financières et les programmes de conformité d'Enbridge.

Orientation

Chaque nouvel administrateur rencontre le président du conseil, le président et chef de la direction et la haute direction pour apprendre le fonctionnement de notre entreprise et de nos activités, et participe à des visites de nos sites et de nos installations.

Les nouveaux administrateurs reçoivent également un exemplaire du manuel du conseil qui renferme :

- les principes et lignes directrices en matière de gouvernance et les chartes du conseil et de chacun des ses comités, du président du conseil et du président et chef de la direction;
- des renseignements personnels sur chacun des administrateurs et membres de la haute direction;
- une liste des membres du conseil, des membres des comités du conseil et de toutes les dates de réunion;
- des organigrammes (de l'entreprise et de la direction);
- nos politiques en matière de gestion des risques financiers et les limites en matière de trésorerie;
- des renseignements sur les responsabilités prévues par la législation;
- des renseignements sur les programmes d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants;
- nos lignes directrices en matière de déclaration d'opérations d'initiés;
- les conventions d'indemnisation;
- des renseignements sur notre plan de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions;
- notre énoncé sur la conduite des affaires; et
- les documents d'information publique d'Enbridge et de certaines filiales.

Les administrateurs sont avisés de chaque mise à jour de ces documents. Le manuel et les mises à jour peuvent également être consultés en version électronique.

Formation continue

Notre programme de formation continue à l'intention des administrateurs vise principalement à fournir des renseignements relatifs à notre entreprise, à notre secteur, à notre contexte concurrentiel ainsi qu'à nos principaux risques et occasions. Nous offrons des séances de formation aux administrateurs sur des sujets stratégiques et nous les encourageons à adhérer à des associations et à des organisations susceptibles d'élargir leurs analyses et connaissances des développements dans notre secteur d'activité.

Les administrateurs peuvent également demander des exposés sur un sujet en particulier. Pendant leur mandat, les administrateurs ont des entretiens avec le président du conseil, assistent à des exposés trimestriels de membres de la haute direction sur des questions stratégiques et participent à des visites de nos exploitations. Les séances d'information trimestrielles comprennent notamment des analyses du climat concurrentiel, de notre performance par rapport à nos pairs, et d'autres développements pouvant avoir un effet important sur notre entreprise. Le tableau qui suit présente les séminaires internes et des autres exposés que nous avons offerts en 2017 et la participation des administrateurs.

Date	Sujet	Présenté/animé par	Présence
7 mars 2017	Entreprises et activités regroupées après la fusion	Enbridge Inc.	Tous les membres du conseil
10 mai 2017	Visite des installations de sécurité pour les nouveaux administrateurs	Enbridge Inc.	M ^{me} Carter et MM. Phelps, Cazalot, Jr. et McShane
10 mai 2017	Concurrence dans le domaine des pipelines	Enbridge Inc.	Tous les membres du conseil
12 septembre 2017	Facteurs fondamentaux du secteur de l'énergie	Wood MacKenzie Canada Ltd.	Tous les membres du conseil
12 septembre 2017	Politique et marchés – secteur de l'énergie	Energy Policy, University of Calgary	Tous les membres du conseil à l'exception de M ^{me} Kempston Darkes et de MM. Coutu et McShane
12 septembre 2017	Perspectives, Premières Nations	Chefs de trois Premières Nations	Tous les membres du conseil
13 septembre 2017	Perspectives, propriétaires fonciers	Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner (CAEPLA)	Tous les membres du conseil à l'exception de M ^{me} Kempston Darkes et de MM. Coutu et McShane
31 octobre 2017	Visite par le conseil des installations de contrôle et d'intégrité de Houston Gas	Enbridge Inc.	Tous les membres du conseil à l'exception de M. McShane

Nous payons également des séances de formation continue données par des tiers, et nous encourageons les administrateurs à participer à des séminaires et à des cours de formation offerts hors du cadre de l'entreprise.

M. Coutu et M^{mes} Kempston Darkes et Williams sont membres de l'Institut des administrateurs de sociétés du Canada (IAS). En 2011, M^{me} Kempston Darkes a été nommée fellow par l'IAS, ce qui constitue pour l'IAS la plus haute distinction pour les administrateurs au Canada.

Évaluation du conseil

Le comité de gouvernance est chargé d'évaluer régulièrement le rendement du conseil et de son président, des comités du conseil et de chaque administrateur.

Évaluation du conseil et du président du conseil

Tous les administrateurs remplissent à chaque année un questionnaire confidentiel au moyen duquel ils peuvent évaluer l'efficacité du conseil et proposer des moyens d'améliorer le rendement. Le questionnaire sert surtout à formuler des commentaires constructifs visant à améliorer le rendement général du conseil et comprend notamment des questions sur :

- la composition du conseil;
- l'efficacité du conseil, des réunions du conseil et du président du conseil;
- les fonctions et responsabilités;
- l'orientation et la progression du conseil; et
- le mécanisme d'évaluation de la haute direction.

Le processus d'évaluation inclut des questions supplémentaires pour que les administrateurs puissent évaluer leurs pairs. On demande aux administrateurs d'examiner des critères comme les compétences et l'expérience, la préparation, la présence et la disponibilité, la communication et l'interaction avec les membres du conseil et/ou la direction ainsi que les connaissances de l'entreprise, de la société et du secteur d'activité. Les administrateurs sont priés de faire des commentaires généraux, positifs et négatifs, sur quelque question concernant le rendement du conseil, des comités du conseil et des administrateurs.

Les administrateurs soumettent leurs questionnaires remplis au président du comité de gouvernance, qui soumet les commentaires au président du conseil. Le président du comité de gouvernance soumet ensuite le résumé au conseil. Le conseil discute des résultats et élabore des recommandations au besoin.

De temps à autre, le président du conseil rencontre de manière informelle chaque administrateur pour discuter du rendement du conseil, des comités du conseil et d'autres questions.

Évaluations des comités du conseil

Chaque administrateur remplit également un questionnaire confidentiel pour chaque comité du conseil dont il est membre. Le questionnaire vise à favoriser la libre communication entre les membres de chaque comité du conseil sur le rendement global, la fonction, les réalisations et les points à améliorer du comité du conseil. Cette séance a lieu à huis clos à la première réunion du comité du conseil qui suit la remise des questionnaires remplis.

Le questionnaire permet au conseil de s'assurer que chaque comité du conseil fonctionne efficacement et exerce ses fonctions et responsabilités décrites dans sa charte. Il comprend notamment des questions sur :

- la composition du conseil;
- l'efficacité du comité du conseil et des réunions du comité du conseil;
- les membres du comité du conseil, notamment le président; et
- l'orientation et la progression du comité du conseil.

Les questionnaires remplis sont soumis au président du comité de gouvernance, qui en fait un résumé et en remet une copie au président de chaque comité du conseil et au président du conseil.

Limites de la durée du mandat d'administrateur

Aux termes des lignes directrices en matière de gouvernance, un administrateur prendra sa retraite à la première des éventualités suivantes à survenir, soit la prochaine assemblée annuelle des actionnaires après qu'il atteint l'âge de 73 ans, ou après 15 ans de service au sein du conseil. Les membres du conseil au 1^{er} janvier 2011 qui ont atteint 15 ans de service avant d'atteindre 73 ans peuvent demeurer au conseil jusqu'à l'âge de 73 ans. Un administrateur peut être prié de continuer de siéger au conseil pour deux autres mandats d'un an après l'âge de 73 ans si le conseil approuve à l'unanimité cette prolongation. Le cas échéant, l'administrateur visé ne peut être nommé président du conseil ou président d'un des cinq comités du conseil permanents.

Sélection des nouveaux candidats au conseil d'administration

Le comité de gouvernance fait office de comité des candidatures du conseil et est responsable de la surveillance du processus de planification de la relève du conseil et des comités et doit faire des recommandations au conseil quant à la nomination de nouveaux membres du conseil et des comités. Aux termes des lignes directrices en matière de gouvernance, le conseil doit posséder, en tant que groupe, les compétences, les aptitudes et les caractéristiques nécessaires pour élaborer et surveiller la mise en œuvre de la vision stratégique de la société et les autres qualités que le conseil détermine de temps à autre. Ces caractéristiques et qualités comprennent les connaissances, l'expérience, un sens de l'éthique et des normes élevées, l'intégrité, le jugement indépendant, la compréhension de l'entreprise de la société et la volonté de consacrer suffisamment de temps aux obligations du conseil. De plus, dans sa recherche de candidats, le conseil recherche une certaine diversité afin d'accroître les points de vue et l'expérience. Le conseil a adopté une politique en matière de diversité applicable au conseil et à la haute direction de la société. La politique en matière de diversité énonce les principaux critères pour la composition du conseil, y compris l'objectif que les hommes et les femmes constituent respectivement au moins le tiers des administrateurs indépendants. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Diversité » pour de plus amples renseignements. Le comité de gouvernance examine également tous les candidats recommandés par les actionnaires de la société.

Le président du conseil, le président et chef de la direction et le président du comité de gouvernance, avec l'aide du secrétaire et des conseillers externes, surveillent de façon continue la composition du conseil et des comités et font des recommandations au comité de gouvernance dans l'exercice de son mandat.

Le secrétaire maintient un plan de composition du conseil qui comprend des renseignements relatifs aux administrateurs actuels ainsi qu'une liste de candidats au conseil éventuels. Les renseignements concernant les administrateurs actuels comprennent leur expérience professionnelle, leur poste, leur résidence, leur sexe, leur âge, leurs années au sein du conseil, la date de leur retraite, leurs autres mandats d'administrateurs, leur actionnariat, leur indépendance et d'autres renseignements pertinents ainsi qu'une grille des compétences comprenant toutes les compétences des administrateurs, qui est mise à jour une fois par année ou plus souvent, au besoin. Le président et chef de la direction et le secrétaire se rencontrent régulièrement pour examiner et planifier les retraites d'administrateurs à venir, en tenant compte des facteurs pertinents, notamment les compétences, l'âge, le mandat et la diversité des administrateurs. À l'occasion, les services de conseillers en recrutement de cadres sont retenus pour effectuer des recherches externes pour des candidats aux postes d'administrateurs éventuels, les détails du mandat de ces consultants étant établis au moyen de discussions entre le président du conseil, le président et chef de la direction et le président du comité de gouvernance. Il incombe au président du conseil et au président et chef de la direction d'évaluer les candidats aux postes d'administrateurs aux fins de recommandation au comité de gouvernance et au conseil.

Le règlement administratif n° 1 modifié d'Enbridge, qui peut être consulté sur notre site Web, contient également certaines exigences relatives à la nomination de nouveaux administrateurs jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Enbridge au cours de l'année civile 2019.

Diversité

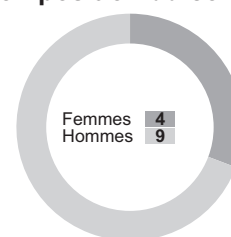
Nous sommes résolus à assurer une meilleure diversité au sein de notre conseil à long terme en recherchant activement des candidats compétents qui répondent à des critères de diversité. Enbridge est l'un des quelque 40 membres fondateurs du Canadian Board Diversity Council.

En février 2015, le conseil a officiellement adopté une politique en matière de diversité écrite pour souligner notre approche en matière de diversité et l'importance que nous accordons à la différence en ce qui concerne les compétences, l'expérience, le sexe, l'âge, l'ethnicité et l'origine géographique. La politique en matière de diversité prévoit des critères clés pour la composition du conseil, y compris l'objectif que les femmes et les hommes constituent respectivement au moins le tiers des administrateurs indépendants.

Quatre des 13 administrateurs d'Enbridge, soit environ 31 % du conseil (et environ 36 % des 11 administrateurs indépendants), sont des femmes. Douze de nos 13 administrateurs, y compris trois femmes, sont candidats à la réélection.

La politique prévoit entre autres que la direction doit tenter de combler au moins un tiers des postes de haute direction au sein d'Enbridge par des femmes. En 2017, deux de nos dix membres de la haute direction (soit environ 20 %) étaient des femmes. À l'heure actuelle, une de nos neuf membres de la haute direction (soit environ 11 %) est une femme. Sept des 27 postes de direction au sein d'Enbridge sont actuellement occupés par des femmes, pour un total d'environ 26 %. À ces fins, Enbridge n'a pas tenu compte de « filiales importantes » (actifs ou produits d'exploitation constituant 30 % ou plus des actifs ou produits d'exploitation consolidés de la société au 31 décembre 2017) exerçant des activités ou ayant des employés. Lorsque nous tenons compte de tous les membres de la direction d'Enbridge et de ces « filiales importantes », 12 des 44 postes de direction sont actuellement occupés par des femmes, pour un total d'environ 27 %.

Composition du conseil



Dans le cadre de la sélection des nouveaux candidats comme il est décrit à la rubrique Sélection des nouveaux candidats au conseil d'administration ci-dessus, le président du conseil, le président et chef de la direction et le comité de gouvernance tiendront compte de l'expérience professionnelle, de la formation, des compétences et des connaissances ainsi que des facteurs de diversité comme le sexe, l'âge et l'ethnicité.

Dans le même ordre d'idées, il est tenu compte de l'expérience professionnelle, de la formation, des compétences et des connaissances ainsi que des facteurs de diversité comme le sexe, l'âge et l'ethnicité dans le cadre de l'identification de candidats aux postes de haute direction.

Le comité de gouvernance examinera chaque année la politique en matière de diversité et les objectifs visés afin d'évaluer son efficacité et en fera rapport au conseil. Il recommandera également toute révision pouvant être nécessaire.

Relations avec les actionnaires

Enbridge entre périodiquement en communication avec ses actionnaires de diverses façons en fonction des besoins spécifiques de chaque groupe d'actionnaires. Parmi les événements à l'intention de nos actionnaires, les principaux sont nos conférences à l'intention de la communauté financière qui permettent aux actionnaires d'obtenir une mise à jour sur la société en dehors de nos présentations trimestrielles sur le bénéfice. Ces événements ainsi que notre assemblée annuelle des actionnaires et les présentations trimestrielles sur le bénéfice sont diffusés sur Internet de sorte qu'ils sont accessibles à un grand nombre d'investisseurs et peuvent être regardés sur notre site Web pendant une période de 12 mois. En outre, les membres de notre direction rencontrent les actionnaires tout au long de l'année dans le cadre de tournées de présentation aux investisseurs dans plusieurs villes. Pour améliorer nos relations avec nos investisseurs, nous participons également à plusieurs conférences à l'intention des investisseurs.

Une liste des événements et présentations à venir et passés, y compris les diapositives des présentations et les webémissions, le cas échéant, ainsi que les documents à l'intention des investisseurs et documents déposés peuvent être consultés sur notre site Web (www.enbridge.com). Enbridge communique également avec les actionnaires au moyen de notre site Web en ligne, où les investisseurs actuels et éventuels sont invités à communiquer avec l'équipe des relations avec les investisseurs en ligne, par lettre, par téléphone ou par courriel.

Vous pouvez également écrire à notre conseil, au président du conseil ou à des administrateurs à l'adresse suivante ou par courriel à l'adresse corporatesecretary@enbridge.com :

a/s Secrétaire

Enbridge Inc.

425 – 1st Street S.W., bureau 200

Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8

Vous pouvez également soumettre des questions à notre équipe de relations avec les investisseurs à l'adresse investor.relations@enbridge.com.

Comités du conseil

Notre conseil compte cinq comités du conseil permanents qui l'aident à s'acquitter de ses fonctions et responsabilités :

- comité d'audit, des finances et des risques
- comité de gouvernance
- comité de sécurité et de fiabilité
- comité de responsabilité sociale
- comité des ressources humaines et de la rémunération

Le conseil a délégué certaines responsabilités à chaque comité du conseil, notamment la surveillance des systèmes de gestion des risques qui relèvent des responsabilités de chaque comité du conseil. Chaque comité du conseil se compose exclusivement d'administrateurs indépendants.

M. Monaco, notre président et chef de la direction, n'est membre d'aucun comité ni n'est président du conseil; il assiste toutefois à toutes les réunions des comités en tant qu'observateur.

Le comité de gouvernance examine annuellement la composition des comités du conseil et recommande au conseil des changements et des affectations aux comités.

Les réunions de comités du conseil ont généralement lieu avant chaque réunion du conseil régulière prévue. Chaque comité du conseil se réunit également à huis clos, sans la présence de membres de la direction, après la réunion de comité régulière. Il rencontre également, lorsqu'il le juge à propos, des conseillers externes et/ou des membres du personnel d'Enbridge.

Chaque comité du conseil fait régulièrement rapport au conseil et soumet des recommandations sur certaines questions, au besoin. Le comité de gouvernance est chargé de recommander au conseil le rôle de chaque comité du conseil.

Rapport du comité d'audit, des finances et des risques

Le comité d'audit, des finances et des risques s'acquitter des obligations qui incombent à un comité d'audit d'une société ouverte et aide le conseil à surveiller : l'intégrité des états financiers de la société; la conformité de la société

aux exigences juridiques et de la réglementation; les compétences et l'indépendance de l'auditeur indépendant; ainsi que le rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe de la société. Le comité aide également le conseil relativement au programme de gestion, d'évaluation et de détermination des risques de la société.

Responsabilités

Le comité d'audit, des finances et des risques aide le conseil à superviser :

- l'intégrité de nos états financiers et de notre processus de communication de l'information financière;
- l'intégrité de nos systèmes d'information de gestion, de nos contrôles des communications, de nos contrôles financiers et de notre fonction d'audit interne;
- notre auditeur externe et son indépendance; et
- notre conformité aux exigences de la réglementation en matière de finances et de comptabilité et notre programme de gestion des risques.

Le comité d'audit, des finances et des risques est chargé de maintenir des communications ouvertes entre le comité, l'auditeur externe, les auditeurs internes et la direction d'Enbridge.

Le comité d'audit, des finances et des risques est notamment investi des responsabilités suivantes :

Présentation de l'information financière

- examiner et recommander au conseil d'approuver nos états financiers annuels, y compris les notes y afférentes et le rapport de gestion;
- examiner et approuver (ou recommander au conseil d'approuver) nos états financiers intermédiaires et le rapport de gestion;
- examiner les communiqués présentant les résultats et les recommander à l'approbation du conseil;
- s'entretenir avec la direction et l'auditeur externe de questions importantes concernant nos états financiers, nos conventions comptables et nos contrôles internes;
- examiner les litiges, réclamations ou éventualités susceptibles d'avoir un effet important sur la situation financière de la société et, au besoin, leur divulgation dans les états financiers;
- examiner le post-audit ou la lettre de recommandation renfermant les recommandations de l'auditeur externe et la réponse de la direction de la société, y compris une évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des contrôles financiers internes;
- examiner avec la direction les changements prévus visant les normes de présentation et les conventions comptables;
- examiner chaque année la manière dont la direction prépare les communiqués de presse relatifs au bénéfice, ainsi que l'information financière et les prévisions sur le bénéfice communiquées aux analystes et aux agences de notation; et
- examiner et surveiller le risque de capitalisation des régimes de retraite de la société, et examiner et approuver les états financiers applicables à chacun des régimes de retraite d'Enbridge.

Contrôles internes et audit interne

- superviser le système des contrôles et procédures de communication de l'information de la direction;
- superviser les contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- examiner avec la direction les contrôles internes en matière d'administration, d'exploitation et de comptabilité de la société, y compris les contrôles et la sécurité des systèmes informatiques;
- superviser la fonction d'audit interne;
- examiner le rapport annuel de l'auditeur interne;
- approuver la nomination du chef de l'audit; et
- adopter et examiner chaque année la charte d'audit interne.

Les auditeurs internes relèvent directement du comité d'audit, des finances et des risques. Ils ont régulièrement des réunions à huis clos avec le comité, sans la présence des membres de la direction. Le président du comité rencontre également les auditeurs internes à l'occasion pour discuter de questions importantes.

Auditeur externe

- examiner les compétences, le rendement et l'indépendance de notre auditeur externe et recommander sa nomination;
- examiner et approuver préalablement tous les mandats pour des services d'audit et non liés à l'audit devant être fournis par l'auditeur externe, y compris les honoraires proposés, conformément à notre politique; et
- fixer la rémunération de l'auditeur externe, examiner son rendement, superviser ses activités et le reconduire dans ses fonctions d'auditeur externe.

L'auditeur externe relève directement du comité d'audit, des finances et des risques et se réunit régulièrement avec les membres du comité à huis clos, sans la présence des membres de la direction. Le président du comité rencontre également l'auditeur externe à l'occasion pour discuter de questions importantes.

Finances

- examiner l'émission de titres par Enbridge et autoriser ces questions ou les recommander à l'approbation du conseil;
- superviser le dépôt des prospectus ou des documents connexes auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières; et
- examiner les changements apportés aux facilités de crédit et les opérations de financement intersociétés et les recommander à l'approbation du conseil, le cas échéant.

Gestion des risques

- superviser l'examen annuel des principaux risques d'Enbridge, y compris les risques financiers, dans le cadre du mandat du comité;
- examiner les risques en collaboration avec l'auditeur externe et les auditeurs internes;
- surveiller nos programmes et politiques en matière de gestion des risques, dans le cadre du mandat du comité; et
- examiner notre rapport sur les couvertures d'assurances.

Avec le conseil, le comité examine également avec la haute direction, le conseiller juridique interne et d'autres personnes, au besoin :

- notre méthode d'examen des risques et nos stratégies et pratiques applicables à l'évaluation, à la gestion, à la prévention et à l'atténuation des risques; et
- les politiques de prévention des pertes, programmes de gestion des risques, d'intervention et de reprise en cas de sinistre.

Faits saillants en 2017

Les principales activités du comité d'audit, des finances et des risques en 2017 étaient les suivantes :

Audit et présentation de l'information financière

- examiné et recommandé au conseil d'approuver les états financiers annuels et le rapport de gestion s'y rapportant;
- examiné et approuvé, ou recommandé au conseil d'approuver, les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion s'y rapportant;
- examiné et recommandé au conseil d'approuver, avant leur diffusion, les documents d'information publics contenant de l'information financière auditée ou non auditée, y compris les communiqués de presse portant sur les résultats annuels et intermédiaires, les prospectus et la notice annuelle;
- examiné et approuvé les états financiers annuels du plan de retraite et reçu un rapport annuel sur la retraite; et
- le président du comité d'audit, des finances et des risques a examiné et approuvé les dépenses du président et chef de la direction de l'exercice précédent.

Contrôles internes

- examiné les rapports trimestriels de conformité aux contrôles internes;
- examiné la fonction d'audit interne et le plan d'audit et reçu les rapports d'audit interne trimestriels; et
- examiné et approuvé de nouveau la charte d'audit interne.

Conformité

- reçu du chef de la conformité des mises à jour trimestrielles portant sur l'activité de la ligne d'urgence pour les questions d'éthique et de conduite des affaires et examiné ces mises à jour; et
- approuvé une politique en matière d'éthique et de conformité mise à jour.

Auditeur externe

- examiné les compétences et l'indépendance de PwC;
- recommandé la nomination de PwC par les actionnaires et examiné et approuvé la lettre de mission de 2017 (y compris les conditions du mandat et les honoraires proposés);
- approuvé préalablement tous les services non liés à l'audit devant être fournis par PwC et autorisés conformément à la politique du comité et approuvé une politique d'approbation préalable des services de l'auditeur indépendant mise à jour;

- examiné le rendement de PwC; et
- examiné le rapport de PwC sur la conformité à la Loi Sarbanes-Oxley.

Finances

- examiné les rapports trimestriels de gestion de la trésorerie;
- examiné les engagements en capital non prévus au budget de la direction et recommandé à l'approbation du conseil que les autorisations de dépenses soient mises à jour; et
- examiné et recommandé au conseil d'approuver les plans de financement, y compris d'autres opérations de financement non initialement prévues dans le plan de financement annuel de 2017, ainsi que des facilités de crédit et des opérations de financement intersociétés.

Gestion des risques

- examiné les rapports trimestriels de gestion du risque financier;
- examiné et approuvé le rapport d'évaluation des risques de l'entreprise dans le cadre du mandat du comité;
- approuvé les exceptions en matière de crédit aux termes de la politique de gestion des risques;
- examiné le rapport annuel sur les couvertures d'assurance et la stratégie de renouvellement de l'assurance; et
- examiné les rapports trimestriels sur la sécurité de la technologie de l'information.

Le comité a aussi assuré la supervision du programme d'intégration financière après l'opération de fusion et a examiné, approuvé et recommandé au conseil de nouvelles politiques en matière de pouvoirs et de plafond des dépenses, de contrats, d'embauche de l'auditeur externe, de gestion des risques financiers et de trésorerie.

Prix et reconnaissance

Pour la septième année de suite, Comptables professionnels agréés (CPA) a décerné à Enbridge un Prix d'excellence en information d'entreprise, Enbridge ayant reçu un prix Argent en 2017.

Gouvernance

Le comité d'audit, des finances et des risques s'est réuni à cinq reprises en 2017 et a examiné son rendement en 2017. Le comité a examiné les compétences de ses membres et a recommandé au conseil les membres qui, selon lui, peuvent être dûment considérés comme des experts financiers du comité d'audit. Le comité d'audit, des finances et des risques a tenu des séances sans la présence de membres de la direction à chaque réunion régulière prévue avec le chef de l'audit interne ainsi qu'avec l'auditeur externe et s'est ensuite réuni à huis clos. Avant chaque réunion, le président du comité rencontre le chef des finances pour discuter de l'ordre du jour de la réunion et des questions importantes. Le président rencontre également l'associé principal de l'auditeur externe affecté à l'audit d'Enbridge avant chaque réunion. En octobre 2017, le comité a examiné et approuvé un mandat mis à jour pour 2018.

Le comité d'audit, des finances et des risques a fait ce qui suit :

- examiné les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et en a discuté avec la direction et PwC, l'auditeur externe de la société;
- discuté avec PwC des questions devant faire l'objet de discussions aux termes des normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») qui régissent les communications avec les comités d'audit; et
- obtenu de PwC les renseignements écrits et la lettre exigés aux termes des exigences applicables du PCAOB concernant ses communications avec le comité d'audit, des finances et des risques au sujet de l'indépendance, et discuté avec PwC de l'indépendance de ce cabinet.

D'après les examens et les discussions mentionnés ci-dessus, le comité d'audit, des finances et des risques a recommandé au conseil l'inclusion des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 dans le rapport annuel 2017 sur formulaire 10-K de la société à des fins de dépôt auprès de la SEC.

Président : J. Herb England
Membres : Clarence P. Cazalot, Jr., Marcel R. Coutu, Charles W. Fischer, Michael McShane et Catherine L. Williams

Rapport du comité de responsabilité sociale

Le comité de responsabilité sociale est chargé d'assurer le suivi des questions de responsabilité sociale et s'acquitte des responsabilités déléguées par le conseil à cet égard.

Responsabilités

Le comité de responsabilité sociale est chargé de l'évaluation de nos politiques, de nos stratégies et de notre rendement en matière de responsabilité sociale, et d'assurer la surveillance de notre rendement à l'échelle de l'entreprise quant aux questions de responsabilité sociale. En outre, le comité de responsabilité sociale examine nos communications au public dans ce domaine, dans lesquelles les expressions « responsabilité sociale » et « développement durable » sont utilisées de façon interchangeable.

Il incombe au comité de responsabilité sociale d'examiner et de recommander au conseil les politiques et les priorités qui guideront le rendement d'Enbridge quant aux questions de responsabilité sociale, y compris :

- les changements climatiques et la gestion de l'environnement;
- les droits des Autochtones;
- la participation des parties intéressées;
- les programmes de sensibilisation des collectivités quant aux questions de sécurité des pipelines;
- les investissements dans les collectivités;
- les relations avec les gouvernements; et
- les communications.

Le comité de responsabilité sociale évalue les progrès de la société dans l'intégration des facteurs environnementaux et sociaux dans notre prise de décisions de gestion et peut, selon le type de question, analyser les résultats d'examen portant sur des questions ou des incidents importants qui cadrent dans son mandat. Il incombe au comité de responsabilité sociale d'assurer la surveillance des mesures de rendement et de l'issue des principales questions sociales et environnementales ainsi que de nos modes de communication de la responsabilité sociale et des politiques connexes. Le comité reçoit des rapports périodiques de la direction sur la manière dont la société respecte les exigences internes et publiques connexes. Le comité surveille l'évolution des questions essentielles à la crédibilité et à la réputation d'Enbridge et supervise la manière dont nous répondons aux nouveaux risques et occasions sociaux et environnementaux.

Le comité de responsabilité sociale a approuvé l'utilisation des lignes directrices du Global Reporting Initiative relativement à la déclaration de notre rendement en matière de développement durable et à ce que notre démarche soit rigoureuse, transparente et inclusive. Le chef du développement durable d'Enbridge fait rapport à ce comité. Le chef du développement durable doit en outre accroître les connaissances du conseil quant à l'évolution des questions de développement durable et de responsabilité sociale, comme les changements climatiques, qui sont importantes pour la stratégie d'entreprise de la société.

Faits saillants en 2017

Les principales activités du comité de responsabilité sociale en 2017 ont été les suivantes :

Évaluation des politiques, des procédures et des pratiques internes

- après l'opération de fusion, assuré la surveillance de l'intégration des politiques, des procédures et des pratiques en matière de responsabilité sociale et de questions connexes, y compris la communication de l'information, les changements climatiques, les Autochtones, la sécurité publique, la participation de la collectivité et les investissements dans la collectivité ainsi que les relations avec les gouvernements;
- reçu des mises à jour portant sur les questions, les incidences, les risques et les tendances importantes dans le domaine de la responsabilité sociale sur nos entreprises;
- examiné les stratégies et les systèmes de rendement, de reddition de comptes et de gestion des risques de la direction en matière de questions touchant les Autochtones;
- examiné les stratégies et les systèmes de rendement, de reddition de comptes et de gestion des risques de la direction en matière de changements climatiques;
- reçu les rapports de la direction sur les questions de réglementation et la conformité ainsi que les relations avec les gouvernements;
- examiné et approuvé une politique relative aux contributions politiques pour la société; et
- discuté du rapport d'évaluation des risques de l'entreprise par rapport au mandat du comité et approuvé le rapport.

Examen de nos travaux avec le gouvernement, les Autochtones, les parties intéressées et les autorités de réglementation

- évalué les résultats des consultations et des pourparlers menés par la direction auprès des collectivités autochtones locales sur des projets et des activités en particulier;

- examiné et analysé les mesures prises par la direction pour veiller à ce que les exigences internes et réglementaires relatives aux consultations auprès des Autochtones et à leur participation dans la prise de décisions soient respectées dans l'ensemble des projets et des activités;
- reçu des séances d'information sur les mesures supplémentaires que la direction prend pour donner suite aux préoccupations des Autochtones et conclure des ententes et/ou des collaborations qui offrent aux collectivités autochtones intéressées des occasions de participation économique accrues dans nos projets et activités et de développement d'initiatives conjointes quant à la sécurité des pipelines et à la protection de l'environnement et de la culture;
- reçu des mises à jour de la direction sur les activités visant à donner suite aux commentaires des propriétaires fonciers et des autres collectivités locales au sein desquelles nous exerçons nos activités et à offrir l'occasion de participer à la gestion des risques et de profiter des avantages sociaux, environnementaux et économiques découlant de nos activités commerciales;
- reçu des rapports sur les investissements communautaires, notamment les dons à des organismes de bienfaisance et des collectivités; et
- examiné les initiatives de la société en matière de participation des collectivités et des programmes de sensibilisation du public quant à la sécurité des pipelines.

Surveillance et présentation du rendement en matière de responsabilité sociale

- examiné notre présentation de l'information relative au rendement à l'échelle de l'entreprise sur les principaux plans social, environnemental et de la gouvernance dans le rapport annuel sur la responsabilité sociale et le développement durable 2016;
- appuyé une meilleure présentation de la gestion des risques liée aux droits des Autochtones pendant l'examen des investissements et la mise en œuvre de la politique sur les relations avec les Autochtones d'Enbridge;
- surveillé les faits nouveaux en matière de changements climatiques et la façon dont nous répondons aux nouvelles dynamiques des marchés et de la réglementation sur les questions énergétiques et climatiques, y compris l'incidence des nouvelles politiques de gestion, étatiques et provinciales aux États-Unis et au Canada, relativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- examiné les recommandations du groupe de travail du Conseil de stabilité financière sur les informations à fournir relativement aux changements climatiques et l'approche évolutive de la direction pour accroître la présentation de l'information relativement aux changements climatiques; et
- surveillé les faits nouveaux se rapportant aux changements éventuels des processus d'évaluation environnementale fédéraux au Canada.

Prix et reconnaissance

Le comité de responsabilité sociale appuie notre engagement dans des initiatives en matière d'environnement et de gouvernance à l'égard desquelles Enbridge s'est mérité une réputation des plus enviables au cours des dernières années, notamment les reconnaissances suivantes en 2017 :

- 100 sociétés mondiales les plus engagées en faveur du développement durable;
- 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada;
- Indice nord-américain de développement durable Dow Jones;
- Classement au Newsweek Green Rankings;
- Classement pour la gouvernance du Globe and Mail;
- Prix des meilleurs rapports d'entreprise des Comptables professionnels agréés du Canada;
- 100 meilleurs employeurs au Canada; et
- Projet de construction de l'année de S&P Global Platts : projet de transport Sabal Trail.

Gouvernance

Le comité de responsabilité sociale s'est réuni à quatre reprises en 2017 et a examiné son rendement en 2017. Le comité a tenu des séances à huis clos sans la présence de membres de la direction à la fin de chaque réunion. Avant chaque réunion, le président du comité a rencontré les membres de la haute direction pour discuter des points à l'ordre du jour de la réunion et des questions importantes. En octobre 2017, le comité de responsabilité sociale a examiné et approuvé un mandat du comité mis à jour pour 2018.

Présidente : V. Maureen Kempston Darkes

Membres : Pamela L. Carter, Charles W. Fischer, Michael E.J. Phelps et Dan C. Tutcher

Rapport du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance s'acquitte des obligations qui incombent aux comités de gouvernance/de nomination d'une société ouverte et s'acquitte des responsabilités qui lui sont déléguées par le conseil relativement au processus de mise en candidature des administrateurs de la société, à la rémunération des administrateurs et à l'élaboration et au maintien des politiques en matière de gouvernance de la société.

Responsabilités

Le comité de gouvernance veille principalement à ce que nous ayons un système global de gérance et de reddition de comptes pour les administrateurs, la direction et les employés qui soit dans l'intérêt véritable d'Enbridge.

Le comité de gouvernance est chargé d'élaborer notre politique en matière de gouvernance, notamment la division des fonctions entre le président du conseil, les administrateurs, le président et chef de la direction et la direction.

Le comité de gouvernance est investi des responsabilités suivantes :

- formuler des recommandations au conseil relativement à l'ensemble de notre gouvernance;
- examiner les mandats du conseil et des comités du conseil;
- établir des lignes directrices en matière de gouvernance pour le conseil; et
- examiner les rapports de la direction portant sur la conformité aux politiques de gouvernance de l'entreprise, y compris l'énoncé sur la conduite des affaires.

Le comité de gouvernance travaille en étroite collaboration avec le secrétaire de la société et les autres membres de la direction afin de se tenir au fait des tendances en matière de gouvernance et de mettre en œuvre les meilleures pratiques en la matière.

Composition du conseil, formation et évaluation des administrateurs

Le comité de gouvernance est investi des responsabilités suivantes :

- élaborer un plan de composition du conseil et recommander la mise en candidature d'administrateurs au conseil et aux comités du conseil;
- mettre en place des programmes officiels d'orientation et de formation à l'intention des administrateurs;
- examiner les questions de gestion des risques relatives aux programmes de protection de la responsabilité de la société pour les administrateurs et les dirigeants, et en faire rapport au conseil;
- évaluer le rendement de l'ensemble du conseil, des comités du conseil, du président du conseil et de chacun des administrateurs;
- contrôler la qualité des relations au sein du conseil, des comités du conseil et de la direction ainsi qu'entre ceux-ci, et recommander des changements à cet égard; et
- veiller à ce que le conseil fonctionne indépendamment de la direction.

Le comité de gouvernance a notamment pour objectif de constituer un conseil équilibré dont les membres possèdent l'expérience et les connaissances nécessaires pour apporter une véritable contribution dans l'exercice de leurs fonctions au sein du conseil. Il fixe des lignes directrices en matière de recrutement de nouveaux talents selon des critères portant sur l'expérience pertinente, l'expérience en tant que haut dirigeant et d'autres compétences. Voir « Sélection des nouveaux candidats au conseil d'administration » et « Diversité » aux pages 40 et 41, respectivement, pour de plus amples renseignements.

Le comité de gouvernance gère le processus d'examen annuel du conseil. Voir « Évaluation du conseil » à compter de la page 39 pour de plus amples renseignements.

Rémunération

Le comité de gouvernance est chargé d'examiner et de fixer la rémunération des administrateurs. La rémunération des administrateurs n'a pas été augmentée en 2017.

Faits saillants en 2017

Les principales activités du comité de gouvernance en 2017 ont été les suivantes :

- examiné les recommandations de vote par procuration et les résultats des scrutins de l'assemblée annuelle pour l'assemblée annuelle de 2017;
- supervisé la mise en œuvre de la politique en matière de diversité de la société;
- approuvé l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance pour la présente circulaire de sollicitation de procurations;
- reçu des rapports sur la conformité des employés et des administrateurs à l'énoncé de la conduite des affaires et examiné et approuvé un énoncé sur la conduite des affaires révisé;

- examiné le plan de composition du conseil et la grille des compétences et analysé les incidences de notre plan stratégique sur la composition du conseil;
- examiné la composition des comités du conseil;
- assuré la surveillance de la gouvernance au conseil et des comités du conseil après l'opération de fusion;
- assuré la surveillance de l'intégration des politiques, procédures et pratiques en matière de gouvernance après l'opération de fusion;
- examiné les compétences et l'indépendance de tous les membres du conseil;
- examiné les rapports de la direction sur notre programme de protection de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants et sur nos systèmes d'information de gestion;
- participé activement au processus visant à identifier des candidats afin d'assurer la relève du conseil;
- examiné les principes et lignes directrices en matière de gouvernance et révisé les mandats de notre conseil, de chacun des cinq comités du conseil, du président et chef de la direction et du président du conseil;
- étudié l'examen de la rémunération des administrateurs de Mercer (Canada) Limitée;
- reçu des rapports de la direction sur les faits nouveaux en matière de gouvernance et de divulgation; et
- mené le processus d'évaluation du conseil pour 2017, examiné les résultats des diverses évaluations et fait un compte-rendu au conseil de ces résultats.

Prix

En 2017, l'équipe du contentieux d'Enbridge a reçu un prix Innovation du *Canadian Lawyer InHouse* soulignant l'innovation en entreprise dans la catégorie « In-house Dealmakers ».

Gouvernance

Le comité de gouvernance s'est réuni à quatre reprises en 2017 et a examiné son rendement en 2017. Le comité a tenu des séances à huis clos sans la présence de membres de la direction à chaque réunion. Avant chaque réunion, le président du comité examine les points à l'ordre du jour et discute des questions importantes avec la direction. En octobre 2017, le comité de gouvernance a examiné et approuvé un mandat du comité mis à jour pour 2018.

Président : Dan C. Tutchter

Membres : Pamela L. Carter, Marcel R. Coutu, Michael E.J. Phelps et Rebecca B. Roberts

Rapport du comité de sécurité et de fiabilité

Le comité de sécurité et de fiabilité assure la surveillance des questions d'exploitation et s'acquitte des responsabilités qui lui sont déléguées par le conseil relativement à la sécurité et à la fiabilité.

Responsabilités

Le comité de sécurité et de fiabilité est chargé de la surveillance des questions d'exploitation et il examine les questions de sécurité et de fiabilité et fait des recommandations au conseil à cet égard, dont les suivantes :

- l'environnement;
- la santé et la sécurité;
- la gestion de l'intégrité des pipelines et des installations;
- la sécurité (physique, des données et la cybersécurité);
- les plans d'intervention d'urgence; et
- les autres risques d'exploitation.

Le comité est responsable de la surveillance des questions relatives à l'exploitation pour s'assurer que la société atteigne les objectifs de sécurité et de fiabilité fixés par le conseil. Le comité est investi des responsabilités suivantes :

- superviser la culture de sécurité à l'échelle de l'entreprise et recevoir des rapports de la direction et de tiers concernant l'évolution de la culture de sécurité;
- superviser l'examen annuel des principaux risques d'Enbridge dans le cadre du mandat du comité;
- recevoir des rapports sur les lignes directrices en matière de gestion des risques applicables aux questions de sécurité et de fiabilité et aux autres risques d'exploitation;
- examiner les politiques suivies par la direction dans l'exercice des activités qui visent à prévenir les blessures et les conséquences néfastes pour l'environnement, la santé ou la sécurité;
- examiner les politiques suivies par la direction relativement à la documentation et à la déclaration d'approbations, de conformité et d'incidents en matière de sécurité et de fiabilité;
- recevoir des rapports de la situation et d'évaluation de la direction concernant la conformité aux questions de sécurité et de fiabilité, y compris les évaluations des risques d'entreprise, et donner des recommandations;

- examiner la réponse de la direction aux incidents de sécurité importants et effectuer une surveillance à cet égard;
- examiner les modes de communication des politiques relatives à la sécurité et à la fiabilité employés par la direction et faire des recommandations à cet égard;
- analyser les résultats des vérifications de conformité de l'exploitation, y compris les vérifications concernant l'assurance de sécurité et de fiabilité;
- analyser les incidences éventuelles de la législation proposée et des nouveaux enjeux touchant la sécurité et la fiabilité;
- au moins une fois par année, recevoir de la direction un rapport sur les risques assurables relativement à des questions visées par son mandat; et
- déterminer, au besoin, d'autres obligations et responsabilités des administrateurs et des dirigeants en matière de sécurité et de fiabilité.

De plus, le comité peut retenir les services de conseillers indépendants, demander d'autres rapports, rencontrer la direction ou les employés et faire des recommandations au conseil.

Faits saillants en 2017

Le comité de sécurité et de fiabilité a mené les activités suivantes en 2017 :

- reçu les rapports trimestriels sur le rendement de la société au chapitre de la fiabilité de l'exploitation et de la sécurité de l'entreprise;
- examiné et approuvé le rapport sur l'évaluation des risques d'entreprise dans le cadre du mandat du comité;
- reçu le rapport de la direction sur les principaux risques d'exploitation;
- assuré la surveillance du programme d'assurance de la sécurité et de la fiabilité de l'entreprise, reçu des mises à jour à cet égard, et surveillé le rendement au chapitre de la fiabilité de l'exploitation et de la sécurité et en fait rapport;
- reçu les rapports trimestriels sur les risques d'exploitation et les rapports annuels sur la sécurité et l'environnement des unités d'exploitation Oléoducs, Transport de gaz et services intermédiaires et Services publics et électricité;
- reçu, au cours des réunions trimestrielles du comité, des rapports et des mises à jour de la direction concernant les incidents qui ont eu lieu en 2017 ainsi que des rapports d'étape sur les plans d'action connexes et les mesures correctives qui ont été prises;
- reçu des rapports trimestriels sur la sécurité d'entreprise, ainsi que sur des questions de réglementation et de conformité;
- reçu des rapports trimestriels sur des questions de technologie de l'information et de cybersécurité;
- reçu des rapports trimestriels du chef de la conformité sur les principales plaintes reçues sur des questions qui relèvent du mandat du comité;
- reçu des mises à jour trimestrielles sur les initiatives de l'entreprise et sur les améliorations apportées au système de gestion axées principalement dans les domaines de la sécurité et de la fiabilité, ce qui a fait en sorte que la fréquence des blessures parmi les employés et les entrepreneurs et le volume des rejets ont continué d'afficher un solide rendement dans toute l'organisation en 2017; et
- assuré la surveillance du programme d'intégration au chapitre de la sécurité et de la fiabilité de l'exploitation de l'entreprise après l'opération de fusion, et reçu des rapports à cet égard.

Gouvernance

Le comité de sécurité et de fiabilité s'est réuni à quatre reprises en 2017 et a examiné son rendement en 2017. Le comité a tenu une réunion à huis clos sans la présence des membres de la direction à chaque réunion. Avant chaque réunion, le président du comité a rencontré les membres de la haute direction pour discuter des points à l'ordre du jour de la réunion et des questions importantes. En octobre 2017, le comité de sécurité et de fiabilité a examiné et approuvé une charte du comité mise à jour pour 2018.

Président : Charles W. Fischer

Membres : Pamela L. Carter, V. Maureen Kempston Darkes, Michael McShane, Rebecca B. Roberts et Dan C. Tutcher

Rapport du comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération aide le conseil dans ses fonctions de surveillance et d'orientation de la stratégie, des politiques et des programmes en matière de ressources humaines pour les membres de la haute direction visés, les cadres supérieurs et l'ensemble de nos effectifs, notamment en ce qui a trait à la rémunération, aux plans de retraite et aux avantages sociaux et à la gestion des compétences, à la planification de la relève et au recrutement et à la fidélisation.

Responsabilités

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est investi des responsabilités suivantes :

- examiner, approuver et modifier ce qui suit ou, au besoin, faire des recommandations au conseil à cet égard :
 - les politiques, pratiques et structures en matière de ressources humaines;
 - les programmes de rémunération, les budgets salariaux annuels, les plans de prestations des employés, les plans de rémunération incitative fondés sur des espèces et fondés sur des titres de participation, les autres plans d'avantages indirects et de primes à la direction, et tout autre plan de rémunération non standard;
 - le groupe de sociétés de référence devant servir aux fins de la rémunération de la haute direction;
 - la nomination des membres de la haute direction et des dirigeants et leur rémunération, y compris les mécanismes de retraite spéciaux;
 - les plans de succession de la direction, les plans de perfectionnement de la direction ainsi que les politiques/ententes en matière de cessation des fonctions;
 - le rapport du comité et la déclaration de la rémunération de la haute direction, y compris l'analyse de la rémunération; et
 - l'évaluation des risques liés aux ressources humaines dans le cadre du processus d'évaluation des risques d'entreprise.
- superviser les programmes de rémunération de la société d'un point de vue du risque pour s'assurer qu'ils n'encouragent pas les personnes à prendre des risques inappropriés ou excessifs qui pourraient vraisemblablement avoir une incidence défavorable importante sur la société;
- surveiller la conformité réglementaire relativement aux questions de rémunération;
- examiner et administrer les plans de rémunération incitative;
- en collaboration avec le président du conseil, diriger le processus d'examen du rendement annuel du chef de la direction;
- en collaboration avec le président du conseil, recommander à l'approbation du conseil un plan de succession du chef de la direction; et
- examiner et approuver les questions relatives aux régimes de retraite et d'épargne et faire des recommandations au conseil, notamment :
 - la structure, les dispositions relatives aux prestations, les options d'investissement et le libellé des plans applicables;
 - les politiques et les lignes directrices relativement à la capitalisation des passifs et les actifs d'investissement de chaque plan;
 - les aspects liés aux risques financiers des politiques et des portefeuilles de placement pour les plans; et
 - la charte du comité de gestion de la caisse de retraite et la nomination de ses membres.

De plus, le comité peut retenir les services de conseillers indépendants, demander d'autres rapports, rencontrer la direction ou les employés et faire des recommandations au conseil.

Faits saillants en 2017

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a mené les activités suivantes en 2017 :

- examiné la stratégie de planification de la relève de la société et a reçu des mises à jour régulières sur l'évolution de la stratégie afin de constituer un solide bassin de candidats qui ont des capacités de leadership et pourront assurer la continuité du leadership à tous les niveaux de l'organisation;
- examiné la performance de la société et de chaque unité d'exploitation, d'après des paramètres de performance incitatifs à court terme approuvés, et la performance financière de la société par rapport à nos pairs et à l'indice TSX 60 et à l'indice composé TSX sur différentes périodes. Le comité s'est servi de ces évaluations pour établir les attributions d'intéressement à court terme, à moyen terme et à long terme pour nos membres de la direction et employés pour 2017;
- évalué le rendement du président et chef de la direction et recommandé au conseil d'approuver tous les aspects de sa rémunération pour 2017, y compris son salaire de base et ses attributions d'intéressement à court terme, à moyen terme et à long terme;
- examiné et recommandé à l'approbation du conseil le nombre global d'options d'achat d'actions incitatives devant être attribué;
- examiné les évaluations du rendement et les recommandations de rémunération de M. Monaco pour les autres membres de la haute direction, notamment des recommandations pour leur salaire de base, leurs attributions d'intéressement à court terme, à moyen terme et à long terme pour 2017;

- analysé les données d'analyse du marché concurrentiel fournies par des conseillers indépendants en rémunération afin de pouvoir formuler des recommandations en matière de rémunération du président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction;
- approuvé des mécanismes de rémunération particuliers liés à la fusion pour les principaux dirigeants et délégué au président et chef de la direction le pouvoir de les conclure;
- approuvé un groupe de sociétés de référence révisé à des fins d'analyse comparative de la rémunération en raison de la taille et de l'étendue plus importantes d'Enbridge après l'opération de fusion;
- approuvé des changements aux niveaux cibles et à la composition de la rémunération des membres de la haute direction;
- approuvé les recommandations relatives à la hausse générale des salaires annuels;
- examiné et approuvé le rapport annuel sur les prestations de retraite et la conformité à la réglementation dans le cadre du processus de gouvernance en matière de retraite, y compris la situation de la capitalisation;
- approuvé les changements aux plans de retraite afin de créer un programme harmonisé après l'opération de fusion;
- examiné et approuvé le rapport d'évaluation des risques de l'entreprise dans le cadre du mandat du comité;
- recommandé au conseil à des fins de ratification la nomination de dirigeants; et
- tenu compte des risques en matière de rémunération dans le cadre de l'approbation de tous les programmes, les mesures et les cibles de rémunération et examiné et approuvé les résultats de l'évaluation annuelle des risques en matière de rémunération pour mieux surveiller les risques en matière de rémunération.

Gouvernance

Le comité des ressources humaines et de la rémunération s'est réuni à neuf reprises en 2017 et a examiné son rendement en 2017. Le comité a tenu une réunion à huis clos sans la présence des membres de la direction à chaque réunion. Avant chaque réunion, le président du comité a rencontré les membres de la haute direction pour discuter des points à l'ordre du jour de la réunion et des questions importantes. En octobre 2017, le comité des ressources humaines et de la rémunération a examiné et approuvé une charte du comité mise à jour pour 2018.

Présidente : Catherine L. Williams

Membres : Clarence P. Cazalot, Jr., Marcel R. Coutu, V. Maureen Kempston Darkes, Michael E.J. Phelps et Rebecca B. Roberts

Voir la page 110 du rapport du comité des ressources humaines et de la rémunération pour son examen de l'analyse de la rémunération incluse dans la présente circulaire de sollicitation de procurations et ses recommandations à cet égard.

Rémunération des administrateurs

Principes et politiques

Le conseil est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de rémunération des administrateurs et a délégué la responsabilité courante de la rémunération des administrateurs au comité de gouvernance.

Notre plan de rémunération des administrateurs vise quatre objectifs fondamentaux :

- recruter et fidéliser les meilleurs candidats à un poste d'administrateur;
- rémunérer nos administrateurs compte tenu des risques et des responsabilités qu'ils assument dans le cadre de leurs fonctions au sein de notre conseil et de nos comités du conseil et du temps consacré dans le cadre de ces fonctions;
- offrir une rémunération des administrateurs qui soit concurrentielle par rapport aux autres sociétés ouvertes comparables à Enbridge et verser cette rémunération d'une façon avantageuse sur le plan fiscal; et
- rapprocher les intérêts de nos administrateurs de ceux de nos actionnaires.

Alors que notre programme de la rémunération de la direction s'articule autour d'une rémunération fondée sur la performance, la rémunération des administrateurs est plutôt fondée sur des honoraires annuels afin de respecter nos objectifs en matière de rémunération et de garantir que nos administrateurs prennent des décisions et exercent leurs fonctions de membres de notre conseil de manière objective.

Le comité de gouvernance se sert d'un groupe de sociétés de référence pour fixer les honoraires annuels des membres de notre conseil, et cible une rémunération des administrateurs à peu près au 50^e percentile de ce groupe de sociétés de référence. Voir la rubrique « Groupe de référence » à compter de la page 70 pour de plus amples renseignements sur notre groupe de référence et la manière dont nous fixons la rémunération de la direction.

Le comité de gouvernance revoit à chaque année le plan de rémunération des administrateurs avec l'aide de la direction. Un conseiller externe réalise aux deux ans un examen formel. En 2017, le comité de gouvernance a retenu les services de Mercer (Canada) Limitée pour un examen formel de la rémunération des administrateurs, y compris une analyse du groupe de référence et une comparaison par rapport au groupe de référence mis à jour de 2017 mentionné ci-dessus. Après cet examen, aucun changement n'a été apporté à la rémunération des administrateurs pour 2017.

Chaque année, dans le cadre de cet examen, le comité de gouvernance tient compte du temps que les administrateurs doivent consacrer à leurs fonctions à notre conseil et de l'expérience exigée de ceux-ci, et de la rémunération des administrateurs d'un groupe de sociétés ouvertes comparables, lorsqu'il fixe la rémunération. Le comité de gouvernance examine également le plan de rémunération des administrateurs pour s'assurer du caractère adéquat de l'ensemble du programme et fait rapport de ses conclusions au conseil.

Exigences d'actionnariat des administrateurs pour 2017

Nous nous attendons à ce que les administrateurs soient propriétaires d'actions d'Enbridge et détiennent ainsi une participation permanente dans la société et travaillent aussi bien dans leur intérêt que dans l'intérêt des actionnaires. Les administrateurs doivent détenir au moins trois fois leurs honoraires annuels de membres du conseil en UAD ou en actions d'Enbridge et respecter cette exigence dans les cinq ans qui suivent leur nomination à notre conseil. Pour 2017, les honoraires annuels des membres du conseil étaient de 235 000 \$ (\$ CA ou \$ US, le cas échéant) et l'exigence d'actionnariat des administrateurs était fixée à 705 000 \$ (\$ CA ou \$ US, le cas échéant). L'exigence d'actionnariat pour 2017 était libellée en dollars canadiens pour les administrateurs dont la résidence principale était située au Canada et qui recevaient leurs honoraires en dollars canadiens, et en dollars américains pour les administrateurs dont la résidence principale était située aux États-Unis et qui recevaient leurs honoraires en dollars américains. En 2018, l'exigence d'actionnariat est passée à 742 500 \$ US pour tous les administrateurs.

Si, par suite d'une baisse du cours des actions d'Enbridge, un administrateur ne respecte plus les exigences d'actionnariat, nous nous attendons à ce qu'il achète des actions d'Enbridge supplémentaires jusqu'à concurrence de l'actionnariat minimal.

Les UAD sont payées au moment du départ à la retraite de l'administrateur. Elles sont rachetées au comptant, d'après le cours de clôture moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX sur la période de cinq jours de séance qui précède la date de rachat, multiplié par le nombre d'UAD que détient l'administrateur. Il est interdit aux administrateurs d'effectuer des opérations de monétisation d'actions ou des opérations de couverture visant les titres d'Enbridge (voir « Politique contre les activités de couverture » à la page 90).

À propos des UAD

Une unité d'actions différées (« UAD ») est une action théorique ayant la même valeur qu'une action ordinaire d'Enbridge. Sa valeur fluctue en fonction des variations du cours des actions d'Enbridge.

Les UAD ne confèrent aucun droit de vote, mais donnent droit à des dividendes versés sous forme d'UAD supplémentaires, au même taux que les dividendes versés sur nos actions ordinaires.

Éléments de la rémunération – 2017

Notre plan de rémunération des administrateurs comporte quatre éléments :

- des honoraires annuels;
- des honoraires annuels versés à l'administrateur qui exerce la fonction de président du conseil ou de président d'un comité du conseil;
- une indemnité de déplacement pour assister aux réunions du conseil et de comités du conseil; et
- le remboursement des frais raisonnables de déplacement et autres frais remboursables engagés dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs.

Nous ne payons pas de jetons de présence aux réunions.

Notre plan de rémunération des administrateurs est en vigueur depuis 2004 et a fait l'objet d'une révision en 2010, 2013, 2015, 2016 et 2018. Le tableau suivant présente le barème de rémunération des administrateurs pour 2017. Les administrateurs sont payés trimestriellement. M. Monaco ne touche aucune rémunération à titre d'administrateur du fait qu'il est notre président et chef de la direction et est rémunéré en cette qualité.

Nous n'avons pas attribué d'options d'achat d'actions aux administrateurs depuis 2002. M. Ebel détenait certaines attributions fondées sur des actions de Spectra Energy à la clôture de l'opération de fusion qui ont été généralement traitées de la même manière que celles détenues par les autres employés de Spectra Energy. Pour des renseignements à cet égard, voir la rubrique « Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes / opérations avec des personnes liées » à la page 30.

Les administrateurs qui sont également des administrateurs ou des fiduciaires de l'une de nos filiales ou des sociétés membres de notre groupe peuvent aussi recevoir des honoraires annuels et le remboursement de leurs frais, notamment de déplacement pour assister aux réunions de ces entités.

Les administrateurs peuvent recevoir tout ou partie de leurs honoraires en espèces ou en actions et UAD d'Enbridge; ils doivent toutefois recevoir un montant minimal en UAD, comme l'indique le tableau suivant. Les frais de déplacement sont toujours remboursés au comptant.

En 2017, la valeur nominale des honoraires et des frais de déplacement indiqués dans le tableau ci-dessous était payée en dollars canadiens aux administrateurs dont la résidence principale était située au Canada et en dollars américains aux administrateurs dont la résidence principale était située aux États-Unis.

Honoraires aux termes du plan de rémunération des administrateurs en 2017

Élément de la rémunération	Montant annuel (\$ CA ou \$ US, le cas échéant)	Avant d'avoir atteint l'actionnariat minimum			Après avoir atteint l'actionnariat minimum		
		Espèces	Actions d'Enbridge	UAD	Espèces	Actions d'Enbridge	UAD
Honoraires des membres du conseil	235 000						
Autres honoraires							
Honoraires du président du conseil	260 000	Jusqu'à 50 %	Jusqu'à 50 %	50 % à 100 %	Jusqu'à 75 %	Jusqu'à 75 %	25 % à 100 %
Honoraires du président d'un comité du conseil							
– Comité d'audit, des finances et des risques	25 000						
– Comité des ressources humaines et de la rémunération	20 000						
– Comité de sécurité et de fiabilité	15 000						
– Comité de responsabilité sociale	10 000						
– Comité de gouvernance	10 000						
Frais de déplacement (par réunion)	1 500	100 %	–	–	100 %	–	–

Avant d'atteindre l'actionnariat minimum, les administrateurs doivent recevoir au moins la moitié de leurs honoraires en UAD, le reste étant versé en espèces, en actions d'Enbridge ou en UAD, dans la proportion de leur choix. Les administrateurs qui n'ont pas atteint l'actionnariat minimum recevront leurs honoraires en tranches égales d'espèces

et d'UAD s'ils ne font pas un choix en temps opportun quant à la façon dont ils souhaitent recevoir leurs honoraires. Une fois qu'ils ont atteint l'actionnariat minimum, les administrateurs peuvent choisir de recevoir entre un quart et la totalité de leurs honoraires en UAD et le reste en espèces ou en actions d'Enbridge, ou une combinaison des deux, dans la proportion de leur choix tant qu'au moins 25 % de leurs honoraires soient versés sous forme d'UAD. Les UAD et les actions d'Enbridge sont attribuées aux administrateurs en fonction du cours de clôture moyen pondéré des actions d'Enbridge à la TSX sur la période de cinq jours de séance qui précède immédiatement la date qui tombe deux semaines avant la date de paiement.

Le tableau suivant présente la répartition selon les éléments de rémunération des honoraires annuels de chacun des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Administrateur	Espèces (%)	Actions d'Enbridge (%)	UAD (%)
Pamela L. Carter	50	–	50
Clarence P. Cazalot, Jr.	50	–	50
Marcel R. Coutu	–	–	100
Gregory L. Ebel	50	–	50
J. Herb England	–	75	25
Charles W. Fischer	50	–	50
V. Maureen Kempston Darkes	–	–	100
Michael McShane	50	–	50
Al Monaco ¹	–	–	–
Michael E.J. Phelps	75	–	25
Rebecca B. Roberts	50	–	50
Dan C. Tutcher	–	–	100
Catherine L. Williams	25	50	25
Anciens administrateurs			
David A. Arledge ²	75	–	25
James J. Blanchard ²	50	25	25
George K. Petty ²	75	–	25

1. M. Monaco ne touche aucune rémunération à titre d'administrateur d'Enbridge du fait qu'il est notre président et chef de la direction.
2. M. Arledge, Blanchard et Petty ont quitté le conseil le 27 février 2017 à la clôture de l'opération de fusion.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau suivant donne des renseignements concernant la rémunération de chaque administrateur non-membre du personnel qui a siégé au conseil à quelque moment en 2017. M. Monaco ne touche aucune rémunération à titre d'administrateur d'Enbridge du fait qu'il est notre président et chef de la direction. Pour des renseignements sur la rémunération de M. Monaco, il y a lieu de se reporter à la page 98.

Les montants initialement versés en dollars canadiens ont été convertis en dollars américains selon 1 \$ CA = 0,7981 \$ US, le cours du change à 16 h à Londres pour le 29 décembre 2017 publié par WM/Reuters.

Nom	Honoraires gagnés ou versés en espèces (\$ US) ²	Attributions fondées sur des actions (\$ US) ³	Autre rémunération (\$ US) ⁴	Total (\$ US)
P.L. Carter ¹	146 875	50 717	9 000	206 592
C.P. Cazalot, Jr. ¹	97 916	101 434	7 500	206 850
M.R. Coutu	140 665	47 105	5 721	193 491
G.L. Ebel ¹	309 376	106 820	7 500	423 696
J.H. England	195 000	67 550	217 117	479 667
C.W. Fischer	149 644	50 116	18 489	218 249
V.M. Kempston Darkes	146 651	49 116	8 380	204 147
M. McShane ¹	146 875	50 717	6 000	203 592
M.E.J. Phelps ¹	117 221	39 343	7 183	163 747
R. B. Roberts	117 500	122 137	9 000	248 637
D.C. Tutcher	183 750	63 659	9 000	256 409
C.L. Williams	152 637	47 107	17 159	216 903
Anciens administrateurs				
D.A. Arledge ⁵	61 875	21 756	1 500	85 131
J.J. Blanchard ⁵	29 375	10 308	1 500	41 183
G.K. Petty ⁵	29 375	10 308	3 000	42 683

- M^{me} Carter et MM. Cazalot, Ebel, McShane et Phelps siégeaient auparavant au conseil d'administration de Spectra Energy et sont entrés au service du conseil le 27 février 2017 à la clôture de l'opération de fusion. Conformément aux règles de la SEC, le tableau ne tient pas compte de la rémunération versée aux anciens administrateurs de Spectra Energy à l'égard de leurs fonctions au conseil d'administration de Spectra Energy (ou de ses filiales) avant la clôture de l'opération de fusion. En 2017, M. Ebel a touché une rémunération dans le cadre de la cessation de ses fonctions de Spectra Energy relativement à l'opération de fusion. Conformément aux règles de la SEC, cette rémunération n'est pas incluse dans ce tableau puisqu'elle ne se rapporte pas aux fonctions d'administrateur d'Enbridge de M. Ebel. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette rémunération, voir la rubrique « Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes / opérations avec des personnes liées » à la page 30.
- Aux termes de notre plan de rémunération des administrateurs, les administrateurs non-membres du personnel peuvent choisir de recevoir des UAD ou des actions d'Enbridge au lieu du paiement de leurs honoraires en espèces. Conformément aux règles de la SEC, le montant des honoraires en espèces auxquels l'administrateur a renoncé est inclus dans cette colonne, les attributions en découlant sont décrites à la note 3 ci-après. M^{me} Carter et MM. Fischer et McShane ont choisi de recevoir une tranche supplémentaire de 25 % de leurs honoraires en UAD et M^{me} Darkes et MM. Coutu et Tutcher ont choisi de recevoir une tranche supplémentaire de 75 % de leurs honoraires en UAD. M. England et M^{me} Williams ont choisi de recevoir respectivement une tranche supplémentaire de 75 % et de 50 % de leurs honoraires en actions d'Enbridge.
- Les montants indiqués représentent le total de la juste valeur à la date d'attribution calculé conformément à l'*Accounting Standards Codification Topic 718 Compensation-Stock Compensation* du Financial Accounting Standards Board (« FASB ASC Topic 718 ») pour les UAD attribuées. La juste valeur à la date d'attribution des UAD repose sur le cours de clôture par action d'Enbridge à la TSX de 54,49 \$ CA le 17 mars 2017, de 52,12 \$ CA le 9 juin 2017, de 50,15 \$ CA le 15 septembre 2017 et de 49,89 \$ CA le 15 décembre 2017. Les UAD sont acquises à l'attribution et sont réglées en espèces lorsque l'administrateur quitte notre conseil. Les actions d'Enbridge attribuées dans le cadre de la rémunération des administrateurs ne sont pas assujetties à des conditions d'acquisition ni à d'autres restrictions sur les transferts.

Aux termes de notre plan de rémunération des administrateurs, pour la rémunération versée à un administrateur en UAD ou en actions d'Enbridge en 2017, le nombre d'UAD ou d'actions d'Enbridge, le cas échéant, est calculé

en divisant le montant applicable de la rémunération en dollars canadiens payable en UAD ou en actions d'Enbridge, le cas échéant, à la date de paiement applicable par le cours de clôture moyen pondéré par action d'Enbridge à la TSX pour les cinq jours de séance précédant la date qui tombe deux semaines avant la date de paiement applicable.

Le nombre d'actions d'Enbridge et d'UAD (compte tenu des UAD et des actions d'Enbridge, le cas échéant, remises au lieu des honoraires en espèces comme il est décrit ci-dessus à la note 2) versées en 2017 à chaque administrateur à titre d'élément de la rémunération à la date de paiement applicable figure dans le tableau ci-après.

Administrateur	T1 2017 17-mars	T1 2017 17-mars	T2 2017 9-juin	T2 2017 9-juin	T3 2017 15-sept.	T3 2017 15-sept.	T4 2017 15-déc.	T4 2017 15-déc.	TOTAL	TOTAL
	Actions d'Enbridge (n ^{bre})	UAD (n ^{bre})	Actions d'Enbridge (n ^{bre})	UAD (n ^{bre})	Actions d'Enbridge (n ^{bre})	UAD (n ^{bre})	Actions d'Enbridge (n ^{bre})	UAD (n ^{bre})	Actions d'Enbridge (n ^{bre})	UAD (n ^{bre})
P.L. Carter	–	236	–	755	–	721	–	774	–	2 486
C.P. Cazalot, Jr.	–	236	–	755	–	721	–	774	–	2 486
M.R. Coutu	–	1 062	–	1 119	–	1 182	–	1 205	–	4 568
G.L. Ebel		497	–	1 591	–	1 518	–	1 630	–	5 236
J.H. England	1 174	391	1 253	418	1 196	399	1 284	428	4 907	1 636
C.W. Fischer	–	565	–	595	–	629	–	641	–	2 430
V.M. Kempston Darkes	–	1 108	–	1 166	–	1 232	–	1 257	–	4 763
M. McShane	–	236	–	755	–	721	–	774	–	2 486
M.E.J. Phelps	–	89	–	280	–	295	–	301	–	965
R.B. Roberts	–	708	–	755	–	721	–	774	–	2 958
D.C. Tutcher	–	1 475	–	1 575	–	1 503	–	1 614	–	6 167
C.L. Williams	531	266	559	280	590	295	602	301	2 282	1 142
Anciens administrateurs										
D.A. Arledge*	–	496	–	–	–	–	–	–	–	496
J.J. Blanchard*	235	235	–	–	–	–	–	–	235	235
G.K. Petty*	–	235	–	–	–	–	–	–	–	235

- * MM. Arledge, Blanchard et Petty ont quitté le conseil le 27 février 2017 à la clôture de l'opération de fusion.
- Pour tous nos administrateurs non-membres du personnel, ces valeurs comprennent des frais de déplacement de 1 500 \$ (\$ US ou \$ CA, le cas échéant) par réunion. Pour M^{me} Williams et MM. Coutu, England et Fischer, ces montants comprennent également les honoraires annuels versés pour leurs fonctions d'administrateurs ou de fiduciaires d'une filiale ou d'un membre du groupe d'Enbridge et des frais de déplacement pour assister à ces réunions.
 - MM. Arledge, Blanchard et Petty ont quitté le conseil le 27 septembre 2017 à la clôture de l'opération de fusion.

Variation de l'actionnariat des administrateurs

Le tableau suivant présente pour chaque candidat à un poste d'administrateur la variation de l'actionnariat entre le 13 mars 2017 et le 12 mars 2018, soit respectivement les dates de la circulaire d'information de la direction pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2017 et de la présente circulaire de sollicitation de procurations, et sa situation pour ce qui est de respecter les exigences d'actionnariat.

Administrateur ¹	Actions d'Enbridge (n ^{bre})	Options d'achat d'actions d'Enbridge (n ^{bre})	UAD (n ^{bre})	Total des actions d'Enbridge et des UAD (n ^{bre})	Valeur marchande (valeur variable) des titres détenus (\$ CA) ²	Valeur marchande (valeur variable) des titres détenus (\$ US) ^{3, 4}
Pamela L. Carter						
2018	39 729	–	2 564	42 293	1 773 769	1 415 645
2017	39 729	–	–	39 729	2 200 192	1 755 973
Variation	–	–	2 564	2 564	(426 424)	(340 329)
Clarence P. Cazalot, Jr.						
2018	12 929	–	2 564	15 493	649 776	518 587
2017	12 929	–	–	12 929	716 008	571 446
Variation	–	–	2 564	2 564	(66 232)	(52 859)
Marcel R. Coutu						
2018	29 400	–	11 177	40 577	1 701 799	1 358 206
2017	29 400	–	6 113	35 513	1 966 710	1 569 631
Variation	–	–	5 064	5 064	(264 911)	(211 425)
Gregory L. Ebel						
2018	628 286	405 408 ⁵	5 402	633 688	26 576 875	21 211 004
2017	461 458	412 000 ⁵	–	461 458	25 555 544	20 395 880
Variation	166 828	(6 592)	5 402	172 230	1 021 331	815 124
J. Herb England						
2018	17 493	–	63 633	81 126	3 402 424	2 715 475
2017	11 983	–	58 725	70 708	3 915 809	3 125 207
Variation	5 510	–	4 908	10 418	(513 385)	(409 732)
Charles W. Fischer						
2018	11 250	–	29 109	40 359	1 692 656	1 350 909
2017	11 250	–	25 214	36 464	2 019 376	1 611 664
Variation	–	–	3 895	3 895	(326 720)	(260 755)
V. Maureen Kempston Darkes						
2018	21 366	–	25 467	46 833	1 964 176	1 567 609
2017	20 777	–	19 471	40 248	2 228 934	1 778 912
Variation	589	–	5 996	6 585	(264 758)	(211 304)
Michael McShane						
2018	32 068	–	2 564	34 632	1 452 466	1 159 213
2017	32 068	–	–	32 068	1 775 926	1 417 366
Variation	–	–	2 564	2 564	(323 460)	(258 153)
Al Monaco⁶						
2018	504 907	3 786 380	–	504 907	21 175 800	16 900 406
2017	411 113	3 149 300	–	411 113	22 767 438	18 170 692
Variation	93 794	637 080	–	93 794	(1 591 638)	(1 270 287)
Michael E.J. Phelps						
2018	55 645	–	995	56 640	2 375 482	1 895 872
2017	90 428	–	–	90 428	5 007 903	3 996 807
Variation	(34 783)	–	995	(33 788)	(2 632 421)	(2 100 935)
Dan C. Tutcher						
2018	643 342	–	92 302	735 644	30 852 909	24 623 707
2017	635 167	–	81 458	716 625	39 686 693	31 673 949
Variation	8 175	–	10 844	19 019	(8 833 783)	(7 050 242)
Catherine L. Williams						
2018	47 106	–	37 892	84 998	3 564 816	2 845 080
2017	42 775	–	34 805	77 580	4 296 380	3 428 941
Variation	4 331	–	3 087	7 418	(731 564)	(583 861)
Total						
2018	2 043 521	4 191 788	273 669	2 317 190	97 182 949	77 561 711
2017	1 799 077	3 561 300	225 786	2 024 863	112 136 913	89 496 470
Variation	244 444	630 488	47 883	292 327	(14 953 964)	(11 934 759)

1. MM. Arledge, Blanchard et Petty ne sont pas nommés dans le tableau ci-dessus puisqu'ils ont quitté le conseil le 27 février 2017 à la clôture de l'opération de fusion. M^{me} Roberts n'est pas nommée dans le tableau ci-dessus puisqu'elle ne se représente pas à l'assemblée.
2. D'après la valeur marchande totale des actions et/ou des UAD d'Enbridge appartenant à l'administrateur, en fonction du cours de clôture de 55,38 \$ CA à la TSX le 13 mars 2017 et de 41,94 \$ CA le 12 mars 2018. Ces montants ont été arrondis au dollar canadien entier le plus près. Compte non tenu des options d'achat d'actions.
3. La valeur marchande totale en dollars CA a été convertie en dollars US selon 1 \$ CA = 0,7981 \$ US, le cours du change à 16 h à Londres pour le 29 décembre 2017 publié par WM/Reuters, et ensuite arrondie au nombre entier le plus près.
4. En date de 2018, les administrateurs doivent détenir des UAD ou des actions d'Enbridge d'une valeur minimum de 742 500 \$ US dans les cinq années qui suivent leur nomination à notre conseil. À l'heure actuelle, tous les candidats aux postes d'administrateurs ont atteint ou dépassent cette exigence, à l'exception de M. Cazalot qui doit atteindre cette exigence avant le 27 février 2022.
5. Les options d'achat d'actions de M. Ebel se composaient d'options de Spectra Energy qui ont été converties en options d'achat d'actions ordinaires d'Enbridge à la clôture de l'opération de fusion. Voir « Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes / opérations avec des personnes liées » à la page 30. Aucune nouvelle option d'achat d'actions d'Enbridge n'a été attribuée à M. Ebel en sa qualité d'administrateur d'Enbridge ou de président du conseil d'Enbridge.
6. M. Monaco ne touche aucune rémunération en qualité d'administrateur d'Enbridge. Il n'est rémunéré qu'en sa qualité de président et chef de la direction. À titre de président et chef de la direction, il était assujéti en 2017 à une exigence d'actionnariat de cinq fois son salaire de base et cette exigence a été augmentée à six fois son salaire de base en 2018. Il y a lieu de se reporter à la page 90 de la présente circulaire de sollicitation de procurations pour obtenir des renseignements sur son actionnariat en tant que multiple de son salaire de base.

Titres appartenant à certains propriétaires véritables et à la direction

Tableau de la propriété véritable

Le tableau qui suit présente le nombre et le pourcentage d'actions d'Enbridge en circulation détenues en propriété véritable par chacun de nos administrateurs et de nos membres de la haute direction visés et par tous les administrateurs et membres de la haute direction en tant que groupe, au 12 mars 2018. À moins d'indication contraire dans le tableau, l'adresse de chaque personne nommée ci-après est a/s Enbridge Inc., 425 1st Street SW, bureau 200, Calgary (Alberta) T2P 3L8.

Nom du propriétaire véritable	Nombre d'actions d'Enbridge détenues	Nombre d'actions d'Enbridge pouvant être acquises dans les 60 jours	Total des actions détenues en propriété véritable	Pourcentage des actions ordinaires (ou des autres participations) en circulation	Total des parts ordinaires de catégorie A d'Enbridge Energy Partners, L.P. détenues	Total des participations de société à responsabilité limitée dans Enbridge Energy Management, L.L.C. détenues	Total des parts ordinaires de Spectra Energy Partners, L.P. détenues	Total des actions ordinaires d'Enbridge Income Fund Holdings Inc. détenues
Pamela L. Carter	39 729	–	39 729	*	–	–	906	–
Clarence P. Cazalot, Jr.	12 929	–	12 929	*	–	98 341	7 400	–
Marcel R. Coutu	29 400	–	29 400	*	–	–	–	–
Gregory L. Ebel	628 286	405 408	1 033 694	*	1 000	–	22 295	–
J. Herb England	17 493	– ²	17 493	*	8 626	–	–	–
Charles W. Fischer	11 250	–	11 250	*	–	–	–	27 100
V. Maureen Kempston Darkes	21 366	–	21 366	*	–	–	–	–
Michael McShane	32 068	–	32 068	*	–	–	–	–
Al Monaco	504 907	2 389 800	2 894 707	*	–	–	–	8 150
Michael E.J. Phelps	55 645	17 052 ¹	72 697	*	–	–	–	–
Rebecca B. Roberts	2 700	–	2 700	*	–	–	–	–
Dan C. Tutchter	643 342	–	643 342	*	40 000	68 421	–	–
Catherine L. Williams	47 106	– ²	47 106	*	–	–	–	–
John K. Whelen	123 417	638 996	762 413	*	–	–	–	21 500
D. Guy Jarvis	46 515	404 650	451 165	*	–	–	–	–
Robert R. Rooney	4 509	41 800	46 309	*	–	–	–	8 500
William T. Yardley	107 139	53 439	160 578	*	–	–	593	–
C. Gregory Harper	500	122 485	158 535	*	–	–	10 451	–
Tous les membres de la haute direction et les administrateurs actuels en tant que groupe ³	2 503 182	5 609 321	8 112 503	*	49 626	178 922	31 194	93 786

- Ces montants sont attribués à un fonds d'investissement fondé sur des actions d'une société théorique aux termes du plan d'épargne des administrateurs de Spectra Energy; les montants sont réglés en actions dans les 60 jours qui suivent la cessation des fonctions, le fiduciaire du gestionnaire de la caisse de retraite du plan obtenant les actions sur le marché (habituellement appelé une *rabbi trust*).
 - M. England et M^{me} Williams recevront une tranche de leur rémunération à titre d'administrateurs le 23 mars 2018. Aux termes de notre plan de rémunération des administrateurs, le nombre d'actions d'Enbridge sera calculé en divisant le montant de la rémunération applicable en dollars canadiens payable en actions d'Enbridge à la date de paiement par le cours de clôture moyen pondéré par action d'Enbridge à la TSX pour la période de cinq jours de séance précédant la date qui tombe deux semaines avant la date de paiement.
 - La propriété de titres de M. Harper n'est pas incluse dans ce total puisqu'il a quitté l'organisation le 1^{er} avril 2017.
- * Représente moins de 1 % de la catégorie en circulation.

Principaux actionnaires

Le tableau qui suit présente des renseignements au sujet du nombre d'actions d'Enbridge détenues par des personnes qui, à la connaissance de la société, sont des propriétaires véritables de plus de 5 % des actions d'Enbridge émises et en circulation, au 12 mars 2018. Ces renseignements sont fondés sur les derniers rapports déposés auprès de la SEC.

Nom et adresse du propriétaire véritable	Nombre total d'actions d'Enbridge détenues en propriété véritable	Pourcentage d'actions d'Enbridge en circulation
Capital World Investors ¹ 333 South Hope Street Los Angeles, CA 90071	146 896 404	8,7 %

1. Ces renseignements sont fondés sur une annexe 13G/A déposée le 14 février 2018, qui peut être consultée à l'adresse www.sec.gov.

Déclaration de propriété véritable conformément à l'article 16(a)

En vertu de l'article 16(a) de la Loi de 1934, les membres de la haute direction et les administrateurs de la société et les personnes qui sont propriétaires de plus de 10 % d'une catégorie inscrite de titres de capitaux propres de la société doivent déposer des déclarations initiales de propriété et de variation de propriété des actions d'Enbridge auprès de la SEC. Aux termes des règlements de la SEC, les membres de la haute direction, administrateurs et actionnaires détenant une participation de plus de 10 % sont tenus de fournir à Enbridge des exemplaires de tous les formulaires qu'ils déposent aux termes de l'article 16(a). En pratique, le personnel administratif de la société aide les membres de la haute direction et les administrateurs d'Enbridge à préparer les déclarations initiales de propriété et de variation de propriété et à déposer ces déclarations auprès de la SEC. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, Enbridge s'est prévalu de la dispense des exigences de l'article 16(a) accordée aux émetteurs privés étrangers et, par conséquent, aucun formulaire concernant la propriété véritable en 2017 ne devait être déposé par une personne au sujet de l'article 16 de la Loi de 1934.

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

À la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la société ni aucune personne ayant un lien avec eux n'avait de prêt en cours ni ne bénéficiait de garanties, d'accords de soutien, de lettres de crédit ou d'autres ententes semblables accordées par la société ou ses filiales.

Analyse de la rémunération

Membres de la haute direction visés

Pour 2017, les « membres de la haute direction visés » d'Enbridge sont les personnes suivantes :

- Al Monaco, président et chef de la direction;
- John K. Whelen, vice-président directeur et chef des finances;
- D. Guy Jarvis, vice-président directeur et président, Oléoducs;
- Robert R. Rooney, vice-président directeur et chef du contentieux;
- William T. Yardley, vice-président directeur, Transport de gaz et services intermédiaires; et
- C. Gregory Harper, ancien président, Gazoducs et traitement du gaz.

Sommaire

Mettre l'accent sur la stratégie

En 2017, la plus importante étape stratégique a été la réalisation de l'opération de fusion intervenue entre Enbridge et Spectra Energy le 27 février 2017, aux termes de laquelle la première société d'infrastructures énergétiques en importance en Amérique du Nord a été créée. Enbridge se retrouve maintenant en position de tête dans le secteur des infrastructures de liquides et de gaz naturel sur le continent grâce à un ensemble diversifié d'entreprises à faible risque. Ces entreprises se composent d'un réseau de pipelines de pétrole brut, de liquides et de gaz naturel de qualité supérieure, d'un important portefeuille de solides services publics de distribution de gaz réglementés et d'une plateforme de production d'énergie renouvelable en pleine expansion. La société issue du regroupement est bien placée pour fournir des services intégrés et une connectivité globale à presque tous les principaux bassins d'approvisionnement de liquides et de gaz et marchés de demande en Amérique du Nord.

En novembre 2017, Enbridge a annoncé qu'elle avait établi la version finale de son nouveau plan stratégique et de ses perspectives après l'opération de fusion. Le plan comprend des perspectives financières sur trois ans visant les exercices 2018 à 2020 et annonce les priorités stratégiques suivantes :

- mettre l'accent sur la sécurité et la fiabilité de l'exploitation de nos réseaux et veiller à assurer des services de transport d'énergie économiques et efficaces pour nos clients;
- veiller à ce que notre programme d'immobilisations garanti soit bien mis en œuvre de sorte qu'il favorisera la croissance jusqu'en 2020;
- mettre l'accent sur la croissance des activités de base grâce aux prolongements et aux expansions de nos concessions de pipelines de liquides, du secteur de transport de gaz naturel et de distribution de gaz de premier ordre;
- affecter le capital de façon rigoureuse au moyen de la vente ou de la monétisation de 10 milliards de dollars CA d'actifs non essentiels, dont une tranche de 3 milliards de dollars CA est prévue pour 2018;
- consolider davantage notre situation financière, accélérer le désendettement et optimiser notre coût du capital grâce à la diversification des accès aux marchés des capitaux;
- continuer de mettre l'accent sur la transformation de la façon dont nous exerçons nos activités en optimisant nos réseaux et nos processus et en réalisant des économies de coûts afin de veiller à demeurer concurrentiels; et
- positionner Enbridge en vue d'une croissance à long terme après 2020.

Philosophie en matière de rémunération

La performance est l'essence du programme de rémunération des membres de la haute direction et les paiements sont étroitement liés à l'atteinte des priorités stratégiques d'Enbridge. La rémunération est habituellement ciblée à la médiane au sein des marchés où Enbridge livre concurrence, la performance permettant d'augmenter ou de diminuer les paiements incitatifs variables en conséquence. La plus grande partie de la rémunération des membres de la haute direction est considérée comme étant variable puisque sa valeur se fonde sur des critères de performance spécifiques et que le paiement n'est pas garanti.

Des mesures de performance financière et d'exploitation sont utilisées dans le cadre du plan d'intéressement à court terme alors que des mesures de performance financière clés sont utilisées dans le cadre des plans d'intéressement à moyen et à long termes. Ces programmes visent à motiver la direction à exercer des activités de façon sécuritaire et efficiente dans une perspective à long terme tout en offrant les rendements supérieurs que souhaitent les actionnaires.

Éléments de la performance en 2017

Les principaux éléments de la performance en 2017 comprennent les suivants :

- réalisation de l'opération de fusion avec Spectra Energy d'une valeur de 37 milliards de dollars CA, créant ainsi la première société d'infrastructures énergétiques en importance en Amérique du Nord;
- position de chef de file quant à la performance au chapitre de la sécurité;
- mise en œuvre du programme d'immobilisations de croissance garanti, dont la mise en service de nouveaux projets totalisant 12 milliards de dollars CA;
- ajout de projets de croissance, portant notre programme de croissance garanti à 22 milliards de dollars CA au 31 décembre 2017;
- atteinte des résultats au chapitre des flux de trésorerie distribuables par action, conforme à la fourchette prévisionnelle financière annuelle;
- augmentation de 15 % du dividende trimestriel par action; et
- mobilisation de 14 milliards de dollars CA de nouveau capital à long terme pour financer le programme de croissance garanti et consolider le bilan.

Principales décisions en matière de rémunération en 2017

En 2017, les principales décisions en matière de rémunération tenaient compte de la performance de la société au cours de l'exercice ainsi que de la réalisation de l'opération de fusion et de l'atteinte des synergies s'y rapportant. Les principales décisions en matière de rémunération à l'égard des membres de la haute direction visés suivantes ont été prises en 2017 :

Composante du programme	Président et chef de la direction	Autres membres de la haute direction visés	Motif	Page
Rajustements du salaire de base	Augmentation de 5 %	Augmentations de 0 % à 5 %	• Pour un meilleur positionnement par rapport au marché concurrentiel	75
Paiements incitatifs à court terme	126 % du salaire de base (cible de 110 %)	80% à 92 % du salaire de base (cibles de 65 % à 75 %)	• Traduit un coefficient de l'entreprise de 0,95x, des coefficients des unités d'exploitation allant de 1,15x à 1,43x et des coefficients individuels allant de 1,0x à 1,75x	75
Attributions d'intéressement à moyen terme	140 % du salaire de base (cible de 140 %)	70 % à 110 % du salaire de base (cibles de 70 % à 87,5 %)	• Offre une rémunération concurrentielle grâce à une attribution variable se rapprochant des intérêts à moyen terme (3 ans), des actionnaires	80
Attributions d'intéressement à long terme	260 % du salaire de base (cible de 260 %)	67 % à 162,5 % du salaire de base (cibles de 130 % à 162,5 %)	• Offre une rémunération concurrentielle grâce à une attribution variable se rapprochant des intérêts à long terme (10 ans), des actionnaires	80

En plus des attributions annuelles habituelles, les attributions uniques suivantes ont été accordées au président et chef de la direction et aux membres de la haute direction visés en 2017. Les dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à Londres à 16 h publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.

Composante du programme	Président et chef de la direction	Autres membres de la haute direction visés	Motif	Page
Attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions	600 751 \$	150 000 \$ à 360 489 \$	• Récompense les efforts essentiels pour concrétiser et réaliser l'opération de fusion; attribution accordée en actions quant à 60 % (pour le président et chef de la direction) et en espèces quant à 40 % (pour MM. Whelen et Harper), et la tranche restante en unités d'actions restreintes.	86
Intéressement au titre de l'intégration et des synergies	600 751 \$	s.o.	• Récompense la réalisation des cibles de performance au chapitre de l'intégration et des synergies des coûts; attribution accordée en actions quant à 60 % et en unités d'actions restreintes quant à 40 %.	87
Prime à l'embauche	s.o.	772 623 \$	• Compense la valeur à laquelle M. Rooney a renoncé et rapproche immédiatement, dès l'entrée en fonction au service d'Enbridge, ses intérêts et ceux de nos actionnaires au moyen d'intéressements à moyen et à long termes.	87

Modifications aux politiques et aux pratiques de rémunération pour 2018

Composante du programme	Modification	Prise d'effet
Groupe de référence	Mise à jour du groupe de référence pour tenir compte de la taille et de l'étendue accrues de la société après l'opération de fusion	2018
Lignes directrices en matière d'actionnariat	Augmentation des lignes directrices en matière d'actionnariat pour le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés à 6x et 3x, respectivement	2018
Rémunération fondée sur la performance	Pondération plus grande accordée à la rémunération fondée sur la performance pour les intéressements à moyen et à long termes	2018
Avantages indirects	Cessation des avantages indirects annuels pour tous les membres de la haute direction visés	2018

Politiques et pratiques en matière de rémunération

Politiques directrices

✓ Ce qu'Enbridge fait	✗ Ce qu'Enbridge ne fait pas
Elle applique une philosophie de rémunération fondée sur la performance aux termes de laquelle la majeure partie de la rémunération des membres de la haute direction est variable et dépend de paramètres de performance préétablis axés sur des priorités d'exploitation et financières définies dans le plan stratégique.	Elle ne fait pas de paiements aux termes des programmes d'intéressement lorsque la performance ne le justifie pas.
Elle a établi une structure de rémunération composée d'attributions d'intéressement à court, à moyen et à long termes qui est rattachée aux plans d'affaires pour ces diverses périodes de manière à lier directement les récompenses aux résultats.	Elle ne prend pas en compte les unités d'actions fondées sur la performance ni les options d'achat d'actions non exercées aux fins des exigences en matière d'actionariat.
Elle intègre les principes de la gestion des risques dans tous ses processus de prise de décision et veille à ce que ses programmes de rémunération n'encouragent pas les membres de la haute direction à prendre des risques inappropriés ou excessifs.	Elle n'attribue pas d'options d'achat d'actions à un prix d'exercice inférieur à la juste valeur marchande de celles-ci et elle ne modifie pas le prix d'options d'achat d'actions hors du cours.
Elle effectue régulièrement, avec le concours de consultants externes, l'examen de ses programmes de rémunération de la haute direction afin de s'assurer que ces programmes continuent de soutenir les intérêts des actionnaires, respectent la réglementation et sont harmonisés avec les principes exemplaires de gestion des risques et de gouvernance.	Elle ne conclut pas de contrats d'emploi qui prévoient des droits de cessation des fonctions volontaire découlant d'un seul événement en faveur d'un membre de la haute direction.
Elle utilise des paramètres concernant la sécurité et d'exploitation à la fois proactifs/préventifs et fondés sur les incidents qui sont directement reliés aux intéressements à court terme de chaque employé afin de renforcer le caractère absolument critique de la sécurité, de la fiabilité de l'exploitation et de la performance environnementale.	Elle ne permet pas que les titres d'Enbridge soient utilisés dans des opérations de couverture.
Elle a des exigences significatives en matière d'actionariat des membres de la haute direction afin de rapprocher leurs intérêts de ceux de ses actionnaires.	Elle n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux membres de la haute direction de la société.
Elle compare les programmes de rémunération de la haute direction à ceux d'un groupe de référence de sociétés canadiennes et américaines similaires pour s'assurer que la rémunération des membres de la haute direction est concurrentielle.	Elle n'offre pas d'options d'achat d'actions aux administrateurs qui ne sont pas des employés à temps plein.
Elle applique une politique de récupération de la rémunération incitative	Elle ne garantit pas les primes.
Elle a incorporé des clauses à double déclencheur en cas de changement de contrôle dans toutes les ententes relatives au plan incitatif depuis 2017	Elle n'applique pas la majoration pour le paiement d'impôts aux attributions

Politique en matière de rémunération de la haute direction

La politique d'Enbridge en matière de rémunération de la haute direction est établie par le comité RHR et approuvée par le conseil. Les programmes visent trois objectifs :

- recruter et fidéliser une équipe de haute direction des plus efficaces;
- orienter le travail des membres de la haute direction dans le sens de la stratégie d'entreprise d'Enbridge et dans l'intérêt des actionnaires et des autres parties intéressées d'Enbridge; et
- récompenser les membres de la haute direction pour la performance à court, à moyen et à long termes.

Conformité avec la stratégie de la société

Enbridge aspire à devenir la première société de livraison d'énergie en Amérique du Nord. À cette fin, il est essentiel de porter attention particulière à la sécurité, à la fiabilité de l'exploitation et à la protection de l'environnement pour s'assurer de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes et veiller à ce qu'Enbridge demeure un bon citoyen au sein des collectivités où nous vivons et exerçons nos activités.

Promouvoir la sécurité et la fiabilité de l'exploitation est la plus importante priorité d'Enbridge.

Les programmes de rémunération de la direction d'Enbridge visent l'atteinte de ces priorités stratégiques et sont conçus de manière à lier les paiements et les résultats. Ils encouragent les membres de la direction à offrir une valeur exceptionnelle aux actionnaires d'Enbridge au moyen d'une solide performance d'entreprise et de l'investissement du capital de façon à minimiser les risques et à maximiser le rendement, tout en appuyant le objectif d'entreprise qui est de livrer de l'énergie de façon sécuritaire et fiable.

La direction s'est engagée à présenter des résultats réguliers, transparents et prévisibles et à exploiter l'actif d'une manière éthique et responsable.

Rémunération fondée sur la performance

La performance est la pierre angulaire des programmes de rémunération des membres de la haute direction d'Enbridge. Le conseil d'Enbridge revoit les plans d'affaires d'Enbridge à court, à moyen et à long termes et le comité RHR veille à ce que les programmes de rémunération soient liés à ces périodes. Ainsi, la direction travaille non seulement à créer de la valeur pour les actionnaires d'Enbridge à court terme, mais aussi à maintenir la performance à long terme.

La performance est essentielle aux programmes de rémunération des membres de la haute direction d'Enbridge; les programmes de rémunération incitative intègrent des conditions de performance d'exploitation et financière.

Des mesures de la performance pertinentes de la société et des unités d'exploitation ont été établies pour le plan d'intéressement à court terme, lesquelles visent principalement les aspects fondamentaux en matière de sécurité, de fiabilité des réseaux, d'environnement, de clientèle, de personnel et de finances de l'entreprise.

Les mesures de la performance pour les plans à moyen et à long termes visent la performance globale de la société en accord avec les attentes des actionnaires d'Enbridge quant à la croissance des flux de trésorerie et au rendement total pour les actionnaires.

Lorsqu'il évalue la performance, le comité RHR prend en considération tant des mesures de la performance prédéterminées objectives que des facteurs qualitatifs qui ne sont pas pris en compte dans les paramètres officiels. Par exemple, certaines décisions de gestion peuvent avoir un avantage stratégique à long terme qui ne transparait pas nécessairement dans les mesures de la performance à court terme. Sont également pris en considération un certain nombre d'indicateurs de la performance stratégiques fondés sur le marché et financiers qui comparent les résultats d'Enbridge par rapport à un groupe de sociétés comparables et au marché en général sur un horizon de un à dix ans. L'évaluation de la performance globale est donc fondée sur une combinaison de mesures de la performance prédéterminées, d'indicateurs de la performance stratégiques et d'aspects qualitatifs des responsabilités de la direction.

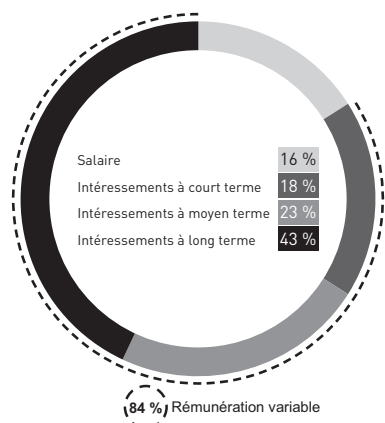
Rémunération variable

Le graphique ci-après indique la composition de la rémunération cible du président et chef de la direction et la moyenne pour les autres membres de la haute direction visés. Étant donné que la valeur des intéressements à court, à moyen et à long termes est fondée sur la performance et que le paiement n'est pas garanti, nous considérons que ces intéressements sont variables.

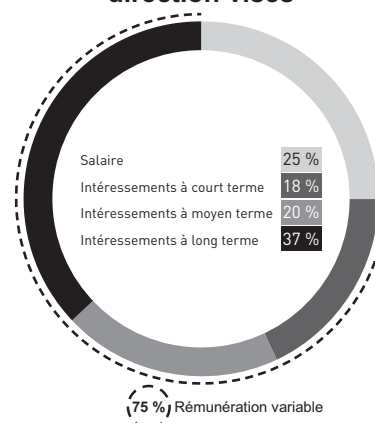
La plus grande partie de la rémunération du président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés d'Enbridge est considérée comme étant variable.

En 2017, 84 % de la rémunération directe totale cible du président et chef de la direction et 75 % en moyenne pour les membres de la haute direction visés restants étaient variables, faisant correspondre directement la performance de l'entreprise, de l'unité d'exploitation et le rendement individuel avec les intérêts des actionnaires d'Enbridge. Voir les pages 75 et 81 pour obtenir des détails sur les cibles des programmes d'intéressement.

Président et chef de la direction



Moyenne pour les autres membres de la haute direction visés



Gouvernance en matière de rémunération

La structure de gouvernance en matière de rémunération d'Enbridge se compose du conseil et du comité RHR, Mercer (Canada) Limitée (« Mercer ») offrant un soutien indépendant en matière de conseils au comité RHR. Le comité RHR revoit annuellement la structure de gouvernance par rapport aux meilleures pratiques et aux lignes directrices réglementaires.

Conseil et comité RHR

Le conseil est responsable de la surveillance des principes et programmes de rémunération d'Enbridge. Le comité RHR approuve les principaux programmes de rémunération et les paiements aux termes de ceux-ci, et il examine et recommande notamment au conseil la rémunération du président et chef de la direction. Le comité RHR approuve également la rémunération des autres membres de la haute direction visés.

Le comité RHR aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des questions de rémunération en surveillant et en orientant la stratégie, les politiques et les programmes en matière de ressources humaines pour les membres de la haute direction visés, les cadres supérieurs et l'ensemble des effectifs, notamment en ce qui a trait à la rémunération, aux plans d'intéressement en actions, aux plans de retraite et aux avantages sociaux ainsi que la gestion des compétences, la planification de la relève, le recrutement et la fidélisation. Le comité RHR assure l'encadrement de la gestion du risque lié au personnel et, en outre, revoit spécifiquement les programmes de rémunération dans cette perspective de risque.

Tous les membres du comité RHR sont indépendants aux termes des normes d'indépendance décrites dans la présente circulaire.

Les membres du comité RHR sont M^{mes} Catherine L. Williams (présidente), V. Maureen Kempston Darkes et Rebecca B. Roberts et MM. Clarence P. Cazalot, Jr., Marcel R. Coutu et Michael E.J. Phelps.

Les membres du comité RHR possèdent de l'expérience en tant que membres de comités de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Les membres du comité RHR possèdent en outre de l'expérience de haute direction, une connaissance approfondie du secteur de l'énergie, de l'expérience à titre d'administrateurs d'autres sociétés ouvertes et une combinaison d'autres compétences et expérience pertinentes. Les antécédents professionnels des membres du comité RHR lui procurent une expérience, des connaissances et des compétences collectives dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités. Pour de plus amples renseignements concernant l'expérience de chacun des membres du comité RHR et les conseils et comités d'autres sociétés ouvertes auxquels ils siègent, voir les profils des administrateurs, à partir de la page 14. Pour de plus amples renseignements sur les compétences et l'expérience de chacun des membres du comité RHR, voir la grille de compétences et connaissances à la page 25. Pour de l'information concernant la participation de chacun des membres du comité RHR aux autres comités du conseil d'Enbridge, voir la page 23.

Conseiller indépendant

Le comité RHR est directement responsable de la nomination, de la rémunération et de la surveillance du travail de quelque consultant en matière de rémunération, conseiller juridique externe ou autre conseiller (individuellement, un « conseiller ») qu'il mandate. Le comité RHR peut choisir un conseiller ou recevoir des conseils d'un conseiller uniquement après avoir pris en compte tous les facteurs se rapportant à l'indépendance du conseiller par rapport à la direction, y compris les facteurs suivants :

- la prestation d'autres services à Enbridge par le conseiller;
- le montant des honoraires reçus d'Enbridge par le conseiller en tant que pourcentage du revenu total du conseiller;
- les politiques et procédures du conseiller visant à éviter les conflits d'intérêts;
- les actions ordinaires détenues en propriété par le conseiller; et
- quelque lien d'affaires ou personnel du conseiller avec un membre du comité RHR ou avec un membre de la haute direction d'Enbridge.

Même si le comité RHR est tenu de tenir compte de ces facteurs, il peut à sa guise choisir un conseiller ou recevoir des conseils d'un conseiller qui n'est pas indépendant.

Depuis 2002, Mercer, conseiller indépendant, conseille le comité RHR sur des questions de rémunération pour veiller à ce que les programmes d'Enbridge soient adéquats, concurrentiels sur le marché et toujours adaptés aux objectifs visés. Les services de consultation comprennent l'examen :

- du caractère concurrentiel et adéquat des programmes de rémunération des membres de la haute direction;
- de la rémunération directe totale annuelle du président et chef de la direction et de l'équipe de direction;

- de la gouvernance en matière de rémunération des membres de la haute direction; et
- du mandat du comité RHR et les processus connexes des comités du conseil.

Bien que le comité RHR prenne en considération l'information et les recommandations de Mercer, il assume entièrement la responsabilité de ses propres décisions, qui peuvent être fondées sur d'autres facteurs et considérations.

Le président du comité RHR examine et approuve chaque année le mandat de Mercer. Le mandat précise le travail à accomplir dans l'année, les responsabilités de Mercer et ses honoraires. La direction peut également de temps à autre retenir les services de Mercer à l'égard de questions en matière de rémunération ou de services prescrits en matière de rémunération. Cependant, le président du comité RHR doit approuver tous les services qui ne sont pas courants en tenant compte de la question de savoir si le travail pourrait ou non compromettre l'indépendance de Mercer.

La direction et le comité RHR ont retenu les services de Mercer en 2017 pour une analyse et des conseils en matière de rémunération. Le tableau suivant présente une ventilation des services rendus par Mercer et des membres de son groupe et des honoraires versés à ceux-ci (dont une grande partie se rapporte à des honoraires relatifs à des services de courtage de risques versés à Marsh Inc., membre du groupe de Mercer) par Enbridge et les membres de son groupe en 2017 et 2016 :

Nature du travail	Honoraires approximatifs en 2017 (\$ CA)	Honoraires approximatifs en 2016 (\$ CA)
Honoraires relatifs à la rémunération de la direction ¹	514 249	576 059
Tous les autres honoraires ²	6 703 907	3 872 123
Total	7 218 156	4 448 182

1. Comprend tous les honoraires se rapportant à la rémunération de la direction liés au président et chef de la direction et à l'équipe de direction.
2. Comprend les honoraires payés pour d'autres questions s'appliquant à Enbridge dans son ensemble, comme les évaluations actuarielles, le renouvellement et l'établissement des prix des plans d'avantages sociaux, l'évaluation des écarts entre les marchés géographiques ainsi que l'assistance en matière de procédures réglementaires. Comprend également des honoraires relatifs à des services de courtage de risques (2 129 632 \$ CA en 2017 et 1 237 507 \$ CA en 2016) versés à Marsh Inc. pour des services rendus aux sociétés d'exploitation de notre groupe.

Les services de rémunération reçus par Enbridge de la part de conseillers ne sont pas tous rendus par un seul fournisseur. Toutes les situations et tous les besoins sont évalués de façon indépendante et les services d'autres fournisseurs sont utilisés selon la nature des services requis et les compétences du fournisseur. En 2017, Enbridge n'a pas reçu les services d'autres conseillers en matière de rémunération.

Vote consultatif sur la rémunération

Comme il est indiqué à la page 25, nous offrons aux actionnaires l'occasion de s'exprimer dans le cadre d'un vote consultatif sur la rémunération aux termes de nos programmes de rémunération de la direction. Le vote consultatif annuel sur la rémunération de la haute direction d'Enbridge permet de bien connaître l'avis des actionnaires d'Enbridge quant au caractère raisonnable et à la performance des programmes de rémunération de la direction d'Enbridge. Même si le comité RHR n'est pas tenu de prendre quelque mesure en réponse au vote non exécutoire, le comité RHR apprécie l'avis de nos actionnaires. Comme pour les années précédentes, le comité RHR a l'intention d'évaluer attentivement les résultats du vote consultatif sur la rémunération de 2018 pour prendre des décisions futures concernant la rémunération de nos membres de la haute direction visés.

Notre démarche en matière de rémunération vise toujours à lier directement la rémunération au rendement, à équilibrer la performance de l'entreprise, de l'unité d'exploitation et le rendement individuel, à promouvoir la propriété d'actions à long terme et à équilibrer les risques et les récompenses. Depuis notre assemblée annuelle 2011, les actionnaires d'Enbridge ont eu l'occasion de s'exprimer sur notre programme de rémunération de la direction au moyen d'un vote consultatif annuel. Nous avons toujours reçu un important appui pour notre programme de rémunération de la direction, plus de 95 % des actionnaires l'ayant approuvé à l'assemblée annuelle de l'année dernière, ainsi qu'à chacune de nos assemblées annuelles 2015 et 2016. Nous voyons dans les résultats de ce vote consultatif sur la rémunération une indication de l'appui massif des actionnaires à notre philosophie en matière de rémunération de la direction et du caractère approprié de nos programmes de rémunération de la direction.

Gestion du risque lié à la rémunération

Le comité RHR supervise l'application des programmes de rémunération d'Enbridge en tenant compte de la question de savoir si ces programmes encouragent les particuliers à prendre des risques inappropriés ou excessifs qui seraient raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur Enbridge.

Enbridge effectue chaque année une évaluation exhaustive du risque lié à la rémunération. Cette évaluation vise la conception des programmes, la gouvernance (la surveillance et la prise de décision), la conformité avec les politiques et les pratiques exemplaires. Mercer a formulé des commentaires sur la conception de l'évaluation, a examiné les conclusions de la direction et a donné son avis au comité RHR à l'appui des conclusions de la direction.

Pratiques d'atténuation du risque lié à la rémunération

Enbridge applique les pratiques suivantes en matière de rémunération pour atténuer les risques :

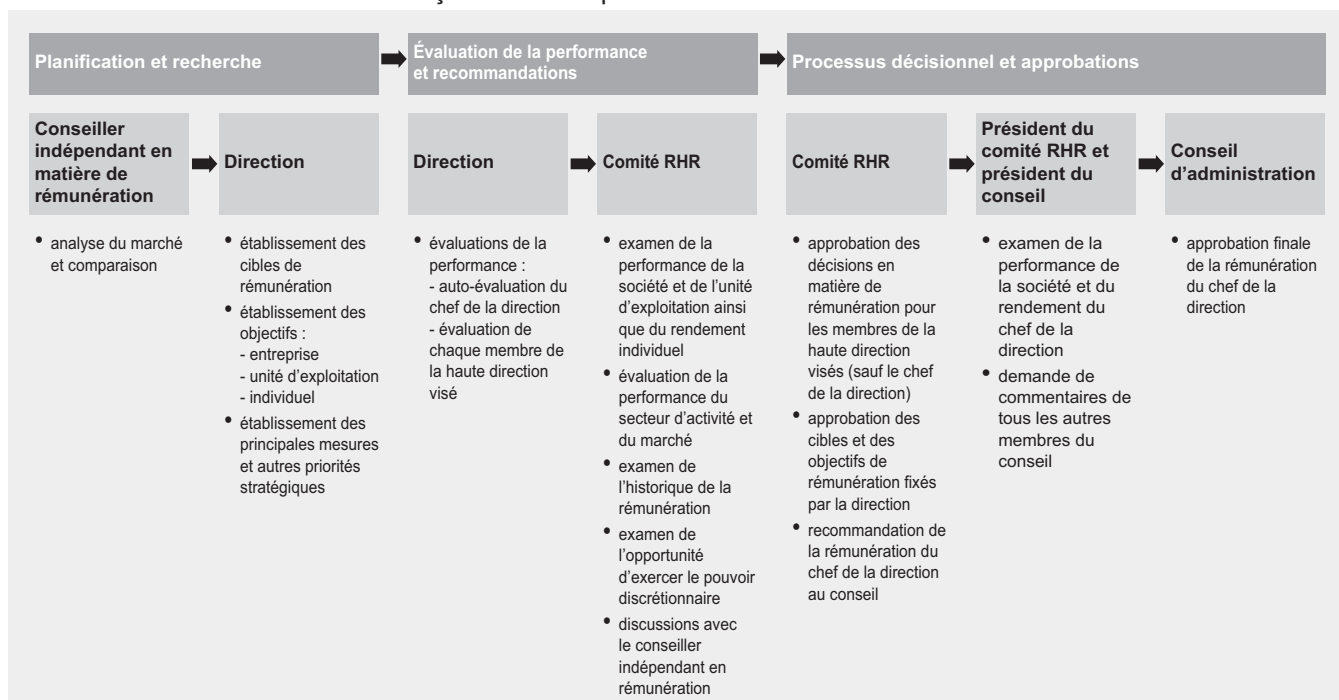
- une philosophie de rémunération fondée sur la performance est intégrée dans la conception des programmes de rémunération;
- une combinaison de programmes de rémunération évalués par rapport à ceux d'un groupe de référence pertinent en termes de proportion et de prévalence relative;
- une orientation rigoureuse en matière d'établissement d'objectifs et un processus d'établissement de cibles de divers niveaux de performance qui limitent la prise de risques excessifs qui pourraient nuire à la valeur d'Enbridge ou récompenser le mauvais jugement des membres de la haute direction;
- des programmes de rémunération qui comprennent une combinaison d'éléments à court, à moyen et à long termes dans le but d'encourager les membres de la haute direction à prendre en considération les incidences à la fois immédiates et à long terme de leurs décisions;
- des programmes aux termes desquels les membres de la haute direction sont rémunérés pour leur performance à court terme au moyen d'une combinaison de paramètres concernant la sécurité, la fiabilité des réseaux, l'environnement, les finances, le service à la clientèle et les employés afin d'établir un équilibre et qui sont composés à la fois d'indicateurs précurseurs (proactifs/préventifs) et d'indicateurs retardés (en fonction des incidents);
- des seuils de performance qui comportent des paiements minimum et maximum;
- des programmes d'attribution d'actions aux termes desquels les actions sont acquises sur plusieurs années et qui s'harmonisent avec la performance d'entreprise globale qui entraîne une valeur supérieure pour les actionnaires d'Enbridge;
- des lignes directrices sur l'actionnariat qui veillent à ce que les membres de la direction aient une participation importante dans Enbridge et rapprochent leurs intérêts de ceux des actionnaires d'Enbridge;
- une politique interdisant les opérations de couverture visant à empêcher les activités susceptibles d'affaiblir le lien entre la rémunération liée à la performance et les intérêts des actionnaires d'Enbridge; et
- une politique de récupération de la rémunération incitative qui permet à Enbridge de récupérer les sommes versées en trop à des membres de la haute direction en cas de fraude ou d'inconduite volontaire.

Le conseil RHR a analysé le concept de risque par rapport aux programmes de rémunération et a conclu que ceux-ci n'encouragent pas la prise de risques excessifs ou inappropriés et que ces programmes sont conformes aux intérêts à long terme des actionnaires.

Processus décisionnel annuel

Le comité RHR examine et approuve les plans de rémunération et les niveaux de rémunération pour tous les membres de la haute direction visés, sauf pour le président et chef de la direction. Le comité RHR examine et recommande au conseil les plans de rémunération et le niveau de rémunération pour le président et chef de la direction.

Le tableau ci-dessous fait état de la façon dont sont prises les décisions en matière de rémunération.



Groupe de référence

La rémunération directe totale des membres de la haute direction visés s'inscrit dans un cadre qui comporte des commentaires et des réflexions du président et chef de la direction et du comité RHR, avec la collaboration de Mercer qui fournit un soutien indépendant en matière de conseils. Le caractère concurrentiel de ce cadre repose sur des données sectorielles d'un groupe de référence provenant de sondages indépendants sur la rémunération et de renseignements sur la rémunération de la direction communiqués au public pour des postes comparables auprès de sociétés du groupe de référence. Les données sectorielles sont examinées sous divers angles, notamment la taille de l'organisation et le secteur (pipeline, énergie et services publics).

Puisque les responsabilités des membres de la haute direction visés d'Enbridge sont principalement de portée nord-américaine, des groupes de référence canadiens et américains pondérés également sont établis et utilisés à des fins de comparaison de la rémunération des membres de la haute direction.

Choix du groupe de référence

Le comité RHR revoit à chaque année le groupe de référence d'Enbridge. Le groupe de référence utilisé pour établir la rémunération en 2017 est demeuré le même que celui de 2016.

Le groupe de référence d'Enbridge est choisi parmi une sélection initiale de sociétés de taille analogue (entre 50 % et 200 % de la valeur d'entreprise) ayant un profil de risque semblable et exerçant le même type d'activités; au besoin, des sociétés sont ajoutées à cette sélection ou en sont retranchées afin qu'elles correspondent le mieux possible à la concurrence à laquelle Enbridge doit faire face pour attirer la clientèle, mobiliser des capitaux et recruter des cadres compétents.

Les sociétés canadiennes nommées se retrouvent dans une plus vaste gamme de secteurs que les sociétés américaines, et sont notamment de grandes sociétés de pipelines, d'énergie, de services publics, de ressources naturelles et de chemin de fer de taille comparable à celle d'Enbridge (d'après la valeur d'entreprise et les produits d'exploitation), ainsi que du profil de risque. Elles représentent collectivement le secteur d'activité canadien dans lequel Enbridge exerce son activité.

Étant donné que le secteur de l'énergie américain est beaucoup plus important que celui du Canada, les sociétés américaines nommées se retrouvent dans une gamme plus étroite de secteurs, sont plus semblables à Enbridge, et comprennent principalement des sociétés de pipelines pétroliers et gaziers, de services publics et d'exploration et de production.

Après l'opération de fusion, un groupe de référence modifié a été approuvé par le comité RHR et sera utilisé aux fins de la prise de décisions en matière de rémunération de la direction à compter de 2018. Voir les pages 90 et 91 pour de plus amples renseignements.

Groupe de référence pour 2017

Le tableau suivant présente le groupe de référence 2017 en matière de rémunération et compare Enbridge aux sociétés comparables selon la taille au 31 décembre 2017 (à moins d'indication contraire) :

Groupe de référence canadien

	Valeur d'entreprise (en millions \$) ¹	Produits d'exploitation (en millions \$) ¹	Actif (en millions \$) ¹	Nombre d'employés ²	Capitalisation boursière (en millions \$) ¹
Enbridge par rapport aux sociétés comparables	Au-dessus du 75 ^e percentile	Au-dessus du 75 ^e percentile	Au-dessus du 75 ^e percentile	Au-dessus du 75 ^e percentile	Au-dessus du 75 ^e percentile
Enbridge Inc.	133 544	33 532	129 364	12 700	66 501
TransCanada Corporation	81 202	10 378	68 716	6 779	43 035
Suncor Énergie Inc.	70 741	24 655	71 424	12 837	60 440
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	69 629	10 032	30 351	23 945	61 429
Canadian Natural Resources Ltd.	60 909	11 615	58 251	7 270	43 624
Chemins de fer Canadien Pacifique Limitée	32 800	5 042	16 171	12 163	26 558
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	30 180	22 634	33 201	5 600	26 024
Agrium	20 739	13 745	17 941	15 200	15 923
Cenovus Energy Inc.	18 313	13 110	33 308	2 882	11 258
Encana Corporation	18 015	3 955	15 266	2 107	13 024
Husky Energy Inc.	17 627	13 433	25 664	5 150	14 239

1. Les dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.
2. D'après des données au 30 décembre 2016 lorsque des données de 2017 n'étaient pas encore publiques.

Groupe de référence américain¹

	Valeur d'entreprise (en millions \$)	Produits d'exploitation (en millions \$)	Actif (en millions \$)	Nombre d'employés ²	Capitalisation boursière (en millions \$)
Enbridge par rapport aux sociétés comparables	Au-dessus du 75 ^e percentile	Au-dessus du 75 ^e percentile	Au-dessus du 75 ^e percentile	Entre le 50 ^e et le 75 ^e percentile	Au-dessus du 75 ^e percentile
Enbridge Inc.	133 544	33 532	129 364	12 700	66 501
Duke Energy Corporation	112 959	23 565	143 018	29 060	58 877
Nextera Energy, Inc.	107 464	16 362	97 827	13 900	73 565
The Southern Company	98 395	23 115	111 005	31 344	48 047
Dominion Resources, Inc.	90 932	12 586	75 391	16 200	52 203
Enterprise Products Partners, LP	81 868	29 242	53 301	6 800	57 068
Kinder Morgan, Inc.	78 954	13 643	79 055	10 897	40 063
Conoco Phillips	76 310	29 029	73 362	11 400	64 611
Exelon Corporation	73 741	33 389	116 700	34 621	37 965
EOG Resources Inc.	67 933	10 187	28 805	2 650	62 387
Occidental Petroleum Corp.	64 514	12 460	42 026	11 000	56 358
Energy Transfer Partners, LP	59 430	29 054	77 965	2 575	20 861
The Williams Companies	51 740	8 031	46 789	5 425	25 185
Sempra Energy	48 361	11 207	50 454	16 575	26 837
Anadarko Petroleum Corp.	42 702	10 965	42 086	4 400	28 472
PPL Corporation	42 202	7 447	41 479	12 512	21 461
Consolidated Edison, Inc.	42 104	12 028	48 111	15 591	26 335
PG&E Corporation	42 027	17 135	69 587	23 000	23 077
Devon Energy Corp.	34 318	13 793	30 241	4 900	21 735
Plains All American Pipeline, LP	24 719	26 223	25 351	5 100	14 968
Apache Corp.	24 275	5 887	21 922	3 356	16 084

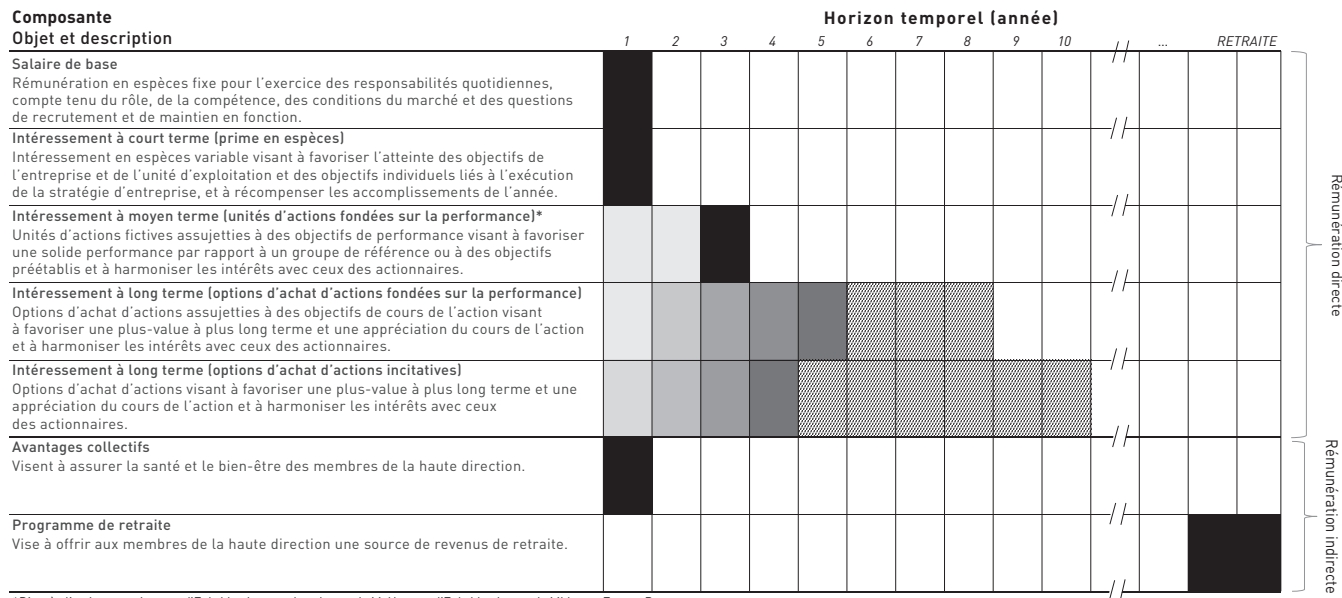
1. Spectra Energy faisait encore partie du groupe de référence au moment où l'examen du marché a été réalisé aux fins d'établir la rémunération pour 2017. Toutefois, en raison de l'opération de fusion, il n'y a aucune donnée à déclarer dans le tableau ci-dessus pour 2017.
2. D'après des données au 30 décembre 2016 lorsque des données de 2017 n'étaient pas encore publiques.

Établissement des cibles de rémunération

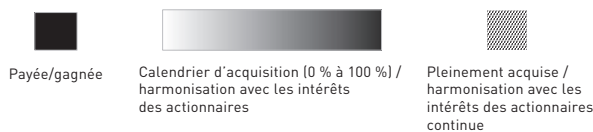
Enbridge vise une rémunération directe totale globale correspondant à la médiane (y compris pour le poste de président et chef de la direction) en tenant compte des aptitudes, des compétences, de l'expérience de chaque membre de la haute direction.

Structure de la rémunération de la haute direction

Les programmes de rémunération de la haute direction d'Enbridge sont composés de divers éléments qui équilibrent l'utilisation de mécanismes à court, à moyen et à long termes. Le diagramme qui suit décrit les éléments de la rémunération des membres de la haute direction visés et l'horizon temporel pour l'acquisition et/ou la valeur réalisée.



*D'après l'action sous-jacente d'Enbridge Inc. ou, dans le cas de M. Harper, d'Enbridge Inc. et de Midcoast Energy Partners



Évaluation de la performance en 2017

Enbridge aspire à devenir la première société de livraison d'énergie en Amérique du Nord. À cette fin, nous tentons de répondre aux besoins et aux demandes en matière d'énergie des gens et de créer de la valeur pour nos actionnaires. Nous voulons être le premier choix de nos clients, attirer et maintenir en fonction des employés énergiques et maintenir la confiance de nos parties prenantes. Cette orientation a donné lieu à une solide mise en œuvre de nos activités et à un robuste rendement financier en 2017, y compris aux réalisations suivantes :

Mesures générales

- Réalisation de l'opération de fusion avec Spectra Energy d'une valeur de 37 milliards de dollars CA, ce qui a permis de créer la plus importante société d'infrastructures énergétiques en Amérique du Nord. La clôture de l'opération a eu lieu dans les six mois de l'annonce initiale de la réalisation le 27 février 2017.
- Réalisation de l'intégration initiale de la société issue du regroupement et réalisation des synergies de coûts cibles dans la première année.
- Dépôt d'une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour fusionner Enbridge Gas Distribution Inc. et Union Gas Limited.
- Simplification de la structure d'entreprise grâce aux mesures suivantes relatives aux entités détenues à titre de promoteur :
 - restructuration d'Enbridge Energy Partners L.P. en une société en commandite principale entièrement axée sur les oléoducs; privatisation de Midcoast Energy Partners, L.P.; et offre d'une option à Spectra Energy Partners, L.P. (« SEP ») pour convertir tous les droits de distribution incitatifs et les participations économiques de commandité dans SEP d'Enbridge en un nombre fixe d'unités ordinaires supplémentaires et une participation non économique de commandité dans SEP.
- Mise en œuvre d'une restructuration organisationnelle et de réduction de coûts.

Exécution de projets

- Mise en œuvre du programme d'immobilisations de croissance garanti, de nouveaux projets d'une valeur de 12 milliards de dollars CA ayant été mis en service, y compris les suivants :
 - Oléoducs : doublement du pipeline Athabasca, pipeline de diluants Norlite, réseau pipelinier Bakken, pipeline latéral JACOS Hangingstone, agrandissement de Wood Buffalo;
 - Transport de gaz et services intermédiaires : pipeline de gaz naturel de Sabal Trail Transmission, LLC, prolongement du pipeline Jackfish Lake, prolongement de l'accès vers le Sud, Adair Southwest et Lebanon, phase 2 de l'accroissement des marchés sur la côte du golfe du Mexique;
 - Énergies renouvelables : projet de parc éolien Chapman Ranch au Texas; et
 - Services publics : projet de renforcement du gazoduc Panhandle, projet d'agrandissement Dawn-Parkway et autres initiatives de croissance fondées sur les tarifs en Ontario.
- Réception de toutes les exigences des autorités de réglementation pour le programme de remplacement de la canalisation 3 au Canada et début de la construction. Le processus de réglementation au Minnesota est en cours et la date cible de mise en service prévue est au cours du deuxième semestre de 2019.
- Obtention des permis pour les grands projets, y compris un permis présidentiel modifié pour l'agrandissement de l'oléoduc Alberta Clipper (canalisation 67) (réseau principal) et approbation de la Federal Energy Regulatory Commission visant le gazoduc Nexus.
- Début de la construction : gazoduc d'exportation Valley Crossing vers Mexico devant être mis en service en 2018; projet Nexus, gazoduc transportant le gaz de Marcellus vers les marchés du Midwest américain et de l'Ontario devant être mis en service en 2018.
- Début de la production d'énergie au parc éolien extracôtier de Rampion après l'installation des premières turbines.

Garantir l'avenir à long terme

- Ajout de projets de croissance portant le programme de croissance garanti à 22 milliards de dollars CA au 31 décembre 2017. Les nouveaux projets garantis comprennent :
 - projet d'énergie éolienne extracôtier Hohe en Allemagne (50 %);
 - agrandissement du pipeline de gaz naturel T- South en Colombie-Britannique; et
 - programme Spruce Ridge – réseau de collecte et de transport de gaz naturel en Colombie-Britannique.

Finances

- Résultats financiers annuels dans la fourchette prévisionnelle externe communiquée.
- Augmentation de 15 % du dividende trimestriel par action. Initialement, Enbridge visait une augmentation de 10 % de son dividende trimestriel et a augmenté cette cible de 5 % de plus en mai 2017 après la réalisation de l'acquisition de Spectra Energy. En novembre 2017, Enbridge a annoncé son intention d'offrir un taux de croissance du dividende annuel de 10 % jusqu'en 2020.
- Mobilisation d'environ 14 milliards de dollars CA de nouveau capital à long terme pour financer le programme de croissance garanti et consolider le bilan, y compris :
 - 5,4 milliards de dollars CA d'équivalents en nouvelles actions ordinaires; et
 - 8,4 milliards de dollars CA de nouvelles dettes (titres hybrides d'Enbridge et de filiales en propriété exclusive et d'entités détenues à titre de promoteur).
- Ventes de 2,6 milliards de dollars CA d'actifs depuis septembre 2016, supérieures à la cible de dessaisissements initiale de 2,0 milliards de dollars CA fixée au moment de l'annonce de la fusion avec Spectra.

Réalisations au chapitre de la sécurité, de la fiabilité de l'exploitation, de l'environnement, de la responsabilité sociale et de la gouvernance

- Aucun incident important en 2017 en raison d'un investissement dans des mesures d'intégrité exhaustives.
- Mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes à l'égard du programme de remplacement de la canalisation 3.
- Amélioration des rapports sur la responsabilité sociale relativement aux politiques, aux systèmes et aux questions autochtones.
- Progression de la mise en œuvre de la politique sur les changements climatiques de la société; amélioration de la communication des risques et occasions liées aux changements climatiques, y compris un rapport annuel au CDP.
- Obtention de divers prix et reconnaissances, notamment : 100 sociétés mondiales les plus engagées en faveur du développement durable; 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada; Indice nord-américain de développement durable Dow Jones; Classement au Newsweek Green Rankings; Prix des meilleurs rapports

d'entreprise des Comptables professionnels agréés du Canada; 100 meilleurs employeurs au Canada; et Projet de construction de l'année de S&P Global Platts : projet de transport Sabal Trail.

Décisions en matière de rémunération en 2017

Salaire de base

Le 1^{er} avril 2017, MM. Monaco, Whelen et Jarvis ont obtenu une hausse de leur salaire de base de 5 % pour améliorer leur positionnement par rapport au marché concurrentiel. Les autres membres de la haute direction visés n'ont pas reçu d'augmentation de leur salaire de base en 2017.

Intéressement à court terme

Il est très important de veiller à ce que tous les membres de la haute direction d'Enbridge soient encouragés à atteindre non seulement des résultats financiers, mais également des résultats d'exploitation dans les domaines de la sécurité et de la performance environnementale. Pour cette raison, les attributions d'intéressement à court terme sont fonction de la performance par rapport à une combinaison d'objectifs de la société, de l'unité d'exploitation et du membre de la haute direction qui sont fixés au début de l'année. La pondération des mesures de performance varie selon le principal secteur de responsabilité du membre de la direction.

Les mesures de performance et les cibles pour les possibilités d'intéressement seuils, cibles et maximums de l'élément relatif à l'entreprise de l'attribution d'intéressement à court terme sont fixées par le comité RHR au début de l'année, et approuvées au cours du premier trimestre de l'année suivante. De plus, le comité RHR revoit et approuve les coefficients calculés aux termes des fiches d'évaluation de l'unité d'exploitation.

La fourchette d'attributions et de paiements cibles de chaque membre de la haute direction tient compte du niveau de responsabilité du poste et des pratiques concurrentielles, et est calculée en tant que pourcentage du salaire de base.

Cibles du plan d'intéressement à court terme (« PICT ») (en tant que % du salaire de base)

Membre de la haute direction	Cible PICT 2017	Fourchette de paiements	Mesure de la performance/du rendement (en tant que % du total)		
			Entreprise	Unité d'exploitation	Individuel
Al Monaco	110 %	0 – 220 %	60 %	20 %	20 %
John K. Whelen	75 %	0 – 150 %	60 %	20 %	20 %
D. Guy Jarvis	75 %	0 – 150 %	40 %	40 %	20 %
Robert R. Rooney	65 %	0 – 130 %	60 %	20 %	20 %
William T. Yardley	75 %	0 – 150 %	40 %	40 %	20 %
C. Gregory Harper ¹	–	–	–	–	–

1. M. Harper n'a reçu aucun paiement calculé aux termes du plan incitatif à court terme 2017 en raison de son départ le 1^{er} avril 2017. Comme il est décrit plus en détail à la page 109, une attribution incitative à court terme proportionnelle a été incluse dans le paiement de cessation des fonctions de M. Harper conformément à son contrat d'emploi.

Les attributions sont calculées en fonction d'un coefficient de performance réelle qui va de 0,0x à 2,0x selon la combinaison des objectifs réalisés.

$$\begin{array}{c}
 \text{Salaire de base} \\
 (\$)
 \end{array}
 \times
 \begin{array}{c}
 \text{Attribution} \\
 \text{cible (\%)}
 \end{array}
 \times
 \begin{array}{c}
 \text{Coefficient de} \\
 \text{performance} \\
 \uparrow \\
 \begin{array}{l}
 0 = \text{objectifs non atteints} \\
 1 = \text{objectifs atteints} \\
 2 = \text{performance exceptionnelle}
 \end{array}
 \end{array}
 =
 \begin{array}{c}
 \text{Attribution d'intéressement à} \\
 \text{court terme (\$)}
 \end{array}$$

Pouvoir discrétionnaire

Le président et chef de la direction peut recommander de rajuster l'attribution d'intéressement à court terme calculée pour ses subordonnés directs lorsqu'il le juge approprié, compte tenu d'événements et de facteurs, notamment extraordinaires, non envisagés dans les mesures ou cibles originales. Le comité RHR peut approuver des rajustements aux attributions selon les recommandations du président et chef de la direction.

Le comité RHR peut rajuster, à sa seule appréciation, l'attribution d'intéressement à court terme calculée pour le président et chef de la direction. Il peut également apporter des modifications ou renoncer aux critères d'admissibilité, aux mesures de la performance et aux fiches d'évaluation ainsi qu'aux niveaux d'attribution cibles et maximums s'il le juge raisonnable, compte tenu de certains éléments, notamment les indicateurs de performance stratégiques et la conjoncture sectorielle dans laquelle la performance a été réalisée. Les recommandations du comité RHR sont assujetties à l'approbation du conseil.

Performance – Résultats de 2017

Performance de l'entreprise

Par le passé, la performance de l'entreprise d'Enbridge pour les besoins de l'intéressement à court terme était mesurée d'après les flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation (« FTDLE ») par action, que nous appelons maintenant les flux de trésorerie distribuables (« FTD ») par action, le mode de calcul demeurant le même. Nous croyons encore que les FTD constituent une mesure appropriée de la performance financière de l'entreprise à l'avenir, les FTD par action permettant une plus grande transparence de la croissance des flux de trésorerie d'Enbridge, une meilleure comparabilité des résultats par rapport au groupe de référence et une reconnaissance de la pleine valeur des actifs supérieurs, de la croissance et des ententes commerciales d'Enbridge. En raison de circonstances exceptionnelles en 2017 se rapportant à l'opération de fusion, la mesure de performance de l'entreprise a toutefois été modifiée et élargie au-delà des seuls FTD par action pour 2017.

Aux fins d'établir la composante de la performance d'entreprise pour le calcul du PICT annuel, deux périodes de performance distinctes ont été établies. Compte tenu de la courte durée de la période de performance initiale (du 1^{er} janvier 2017 au 26 février 2017) et du défi que représente l'établissement et la mesure des cibles et des seuils d'entreprise appropriés pour cette période, un coefficient de 1,0x a été approuvé au début de l'exercice, avant l'opération de fusion.

Pour la période de performance suivant la clôture de l'opération de fusion (du 27 février 2017 au 31 décembre 2017), deux mesures équipondérées ont été utilisées : 1) les FTD par action, et 2) une carte de pointage de l'intégration.

FTD par action

Au cours des exercices précédents, la fourchette prévisionnelle externe et la croissance des FTD par action budgétés d'Enbridge (auparavant appelés les FTDLE par action) par rapport aux prévisions sectorielles ont été des déterminants principaux de la performance de l'entreprise aux fins de l'intéressement à court terme. Pour les activités permanentes, nous estimons toujours que notre méthode précédente constituait une mesure appropriée aux fins de la rémunération incitative. Toutefois, les changements découlant de la fusion ont nécessité un remplacement temporaire de la méthode pour 2017.

Pour 2017, la croissance des FTD par action budgétés par rapport aux prévisions sectorielles n'a pas été utilisée. Les cibles au titre des FTD par action ont plutôt été fixées au moyen de la fourchette prévisionnelle externe servant à établir le seuil et les paiements cibles. Pour atteindre un paiement maximum, Enbridge doit dépasser la partie supérieure de la fourchette prévisionnelle, ce qui permet de garantir que le plan est suffisamment souple.

Pour les besoins de la rémunération incitative, les FTD comprennent également certains autres rajustements pour tenir compte d'événements ou de circonstances qui n'étaient pas prévus au moment où les mesures de performance ont été initialement établies. Pour 2017, un autre rajustement discrétionnaire aux FTD a été inclus relativement aux mesures financières à long terme prises pour renforcer le bilan d'Enbridge. Il n'était pas tenu compte de ces mesures dans les FTD ou les FTD par action au moment où la cible a été établie.

Aux fins du plan incitatif à court terme 2017 d'Enbridge, les FTD par action de 2017 ont été établis à 3,69 \$ CA et ont donné lieu à un coefficient de 0,80x, soit 50 % de la mesure de la performance de l'entreprise.

Mesure au titre du PICT de l'entreprise 2017	Mesure de la performance – FTD par action ¹	Coefficient de performance ²
Sous le seuil	Inférieur à 3,60 \$ CA	0,0x
Seuil (prévision minimum)	3,60 \$ CA	0,5x
Cible (prévision moyenne)	3,75 \$ CA	1,0x
(prévision maximum)	3,90 \$ CA	1,375x
Maximum	4,15 \$ CA	2,0x
Réel	3,69 \$ CA	0,80x

1. Les FTD par action constituent une mesure non conforme aux PCGR. Cette mesure est définie et fait l'objet d'un rapprochement à l'annexe B – Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR.
2. Les FTD par action entre les seuils dans le présent tableau donnent lieu à un coefficient de performance calculé de façon linéaire.

Carte de pointage de l'intégration

Pour veiller à ce que tous les employés travaillent ensemble et soient motivés à réaliser les activités d'intégration essentielles qui garantiront le succès de l'opération de fusion, une carte de pointage de l'intégration est une composante importante de la performance de l'entreprise pour 2017, comme il est indiqué ci-après.

Catégorie	Pondération	Coefficient
Finances (réalisation des synergies)	40 %	2,0x
Continuité des activités	40 %	1,0x
Engagement des employés	20 %	1,0x
Général		1,40x

L'évaluation dans les catégories continuité des activités et engagement des employés comprenait des éléments comme l'examen de la performance quant à des éléments clés de la continuité pendant la transition dans les 100 premiers jour qui ont suivi la clôture de l'opération de fusion, la création de budgets et de plans combinés, l'élaboration de plans d'intégration des systèmes et la mise en œuvre de plans d'engagement des employés.

La réalisation des mesures prédéfinies a donné lieu à un coefficient de performance de 1,40x sur la carte de pointage de l'intégration, soit une mesure de performance de l'entreprise de 50 %.

Coefficient multiplicateur de performance de l'entreprise définitif

En tenant compte de la performance cible pour la période de performance initiale et des mesures équipondérées des FTD par action et de la carte de pointage de l'intégration pour le reste de l'exercice, le coefficient de performance de l'entreprise définitif pour 2017 s'est établi à 1,08. Pour une meilleure harmonisation avec l'expérience des actionnaires, les indicateurs clés de la performance et les mesures d'économie de coûts entreprises en 2017, la direction a recommandé de réduire le résultat calculé pour tous les employés de niveau de vice-président et plus, y compris tous les membres de la haute direction visés. Par conséquent, le coefficient de performance de l'entreprise définitif pour 2017 applicable aux membres de la haute direction visés s'établit à 0,95x.

Avant d'approuver le coefficient de performance de l'entreprise en 2017, le comité RHR a examiné la performance d'Enbridge par rapport à d'autres sociétés de son groupe de référence et à des sociétés de l'indice TSX 60 et de l'indice composé TSX, selon la croissance du dividende par action, le rendement total pour les actionnaires et le rendement total pour les actionnaires ajusté en fonction du risque au cours des dernières périodes de un, de trois, de cinq et de dix ans. Après avoir examiné la performance de l'entreprise et évalué la recommandation de la direction de réduire le coefficient de l'entreprise pour les attributions aux membres de la haute direction visés, le comité RHR a approuvé un coefficient d'entreprise de 0,95x, tel qu'il lui a été présenté.

Performance de l'unité d'exploitation

La performance de l'unité d'exploitation est évaluée par rapport à une fiche d'évaluation de mesures et de cibles établie par le chef de chaque unité d'exploitation et son équipe de haute direction au début de l'exercice. Les fiches d'évaluation sont approuvées et les résultats sont examinés. Le président et chef de la direction passe alors en revue tous les résultats des unités d'exploitation qui sont par la suite recommandés au comité RHR à des fins d'approbation.

Bien que des mesures particulières utilisées varient selon l'unité d'exploitation, les fiches d'évaluation comprennent les catégories suivantes :

- la performance et la fiabilité d'exploitation
 - sécurité personnelle, du public et des procédés
 - fiabilité
 - intégrité des réseaux
 - protection de l'environnement
- la performance financière
- la mise en œuvre des projets
- des mesures axées sur le personnel et la clientèle

Pour chaque unité d'exploitation, un minimum de 25 % de sa fiche d'évaluation est lié à la performance et la fiabilité d'exploitation pour démontrer son importance au sein d'Enbridge.

Le tableau suivant donne des exemples de mesures utilisées dans les fiches d'évaluation des différentes unités d'exploitation.

Secteur de performance	Mesure
Exploitation (sécurité, intégrité des réseaux et protection de l'environnement)	Proactive/préventive <ul style="list-style-type: none"> nombre et qualité des observations relatives à la sécurité enregistrées par les employés nombre d'inspections du réseau ou des vérifications de la gestion de la sécurité des procédés respect des cibles d'intégrité et de fiabilité du réseau principal et des installations achèvement de la formation en santé et sécurité et environnement
	Fondée sur les incidents <ul style="list-style-type: none"> nombre d'émissions ou d'incidents relatifs à la sécurité des procédés nombre total d'incidents devant faire l'objet d'un rapport – employés et entrepreneurs pourcentage de mesures correctives mises en œuvre découlant d'enquêtes sur des incidents
Performance financière	<ul style="list-style-type: none"> bénéfice rajusté, flux de trésorerie disponibles/distribuables maintien des coûts
Mise en œuvre des projets	<ul style="list-style-type: none"> réalisation des projets et des projets en cours dans les délais réalisation des projets et des projets en cours selon les budgets
Personnel	<ul style="list-style-type: none"> pourcentage des employés ayant eu au moins deux entretiens sur leur cheminement de carrière et le perfectionnement professionnel au cours de l'année

Les mesures relatives aux unités d'exploitation pertinentes et les coefficients de performance connexes utilisés pour chaque membre de la haute direction visé en 2017 sont résumés ci-après.

Membre de la haute direction	Mesures pertinentes	Coefficient de performance (0,0x à 2,0x)
Al Monaco	<u>Mesure composée</u> <ul style="list-style-type: none"> mesures d'exploitation non financières pour les entreprises combinées 	1,15x
John K. Whelen	<u>Bureau de direction</u> <ul style="list-style-type: none"> mesures d'exploitation non financières pour les entreprises combinées financières (maintien des frais généraux) performance au chapitre de la sécurité du bureau de direction mesures de sécurité pour les entreprises combinées perfectionnement des employés 	1,16x
D. Guy Jarvis	<u>Oléoducs (90 %)</u> <ul style="list-style-type: none"> mesures financières, d'exploitation, relatives aux employés et commerciales pour l'unité d'exploitation Oléoducs 	1,15x
	<u>Grands projets (10 %)</u> <ul style="list-style-type: none"> mesures de sécurité, de qualité, d'exécution, relatives aux employés et de protection de l'environnement pour l'unité d'exploitation Grands projets 	1,37x
Robert R. Rooney	<u>Bureau de direction</u> <ul style="list-style-type: none"> mesures d'exploitation non financières pour les entreprises combinées financières (maintien des frais généraux) performance au chapitre de la sécurité du bureau de direction mesures de sécurité pour les entreprises combinées perfectionnement des employés 	1,16x
William T. Yardley	<u>Transport de gaz et services intermédiaires</u> <ul style="list-style-type: none"> mesures financières, d'exploitation, relatives aux employés et commerciales pour l'unité d'exploitation Transport de gaz et services intermédiaires 	1,43x
C. Gregory Harper ¹	—	—

- M. Harper n'a reçu aucun paiement calculé aux termes du plan incitatif à court terme 2017 en raison de son départ le 1^{er} avril 2017. Comme il est décrit plus en détail à la page 109, une attribution incitative à court terme proportionnelle a été incluse dans le paiement de cessation des fonctions de M. Harper conformément à son contrat d'emploi.

Rendement individuel

En consultation avec M. Arledge, ancien président du conseil d'administration et M^{me} Williams, présidente du comité RHR, le président et chef de la direction, M. Monaco, a établi ses objectifs individuels pour 2017 au début de l'exercice, compte tenu des priorités financières et stratégiques de la société. Les objectifs du président et chef de la direction ont été remis aux membres du conseil qui en ont discuté.

Le président et chef de la direction et les autres membres de l'équipe de haute direction ont établi des objectifs individuels pour 2017 au début de l'exercice, en fonction des priorités stratégiques et d'exploitation liées au portefeuille de chaque membre de la direction et à d'autres facteurs.

Une analyse du rendement individuel de chacun des membres de la haute direction visés et de la performance des unités d'exploitation figure à compter de la page 92.

Calculs de l'intéressement à court terme pour 2017

Le tableau suivant détaille le coefficient de performance globale de chaque membre de la haute direction visé en 2017 :

Coefficients de performance au titre de l'intéressement à court terme

Membre de la haute direction	A – Performance de la société			B – Performance de l'unité d'exploitation			C – Rendement individuel			A+B+C ¹
	Pond. x	Coeff. =	Total A	Pond. x	Coeff. =	Total B	Pond. x	Coeff. =	Total C	
Al Monaco	60 %	0,95	0,57	20 %	1,15	0,23	20 %	1,75	0,35	1,15
John K. Whelen	60 %	0,95	0,57	20 %	1,16	0,23	20 %	1,30	0,26	1,06
D. Guy Jarvis	40 %	0,95	0,38	40 %	1,17	0,47	20 %	1,75	0,35	1,20
Robert R. Rooney	60 %	0,95	0,57	20 %	1,16	0,23	20 %	1,00	0,20	1,00
William T. Yardley	40 %	0,95	0,38	40 %	1,43	0,57	20 %	1,75	0,35	1,30
C. Gregory Harper ²	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

1. Les écarts entre les coefficients calculés et les coefficients globaux sont attribuables à l'arrondissement.
2. M. Harper n'a reçu aucun paiement calculé aux termes du plan incitatif à court terme 2017 en raison de son départ le 1^{er} avril 2017. Comme il est décrit plus en détail à la page 109, une attribution incitative à court terme proportionnelle a été incluse dans le paiement de cessation des fonctions de M. Harper conformément à son contrat d'emploi.

L'attribution d'intéressement à court terme et l'attribution réelle de chaque membre de la direction visé sont présentées ci-après :

Calculs de l'attribution d'intéressement à court terme

Membre de la haute direction	Salaire au 31 déc. 2017 ¹ (\$)	x	Attribution cible 2017 (%)	x	Coefficient global	=	Attribution calculée ² (\$)	Attribution réelle ² (\$)
Al Monaco	1 180 773		110 %		1,15		1 493 678	1 492 880
John K. Whelen	494 433		75 %		1,06		393 074	393 816
D. Guy Jarvis	502 813		75 %		1,20		452 079	452 079
Robert R. Rooney ³	438 964		65 %		1,00		261 616	261 616
William T. Yardley ⁴	550 000		75 %		1,30		452 507	504 737
C. Gregory Harper ⁵	–		–		–		–	–

1. Les dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au moyen du cours du change publié par WM/Reuters à 16 h à Londres de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.
2. Les écarts entre les attributions calculées et les attributions réelles sont attribuables au calcul proportionnel des cibles d'intéressement à court terme tout au long de l'année et/ou à l'arrondissement. Pour M. Yardley, les écarts sont également attribuables au paiement d'une attribution au titre du PICT en raison de ses fonctions auprès de Spectra Energy avant l'opération de fusion conformément à la convention de fusion, tel qu'il est expliqué à la note 4.
3. Pour 2017, l'attribution de M. Rooney a été calculée proportionnellement d'après sa date d'embauche du 1^{er} février 2017.
4. Pour 2017, l'attribution de M. Yardley a été calculée proportionnellement à la date de l'opération de fusion du 27 février 2017. Son attribution réelle comprend un montant pour la période du 1^{er} janvier 2017 à la date de l'opération de fusion, calculée au niveau de la cible conformément au traitement dont les détails figurent dans la convention de fusion.

5. M. Harper n'a reçu aucun paiement calculé aux termes du plan incitatif à court terme 2017 en raison de son départ le 1^{er} avril 2017. Comme il est décrit plus en détail à la page 109, une attribution incitative à court terme proportionnelle a été incluse dans le paiement de cessation des fonctions de M. Harper conformément à son contrat d'emploi.

Intéressement à moyen et à long termes

Enbridge a deux principaux plans d'intéressement à moyen et à long termes à l'intention des membres de la haute direction : le plan d'unités d'actions fondées sur la performance et le plan d'options d'achat d'actions incitatives.

Un troisième programme, les unités d'actions restreintes, est décrit ci-après, mais de telles unités ne servent habituellement pas à faire des attributions aux membres de la haute direction visés. Des unités d'actions restreintes peuvent être attribuées dans des circonstances particulières comme dans le cadre d'un programme d'attribution à des fins de maintien en fonction, de nouvelle embauche ou ponctuelles. À l'exception des unités d'actions restreintes qui sont attribuées au besoin, les intéressements à moyen et à long termes sont attribués chaque année.

Par le passé, les options d'achat d'actions fondées sur la performance faisaient partie d'un programme supplémentaire servant à attribuer des intéressements à long terme. L'année 2017 était une année prévue pour l'attribution d'options d'achat d'actions fondées sur la performance, qui ont toujours été attribuées pour une période de cinq ans. La dernière attribution d'options d'achat d'actions fondées sur la performance remonte à 2012 et visait la période de 2012 à 2016. Plutôt que d'émettre une attribution de cinq ans pendant la réalisation de l'opération de fusion, il a été décidé d'évaluer l'utilisation des options d'achat d'actions fondées sur la performance dans le cadre d'une révision complète de la rémunération devant être réalisée après l'opération de fusion. La valeur annualisée de l'attribution a donc été temporairement réaffectée et attribuée en options d'achat d'actions incitatives pour 2017.

Enbridge voit les intéressements à moyen et à long termes comme des structures de rémunération axées vers l'avenir et les attributions sont donc considérées comme faisant partie de la rémunération pour l'année de l'attribution et par la suite au lieu d'être données en reconnaissance de la performance antérieure.

Les différents plans à l'intention des membres de la haute direction ont des durées, des conditions d'acquisition des droits et des critères de performance différents, ce qui a pour effet de réduire le risque que les membres de la haute direction produisent seulement des résultats à court terme pour leur propre bénéfice. Cette façon de faire profite aussi à tous les actionnaires et aide à maximiser la valeur de fidélisation des intéressements à moyen et à long termes attribués aux membres de la haute direction.

Les attributions d'intéressement à moyen et à long termes sont calculées comme suit :

$$\begin{array}{ccccccc} \text{Salaire} & & & & & & \\ \text{de base (\$)} & \times & \text{Possibilité} & \div & \text{Valeur de l'option ou} & = & \text{Nombre d'options ou} \\ & & \text{d'intéressements} & & \text{cours de l'action} & & \text{d'unités attribuées} \\ & & \text{cible (\%)} & & & & \end{array}$$

Le tableau suivant présente sommairement les plans d'intéressement à moyen et à long termes actuels d'Enbridge.

	Unités d'actions fondées sur la performance	Options d'achat d'actions incitatives	Unités d'actions restreintes	Options d'achat d'actions fondées sur la performance ¹
Durée	Trois ans	Dix ans	35 mois	Huit ans
Description	Actions/unités fictives dont le paiement est assujéti à des conditions de performance.	Options permettant d'acquérir des actions d'Enbridge. Pour les participants américains, sauf certaines exceptions limitées, les attributions sont accordées sous forme d'options non admissibles qui ne respectent pas les exigences de l'article 422 de l'Internal Revenue Code des États-Unis.	Actions/unités fictives	Options permettant d'acquérir des actions d'Enbridge (lorsque les conditions de performance sont atteintes.)
Fréquence	Attribution annuelle	Attribution annuelle	Attribuées de façon ponctuelle aux membres de la haute direction visés	Par le passé, attribution à environ tous les cinq ans
Conditions de performance	<ul style="list-style-type: none"> 50 % – croissance des FTD (auparavant les FTDLE) par action par rapport à une cible fixée au début de la durée 50 % – rendement total pour les actionnaires ajusté en fonction du risque (« RTA ajusté en fonction du risque ») par rapport au groupe de référence 	s.o.	s.o.	Trois cibles de cours à atteindre dans un délai de 6,5 ans.
Acquisition des droits	Les droits aux unités deviennent acquis en bloc après trois ans.	Les droits aux options sont acquis à raison de 25 % par année sur une période de quatre ans, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution.	Les droits aux unités sont acquis en bloc après 35 mois	Pondération de l'acquisition fondée sur la performance de 40 %/40 %/20 %.
Paiement	Paiement au comptant à la fin de la période de trois ans en fonction de la valeur marchande d'une action ordinaire d'Enbridge, sous réserve d'un rajustement allant de 0 à 200 % selon l'atteinte des conditions de performance ci-dessus.	Le participant acquiert des actions d'Enbridge au prix d'exercice fixé au moment de l'attribution (juste valeur marchande).	Paiement en espèces à la fin de trois ans en fonction de la valeur marchande d'une action ordinaire d'Enbridge	Les droits aux options sont acquis à raison de 20 % par année sur une période de cinq ans, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution. Les conditions relatives au temps et de performance doivent être remplies pour que les droits aux options soient acquis.

1. Les options d'achat d'actions fondées sur la performance sont décrites dans ce tableau puisque certains membres de la haute direction visés ont encore des attributions en circulation aux termes de ce plan. Aucune option d'achat d'actions fondées sur la performance n'a toutefois été attribuée au titre des intéressements à long terme depuis 2014.

Le tableau suivant présente les attributions d'intéressement à moyen et long termes cibles pour chaque membre de la haute direction visé ainsi en 2017 que le montant que représente chaque plan dans le total, dans chaque cas en tant que pourcentage du salaire de base.

Cibles d'intéressement à moyen et long termes (en tant que % du salaire de base)

Membre de la haute direction	Répartition de l'attribution annuelle (% du salaire de base)		
	Intéressements à moyen et à long termes cibles	Unités d'action fondées sur la performance	Options d'achat d'actions incitatives
Al Monaco	400,0 %	140,0 %	260,0 %
John K. Whelen	250,0 %	87,5 %	162,5 %
D. Guy Jarvis	250,0 %	87,5 %	162,5 %
Robert R. Rooney	200,0 %	70,0 %	130,0 %
William T. Yardley	250,0 %	87,5 %	162,5 %
C. Gregory Harper	200,0 %	70,0 %	130,0 %

Unités d'actions fondées sur la performance

Les unités d'actions fondées sur la performance donnent aux membres de la haute direction la possibilité de gagner jusqu'à deux fois la valeur de leurs unités à leur échéance après trois ans à la réalisation de certaines mesures de performance prédéterminées. Les unités d'actions fondées sur la performance sont attribuées annuellement au début de l'année.

Pour les attributions de 2016 et 2017, les deux mesures de performance suivantes ont été utilisées selon une pondération égale :

- I. **Croissance des FTD par action (auparavant appelés les FTDLE)** : cette mesure représente l'engagement pris envers les actionnaires d'Enbridge de croissance des flux de trésorerie liés à l'exploitation, témoignant de la capacité d'Enbridge de soutenir son plan de croissance et les hausses continues de son dividende. Cette mesure se différencie de celle utilisée par Enbridge dans le cadre de son plan d'intéressement à court terme qui repose sur une échelle prévisionnelle externe du fait qu'elle repose sur les plans à long terme d'Enbridge ainsi que sur les taux de croissance du secteur. Les différentes normes de mesure visent à éviter les chevauchements excessifs entre les programmes de rémunération incitatifs d'Enbridge. De plus, les FTD par action constituent l'une des deux mesures équipondérées du plan d'unités d'actions incitatives fondées sur la performance.
- II. **RTA ajusté en fonction du risque relatif** : Soit le rendement total pour les actionnaires (« RTA ») divisé par la volatilité au cours de la période de mesure de la performance, mesure servant à comparer Enbridge à son groupe de référence. Enbridge croit que le RTA ajusté en fonction du risque se rapproche de la proposition de valeur pour les actionnaires de rendements totaux à long terme solides et durables. En ce qui a trait à cette mesure, Enbridge se compare au groupe suivant de sociétés qu'elle a choisies parce qu'elles sont des concurrents sur les marchés financiers, présentent un profil de risque analogue au sien et exercent leurs activités dans un secteur comparable.

Groupe de référence pour ce qui est de la performance : RTA ajusté en fonction du risque relatif¹

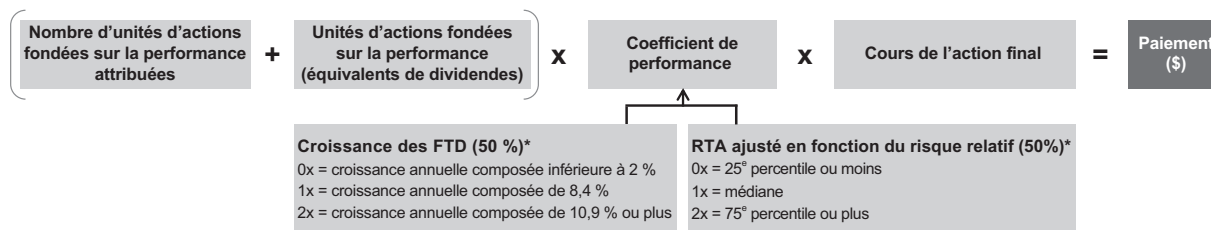
Canadian Utilities Limited	NiSource Inc.
Dominion Resources	ONEOK, Inc.
DTE Energy Company	Pembina Pipeline Corporation
Energy Transfer Equity	PG&E Corporation
Enterprise Products Partners, L.P.	Plains All American Pipeline, L.P.
Fortis Inc.	Sempra Energy
Inter Pipeline Ltd.	TransCanada Corporation
Kinder Morgan, Inc.	Williams Companies, Inc.
Magellan Midstream Partners, L.P.	

1. Pour le groupe de référence de 2017, Spectra Energy a été retirée en raison de l'opération de fusion.

Le paiement est calculé à la fin de la période de trois ans en fonction d'un coefficient réel de performance qui va de 0,0x à 2,0x, en fonction de la réalisation des conditions de performance. Le cours définitif d'une action d'Enbridge à la fin de la durée est le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire d'Enbridge à la TSX ou au NYSE sur la période de 20 jours de séance qui précède la fin de la durée.

Attribution d'unités d'actions fondées sur la performance en 2017

Le tableau suivant présente le mode d'attribution des unités d'actions fondées sur la performance en 2017.



¹La performance comprise entre les mesures précises se traduira par un coefficient déterminé au moyen de l'interpolation linéaire. Croissance des FTD par action d'après un taux de croissance sur deux ans depuis la fin de 2017.

Les seuils de performance de la croissance des FTD par action et du RTA ajusté en fonction du risque relatif sont revus chaque année.

Les unités d'actions fondées sur la performance suivantes ont été attribuées aux membres de la haute direction visés en 2017.

Membre de la haute direction	Nombre d'unités d'actions fondées sur la performance attribuées	Valeur d'attribution (en tant que pourcentage du salaire de base)
Al Monaco	35 100	140,0 %
John K. Whelen	9 170	87,5 %
D. Guy Jarvis	9 330	87,5 %
Robert R. Rooney	6 840	70,0 %
William T. Yardley ¹	13 231	36,0 %
C. Gregory Harper	7 030	70,0 %

- Après la clôture de l'opération de fusion, M. Yardley a reçu 4 670 unités d'actions fondées sur la performance (d'une valeur d'attribution correspondant à 36 % de son salaire de base) en reconnaissance des cibles plus élevées liées à ses nouvelles fonctions au sein d'Enbridge. De plus, M. Yardley a reçu 8 561 unités d'actions fondées sur la performance d'Enbridge en remplacement d'une valeur équivalente à son attribution d'unités fondées sur la performance de Spectra Energy de 2016, qui ont par la suite été annulées. Ces 8 561 unités d'actions fondées sur la performance sont assorties des mêmes conditions d'acquisition et assujetties aux mêmes conditions de performance que les unités d'actions fondées sur la performance 2016 attribuées aux autres membres de l'équipe de direction le 1^{er} janvier 2016, permettant de rapprocher les intérêts de nos actionnaires et ceux des autres membres de l'équipe de haute direction.

Paiement au titre d'unités d'actions fondées sur la performance en 2015

Les unités d'actions fondées sur la performance attribuées le 1^{er} janvier 2015 sont venues à échéance le 31 décembre 2017. Le coefficient de performance a été fixé à 1,38x d'après les données suivantes :

Mesure	Croissance du BPA ajusté	Ratio cours/bénéfice relatif	Coefficients combinés (pondération 50/50)
Seuil inférieur	Croissance composée de 3 % (coefficient de 0,0x)	En dessous du 50 ^e percentile (coefficient de 0,0x)	
Cible (médiane)	Croissance composée de 6 % (coefficient de 1,0x)	Entre le 50 ^e et le 75 ^e percentiles (coefficient de 1,0x)	
Seuil supérieur	Croissance composée de 10 % (coefficient de 2,0x)	Au-dessus du 75 ^e percentile (coefficient de 2,0x)	
Réelle	Croissance composée de 5,3 % (coefficient de 0,75x)	93^e percentile (coefficient de 2,0x)	Coefficient de 1,38x

Le BPA ajusté est fondé sur le bénéfice ajusté. Le BPA et le bénéfice ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR qui sont définies et font l'objet d'un rapprochement à l'annexe B – Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR. Pour les besoins de la rémunération incitative, le bénéfice ajusté comprend également certains autres rajustements pour tenir compte d'événements ou de circonstances qui n'étaient pas envisagés au moment où les mesures de performance ont été initialement établies. Pour 2017, d'autres rajustements totalisant 412 millions de dollars CA ont été appliqués pour les besoins de la rémunération incitative. Ce montant comprenait des facteurs représentant les incidences prévues de l'opération de fusion, l'effet de dilution des activités de financement supplémentaires pour renforcer le bilan d'Enbridge qui n'était pas prévu au moment de l'attribution ainsi que la réception d'autres sommes en espèces qui ne sont plus constatées dans le bénéfice ajusté et la normalisation de l'incidence des conditions météorologiques dans les activités de services publics de la société.

Le groupe de référence pour ce qui est de la performance quant aux paiements au titre des unités d'actions fondées sur la performance en 2015 se compose des sociétés suivantes :

Groupe de référence pour ce qui est de la performance : Ratio cours/ bénéfice relatif¹	
Ameren Corporation	OGE Energy Corp.
Canadian Utilities Limited	ONEOK, Inc.
CenterPoint Energy, Inc.	PG&E Corporation
Emera Incorporated	Sempra Energy
Fortis Inc.	TransAlta Corporation
National Fuel Gas Company	TransCanada Corporation
NiSource Inc.	

1. Spectra Energy a été retirée du groupe de référence en raison de l'opération de fusion.

En fonction de ce qui précède, les membres de la haute direction visés ont reçu les paiements suivants au début de 2018 :

Membre de la haute direction	Nombre d'unités d'actions fondées sur la performance attribuées	+	Nombre de dividendes théoriquement réinvestis	=	Nombre total d'unités d'actions fondées sur la performance	x	Coefficient de performance	x	Cours de l'action final ^{1,2} (\$)	=	Paiement (\$)
Al Monaco	50 000		6 611		56 611		1,38		39,32		3 071 982
John K. Whelen	13 490		1 784		15 274		1,38		39,32		828 821
D. Guy Jarvis	8 370		1 107		9 477		1,38		39,32		514 250
Robert R. Rooney	–		–		–		–		–		–
William T. Yardley	–		–		–		–		–		–
C. Gregory Harper	2 490		329		2 819		1,38		38,59		150 137

1. Le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action d'Enbridge à la TSX ou au NYSE sur la période de 20 jours de séance qui précède le 31 décembre 2017.
2. Les dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à Londres à 16 h publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.

Paiement au titre d'unités d'actions fondées sur la performance de Midcoast Energy Partners en 2015

En 2015, les attributions d'unités d'actions fondées sur la performance étaient liées aux unités auparavant cotées en Bourse de Midcoast Energy Partners L.P. (« MEP »). M. Harper était le seul membre de la haute direction visé à participer à ce plan. Les unités d'actions fondées sur la performance de MEP qui ont été attribuées le 1^{er} janvier 2017 sont venues à échéance le 31 décembre 2017.

Le coefficient de performance a été fixé à 0,25x d'après les données suivantes :

Mesure	Pondération	Coefficient
Flux de trésorerie distribuables (FTD) par part	50 %	0,0x
Rendement des distributions par rapport aux sociétés de référence	50 %	0,5x
Coefficient global		0,25x

Le groupe de référence utilisé pour établir le rendement des distributions relatif pour l'attribution de 2015 se composait des sociétés suivantes :

American Midstream Partners, L.P.	QEP Midstream Partners, L.P.
Crestwood Midstream Partners, L.P.	Regency Energy Partners, L.P.
DCP Midstream Partners, L.P.	Southcross Energy Partners, L.P.
Enable Midstream Partners, L.P.	Summit Midstream Partners, L.P.
MarkWest Energy Partners, L.P.	Targa Resources Partners, L.P.

En fonction de ce qui précède, M. Harper a reçu le paiement suivant au début de 2018 :

Membre de la haute direction	Nombre d'unités d'actions fondées sur la performance attribuées	+	Nombre de dividendes théoriquement réinvestis	=	Nombre total d'unités d'actions fondées sur la performance	x	Coefficient de performance	x	Cours de l'unité final ¹ (\$)	=	Paiement (\$) ²
C. Gregory Harper	23 490		9 918		33 408		0,25		8,00		63 359

1. Le cours de l'unité final est fondé sur le cours du regroupement de 8,00 \$ l'unité.
2. Les valeurs qui ont été fixées à la date de l'opération étaient assujetties au rendement total pour les actionnaires des actions d'Enbridge pour la période allant du 28 juin 2017 au 31 décembre 2017.

En 2017, Enbridge a fait l'acquisition de la totalité des unités ordinaires de MEP émises dans le public en circulation et MEP est devenue une société fermée. Par conséquent, aucune autre attribution ne sera faite aux termes de ce plan.

Options d'achat d'actions incitatives

Les options d'achat d'actions incitatives permettent aux membres de la haute direction d'acheter des actions d'Enbridge à un moment ultérieur donné, au prix d'exercice fixé au moment de l'attribution. Les membres de l'équipe de haute direction d'Enbridge ont le droit de recevoir des options d'achat d'actions incitatives.

Les options d'achat d'actions incitatives sont habituellement attribuées en février ou en mars de chaque année aux membres canadiens et américains de la haute direction qui sont admissibles au plan d'options d'achat d'actions incitatives. Les options attribuées aux membres du personnel américain peuvent être admissibles ou non admissibles au sens de l'Internal Revenue Code des États-Unis.

Les droits aux options d'achat d'actions incitatives sont acquis en versements égaux sur une période de quatre ans. La durée maximale d'une option d'achat d'actions est de dix ans, mais la durée peut être réduite si le membre de la haute direction quitte Enbridge. Voir page 106 pour de plus amples détails.

Le prix d'exercice d'une option d'achat d'actions incitative correspond au cours moyen pondéré d'une action ordinaire d'Enbridge à la Bourse à laquelle elle est inscrite sur la période de cinq jours de séance qui précède la date d'attribution. Si la date d'attribution tombe dans une période d'interdiction des opérations, la date d'attribution sera reportée au plus tôt au sixième jour de séance qui suit la fin de la période d'interdiction d'opérations. Les options d'achat d'actions ne sont jamais antdatées, et leur prix d'exercice n'est jamais révisé.

Des options d'achat d'actions incitatives peuvent être attribuées aux membres de la haute direction au moment où ils entrent au service d'Enbridge, en général à la date d'embauche. Si la date d'embauche tombe dans une période d'interdiction des opérations, l'attribution est reportée après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Attribution d'options d'achat d'actions incitatives en 2017

Le tableau suivant fait état des options d'achat d'actions incitatives attribuées à chaque membre de la haute direction visés en 2017.

Membre de la haute direction	Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	Valeur d'attribution (en tant que % du salaire de base) ¹
Al Monaco	584 000	238,7 %
John K. Whelen	152 910	149,3 %
D. Guy Jarvis	155 500	149,3 %
Robert R. Rooney	114 040	119,4 %
William T. Yardley ²	56 580	62,3 %
C. Gregory Harper	85 120	121,6 %

1. Il y a eu une diminution des justes valeurs à la date d'attribution entre le moment de l'approbation des attributions d'options par le comité RHR et le moment de l'attribution. Il ne s'agissait pas d'un ajustement discrétionnaire visant à diminuer la valeur remise au-dessous de la cible, mais plutôt d'un ajustement résultant du changement des paramètres dans le modèle Black-Scholes entre le moment de l'approbation et la date d'attribution.
2. M. Yardley a obtenu 56 580 options d'achat d'actions incitatives après la clôture de l'opération de fusion en reconnaissance des cibles plus élevées liées à ses nouvelles fonctions au sein d'Enbridge. L'attribution de M. Yardley paraît inférieure à la cible puisqu'elle visait à compléter l'attribution précédente qu'il a reçue de Spectra Energy avant l'opération de fusion; en combinaison avec l'attribution de Spectra Energy, les intéressements à long terme reçus par M. Yardley correspondaient à la cible pour 2017.

Options d'achat d'actions fondées sur la performance

Les options d'achat d'actions fondées sur la performance ont toujours été attribuées environ tous les cinq ans exclusivement au président et chef de la direction et aux vice-présidents directeurs d'Enbridge et les droits en sont acquis à la fois en fonction du temps et de la performance. Elles donnent aux membres de la haute direction la possibilité d'acheter des actions d'Enbridge au prix d'exercice fixé au moment de l'attribution, tant que le cours moyen pondéré d'une action d'Enbridge sur une période de 20 jours de Bourse consécutifs est supérieur aux seuils relatifs au cours de l'action avant une certaine date. Ces seuils relatifs au cours de l'action sont fixés avant l'attribution des options d'achat d'actions fondées sur la performance et sont en fonction des taux de croissance qui représentent une performance exceptionnelle (quartile supérieur) et de l'historique du ratio cours/bénéfice pour l'industrie.

Aucune option d'achat d'actions fondées sur la performance n'a été attribuée en 2017 et il n'est actuellement pas question d'émettre une attribution sur plusieurs exercices d'options d'achat d'actions fondées sur la performance à l'avenir. Seuls MM. Monaco, Jarvis et Harper ont déjà obtenu des options d'achat d'actions fondées sur la performance.

Attribution d'options d'achat d'actions fondées sur la performance en 2012

MM. Monaco et Jarvis ont reçu une attribution d'options d'achat d'actions fondées sur la performance en 2012 d'un prix d'attribution de 39,34 \$ CA. L'acquisition des options d'achat d'actions fondées sur la performance est tributaire de conditions relatives à l'acquisition en fonction du temps et de la performance. Les options d'achat d'actions fondées sur la performance deviennent acquises en pourcentages annuels égaux sur une période de cinq ans, sous réserve de l'atteinte de certaines exigences relatives au cours de l'action (48,00 \$ CA, 53,00 \$ CA et 58,00 \$ CA pour l'attribution de 2012).

Dans le cadre de sa rémunération incitative à long terme ordinaire, M. Harper a obtenu une attribution initiale d'options d'achat d'actions fondées sur la performance en mars 2014 relativement à son emploi au sein d'Enbridge. Cette attribution visait la période de 2014 à 2016, comportait la même période de performance et les mêmes dates d'expiration que les options d'achat d'actions fondées sur la performance attribuées en 2012 et était libellée en dollars CA.

Conformément à l'attribution d'options d'achat d'actions incitatives en 2012, les options d'achat d'actions fondées sur la performance attribuées à M. Harper en 2014 sont tributaires des dispositions relatives à l'acquisition en fonction du temps et en fonction de la performance. Toutefois, les options de M. Harper deviennent acquises en pourcentages annuels égaux sur une période de quatre ans (au lieu de cinq ans), sous réserve de l'atteinte des exigences relatives au cours de l'action de 53,00 \$ CA et 58,00 \$ CA (au lieu de 48,00 \$ CA, 53,00 \$ CA et 58,00 \$ CA). Le prix d'attribution de l'option d'achat d'actions fondée sur la performance s'est établi à 48,81 \$ CA.

Toutes les conditions relatives à l'acquisition en fonction de la performance ont été respectées pour ces attributions.

Attributions spéciales en 2017

De nombreuses attributions uniques ont été accordées aux membres de la haute direction visés en 2017 dans des circonstances spécifiques uniques. Aucun des programmes qui suivent ne sont considérés comme faisant partie de la rémunération globale habituelle des membres de la haute direction visés, et ces attributions ne seront pas récurrentes.

Attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions

L'opération de fusion est l'activité la plus complexe entreprise dans toute l'histoire de la société. En reconnaissance de la nature transformationnelle de l'opération et du leadership qui a été nécessaire pour mener à bien sa clôture, une attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions a été accordée à MM. Monaco, Whelen et Harper.

Pour MM. Monaco et Whelen, une tranche de 40 % de l'attribution a été versée sous la forme d'unités d'actions restreintes pour une meilleure harmonisation avec les intérêts des actionnaires au fur et à mesure que les avantages de l'opération de fusion se font sentir. Les unités d'actions restreintes suivent le calendrier d'acquisition ordinaire du plan, qui repose sur une durée de 35 mois qui commence le 1^{er} janvier de l'année de l'attribution. Ces unités d'actions restreintes viendront à échéance le 1^{er} décembre 2019. La tranche restante de 60 % a été versée en actions d'Enbridge à M. Monaco et en espèces à M. Whelen.

Puisque nous savions que M. Harper allait quitter l'organisation peu après la clôture de l'opération, l'attribution a été remise en espèces.

Le tableau qui suit donne les détails de l'attribution :

Membre de la haute direction	Valeur totale de l'attribution ¹ (\$)	Valeur versée en actions ¹ (\$)	Valeur versée en espèces ¹ (\$)	Valeur versée en unités d'actions restreintes	
				Valeur totale en \$ ¹	Nbre d'unités ²
Al Monaco	600 751	359 163	–	241 588	5 415
John K. Whelen	360 489	–	215 491	144 998	3 250
C. Gregory Harper	150 000	–	150 000	–	–

1. Les attributions pour MM. Monaco et Whelen en dollars canadiens ont été converties en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à Londres à 16 h publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.
2. Le nombre d'unités versé a été établi d'après le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours immédiatement avant la clôture de l'opération le 27 février 2017.

Intéressement au titre de l'intégration et des synergies

Pour veiller à ce qu'Enbridge respecte les cibles au titre des synergies de coûts qui ont été annoncées aux actionnaires au moment de la signature de l'opération de fusion, un intéressement au titre de l'intégration et des synergies a été attribué à M. Monaco pour la mise en œuvre réussie des efforts d'intégration détaillés. Même si d'autres membres de la direction et employés clés ont également obtenu un intéressement au titre de l'intégration et des synergies, M. Monaco était le seul membre de la haute direction visés à participer à ce programme.

L'attribution était assujettie à des critères de performance spécifiques liés au rythme et à la qualité des efforts d'intégration. L'intéressement était assujetti à un critère de seuil minimum, y compris l'atteinte de certains objectifs de continuité des affaires spécifiques visant à assurer une transition sans heurts après la clôture de l'opération de fusion, y compris en matière de sécurité et de fiabilité, de présentation de l'information financière et de conformité aux exigences de réglementation. Le défaut de respecter les exigences de performance aurait entraîné un rajustement à la baisse de la taille de l'attribution ou l'élimination complète du paiement. Le programme ne prévoyait aucune possibilité de hausse.

Lorsqu'il a examiné les résultats de performance de l'attribution, le comité RHR a tenu compte des cibles d'atteinte des synergies immédiatement au cours de la première année suivant l'opération de fusion, et a également examiné les plans concrets mis en place pour permettre l'atteinte des synergies dans les années à venir. Les éléments de la performance ont été de plus évalués pour tenir compte de la rigueur, de la probabilité de l'atteinte des synergies et de l'atténuation des risques. Après son examen, le comité RHR a déterminé que la cible de performance par rapport à des mesures prédéterminées avait été atteinte et le conseil a approuvé un paiement complet pour M. Monaco.

De façon semblable à l'attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions, une tranche de 60 % de l'intéressement au titre de l'intégration et des synergies a été versée à M. Monaco en actions d'Enbridge et une tranche de 40 %, en unités d'actions restreintes. Les unités d'actions restreintes suivent le calendrier d'acquisition ordinaire du plan, qui repose sur une durée de 35 mois qui commence le 1^{er} janvier de l'année de l'attribution. Ces unités d'actions restreintes viendront à échéance le 1^{er} décembre 2019.

Membre de la haute direction	Valeur totale de l'attribution ¹ (\$)	Valeur versée en actions ¹ (\$)	Valeur versée en unités d'actions restreintes	
			Valeur totale en \$ ¹	Nbre d'unités ²
Al Monaco	600 751	359 163	241 588	5 415

1. Les dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à Londres à 16 h publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.
2. Le nombre d'unités versé a été établi d'après le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours immédiatement avant la clôture de l'opération le 27 février 2017.

Prime à l'embauche

Lorsqu'il est entré au service d'Enbridge le 1^{er} février 2017, M. Rooney a obtenu une prime à l'embauche totalisant 772 623 \$ versée en valeur égale au moyen des plans d'intéressement à moyen et à long termes. La prime à l'embauche de M. Rooney a été attribuée en dollars canadiens et convertie en dollars américains au moyen du cours du change de fin d'exercice de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US publié par WM/Reuters à 16 h à Londres. M. Rooney a obtenu 53 160 options d'achat d'actions incitatives, 5 920 unités d'actions fondées sur la performance et 5 920 unités d'actions restreintes pour cette prime à l'embauche, permettant de rapprocher immédiatement ses intérêts de ceux de

nos actionnaires et du reste de notre équipe de direction tout en compensant M. Rooney pour les montants perdus en entrant au service d'Enbridge. Les attributions suivent les calendriers d'acquisition ordinaires des plans (voir le tableau à la page 81 pour de plus amples renseignements).

Plans de retraite

Enbridge est le promoteur d'un certain nombre de plans de retraite admissibles sans cotisation, y compris les suivants :

- le plan de retraite pour les employés d'Enbridge Gas Distribution Inc. et les membres de son groupe, ou le PPA d'EGD;
- le plan de retraite pour les employés d'Enbridge Inc. et des membres de son groupe canadiens, ou le PPA d'EI; et
- le plan de retraite des employés d'Enbridge Employee Services, Inc., ou le QPP des États-Unis.

Enbridge est aussi le promoteur d'un certain nombre de plans de retraite non admissibles complémentaires sans cotisation qui prévoient des prestations déterminées supérieures au plafond des plans admissibles aux fins de l'impôt, y compris les suivants :

- le plan de retraite complémentaire d'Enbridge, ou le PRC d'EI; et
- le plan de retraite complémentaire à l'intention des employés américains d'Enbridge Employee Services, Inc., ou le PRC des États-Unis.

Nous appelons collectivement le PPA d'EGD, le PPA d'EI, le QPP des États-Unis, le PRC d'EI et le PRC des États-Unis, les plans de retraite.

Pour les années de service à titre de membre de la haute direction, différentes prestations de retraite s'appliquent selon la date d'embauche de l'employé par Enbridge. Pour les employés canadiens qui ne sont pas des membres de la haute direction, le PPA d'EI offre aux employés le choix de participer à la composante à cotisations déterminées non contributives, où le niveau de la cotisation varie selon l'âge et les années de service, ou à la composante à prestations déterminées où les prestations correspondent a) à 1,6 % des gains moyens les plus élevés multipliés par b) le nombre d'années de service décomptées, réduit pour une tranche de la prestation au titre du Régime de pensions du Canada. Les gains moyens les plus élevés correspondent à la somme i) de la moyenne du salaire de base le plus élevé du participant au cours de trois années consécutives des dix dernières années de service décomptées et ii) de 50 % de la moyenne des trois primes au rendement annuelles les plus élevées versées au cours des cinq dernières années de service décomptées. Les prestations au titre du PPA d'EGD pour les années de service antérieures au 1^{er} juillet 2001 sont plafonnées aux limites du plan enregistré, sans prestations payables au titre du PRC. Les employés américains ont des prestations à solde de caisse assorties de crédits liés au salaire allant de 4 % à 10 % selon le salaire ouvrant droit à pension de l'employé, son âge ainsi que ses années de service. D'autres dispositions sont conformes aux dispositions relatives aux membres de la haute direction décrites ci-après.

Pour les années de service à titre de membre de la haute direction, les plans de retraite prévoient une rente annuelle payable normalement (rente réversible à 60 %) correspondant : a) à 2 % des gains moyens les plus élevés du participant multipliés par b) le nombre d'années de service décomptées. Une rente non réduite est payable si la retraite survient après 55 ans et 30 ans ou plus de service ou après 60 ans. Des réductions en cas de retraite anticipée s'appliquent si un participant prend sa retraite et ne respecte pas ces exigences. Les prestations de retraite versées des plans de retraite sont indexées à 50 % de l'augmentation annuelle de l'Indice des prix à la consommation. Tous les membres de la haute direction visés sont actuellement des membres de la haute direction.

MM. Monaco et Whelen ont participé à la composante à cotisations définies du PPA d'EI pendant trois ans. Aucune autre cotisation de la société ou de l'employé ne peut être versée dans ce plan.

Avant de devenir membre des plans de retraite, M. Yardley participait au régime de retraite à solde de caisse de Spectra Energy, le RRSC, et au régime de retraite à solde de caisse de la haute direction de Spectra Energy, le RRSCHD. Le RRSC est un plan de pension admissible qui offre des prestations à solde de caisse. Le RRSCHD est un plan de retraite non admissible complémentaire qui offre des prestations à solde de caisse supérieures au plafond du RRSC. Le RRSC et le RRSCHD sont des régimes non contributifs et offrent des crédits liés au salaire variant de 4 % à 11 % selon le salaire ouvrant droit à pension de l'employé, son âge et ses années de service, et des crédits d'intérêt aux comptes théoriques.

Plans d'épargne

Tous les membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Yardley, participent aux plans d'épargne des employés d'Enbridge (« PEE d'Enbridge »). M. Yardley a participé au régime d'épargne-retraite de Spectra Energy (« RER de Spectra Energy ») et au régime d'épargne-retraite des membres de la haute direction de Spectra Energy (« RERHD de Spectra Energy »).

PEE d'Enbridge

Enbridge offre un plan d'épargne des employés à tous les employés. Pour les employés canadiens, les participants peuvent recevoir jusqu'à 2,5 % du salaire de base en cotisations correspondantes sous forme de crédits flexibles s'ils cotisent à leur plan d'épargne. Pour les employés américains, Enbridge offre un plan de retraite admissible qui égale complètement les cotisations des employés jusqu'à 5,0 % du salaire de base, sous réserve des plafonds établis par l'IRS.

RER de Spectra Energy

Le régime d'épargne-retraite vise généralement les employés de Spectra Energy et des membres de son groupe. Il s'agit d'un régime de retraite admissible en vertu de l'impôt qui offre aux employés une façon à impôt différé d'économiser pour la retraite. Des reports pouvant aller jusqu'à 6 % de la rémunération admissible sont égalés entièrement, sous réserve des plafonds prescrits par l'IRS.

RERHD de Spectra Energy

Aux termes du RERHD de Spectra Energy, les participants peuvent choisir de reporter une tranche de leur salaire de base, de leur rémunération incitative à court terme et de leur rémunération incitative à long terme (à l'exception des options d'achat d'actions). Les participants reçoivent également une cotisation correspondante de l'entreprise supérieure aux plafonds de cotisation prescrits par l'IRS aux termes du RER de Spectra Energy. En règle générale, les paiements sont effectués après la cessation d'emploi ou le décès sous la forme d'un paiement forfaitaire ou de versements, comme le participant le choisit. Les participants peuvent demander une distribution anticipée en cas d'« urgence imprévisible ». En règle générale, les participants peuvent choisir, pour le placement des reports du salaire de base, des reports de l'intéressement à court terme et des cotisations équivalentes, parmi des options de placement offertes aux termes du RER de Spectra Energy, y compris un fonds d'actions ordinaires de Spectra Energy. Les reports d'attributions d'actions sont crédités avec les gains et les pertes d'après la performance du fonds d'actions ordinaires de Spectra Energy.

Autres avantages

Les plans d'avantages sociaux d'Enbridge sont des éléments essentiels de la rémunération totale de ses membres de la haute direction visés.

Avantages indirects

Les membres de la haute direction visés reçoivent une allocation annuelle pour avantages indirects en compensation des frais liés à leur poste, notamment les frais liés à la propriété et au fonctionnement d'un véhicule, les frais de stationnement et les frais d'adhésion à des clubs d'affaires. Le caractère concurrentiel de ces allocations est revu régulièrement. Les membres de la haute direction visés sont également remboursés d'une partie des frais qu'ils engagent à des fins de planification financière personnelle.

À compter du 1^{er} janvier 2018, les frais engagés à des fins de planification financière personnelle seront encore remboursés; toutefois, l'allocation annuelle pour avantages indirects ne sera plus offerte à l'avenir pour tous les membres de la haute direction visés.

Prestations d'assurance-vie et médicale

Des prestations d'assurance médicale et dentaire ainsi que d'assurance-vie et d'assurance invalidité sont offertes afin de répondre aux besoins particuliers des employés et de leur famille. Les membres de la haute direction visés adhèrent aux mêmes plans que tous les autres employés. Les plans sont structurés de manière à prévoir une garantie de base minimum pouvant être bonifiée à un niveau qui soit concurrentiel et abordable.

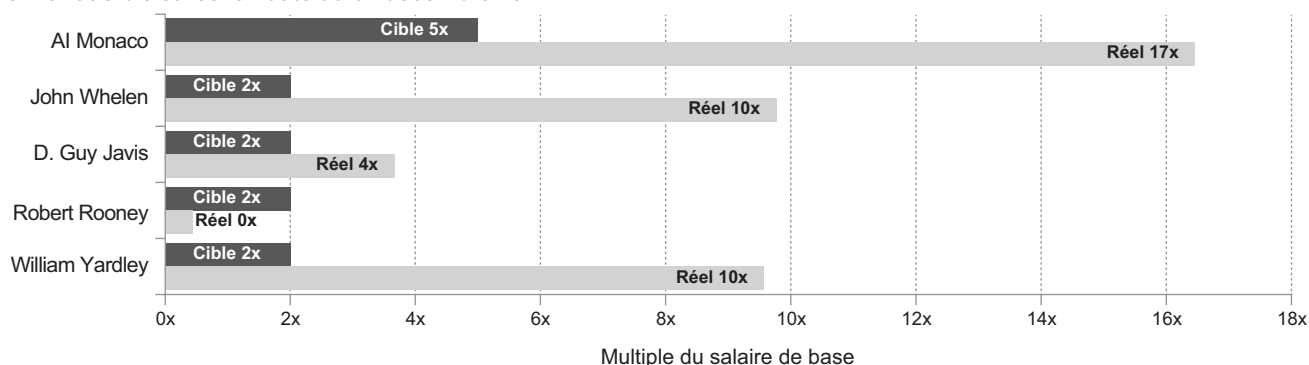
Actionnariat

Il est important que tous les dirigeants d'Enbridge, y compris les membres de la haute direction visés, acquièrent une participation importante dans Enbridge. La propriété d'actions d'Enbridge est une façon concrète de rapprocher les intérêts des membres de la haute direction de ceux des actionnaires d'Enbridge. Pour souligner l'importance de cette question pour Enbridge, le président et chef de la direction et chacun des autres membres de la haute direction visés ont des cibles de propriété de cinq et deux fois le salaire respectif en 2017.

Chaque membre de la haute direction visé doit atteindre et maintenir la cible dans les quatre ans de sa nomination à ce poste ou dans les quatre ans du rétablissement de la cible. Les membres de la direction peuvent acquérir des actions d'Enbridge en participant au plan d'épargne à l'intention du personnel, en exerçant des options d'achat d'actions ou en souscrivant personnellement des actions d'Enbridge. Les actions d'Enbridge qu'ils détiennent en leur

nom personnel ou au nom d'un conjoint ou d'un enfant à charge ou dans le cadre d'une fiducie sont prises en compte pour déterminer si ces cibles sont atteintes. Les investissements dans des sociétés membres du groupe d'Enbridge, les unités d'actions fondées sur la performance, les unités d'actions restreintes ainsi que les options d'achat d'actions non exercées ne sont pas pris en compte pour déterminer si ces cibles sont atteintes (la cible étant ainsi plus difficile à atteindre que ce que l'on voit en général en pratique).

Actionnariat cible et réel en date du 31 décembre 2017



À compter du 1^{er} janvier 2018, les exigences d'actionnariat ont été augmentées de deux à trois fois le salaire de base pour les membres de la haute direction visés à l'exception du président et chef de la direction, pour les faire passer de cinq à six fois son salaire de base. Tous les membres de la haute direction visés à l'exception de M. Rooney respectent la cible d'actionnariat augmentée. Conformément à notre politique, M. Rooney, qui est entré au service d'Enbridge le 1^{er} février 2017, dispose d'une période de quatre ans après le changement effectif aux exigences d'actionnariat pour respecter sa cible d'actionnariat et il doit donc la respecter d'ici le 1^{er} janvier 2022.

Politique contre les activités de couverture

Aux termes des lignes directrices en matière d'opérations et de déclarations d'initiés d'Enbridge, il est interdit, entre autres choses, aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux entrepreneurs (d'Enbridge et de ses filiales) d'acheter des instruments financiers conçus pour se protéger contre une diminution de la valeur marchande des titres de capitaux propres qui leur ont été attribués à titre de rémunération ou qu'ils détiennent, ou pour compenser une telle diminution puisque de telles positions auraient pour effet de compromettre l'harmonisation des intérêts des employés et des actionnaires. Les activités suivantes sont strictement interdites :

- toute forme d'activité de couverture;
- toute forme d'opération sur des options d'achat d'actions (à l'exception de l'exercice d'options conformément aux plans);
- toute autre forme d'opération sur instruments dérivés (y compris des options d'achat et de vente); et
- des ventes à découvert (vente de titres dont une personne n'est pas le propriétaire).

Politique de récupération

La politique de récupération de la rémunération incitative permet à Enbridge de récupérer, auprès de membres de la direction actuels et anciens, certains montants de rémunération incitative accordés ou versés à ces personnes si ces personnes ont commis un acte frauduleux ou une faute intentionnelle qui a donné lieu à la présentation de renseignements financiers inexacts, que cette faute donne lieu ou non à un redressement de la totalité ou d'une partie des états financiers d'Enbridge.

Changements à la rémunération en 2018

Après la clôture de l'opération de fusion, un examen formel de la rémunération du groupe de référence a été effectué compte tenu de la taille et de l'étendue accrues de la société.

Avec l'aide de Mercer, notre conseiller en matière de rémunération indépendant, un groupe de référence révisé a été créé pour 2018. Le nouveau groupe de référence comprend des sociétés dont la taille est généralement semblable à celle d'Enbridge pour ce qui est de la valeur d'entreprise, de la capitalisation boursière et des actifs. Au besoin, le groupe de référence a été encore agrandi pour inclure des sociétés semblables à Enbridge pour ce qui est du profil d'exploitation.

Le groupe de référence révisé est le suivant :

Société des chemins de fer nationaux du Canada	NextEra Energy Inc.
Canadian Natural Resources Limited	Occidental Petroleum Corporation
Chevron Corporation	Phillips 66
Conoco Phillips	Schlumberger Limited
Dominion Resources Inc.	Suncor Énergie Inc.
Duke Energy Corporation	The Southern Company
Energy Transfer Partners, L.P.	The Williams Companies Inc.
Enterprise Products Partners L.P.	TransCanada Corporation
Halliburton Company	Union Pacific Corporation
Kinder Morgan Inc.	

Le résultat d'un examen du marché visant le groupe de référence révisé indique que nos cibles actuelles nous empêchaient d'atteindre notre position souhaitée au 50^e percentile du marché. Les changements apportés aux niveaux de rémunération en 2018 pour nos membres de la haute direction visés découlant de cet examen sont mis en œuvre uniquement au moyen de la rémunération variable pour nous assurer que la rémunération améliorée corresponde aux attentes des actionnaires. Par conséquent, aucune augmentation du salaire de base n'est prévue pour 2018.

Compte tenu des pratiques en pleine évolution du marché, certains autres changements s'appliqueront aux membres de la haute direction visés en 2018 :

- l'allocation annuelle pour avantages indirects prendra fin; à l'heure actuelle, cette allocation est évaluée à 39 507 \$ pour le président et chef de la direction, à 35 000 \$ pour M. Yardley et à 27 934 \$ pour les autres membres de la haute direction visés.
- Les lignes directrices en matière d'actionariat seront augmentées de deux fois à trois fois le salaire de base annuel pour tous les membres de la haute direction visés, à l'exception du président et chef de la direction dont les lignes directrices seront augmentées de cinq fois à six fois son salaire de base annuel. Tous les membres de la haute direction visés disposeront d'un délai de quatre ans à partir du 1^{er} janvier 2018 pour respecter leurs cibles révisées.
- La pondération accordée aux intéressements à moyen et à long termes sera répartie différemment, une plus grande pondération sera accordée aux unités d'actions fondées sur la performance (60 % de la valeur totale des intéressements à moyen et à long termes), et une moins grande aux options d'achat incitatives (pondération de 40 %).

La modification apportée en 2018 est conforme à notre stratégie en constante évolution, à notre volonté de rapprocher nos intérêts à ceux de nos actionnaires et à notre engagement envers un programme de rémunération qui s'appuie sur une rémunération fondée sur la performance.

Rémunération directe totale des membres de la haute direction visés

Le profil de chaque membre de la haute direction visé fournit les renseignements suivants :

- un sommaire des réalisations individuelles en 2017;
- la composition réelle de la rémunération en 2017;
- un sommaire de la rémunération directe totale au cours des trois derniers exercices (le cas échéant); et
- des détails sur la performance au titre de l'intéressement à court terme.

Les profils ont été préparés pour chacun des membres de la haute direction visés qui étaient encore à l'emploi d'Enbridge à la fin de 2017.

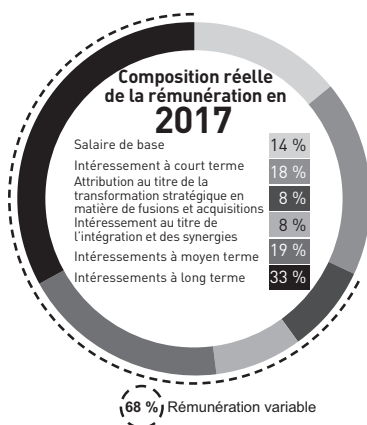
Les valeurs qui figurent dans les profils des membres de la haute direction visés proviennent du Tableau sommaire de la rémunération. Des renseignements sur ces valeurs figurent dans les notes afférentes au Tableau sommaire de la rémunération à compter de la page 98.

Al Monaco



PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Monaco est responsable de l'établissement et de l'exécution des priorités stratégiques d'Enbridge et siège au conseil d'administration de la société.



En 2017, M. Monaco a assuré l'encadrement stratégique et la responsabilité de la direction dans les domaines suivants :

- il a obtenu les meilleurs résultats du secteur pour ce qui est de la performance au chapitre de la sécurité et de la fiabilité d'exploitation;
- il a réalisé l'opération de fusion, qui a permis à Enbridge de devenir la plus importante et la plus diversifiée société d'infrastructures énergétiques en Amérique du Nord avec une portée internationale;
- il a mis œuvre une nouvelle structure organisationnelle et assuré le maintien en fonction du personnel clé tout en atteignant des objectifs d'intégration clés se rapportant à l'opération de fusion;
- il a atteint les synergies cibles reliées à l'acquisition en 2017 et élaboré un plan permettant d'atteindre toutes les synergies cibles d'ici la fin de 2018;
- il a mis en service 17 nouveaux projets d'importance représentant des dépenses en immobilisations de 12 milliards de dollars CA;
- il a renforcé la solidité financière et réalisé des financements par emprunts et par actions de dépenses en immobilisations garanties totalisant environ 14 milliards de dollars CA;
- il a garanti de nouveaux projets d'immobilisations d'une valeur de 3,6 milliards de dollars CA;
- il a vendu ou monétisé des actifs secondaires d'une valeur de 2,6 milliards de dollars depuis septembre 2016, dépassant la cible de dessaisissements de 2,0 milliards de dollars CA;
- il a élaboré un nouveau plan stratégique postérieur à l'opération, mettant l'accent sur un portefeuille d'actifs composé exclusivement de pipelines et de services publics ainsi que la vente ou la monétisation d'actifs secondaires; et
- il a effectué l'évaluation stratégique des entités détenues à titre de promoteur de la société et pris des mesures de rationalisation s'y rapportant.

		Rémunération directe totale ¹		2017	2016	2015
		\$	%	\$	\$	
Espèces	Salaires de base	1 166 717	12,2 %	1 039 402	975 014	
	Intéressement à court terme	1 492 880	[19,3] %	1 849 336	1 368 577	
Attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions²						
	Actions d'Enbridge	359 163	-	-	-	
	Unités d'actions restreintes	241 588	-	-	-	
Titres de capitaux propres	Intéressement au titre de l'intégration et des synergies²					
	Actions d'Enbridge	359 163	-	-	-	
	Unités d'actions restreintes	241 588	-	-	-	
	Intéressement à moyen terme					
	Unités d'actions fondées sur la performance	1 565 976	[30,1] %	2 240 156	2 274 185	
	Intéressements à long terme					
	Options d'achat d'actions incitatives	2 684 736	38,2 %	1 942 369	1 017 784	

1. Les montants pour M. Monaco ont été initialement payés en dollars canadiens et convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à Londres à 16 h publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US, 1 \$ CA = 0,7548 \$ US et 1 \$ CA = 0,782 \$ US pour 2017, 2016 et 2015 respectivement.

2. Voir la page 86 pour de plus amples détails.

Détails de la performance au titre de l'intéressement à court terme

Secteur de performance	Mesures	Pondération de l'intéressement à court terme	Coefficient
Performance de l'entreprise ¹	FTD par action et carte de pointage de l'intégration	60 %	0,95x
Performance de l'unité d'exploitation ²	Mesures d'exploitation non financières pour les entreprises combinées	20 %	1,15x
Rendement individuel	Objectifs individuels fixés avec le conseil d'administration	20 %	1,75x
Performance globale	Moyenne de la performance pondérée combinée	100 %	1,15x

1. Voir la page 76 pour de plus amples détails.

2. Voir la page 77 pour de plus amples détails.

Rémunération du président et chef de la direction

Le chef de la direction de la société est principalement chargé de l'exécution de la stratégie d'entreprise à long terme de la société et de ses stratégies à court terme à l'appui de ses objectifs à long terme. Le comité RHR reconnaît que M. Monaco est à la tête d'une entreprise en évolution et de plus en plus complexe et qu'il est important de récompenser ces efforts. Le comité RHR estime que la rémunération de M. Monaco doit être proportionnelle à ce niveau de responsabilité et c'est pourquoi il évalue et revoit sa rémunération à chaque année compte tenu du marché et des objectifs stratégiques de la société. Des ajustements qui ont été récemment apportés à certains éléments de la rémunération de M. Monaco ont donné lieu à une hausse de sa rémunération totale. Ces ajustements démontrent les efforts que déploie le comité RHR pour rapprocher la rémunération du chef de la direction de celle versée sur le marché et pour reconnaître sa contribution au succès de la société.

En 2017, le président et chef de la direction a supervisé la plus importante opération de l'histoire d'Enbridge, c'est-à-dire l'opération de fusion avec Spectra Energy. Dans son évaluation du rendement de M. Monaco en 2017, le comité RHR a tenu compte de l'importance stratégique de l'opération de fusion et du rôle qu'a joué M. Monaco dans cette opération. En reconnaissance de la nature transformationnelle de l'opération de fusion et du leadership nécessaire pour réaliser l'opération, le comité RHR a accordé la somme de 1,2 million de dollars à M. Monaco. L'attribution de M. Monaco a été accordée en dollars canadiens et convertie en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US. Cette attribution a été séparée également entre une attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions et un intéressement au titre de l'intégration et des synergies :

- Pour récompenser les efforts essentiels de M. Monaco pour concrétiser et réaliser l'opération de fusion, il a reçu une attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions de 600 751 \$ versée, quant à 40 %, en unités d'actions restreintes et, quant à 60 %, en actions d'Enbridge, afin de rapprocher ses intérêts des intérêts des actionnaires au fur et à mesure que les avantages de l'opération de fusion se font sentir.
- Pour reconnaître tout le travail de M. Monaco en vue de l'intégration et de la réalisation des synergies liées au regroupement avec Spectra, il a reçu un intéressement au titre de l'intégration et des synergies de 600 751 \$, laquelle attribution était conditionnelle à l'atteinte de cibles au chapitre de la performance et des synergies de coûts, qui ont toutes été atteintes en 2017. Les cibles comprenaient l'atteinte d'objectifs de continuité des affaires spécifiques visant à assurer une transition sans heurts après la clôture, y compris en matière de sécurité et de fiabilité, de présentation de l'information financière, de conformité aux exigences de réglementation et d'engagement des employés. L'attribution a été réglée, quant à 40 %, en unités d'actions restreintes et, quant à 60 %, en actions d'Enbridge, pour veiller à ce que les intérêts de M. Monaco demeurent liés à ceux des actionnaires.

John K. Whelen

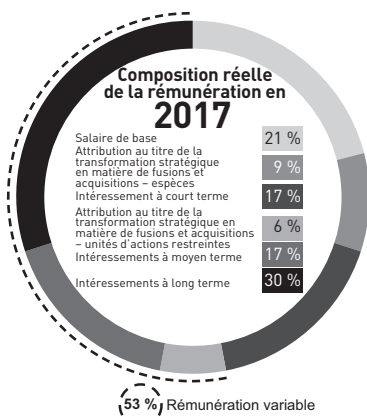


VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET CHEF DES FINANCES

M. Whelen est responsable de toutes les affaires financières de la société, y compris la planification financière et la présentation de l'information financière, la fiscalité, la trésorerie et la gestion des risques financiers.

En 2017, M. Whelen :

- a supervisé la réalisation de l'opération de fusion d'un point de vue financier, veillant à la réalisation des objectifs en matière de financement, de fiscalité, de comptabilité et de gestion des risques depuis le début du processus et à tout moment par la suite – restructuration des facilités bancaires, de crédit et de gestion de la trésorerie pour répondre aux exigences de la société issue du regroupement;
- a mis en œuvre un nouveau mode d'exploitation pour la prestation des services financiers dans le cadre de l'intégration de l'ancien service des finances de Spectra après la clôture de l'opération de fusion, a réalisé des synergies de coûts et mis en œuvre un certain nombre d'initiatives pour améliorer l'efficacité, y compris l'impartition du service des comptes créditeurs;
- a préparé des budgets consolidés, des rapports financiers externes, des plans à long terme et des prévisions mises à jour pour la nouvelle société issue du regroupement et supervisé la conception et la mise en œuvre des politiques financières mises à jour et des processus de contrôle tenant compte de la taille et de l'envergure de l'entreprise après l'acquisition de Spectra; et
- a mobilisé environ 14 milliards de dollars CA de capital à long terme (y compris 5,4 milliards de dollars CA de financement par actions ou par titres équivalant à des actions) dans le groupe d'Enbridge pour consolider davantage le bilan et les liquidités après la clôture et permettre à la société de mettre en œuvre sa stratégie de croissance.



Rémunération directe totale ¹		2017	2016	2015
		\$	\$	\$
Espèces	Salaire de base	488 547	430 725	398 354
	Attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions ²	215 491	-	-
	Intéressement à court terme	393 816 (25,4) %	527 740	358 473
Titres de capitaux propres	Intéressement à moyen terme			
	Unités d'actions restreintes ²	144 998	-	-
	Unités d'actions fondées sur la performance	409 117	369 391	613 575
	Intéressements à long terme			
	Options d'achat d'actions incitatives	702 950	438 656	569 492

1. Les montants pour M. Whelen ont été initialement payés en dollars canadiens et convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à Londres à 16 h publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US, 1 \$ CA = 0,7548 \$ US et 1 \$ CA = 0,782 \$ US pour 2017, 2016 et 2015 respectivement.
2. Voir la page 86 pour de plus amples détails.

Détails de la performance au titre de l'intéressement à court terme

Secteur de performance	Mesures	Pondération de l'intéressement à court terme	Coefficient
Performance de l'entreprise ¹	FTD par action et carte de pointage de l'intégration	60 %	0,95x
Performance de l'unité d'exploitation ²	Bureaux de direction : <ul style="list-style-type: none"> • mesures d'exploitation non financières pour les entreprises combinées • financières (maintien des frais généraux) • performance au chapitre de la sécurité du bureau de direction • mesures de sécurité pour les entreprises combinées • perfectionnement des employés 	20 %	1,16x
Rendement individuel	Objectifs individuels fixés avec le président et chef de la direction	20 %	1,30x
Performance globale	Moyenne de la performance pondérée combinée	100 %	1,06x

1. Voir la page 76 pour de plus amples détails.
2. Voir la page 77 pour de plus amples détails.

D. Guy Jarvis

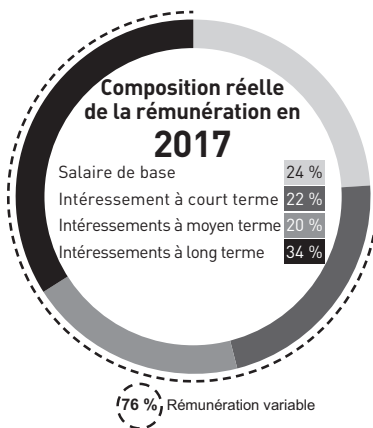


VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, OLÉODUCS

M. Jarvis est responsable de toutes les activités relatives aux pipelines de pétrole brut et de liquides en Amérique du Nord et de l'exécution des grands projets d'Enbridge.

En 2017, M. Jarvis a assuré l'encadrement stratégique et la responsabilité de la direction dans les domaines suivants :

- il a supervisé le programme de sécurité et de fiabilité du secteur Oléoducs, qui a affiché son meilleur bilan au chapitre du nombre total d'incidents devant faire l'objet d'un rapport, tout en continuant de réduire au minimum le nombre de déversements de pétrole brut;
- il a entièrement déployé des programmes de capacité de récupération et d'optimisation qui pourraient permettre d'augmenter le débit de pétrole brut lourd d'un maximum de 200 mille barils par jour (« kb/j »), dont 87 kb/j sur une base annuelle ont été utilisés pour l'année;
- il a réalisé la vente d'actifs secondaires, soit les pipelines Ozark et Olympic, pour une contrepartie supérieure à 450 millions de dollars CA;
- il a intégré les activités des pipelines Express et Platte et réalisé des synergies de coûts;
- il a négocié avec succès une entente avec l'État du Michigan sur diverses questions relatives à l'exploitation de la canalisation 5 de la société; et
- il a supervisé la division Grands projets qui a mis en service des nouveaux projets d'une valeur d'environ 4,5 milliards de dollars CA dans les délais prévus et en deçà du budget d'environ 10 %.



Rémunération directe totale ¹		2017		2016	2015
		\$	%	\$	\$
Espèces	Salaires de base	496 827	12,0 %	443 633	426 742
	Intéressement à court terme	452 079	(12,8) %	518 290	405 355
Titres de capitaux propres	Intéressement à moyen terme				
	Unités d'actions fondées sur la performance	416 255	(10,5) %	464 986	380 669
	Intéressements à long terme				
	Options d'achat d'actions incitatives	714 857	29,4 %	552 378	353 368

1. Les montants pour M. Jarvis ont été initialement payés en dollars canadiens et convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à Londres à 16 h publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US, 1 \$ CA = 0,7548 \$ US et 1 \$ CA = 0,782 \$ US pour 2017, 2016 et 2015 respectivement.

Détails de la performance au titre de l'intéressement à court terme

Secteur de performance	Mesures	Pondération de l'intéressement à court terme	Coefficient
Performance de l'entreprise ¹	FTD par action et carte de pointage de l'intégration	40 %	0,95x
Performance de l'unité d'exploitation ²	Oléoducs : <ul style="list-style-type: none"> • mesures financières, d'exploitation, relatives aux employés et commerciales pour l'unité d'exploitation Oléoducs Grands projets : <ul style="list-style-type: none"> • mesures de sécurité, de qualité, d'exécution, relatives aux employés et de protection de l'environnement pour l'unité d'exploitation Grands projets 	40 %	1,17x
Rendement individuel	Objectifs individuels fixés avec le président et chef de la direction	20 %	1,75x
Performance globale	Moyenne de la performance pondérée combinée	100 %	1,20x

1. Voir la page 76 pour de plus amples détails.

2. Voir la page 77 pour de plus amples détails.

Robert R. Rooney

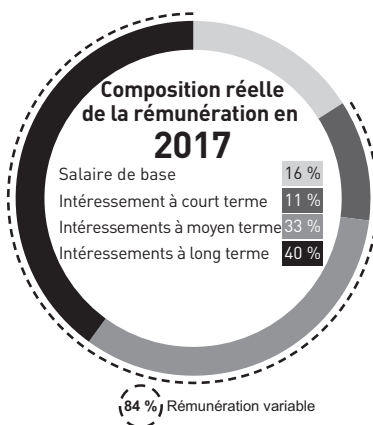


VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET CHEF DU CONTENTIEUX

M. Rooney est responsable des services juridiques, des affaires publiques et des communications à l'échelle d'Enbridge.

En 2017, M. Rooney a assuré la surveillance de la direction relativement à un certain nombre de questions juridiques, commerciales et de réglementation importantes, il a notamment :

- supervisé les aspects juridiques relatifs à la clôture de l'opération de fusion entièrement en actions d'une valeur de 37 milliards de dollars CA et veillé à ce que toutes les approbations requises des autorités de réglementation soient obtenues en temps opportun;
- supervisé des financements sur les marchés des capitaux d'une valeur de 14 milliards de dollars CA à l'échelle du groupe d'Enbridge d'un point de vue juridique;
- participé à l'intégration des services juridiques tout en réalisant des synergies de coûts et en maintenant en fonction le personnel clé;
- poursuivi la réorganisation et la transformation des services juridiques pour mettre en œuvre un nouveau modèle d'exploitation qui augmentera les efficacités et réduira les coûts;
- supervisé d'un point de vue juridique la vente ou la monétisation d'actifs secondaires évalués à 1,1 milliard de dollars CA en 2017;
- assuré la supervision et le leadership stratégiques quant à certaines questions d'ordre juridique et de réglementation importantes relativement au portefeuille de projets d'immobilisations de plusieurs milliards de dollars d'Enbridge, dont des dépenses en immobilisations de 12 milliards de dollars CA dans 17 projets mis en service en 2017.



Rémunération directe totale ¹		2017	2016	2015
		\$	\$	\$
Espèces	Salaires de base ²	402 384	-	-
	Intéressement à court terme ²	261 616	-	-
Titres de capitaux propres	Prime à l'embauche³			
	Unités d'actions restreintes	264 119	-	-
	Unités d'actions fondées sur la performance	264 119	-	-
	Options d'achat d'actions incitatives	244 385	-	-
	Intéressement à moyen terme			
	Unités d'actions fondées sur la performance	305 165	-	-
	Intéressements à long terme			
Options d'achat d'actions incitatives	524 259	-	-	

1. Les montants pour M. Rooney ont été initialement payés en dollars canadiens et convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à Londres à 16 h publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US, 1 \$ CA = 0,7548 \$ US et 1 \$ CA = 0,782 \$ US pour 2017, 2016 et 2015 respectivement.

2. Les montants relatifs au salaire de base et à l'intéressement à court terme de M. Rooney pour 2017 visent une année de service partielle uniquement selon sa date d'embauche du 1^{er} février 2017.

2. Voir la page 87 pour de plus amples détails.

Détails de la performance au titre de l'intéressement à court terme

Secteur de performance	Mesures	Pondération de l'intéressement à court terme	Coefficient
Performance de l'entreprise ¹	FTD par action et carte de pointage de l'intégration	60 %	0,95x
Performance de l'unité d'exploitation ²	Bureau de direction : <ul style="list-style-type: none"> • mesures d'exploitation non financières pour les entreprises combinées • financières (maintien des frais généraux) • performance au chapitre de la sécurité du bureau de direction • mesures de sécurité pour les entreprises combinées • perfectionnement des employés 	20 %	1,16x
Rendement individuel	Objectifs individuels fixés avec le président et chef de la direction	20 %	1,00x
Performance globale	Moyenne de la performance pondérée combinée	100 %	1,00x

1. Voir la page 76 pour de plus amples détails.

2. Voir la page 77 pour de plus amples détails.

William T. Yardley

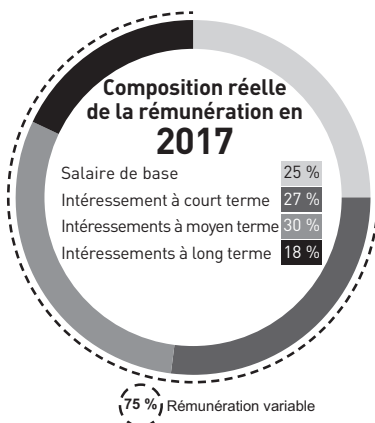


**VICE-PRÉSIDENT
DIRECTEUR ET
PRÉSIDENT,
TRANSPORT DE GAZ ET
SERVICES
INTERMÉDIAIRES**

M. Yardley est responsable de l'entreprise de collecte et de traitement du gaz naturel du secteur intermédiaire en Amérique du Nord d'Enbridge.

En 2017, M. Yardley :

- a mené le groupe Transport de gaz et services intermédiaires à une performance sans précédent pour ce qui est de la sécurité, ce qui a donné lieu à une réduction de 10 % des blessures parmi les employés par rapport à l'exercice précédent et à une réduction de 30 % des incidents liés à des véhicules motorisés. De plus, les déversements et les incidents liés aux gazoducs et aux installations ont été réduits;
- a bien géré le regroupement des anciennes entreprises de gaz aux États-Unis et au Canada et dépassé les cibles financières pour 2017;
- a supervisé la réalisation des synergies cibles de 57 millions de dollars de l'opération de fusion pour l'unité Transport de gaz et services intermédiaires en 2017, des plans concrets ayant été créés pour réaliser des synergies supplémentaires de 48 millions de dollars en 2018;
- a assuré la mise en service de projets d'une valeur de plus de 3 milliards de dollars en respectant le budget, y compris le gazoduc de transport de Sabal Trail d'une longueur de 515 milles. Il a dirigé avec succès l'une des plus importantes années au chapitre de l'exécution de projets dans l'histoire du secteur gazier, plus de 20 projets étant en cours de construction, et il a continué d'accroître le carnet de projets de 10 milliards de dollars;
- a conclu de nouveaux projets d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars aux États-Unis et au Canada, y compris le projet T-South de 1 milliard de dollars dans l'Ouest canadien et sept autres projets dans les secteurs Transport aux États-Unis, Activités extracôtières et Services intermédiaires aux États-Unis; et
- a dirigé le service à la clientèle et s'est assuré de la fiabilité du réseau de transmission, ce qui a permis d'obtenir un taux de renouvellement des contrats de 98 % des contrats d'une valeur de 600 millions de dollars venant à échéance.



Rémunération directe totale		2017		2016		2015	
		\$	%	\$	\$	\$	\$
Espèces	Salaire de base	458 333	-	-	-	-	-
	Intéressement à court terme	504 737	-	-	-	-	-
Titres de capitaux propres	Intéressement à moyen terme						
	Unités d'actions fondées sur la performance	553 717	-	-	-	-	-
	Intéressements à long terme						
	Options d'achat d'actions incitatives	342 875	-	-	-	-	-

Détails de la performance au titre de l'intéressement à court terme

Secteur de performance	Mesures	Pondération de l'intéressement à court terme	Coefficient
Performance de l'entreprise ¹	FTD par action et carte de pointage de l'intégration	40 %	0,95x
Performance de l'unité d'exploitation ²	Transport de gaz et services intermédiaires <ul style="list-style-type: none"> • mesures financières, d'exploitation, relatives aux employés et commerciales pour l'unité d'exploitation Transport de gaz et services intermédiaires 	40 %	1,43x
Rendement individuel	Objectifs individuels fixés avec le président et chef de la direction	20 %	1,75x
Performance globale	Moyenne de la performance pondérée combinée	100 %	1,30x

1. Voir la page 76 pour de plus amples détails.

2. Voir la page 77 pour de plus amples détails.

Tableaux de la rémunération des membres de la direction et autres renseignements sur la rémunération

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION – 2017

Le tableau suivant présente les montants totaux qu'Enbridge et ses filiales ont versés ou attribués aux membres de la haute direction visés pour les exercices terminés les 31 décembre 2017, 2016 et 2015, calculés conformément aux règles applicables de la SEC. Les montants présentés ci-dessous pour MM. Monaco, Whelen, Jarvis et Rooney ont été initialement versés en dollars canadiens et convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US, 1 \$ CA = 0,7548 \$ US et 1 \$ CA = 0,782 \$ US pour 2017, 2016 et 2015 respectivement.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Prime ¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des actions ²⁾ (\$)	Attributions fondées sur des options ³⁾ (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres ⁴⁾ (\$)	Variation de la valeur du plan de retraite et des gains au titre de la rémunération différée non admissible ⁵⁾ (\$)	Autre rémunération ⁶⁾ (\$)	Total (\$)	Total sans la variation de la valeur du plan de retraite (\$)
Al Monaco	2017	1 166 717	718 326	2 049 154	2 684 736	1 492 880	4 319 000	96 092	12 526 905	8 207 905
Président et chef de la direction	2016	1 039 402	–	2 240 156	1 942 369	1 849 336	2 426 000	87 236	9 584 500	7 158 500
	2015	975 014	–	2 274 185	1 017 784	1 368 577	283 000	101 619	6 020 179	5 737 179
John K. Whelen	2017	488 547	215 491	554 115	702 950	393 816	1 542 000	54 015	3 950 934	2 408 934
Vice-président directeur et chef des finances	2016	430 725	–	369 391	438 656	527 740	896 000	49 321	2 711 833	1 815 833
	2015	398 354	–	613 575	569 492	358 473	–	50 102	1 989 996	1 989 996
D. Guy Jarvis	2017	496 827	–	416 255	714 857	452 079	1 270 000	82 495	3 432 513	2 162 513
Vice-président directeur et président, Oléoducs	2016	443 633	–	464 986	552 378	518 290	767 000	80 640	2 826 927	2 059 927
	2015	426 742	–	380 699	353 368	405 355	56 000	88 479	1 710 643	1 654 643
Robert R. Rooney⁸⁾	2017	402 384	–	833 403	768 644	261 616	160 000	39 673	2 465 720	2 305 720
Vice-président directeur et chef du contentieux										
William T. Yardley⁹⁾	2017	458 333	–	553 717	342 875	504 737	432 660 ⁷⁾	29 615	2 321 937	1 889 277
Vice-président directeur et président, Transport de gaz et services intermédiaires										
C. Gregory Harper¹⁰⁾	2017	106 075	150 000	294 206	515 827	–	188 000	2 719 669	3 973 777	3 785 777
Ancien président, Gazoducs et traitement du gaz	2016	424 300	63 000	224 635	268 645	440 582	211 000	55 409	1 687 571	1 476 572
	2015	421 725	63 000	115 511	128 510	359 594	138 000	55 227	1 281 567	1 143 567

Nota : Pour démontrer l'incidence de la variation de la valeur du plan de retraite par rapport à l'exercice précédent sur la rémunération totale, conformément aux règles applicables de la SEC, nous avons inclus une colonne supplémentaire pour présenter la rémunération totale déduction faite de la variation de la valeur du plan de retraite. Les montants déclarés à la colonne Total sans la variation de la valeur du plan de retraite peuvent différer sensiblement des montants déclarés à la colonne Total aux termes des règles de la SEC et ne remplacent pas la rémunération totale. Le total sans la variation de la valeur du plan de retraite représente la rémunération totale, aux termes des règles applicables de la SEC, déduction faite de la variation de la valeur du plan de retraite déclarée à la colonne Variation de la valeur du plan de retraite et des gains au titre de la rémunération différée non admissible. La variation de la valeur du plan de retraite est assujettie à diverses variables externes, comme les cours du change, les taux d'actualisation et les autres hypothèses et méthodes actuarielles, qui ne se rapportent pas à la performance de la société et sont indépendants de la volonté du comité RHR. Par conséquent, nous estimons que la variation de la valeur du plan de retraite par rapport à l'exercice précédent n'est pas une mesure utile pour évaluer la rémunération à des fins de comparaison.

1. Les montants présentés dans cette colonne pour 2017 représentent l'attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions versée en actions à M. Monaco et en espèces à MM. Whelen et Harper et l'intéressement au titre de l'intégration et des synergies versé en actions d'Enbridge à M. Monaco. Voir la page 87 pour de plus amples renseignements.
2. Les montants présentés dans cette colonne comprennent le total de la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions fondées sur la performance et des unités d'actions restreintes attribuées en 2017, en 2016 et en 2015, le cas échéant, dans chaque cas, calculé conformément aux dispositions de FASB ASC Topic 718. Pour 2017, les justes valeurs à la date d'attribution des unités d'actions fondées sur la performance s'établissaient à 1 565 976 \$ pour M. Monaco; à 409 117 \$ pour M. Whelen; à 416 255 \$ pour M. Jarvis; à 569 284 \$ pour M. Rooney (représentant son attribution annuelle et sa prime à l'embauche); à 553 717 \$ pour M. Yardley

(représentant ses attributions d'unités d'actions fondées sur la performance en 2016 et en 2017, qui ont toutes les deux été attribuées en 2017) et à 294 206 \$ pour M. Harper. De plus, les justes valeurs à la date d'attribution des unités d'actions restreintes s'établissaient à 483 177 \$ pour M. Monaco (représentant l'attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions et l'intéressement au titre de l'intégration et des synergies); à 144 998 \$ pour M. Whelen (représentant l'attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions) et à 264 119 \$ pour M. Rooney (représentant sa prime à l'embauche).

3. Les montants dans cette colonne représentent la juste valeur à la date d'attribution des attributions d'options d'achat d'actions attribuées à chacun de membres de la haute direction visés, calculée conformément à FASB ASC Topic 718. La juste valeur à la date d'attribution des attributions d'options d'achat d'actions est calculée d'après le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.
4. Les montants présentés dans cette colonne représentent les montants versés aux termes du plan incitatif à court terme d'Enbridge Inc. à l'égard des années de performance 2017, 2016 et 2015.
5. Les montants présentés dans cette colonne présentent la variation totale de la valeur actuarielle des prestations de retraite accumulées à l'âge de la retraite à partir duquel des prestations non réduites sont offertes à l'aide des hypothèses actuarielles décrites dans les états financiers sur formulaire 10-K de la société. Les montants déclarés dans cette colonne varient selon un certain nombre de facteurs, dont le cours du change utilisé pour convertir la valeur des prestations du dollar canadien au dollar américain et le taux d'actualisation appliqué pour établir la valeur des paiements futurs. Ces facteurs ne modifient pas les prestations sous-jacentes payables à la première date à laquelle des prestations non réduites sont offertes aux participants au plan. Une analyse de la variation de la valeur du plan de retraite pour 2017 suit.

En 2017, il y a eu une hausse de la valeur en dollars américains des prestations en dollars canadiens puisque le cours du change est passé de 1 \$ CA = 0,7548 \$ US à 1 \$ CA = 0,7981 \$ US. En raison d'une diminution des taux d'intérêt en vigueur dans les marchés du crédit en 2017, le taux d'actualisation utilisé aux termes des règles de comptabilité des plans de retraite pour calculer la valeur actualisée des prestations de retraite a diminué de 3,98 % à 3,59 %. Des renseignements supplémentaires sur les montants déclarés figurent à la rubrique « Prestations de retraite » à la page 104. La variation de la valeur du plan de retraite du RRSC et du RRSCHD pour M. Yardley ne tient pas compte des cotisations versées par Spectra Energy en 2017 avant la date de clôture de l'opération de fusion.

Nom	Variation des cours du change (\$)	Variation, notamment des taux d'actualisation et des hypothèses actuarielles (\$)	Variation des services ouvrant droit à pension et des gains moyens les plus élevés (\$)	Variation totale de la valeur du plan de retraite (\$)
Al Monaco	938 000	1 150 000	2 231 000	4 319 000
John K. Whelen	313 000	374 000	855 000	1 542 000
D. Guy Jarvis	273 000	389 000	608 000	1 270 000
Robert R. Rooney	–	–	160 000	160 000
William T. Yardley	–	176 000	236 000	412 000
C. Gregory Harper	–	87 000	101 000	188 000

6. Le tableau ci-après décrit les éléments composant les montants présentés pour cette colonne pour 2017.

AUTRE RÉMUNÉRATION – 2017						
Nom	Allocation pour avantages indirects ^{a)} \$	Crédits d'avantages sociaux flexibles ^{b)} \$	Frais des déménagement ^{c)} \$	Autres avantages sociaux ^{d)} \$	Paiements de cessation des fonctions ^{e)} \$	Total
Al Monaco	39 507	40 616	–	15 969	–	96 092
John K. Whelen	27 934	18 663	–	7 418	–	54 015
D. Guy Jarvis	27 934	18 207	27 892	8 462	–	82 495
Robert R. Rooney	25 785	9 183	–	4 704	–	39 672
William T. Yardley	29 615	–	–	–	–	29 615
C. Gregory Harper	9 423	–	–	17 118	2 693 127	2 719 668

- a) L'allocation pour avantages indirects représente un montant qui était versé en espèces à titre de rémunération supplémentaire pour couvrir des éléments comme l'utilisation d'un véhicule personnel pour des déplacements professionnels, les cercles récréatifs, la planification financière et les services de déclaration fiscale.

- b) Pour les membres de la haute direction visés dont le domicile est situé au Canada, les crédits d'avantages fiscaux flexibles sont versés en fonction de leur situation familiale et leur salaire de base. Ces crédits peuvent servir à l'achat d'avantages sociaux ou être versés en espèces. Les participants pourraient recevoir jusqu'à 2,5 % de leur salaire de base en cotisations correspondantes aux fins de leurs crédits d'avantages sociaux flexibles s'ils ont fait des cotisations dans leur plan d'épargne pour la souscription d'actions d'Enbridge.
- c) Comprend les indemnités de déménagement liées aux paiements de l'intérêt hypothécaire.
- d) La colonne Autres avantages sociaux comprend le stationnement, l'assurance médicale pour les dirigeants, les cotisations correspondantes 401(k), l'utilisation personnelle de l'aéronef de la société et toute autre forme de rémunération indirecte. Pour M. Harper, une somme de 11 636 \$ pour des vacances non prises mais payées en espèces au moment de son départ figure également dans cette colonne.
- e) Le montant de cette colonne représente le paiement de cessation des fonctions qui a été versé à M. Harper à son départ le 1^{er} avril 2017 conformément à son contrat d'emploi. Des renseignements sur le paiement de cessation des fonctions versé à M. Harper dans le cadre de son départ figurent à la page 109.
7. Pour M. Yardley, ce total comprend les cotisations faites au plan de rémunération différée non admissible en 2017.
8. M. Rooney est entré au service d'Enbridge le 1^{er} février 2017. Puisqu'il a été membre de la haute direction uniquement en 2017, aucun renseignement n'est inclus à cet égard pour M. Rooney pour 2016 et 2015.
9. M. Yardley est entré au service d'Enbridge dans le cadre de la réalisation de l'opération de fusion le 27 février 2017. Conformément aux règles de la SEC, les montants indiqués dans ce tableau ne tiennent pas compte de toute rémunération versée par Spectra Energy à M. Yardley avant la réalisation de l'opération de fusion. Puisqu'il a été membre de la haute direction uniquement en 2017, aucun renseignement n'est inclus à cet égard pour M. Yardley pour 2016 et 2015.
10. M. Harper a cessé d'être à l'emploi d'Enbridge le 1^{er} avril 2017.

ATTRIBUTIONS DANS LE CADRE D'UN PLAN EN 2017

Nom	Nom du plan ¹⁾	Date d'approbation	Date d'attribution	Paiements estimatifs futurs aux termes des attributions en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions ²⁾			Paiements estimatifs futurs aux termes des attributions en vertu d'un plan incitatif à base d'actions ³⁾			Autres attributions d'actions : nombre d'actions ou d'unités ⁴⁾	Autres attributions d'options : nombre d'options sous-jacentes aux titres ⁵⁾	Prix d'exercice ou de base des attributions d'options ⁶⁾ (\$/action)	Cours de clôture à la date d'attribution (\$/action)	Juste valeur à la date d'attribution des attributions d'actions et d'options ⁷⁾ (\$)
				Seuil (\$)	Cible (\$)	Maximum (\$)	Seuil (Nbre)	Cible (Nbre)	Maximum (Nbre)					
Al Monaco	UAP	1-fév-17	1-janv-17	-	-	-	-	35 100	70 200	-	-	-	-	1 565 976
	UAR	1-fév-17	1-janv-17	-	-	-	-	-	-	10 830	-	-	-	483 177
	OAAI	17-fév-17	28-fév-17	-	-	-	-	-	-	-	584 000	55,84 \$ CA	55,90 \$ CA	2 684 736
	PICT	1-fév-18	23-fév-18	-	1 298 851	2 597 701	-	-	-	-	-	-	-	-
John K. Whelen	UAP	1-fév-17	1-janv-17	-	-	-	-	9 170	18 340	-	-	-	-	409 117
	UAR	1-fév-17	1-janv-17	-	-	-	-	-	-	3 250	-	-	-	144 998
	OAAI	17-fév-17	28-fév-17	-	-	-	-	-	-	-	152 910	55,84 \$ CA	55,90 \$ CA	702 950
	PICT	1-fév-18	23-fév-18	-	370 825	741 650	-	-	-	-	-	-	-	-
D. Guy Jarvis	UAP	1-fév-17	1-janv-17	-	-	-	-	9 330	18 660	-	-	-	-	416 255
	OAAI	17-fév-17	28-fév-17	-	-	-	-	-	-	-	155 500	55,84 \$ CA	55,90 \$ CA	714 857
	PICT	1-fév-18	23-fév-18	-	377 110	754 220	-	-	-	-	-	-	-	-
Robert R. Rooney	UAP	1-fév-17	1-janv-17	-	-	-	-	12 760	25 520	-	-	-	-	569 284
	UAR	1-fév-17	1-janv-17	-	-	-	-	-	-	5 920	-	-	-	264 119
	OAAI	17-fév-17	28-fév-17	-	-	-	-	-	-	-	167 200	55,84 \$ CA	55,90 \$ CA	768 644
	PICT	1-fév-18	23-fév-18	-	285 327	570 653	-	-	-	-	-	-	-	-
William T. Yardley	UAP	1-fév-17	1-janv-17	-	-	-	-	4 670	9 340	-	-	-	-	195 440
	UAR	1-fév-17	27-fév-17	-	-	-	-	8 561	17 122	-	-	-	-	358 277
	OAAI	17-fév-17	28-fév-17	-	-	-	-	-	-	-	56 580	41,64	41,85	342 875
	PICT	1-fév-18	23-fév-18	-	412 500	825 000	-	-	-	-	-	-	-	-
C. Gregory Harper	UAP	1-fév-17	1-janv-17	-	-	-	-	7 030	14 060	-	-	-	-	294 206
	OAAI	17-fév-17	28-fév-17	-	-	-	-	-	-	-	85 120	41,64	41,85	515 827
	PICT	1-fév-18	23-fév-18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Dans le présent tableau, les « UAP » s'entendent des unités d'actions fondées sur la performance attribuées aux termes du plan d'unités d'actions fondées sur la performance, les « UAR » s'entendent des unités d'actions restreintes attribuées aux termes du plan d'unités d'actions restreintes, les « OAAI » s'entendent des options d'achat d'actions incitatives attribuées aux termes du plan d'options d'achat d'actions incitatives et le « PICT » s'entend de l'attribution en espèces payable aux termes du plan incitatif à court terme.
- Représente les montants en espèces versés pour la performance en 2017 aux termes du PICT d'Enbridge. Aucun seuil de paiement n'est applicable aux termes de ce plan en 2017.

3. Pour chacun de nos membres de la haute direction visés, représente la tranche de la rémunération incitative attribuée sous forme d'UAP pour la performance en 2017 (y compris, pour M. Rooney, 6 840 UAP attribuées dans le cadre de son attribution annuelle et 5 920 UAP attribuées dans le cadre de sa prime à l'embauche). Ces UAP seront gagnées entre 0 % et 200 % d'après la croissance des FTD par action et le RTA ajusté en fonction du risque du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Les UAP gagnées seront généralement acquises en bloc après la période de performance de trois ans, si un membre de la haute direction demeure à notre emploi, et sont réglées en espèces en fonction des cours moyens pondérés en fonction du volume des actions ordinaires d'Enbridge sur la période de 20 jours qui précède la fin de la période de performance. Pour M. Yardley, représente également 8 561 UAP qui seront gagnées entre 0 % et 200 % d'après la croissance des FTD par action et le RTA ajusté en fonction du risque du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, puisque ces UAP ont été attribuées à M. Yardley dès le commencement de son emploi auprès d'Enbridge après l'opération de fusion. Dans chaque cas, les montants indiqués à la colonne Maximum représentent le paiement maximum de 200 % de la cible; le paiement n'est assujéti à aucun seuil.
4. Pour M. Monaco, représente la tranche de l'attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions et de l'intéressement au titre de l'intégration et des synergies versés sous forme d'UAR. Pour M. Whelen, représente la tranche de l'attribution au titre de la transformation stratégique en matière de fusions et acquisitions versée sous forme d'UAR. Pour M. Rooney, représente la tranche de sa prime à l'embauche versée sous forme d'UAR. Dans chaque cas, ces UAR deviennent acquises en bloc après 35 mois suivant le 1^{er} janvier 2017 et sont réglées en espèces d'après les cours moyens pondérés en fonction du volume des actions ordinaires d'Enbridge sur la période de 20 jours qui précède la date d'acquisition.
5. Pour chacun de nos membres de la haute direction visés, représente la tranche de la rémunération incitative accordée sous forme d'OAAI en 2017. Ces OAAI sont acquises en versements égaux sur une période d'acquisition de quatre ans et ont une durée de dix ans.
6. Les attributions d'OAAI sont attribuées selon un prix d'exercice fondé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur la période de cinq jours qui précède immédiatement la date d'attribution. Le prix d'exercice des OAAI à la date d'attribution était de 55,84 \$ CA pour les membres de la haute direction visés dont le domicile est situé au Canada et de 41,64 \$ pour les membres de la haute direction visés dont le domicile est situé aux États-Unis. À l'exception d'une petite tranche des attributions d'OAAI accordée à M. Harper, toutes les attributions d'OAAI accordées aux membres de la haute direction visés en 2017 ne sont pas admissibles pour l'application de l'article 422 de l'Internal Revenue Code des États-Unis.
7. La juste valeur totale à la date d'attribution des attributions présentée dans cette colonne est calculée conformément à FASB ASC Topic 718. La juste valeur à la date d'attribution des attributions d'options au Canada libellées en dollars canadiens a été convertie en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.

ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES EN CIRCULATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2017

La valeur marchande des attributions non acquises ou non gagnées est calculée d'après 49,16 \$ CA l'action pour les attributions libellées en dollars canadiens et 39,11 \$ US l'action pour les attributions libellées en dollars américains, soit les cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX et au NYSE le 29 décembre 2017. La juste valeur à la date d'attribution des attributions d'options en dollars canadiens et la valeur marchande des attributions non acquises ou non gagnées libellées en dollars canadiens ont été converties en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.

Attributions en options						Attributions en actions						
Nom	Année d'attribution / période de performance ¹⁾	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées d'exercice ²⁾	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées d'exercice ²⁾	Prix d'exercice des options ³⁾ (\$)	Date d'expiration des options ²⁾	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁴⁾	Valeur marchande des actions ou des unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁵⁾ (\$)	Attributions aux termes d'un plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres :		Attributions aux termes d'un plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres :		
								d'unités ou d'autres droits non gagnés dont les droits n'ont pas été acquis ⁶⁾	ou de paiement d'unités ou d'autres droits non gagnés dont les droits n'ont pas été acquis ⁶⁾	d'unités ou d'autres droits non gagnés dont les droits n'ont pas été acquis ⁷⁾	ou de paiement d'unités ou d'autres droits non gagnés dont les droits n'ont pas été acquis ⁷⁾	
Al Monaco	2017	–	584 000	55,84 \$ CA	28-fév-2027							
	2016	91 250	273 750	44,06 \$ CA	1-mars-2026							
	2015	98 000	98 000	59,08 \$ CA	2-mars-2025							
	2014	149 250	49 750	48,81 \$ CA	13-mars-2024							
	2013	229 000	–	44,83 \$ CA	27-fév-2023							
	2012	147 500	–	38,34 \$ CA	2-mars-2022							
	2011	100 000	–	28,78 \$ CA	14-fév-2021							
	2012	1 058 800	–	39,34 \$ CA	15-août-2020							
	2010	80 000	–	23,30 \$ CA	16-fév-2020							
	2009	100 000	–	19,81 \$ CA	25-fév-2019							
	2017						11 360	558 479				
2017 à 2019								36 819		1 444 614		
2016 à 2018								67 930		2 665 248		
John K. Whelen	2017	–	152 910	55,84 \$ CA	28-fév-2027							
	2016	20 608	61 822	44,06 \$ CA	1-mars-2026							
	2015	54 835	54 835	59,08 \$ CA	2-mars-2025							
	2014	69 525	23 175	48,81 \$ CA	13-mars-2024							
	2013	78 550	–	44,83 \$ CA	27-fév-2023							
	2012	77 050	–	38,34 \$ CA	2-mars-2022							
	2011	84 000	–	28,78 \$ CA	14-fév-2021							
	2010	55 000	–	23,30 \$ CA	16-fév-2020							
	2009	90 000	–	19,81 \$ CA	25-fév-2019							
	2017						3 409	167 595				
	2017 à 2019								9 619		377 411	
2016 à 2018								11 201		439 487		
D. Guy Jarvis	2017	–	155 500	55,84 \$ CA	28-fév-2027							
	2016	25 950	77 850	44,06 \$ CA	1-mars-2026							
	2015	34 025	34 025	59,08 \$ CA	2-mars-2025							
	2014	58 763	19 587	48,81 \$ CA	13-mars-2024							
	2013	15 087	–	44,83 \$ CA	27-fév-2023							
	2012	169 400	–	39,34 \$ CA	15-août-2020							
	2017 à 2019								9 787		383 996	
2016 à 2018								14 100		553 221		
Robert R. Rooney	2017	–	167 200	55,84 \$ CA	28-fév-2027							
	2017					6 210	305 281					
2017 à 2019								13 385		525 165		
William T. Yardley	2017	–	56 580	41,64	28-fév-2027							
	2016	19 647	39 294	28,87	16-fév-2026 ⁸⁾							
	2017					17 908	700 382 ⁹⁾					
	2016					8 118	317 495 ¹⁰⁾					
	2015					7 822	305 918 ¹¹⁾					
	2016					19 975 ¹²⁾	781 222 ¹²⁾					
	2017 à 2019								4 897		191 523	
2016 à 2018								8 981		351 260		
C. Gregory Harper	2016	9 745	–	32,56	1-mars-2026							
	2015	9 050	–	47,41	2-mars-2025							
	2014	25 988	–	44,09	13-mars-2024							
	2012	34 520	–	38,95	15-août-2020							
	2017 à 2019								7 372		288 310	
2016 à 2018								6 955		272 007		
2016 à 2018								70 074 ¹³⁾		700 740		

1. Se rapporte à l'année d'attribution des OAAI et des UAR, et à la période de performance de trois ans pour les UAP débutant le 1^{er} janvier 2016 ou 2017 et se terminant le 31 décembre 2018 ou 2019, le cas échéant.

2. Chaque attribution d'OAAI a une durée de dix ans et devient proportionnellement acquises quant à un quart de l'attribution d'options à compter du premier anniversaire de la date d'attribution.
3. Les prix d'exercice sont indiqués dans la devise de l'attribution.
4. Pour MM. Monaco, Whelen, Jarvis et Rooney, tient compte des UAR attribuées le 1^{er} janvier 2017, qui sont acquises en bloc 35 mois après l'attribution.
5. Les dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.
6. Indique les UAP qui seront gagnées entre 0 et 200 % en fonction de la croissance des FTD par action et du RTA ajusté en fonction du risque du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 et du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, le cas échéant.
7. Un coefficient de performance de 1,0x a été utilisé en fonction de l'atteinte du niveau de performance cible défini dans le plan.
8. Indique les attributions d'options d'achat d'actions attribuées par Spectra Energy qui ont été converties en options d'achat d'actions d'Enbridge et prises en charge par Enbridge à la clôture de l'opération de fusion. Ces anciennes options de Spectra Energy sont acquises proportionnellement quant à un tiers de l'option attribuée à compter du premier anniversaire de la date d'attribution.
9. Indique les unités d'actions fictives attribuées par Spectra Energy qui ont été converties en attributions libellées en actions d'Enbridge et prises en charge par Enbridge à la clôture de l'opération de fusion. Ces anciennes unités d'actions fictives de Spectra Energy seront acquises le 14 février 2020, la moitié sera réglée en espèces et l'autre moitié sera réglée en actions d'Enbridge.
10. Indique les unités d'actions fictives attribuées par Spectra Energy qui ont été converties en une attribution libellée en actions d'Enbridge et prises en charge par Enbridge à la clôture de l'opération de fusion. Ces anciennes unités d'actions fictives de Spectra Energy seront acquises le 16 février 2019 et réglées en espèces.
11. Indique les unités d'actions fictives attribuées par Spectra Energy qui ont été converties en une attribution libellée en actions d'Enbridge et prises en charge par Enbridge à la clôture de l'opération de fusion. Ces unités d'actions fictives de Spectra Energy sont devenues acquises le 17 février 2018 et ont été réglées en espèces.
12. Indique les unités fondées sur la performance attribuées par Spectra Energy qui ont été converties en une attribution libellée en actions d'Enbridge et assujetties aux conditions d'acquisition en fonction du service et prises en charge par Enbridge à la clôture de l'opération de fusion. Ces anciennes unités fondées sur la performance de Spectra Energy seront acquises le 31 décembre 2018.
13. Indique les unités d'actions fondées sur la performance de MEP dont la valeur est établie au moyen d'un cours de l'action de 8,00 \$ US, d'un facteur de performance de 1,25x et du rendement total pour des actionnaires pour la période du 28 juin 2017 au 31 décembre 2017.

PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS ET ACTIONS ACQUISES – 2017

Nom (a)	Attributions d'options		Attributions d'actions	
	Nombre d'actions acquises lors de l'exercice (b)	Valeur réalisée lors de l'exercice (\$) (c)	Nombre d'actions acquises lors de l'exercice (d)	Valeur réalisée lors de l'exercice (\$) (e)
Al Monaco	90 000	2 160 664	56 611	3 071 982
John K. Whelen	100 600	2 314 283	15 274	828 821
D. Guy Jarvis	–	–	9 477	514 250
Robert R. Rooney	–	–	–	–
William T. Yardley	–	–	10 135	451 725
C. Gregory Harper ¹⁾	–	–	2 819	150 137

1. M. Harper a également reçu une attribution d'unités d'actions fondées sur la performance de MEP le 1^{er} janvier 2015 qui sont devenues acquises le 31 décembre 2017. La valeur réalisée lors de l'exercice s'établissait à 63 359 \$, d'après le prix de regroupement de 8,00 \$ l'unité. Un coefficient de performance de 0,25x a été appliqué pour la période commençant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 28 juin 2017, et le RTA d'Enbridge a été utilisé pour la période commençant le 28 juin 2017 et se terminant le 31 décembre 2017.

PRESTATIONS DE RETRAITE

Le tableau qui suit résume le nombre d'années de service décomptées, la valeur actualisée des prestations accumulées et les paiements reçus au cours du dernier exercice (le cas échéant) aux termes de chaque plan de retraite des membres de la haute direction. Les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des prestations accumulées reposent sur les hypothèses utilisées aux fins de la déclaration des états financiers de la société et sont décrites dans les états financiers sur formulaire 10-K de la société. Nous avons converti les prestations payables en dollars canadiens en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.

Nom (a)	Nom du plan (b)	Nombre d'années de service décomptées (c)	Valeur actualisée des prestations accumulées (\$) (d)	Paiements au cours du dernier exercice (\$) (e)
Al Monaco ¹⁾	PPA d'EI	19,00	856 000	–
	PPA d'EGD	0,08	4 000	–
	PRC d'EI	19,08	13 176 000	–
John Whelen	PPA d'EI	19,08	868 000	–
	PPA d'EGD	1,08	51 000	–
	PRC d'EI	19,08	3 761 000	–
D. Guy Jarvis	PPA d'EI	15,42	608 000	–
	PPA d'EGD	2,08	82 000	–
	PRC d'EI	17,50	3 401 000	–
Robert R. Rooney	PPA d'EI	0,92	42 000	–
	PRC d'EI	0,92	118 000	–
William T. Yardley ²⁾	QPP des É.-U.	0,83	25 000	–
	PRC des É.-U.	0,83	178 000	–
	RRSC	16,30	508 000	–
	RRSCHD	16,30	565 000	–
C. Gregory Harper ³⁾	QPP des É.-U.	s.o.	–	78 000
	PRC des É.-U.	3,17	523 000	–

- La prestation de retraite de M. Monaco aux termes du PRC d'EI est calculée en fonction d'un taux d'accumulation des prestations de retraite de 2,5 % pour chaque année décomptée entre 2008 et 2013. Le taux d'accumulation des prestations de retraite bonifiées correspond à environ 1,50 année de service décomptée. Lors de la nomination de M. Monaco au poste de président et chef de la direction, un plafond à la rente annuelle payable de 1 750 000 \$ CA a été fixé.
- Les soldes de caisse dans le RRSC et le RRSCHD de M. Yardley au 31 décembre 2017 s'établissaient respectivement à 446 000 \$ et à 497 000 \$.
- La prestation de retraite de M. Harper dans le tableau ci-dessus ne comprend pas toute prestation de retraite supplémentaire versée en 2017 par suite du déclenchement des dispositions en cas de changement de contrôle ou de cessation des fonctions involontaire en raison de son départ aux termes de son contrat d'emploi. Ces montants supplémentaires sont tous divulgués à la rubrique Autre rémunération du Tableau sommaire de la rémunération.

TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE NON ADMISSIBLE – 2017

Nom	Cotisations du dirigeant au cours du dernier exercice ¹⁾²⁾	Cotisations de la société au cours du dernier exercice ²⁾³⁾	Total des gains au cours du dernier exercice	Total des retraits / distributions	Solde total à la fin du dernier exercice
William T. Yardley	12 860	20 660	56 569	–	497 056

- Le tableau présente les cotisations faites au RERHD de Spectra Energy. Les cotisations des membres de la direction créditées au plan en 2017 comprennent les montants déclarés à la colonne « Salaire » du Tableau sommaire de la rémunération et à la colonne « Rémunération en vertu d'un plan non fondé sur des titres de capitaux propres » versés en 2017 mais déclarés dans le tableau à titre de rémunération gagnée en 2016. Les montants peuvent comprendre les reports facultatifs d'attributions gagnées aux termes du plan incitatif à long terme et payables en 2017.

2. Comprend les cotisations faites en 2017 avant la date de clôture de l'opération de fusion.
3. Indique les crédits de cotisations correspondantes faites en 2017 aux termes du RERHD de Spectra Energy à l'égard des reports facultatifs du salaire par les membres de la haute direction en 2017.

Mécanismes en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

Contrats d'emploi

Enbridge a conclu des contrats d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé, à l'exception de M. Yardley qui est actuellement visé par une entente en cas de changement de contrôle qui était en vigueur avec Spectra Energy avant l'opération de fusion. Les conditions de ces contrats d'emploi sont concurrentielles et font partie d'un programme de rémunération global qui aide Enbridge à recruter et à fidéliser les cadres supérieurs les plus compétents.

Les contrats d'emploi prévoient en général des paiements pour les membres de la haute direction lors de la cessation des fonctions involontaire pour quelque motif (sauf un motif valable) ou la cessation des fonctions volontaire dans les 150 jours qui suivent un licenciement déguisé, au sens de chaque contrat, et aucun contrat ne prévoit de paiement de cessation des fonctions à un seul déclencheur en cas de changement de contrôle. À titre de condition à la réception des paiements aux termes des contrats d'emploi lors d'une cessation des fonctions admissible, le membre de la direction doit signer une renonciation générale aux réclamations en faveur d'Enbridge et respecter les clauses restrictives suivantes :

Membre de la haute direction	Confidentialité	Non-concurrence/non-sollicitation	Interdiction de recrutement
Al Monaco	Pendant 2 ans après le départ	Pendant 1 an après le départ	Pendant 2 ans après le départ
John K. Whelen	Pendant 2 ans après le départ	Pendant 1 an après le départ	Pendant 2 ans après le départ
D. Guy Jarvis	Pendant 2 ans après le départ	Pendant 1 an après le départ	Pendant 2 ans après le départ
Robert R. Rooney	Pendant 2 ans après le départ	Pendant 1 an après le départ	Pendant 2 ans après le départ
C. Gregory Harper ¹⁾	Pendant 2 ans après le départ	Pendant 1 an après le départ	Pendant 2 ans après le départ

1. Les dispositions du contrat de M. Harper demeureront en vigueur pendant la période applicable après son départ le 1^{er} avril 2017.

Scénarios de cessation des fonctions

La rémunération qui serait versée aux membres de la haute direction visés (à l'exception de M. Yardley) aux termes de leur contrat d'emploi actuel dans le cadre de divers scénarios de cessation des fonctions est indiquée ci-dessous. Voir la rubrique « Ancienne entente en cas de changement de contrôle avec Spectra Energy » pour une description de la rémunération qui sera payable à M. Yardley dans les mêmes cas de cessation des fonctions.

	Type de cessation des fonctions	Salaire de base	Intéressement à court terme	Intéressements à moyen et à long termes	Retraite	Avantages
Volontaire	Démission		Payable intégralement si le membre de la direction a travaillé pendant toute l'année civile. Sinon aucun paiement.	<ul style="list-style-type: none"> Les unités d'actions fondées sur la performance et les unités d'actions restreintes sont annulées. Les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 30 jours de la démission ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de la durée initiale¹. Les options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis sont annulées 		Aucun
	Retraite	Aucun	L'intéressement pour l'année en cours est calculé proportionnellement en fonction de la date de la retraite	<ul style="list-style-type: none"> Les unités d'actions fondées sur la performance et les unités d'actions restreintes sont calculées proportionnellement jusqu'à la date de la retraite et la valeur est calculée et payée à la fin de la durée usuelle. Les options d'achat d'actions fondées sur la performance sont calculées proportionnellement pour la période d'emploi effectif au cours de la période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier de la date d'attribution. Elles peuvent être exercées à la dernière des éventualités suivantes à survenir, soit trois ans après la retraite ou 30 jours après la date à laquelle les cibles de cours doivent être atteintes (ou jusqu'à la date à laquelle l'option expire, si elle est antérieure) pourvu que les cibles de cours soient atteintes. Les droits des options d'achat d'actions continuent de s'acquérir et les options peuvent être exercées dans les trois ans qui suivent la date de la retraite (ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de l'option). 	Les années de service cessent de s'accumuler.	Le versement des avantages postérieurs à la retraite commence.
Involontaire	Cessation des fonctions sans motif valable ou licenciement déguisé	Le salaire actuel est versé en un montant forfaitaire (3x dans le cas du chef de la direction et 2x dans le cas des autres membres de la haute direction visés)	Les attributions d'intéressement à court terme moyennes des deux dernières années sont versées en un montant forfaitaire (3x dans le cas du chef de la direction et 2x dans le cas des autres membres de la haute direction visés) plus l'intéressement à court terme de l'année en cours calculé proportionnellement en fonction de la durée de service effectif avant la cessation des fonctions en fonction de la performance cible.	<ul style="list-style-type: none"> Les unités d'actions fondées sur la performance et les unités d'actions restreintes sont calculées proportionnellement jusqu'à la date de la cessation des fonctions et la valeur est calculée et payée à la fin de la durée usuelle. Les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis doivent être exercées conformément aux conditions de l'option d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis sont payées au comptant. Les unités d'actions fondées sur la performance viennent à échéance, et la valeur est calculée et payée en fonction des mesures de la performance atteintes jusqu'au changement de contrôle. Les unités d'actions restreintes viennent à échéance et sont réglées. Tous les droits des options d'achat d'actions (y compris les options fondées sur la performance) deviennent acquis. 	Des années de prestations supplémentaires sont ajoutées au calcul la rente finale (trois ans dans le cas du chef de la direction et deux ans dans le cas des autres membres de la haute direction visés).	La valeur des avantages futurs est payée en un montant forfaitaire (3x dans le cas du chef de la direction et 2x dans le cas des autres membres de la haute direction visés).
	Cessation des fonctions après un changement de contrôle	Le salaire actuel est versé en un montant forfaitaire (3x dans le cas du chef de la direction et 2x dans le cas des autres membres de la haute direction visés)	Les attributions d'intéressement à court terme moyennes des deux dernières années sont versées en un montant forfaitaire (3x dans le cas du chef de la direction et 2x dans le cas des autres membres de la haute direction visés) plus l'intéressement à court terme de l'année en cours calculé proportionnellement en fonction de la durée de service effectif avant la cessation des fonctions en fonction de la performance cible.	<ul style="list-style-type: none"> Les unités d'actions fondées sur la performance et les unités d'actions restreintes sont calculées proportionnellement jusqu'à la date de la cessation des fonctions et la valeur est calculée et payée à la fin de la durée usuelle. Les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis doivent être exercées conformément aux conditions de l'option d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis sont payées au comptant. Les unités d'actions fondées sur la performance viennent à échéance, et la valeur est calculée et payée en fonction des mesures de la performance atteintes jusqu'au changement de contrôle. Les unités d'actions restreintes viennent à échéance et sont réglées. Tous les droits des options d'achat d'actions (y compris les options fondées sur la performance) deviennent acquis. 	Des années de prestations supplémentaires sont ajoutées au calcul la rente finale (trois ans dans le cas du chef de la direction et deux ans dans le cas des autres membres de la haute direction visés).	La valeur des avantages futurs est payée en un montant forfaitaire (3x dans le cas du chef de la direction et 2x dans le cas des autres membres de la haute direction visés).

1. Le cas échéant, pour que les options soient considérées susceptibles d'être exercées, des conditions d'acquisition des droits temporelles et de performance doivent être remplies.

Ancienne entente en cas de changement de contrôle avec Spectra Energy

Pour M. Yardley, son entente en cas de changement de contrôle prévoit qu'il recevra des paiements et des avantages en cas de cessation des fonctions dans les deux ans qui suivent un « changement de contrôle » de Spectra Energy (qui comprend la réalisation de l'opération de fusion), sauf une cessation des fonctions : 1) par la société pour « motif valable »; 2) en raison d'un décès ou d'une invalidité; ou 3) du membre de la haute direction autrement que « pour cause » (au sens donné dans l'entente en cas de changement de contrôle).

Si M. Yardley est visé par une cessation des fonctions admissible, il pourrait recevoir les paiements et avantages suivants aux termes de son ancienne entente en cas de changement de contrôle avec Spectra Energy :

- un paiement en espèces forfaitaire correspondant au montant proportionnel de la rémunération incitative en espèces cible de M. Yardley pour l'année au cours de laquelle la cessation des fonctions survient;
- un paiement en espèces forfaitaire correspondant à deux fois la somme du salaire de base et de la possibilité d'intéressement en espèces annuel cible de M. Yardley en vigueur immédiatement avant la cessation de ses fonctions ou, si elle est plus élevée, en vigueur immédiatement avant la survenance d'un événement ou d'une circonstance constituant une « cause »;
- le maintien de l'assurance médicale, dentaire et vie de base pendant une période de deux ans (qui peut aussi être fournie par un tiers assureur); et
- un paiement en espèces forfaitaire représentant le montant qui aurait été attribué ou cotisé aux comptes du régime de retraite à prestations déterminées et du régime d'épargne à cotisations déterminées admissibles et non admissibles au cours des deux ans suivant la date de cessation des fonctions, plus la tranche non acquise, le cas échéant, des comptes de M. Yardley à la date de la cessation des fonctions qui aurait été acquise au cours de cette période de deux ans.

Aux termes de son entente en cas de changement de contrôle, M. Yardley a le droit de recevoir 30 000 \$ pour des services de remplacement et un remboursement maximum de 100 000 \$ pour certains frais juridiques engagés dans le cadre de réclamations aux termes des ententes. Si quelque paiement ou avantage prévu dans l'entente en cas de changement de contrôle constituerait par ailleurs une « indemnité de départ excédentaire » (au sens de *excess parachute payment* de l'article 280G de l'Internal Revenue Code des États-Unis), le montant du paiement ou de l'avantage serait réduit au niveau maximum qui n'entraînerait pas l'imposition de la taxe d'accise aux termes de l'article 4999 de l'Internal Revenue Code des États-Unis, si cette réduction faisait en sorte que M. Yardley reçoive un montant après impôt plus important que si aucune réduction n'avait été appliquée. Si M. Yardley avait droit à des paiements et des avantages aux termes d'une entente en cas de changement de contrôle, il serait assujéti à des dispositions de non-concurrence et de non-sollicitation pendant un an après la date de la cessation de ses fonctions, en plus de certaines dispositions de confidentialité et de collaboration.

Les paiements et avantages aux termes de l'entente en cas de changement de contrôle ne seront accordés que si l'employé admissible signe en temps opportun une entente de renonciation et de libération en faveur d'Enbridge et ne la révoque pas.

De plus, le tableau qui suit décrit sommairement les traitements des attributions en circulation détenues par M. Yardley aux termes du plan d'intéressement à long terme 2007 de Spectra Energy modifié et mis à jour (le « PILT 2007 de Spectra »), qui ont été prises en charge par Enbridge à la réalisation de l'opération de fusion ainsi que les attributions d'intéressement à moyen et à long termes selon divers scénarios de cessation des fonctions.

Événement	Conséquences
Cessation des fonctions avec motif valable	<p>PILT 2007 de Spectra Options d'achat d'actions, unités d'actions fictives et unités d'achat d'actions fondées sur la performance de 2016 – Le droit du membre de la haute direction sur la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis prend fin immédiatement Attributions des intéressements à moyen et à long termes d'Enbridge Options d'achat d'actions et unités d'actions fondées sur la performance – Le droit du membre de la haute direction sur la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis prend fin immédiatement</p>
Cessation des fonctions volontaire (pas d'admissibilité au départ à la retraite)	<p>PILT 2007 de Spectra Options d'achat d'actions, unités d'actions fictives et unités d'achat d'actions fondées sur la performance de 2016 – Le droit du membre de la haute direction sur la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis prend fin immédiatement Attributions des intéressements à moyen et à long termes d'Enbridge Options d'achat d'actions et unités d'actions fondées sur la performance – Le droit du membre de la haute direction sur la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis prend fin immédiatement. Les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis sont susceptibles d'exercice pendant 30 jours après la cessation des fonctions.</p>
Cessation des fonctions volontaire (admissibilité au départ à la retraite)	<p>PILT 2007 de Spectra Options d'achat d'actions et unités d'actions fictives – L'acquisition des droits sur une tranche proportionnelle de l'attribution se poursuit. Unités d'actions fondées sur la performance 2016 – Acquisition des droits sur la tranche proportionnelle. Attribution des intéressements à moyen et à long termes d'Enbridge Options d'achat d'actions – Acquisition des droits sur l'attribution se poursuit et l'attribution demeure susceptible d'exercice pendant une période de trois ans après le départ à la retraite. Unités d'actions fondées sur la performance – Acquisition des droits sur une tranche proportionnelle de l'attribution se poursuit.</p>
Cessation des fonctions volontaire sans motif valable	<p>PILT 2007 de Spectra Options d'achat d'actions et unités d'actions fictives – En raison de l'opération de fusion, acquisition des droits sur la totalité de l'attribution. Unités d'actions fondées sur la performance 2016 – En raison de l'opération de fusion, acquisition des droits sur la totalité de l'attribution selon l'atteinte de l'objectif de 200 % pour la période de performance abrégée. Attribution des intéressements à moyen et à long termes d'Enbridge Options d'achat d'actions – Les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis demeurent susceptibles d'exercice conformément aux modalités du plan. Les attributions dont les droits n'ont pas été acquis sont annulées. Unités d'actions fondées sur la performance – L'acquisition des droits sur une tranche proportionnelle de l'attribution se poursuit.</p>
Cessation des fonctions en raison d'un décès ou d'une invalidité	<p>PILT 2007 de Spectra Options d'achat d'actions et unités d'actions fictives – Acquisition des droits sur l'attribution. Unités d'actions fondées sur la performance 2016 – Acquisition des droits sur la totalité de l'attribution. Attribution des intéressements à moyen et à long termes d'Enbridge Options d'achat d'actions – Acquisition immédiate des options dont les droits ne sont pas acquis. Unités d'actions fondées sur la performance – Acquisition immédiate des droits sur une tranche proportionnelle de l'attribution.</p>

Les montants dans le tableau ci-après comprennent les paiements et avantages éventuels estimatifs qui seraient payables à chacun de nos membres de la haute direction visés en raison de l'événement déclencheur spécifique, dans l'hypothèse où il est survenu le 29 décembre 2017. Les montants réels qui seraient payables dans ces circonstances ne peuvent être établis qu'au moment de la cessation des fonctions du membre de la haute direction, comprendraient les paiements ou les avantages déjà gagnés ou acquis et peuvent différer des montants indiqués dans le tableau ci-après. Les montants en dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publiés par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.

Membre de la haute direction	Événement déclencheur ¹⁾	Intéressements				Retraite ⁶⁾	Avantages ⁷⁾	Paiement total (\$)	
		Salaire de base ²⁾ (\$)	Intéressement à court terme ³⁾ (\$)	à moyen terme ⁴⁾ (\$)	à long terme ⁵⁾ (\$)				
Al Monaco	Changement de contrôle	–	–	2 665 248	1 128 168	–	–	3 793 415	
	Décès	–	–	2 411 192	1 128 168	–	45 414	3 584 774	
	Départ à la retraite	–	–	2 411 192	–	–	45 414	2 456 607	
	Cessation des fonctions volontaire ou pour motif valable	–	–	–	–	–	45 414	45 414	
	Cessation des fonctions involontaire sans motif valable	3 542 320	5 028 134	4 555 594	1 128 168	4 894 000	221 622	19 369 837	
	Cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle	3 542 320	5 028 134	4 555 594	1 128 168	4 894 000	221 622	19 369 837	
John K. Whelen	Changement de contrôle	–	–	439 487	258 114	–	–	697 601	
	Décès	–	–	464 656	258 114	–	19 017	741 786	
	Départ à la retraite	–	–	464 656	–	–	19 017	483 672	
	Cessation des fonctions volontaire ou pour motif valable	–	–	–	–	–	19 017	19 017	
	Cessation des fonctions involontaire sans motif valable	988 866	923 844	950 658	258 114	1 451 000	128 172	4 700 654	
	Cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle	988 866	923 844	950 658	258 114	1 451 000	128 172	4 700 654	
D. Guy Jarvis	Changement de contrôle	–	–	553 221	322 352	–	–	875 573	
	Décès	–	–	496 813	322 352	–	3 868	823 032	
	Cessation des fonctions volontaire ou pour motif valable	–	–	–	–	–	3 868	3 868	
	Cessation des fonctions involontaire sans motif valable	1 005 627	961 698	937 217	322 352	943 000	112 111	4 282 004	
	Cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle	1 005 627	961 698	937 217	322 352	943 000	112 111	4 282 004	
Robert R. Rooney	Changement de contrôle	–	–	–	–	–	–	–	
	Décès	–	–	258 592	–	–	7 262	265 854	
	Départ à la retraite	–	–	258 592	–	–	7 262	265 854	
	Cessation des fonctions volontaire ou pour motif valable	–	–	–	–	–	7 262	7 262	
	Cessation des fonctions involontaire sans motif valable	877 928	570 653	768 815	–	387 000	93 161	2 697 557	
	Cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle	877 928	570 653	768 815	–	387 000	93 161	2 697 557	
William T. Yardley ⁸⁾	Changement de contrôle	–	–	481 496	–	–	–	481 496	
	Décès ou invalidité	–	–	2 533 268	402 371	–	21 154	2 956 793	
	Cessation des fonctions volontaire ou pour motif valable	–	–	–	–	–	21 154	21 154	
	Cessation des fonctions involontaire sans motif valable	1 100 000	825 000	2 533 268	402 371	317 074	82 789	5 260 502	
	Cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle	1 100 000	825 000	2 778 037	402 371	317 074	82 789	5 505 270	
C. Gregory Harper ⁹⁾	Cessation des fonctions involontaire sans motif valable	848 600	908 814	–	450 085	369 129	116 500	2 693 127	

1. MM. Monaco, Whelen et Rooney sont les seuls membres de la haute direction visés qui sont admissibles à la retraite au 31 décembre 2017. L'admissibilité à la retraite aux termes des programmes d'Enbridge s'entend de 55 ans ou plus.
2. Indique un paiement forfaitaire correspondant à trois fois (pour M. Monaco) et à deux fois (pour MM. Whelen, Jarvis, Rooney, Yardley et Harper) le salaire de base du membre de la haute direction visé en vigueur au 31 décembre 2017.
3. Indique un paiement forfaitaire correspondant à trois fois (pour M. Monaco) et à deux fois (pour MM. Whelen, Jarvis, Rooney, Yardley et Harper) la moyenne de l'attribution d'intéressement à court terme versée au membre de la haute direction visé au cours des deux années qui ont précédé l'année au cours de laquelle la cessation des fonctions survient. Pour M. Rooney, l'intéressement à court terme est calculé sur 285 327 \$, soit le montant de son paiement d'intéressement à court terme cible pour 2017. De plus, le montant que le membre de la haute direction visé recevrait à titre de paiement d'intéressement à court terme pour l'année en cours est indiqué dans le Tableau sommaire de la rémunération.
4. Représente la valeur des unités d'actions restreintes et des unités d'actions fondées sur la performance dont les droits seraient acquis et qui seraient réglées en actions à la survenance d'un événement déclencheur, en fonction de 49,16 \$ CA pour les attributions accordées en dollars canadiens et de 39,11 \$ US pour les attributions accordées en dollars américains, soit le cours de clôture d'une action ordinaire d'Enbridge à la TSX et au NYSE, respectivement, le 29 décembre 2017 et en supposant, dans le cas des unités d'actions fondées sur la performance, l'atteinte de la performance cible. Pour les unités d'actions fondées sur la performance et les unités d'actions restreintes, il est tenu compte de la période visée par l'indemnité, comme il est indiqué dans le contrat d'emploi du membre de la direction, pour calculer proportionnellement la durée de service effectif pour la cessation des fonctions sans motif valable, ce qui donne lieu à un paiement intégral pour tous les membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Yardley.
5. Représente la « valeur dans le cours » des options d'achat d'actions incitatives et des options d'achat d'actions fondées sur la performance dont les droits n'ont pas été acquis au 31 décembre 2017, qui serait versée en espèces (par suite d'une cessation des fonctions involontaire sans motif valable) ou dont les droits deviendraient acquis (par suite d'une cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle). La valeur dans le cours est calculée en fonction de 49,16 \$ CA pour les attributions accordées en dollars canadiens et de 39,11 \$ US pour les attributions accordées en dollars américains, soit le cours de clôture d'une action ordinaire d'Enbridge à la TSX et au NYSE, respectivement, le 29 décembre 2017, déduction faite du prix d'exercice applicable de l'option.
6. Représente la valeur de trois années de prestations supplémentaires pour M. Monaco et de deux années de prestations supplémentaires pour MM. Whelen, Jarvis, Rooney, Yardley et Harper.
7. Indique un montant en espèces forfaitaire se rapportant à l'allocation annuelle variable pour avantages indirects, à l'allocation annuelle en crédits variables et à des cotisations correspondantes annuelles au titre du plan d'épargne qui aurait été payées par Enbridge au membre de la haute direction visé sur une période de trois ans (pour M. Monaco) ou de deux ans (pour MM. Whelen, Jarvis, Rooney, Yardley et Harper) après la cessation des fonctions du membre de la direction, plus une allocation pour des conseils financiers et de l'orientation professionnelle.
8. Les paiements de cessation des fonctions de M. Yardley sont régis par l'ancienne entente relative à un changement de contrôle avec Spectra Energy décrite ci-dessus à la page 107, et non par un contrat d'emploi d'un membre de la direction. Le montant présenté pour le montant de l'intéressement à court terme de M. Yardley est calculé pour la période visée par l'indemnité au moyen du paiement cible.
9. Les montants indiqués pour M. Harper sont les paiements réels effectués après son départ le 1^{er} avril 2017, la valeur de paiement des intéressements à long terme dont les droits n'ont pas été acquis repose sur le cours de clôture de 41,84 \$ au NYSE et de 55,71 \$ CA à la TSX le 31 mars 2017.

Renseignements supplémentaires sur les options d'achat d'actions

Actions d'Enbridge utilisées aux fins de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Enbridge compte deux « plans d'options d'achat d'actions actuels » qui ont été approuvés par les actionnaires d'Enbridge en 2007, comme suit :

- le plan d'options d'achat d'actions incitatives (2007), en sa version révisée; et
- le plan d'options d'achat d'actions fondées sur la performance (2007), en sa version modifiée et mise à jour (2011) et modifiée une nouvelle fois (2012 et 2014).

Par le passé, le plan d'options d'achat d'actions fondé sur la performance servait à attribuer des options, mais il n'a pas été utilisé depuis 2014.

Actions ordinaires réservées à des fins de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres en date du 31 décembre 2017

	A	B	C
			Nombre de titres restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (A))
Plans approuvés par les porteurs de titres	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation (\$)	
Plans d'options d'achat d'actions actuels ¹⁾	36 978 236	36,23	18 280 445 ³⁾
PILT 2007 de Spectra ²⁾	1 682 495	28,87 ⁴⁾	–
			1,0785 % du total des actions d'Enbridge émises et en circulation

1. Comprend 34 366 083 options en circulation aux termes du plan d'options d'achat d'actions incitatives et 2 612 153 options en circulation aux termes du plan d'options d'achat d'actions fondées sur la performance.
2. Les attributions aux termes du PILT 2007 de Spectra ont été prises en charge par Enbridge à la clôture de l'opération de fusion, comme il est décrit à compter de la page 114. Aucune autre attribution ne sera faite aux termes de ce plan.
3. Une réserve unique des actions disponibles à des fins d'émission est utilisée pour les plans d'options d'achat d'actions actuels.
4. Ce prix d'exercice moyen pondéré se rapporte uniquement aux options attribuées aux termes du PILT 2007 de Spectra. Toutes les autres attributions accordées aux termes du PILT 2007 de Spectra sont remises sans le paiement d'une contrepartie et, par conséquent, il n'a pas été tenu compte de ces attributions dans le calcul du prix d'exercice moyen pondéré.

Options d'achat d'actions attribuées et en circulation au 31 décembre 2017

Options d'achat d'actions en circulation	Nombre d'options en circulation	% du total des actions d'Enbridge émises et en circulation
Plan d'options d'achat d'actions incitatives	34 366 083	2,0275 %
Plan d'options d'achat d'actions fondées sur la performance	2 612 153	0,1541 %
PILT 2007 Spectra – Options d'achat d'actions ¹⁾	805 806	0,0475 %

1. Les attributions aux termes du PILT 2007 de Spectra sont décrites à la page 114.

Restrictions des plans – Plans d’options d’achat d’actions actuels

Actions d’Enbridge réservées à des fins d’émission dans le cadre des plans d’options d’achat d’actions actuels	71 000 000 au total, ou 4,2 % du total des actions d’Enbridge émises et en circulation en date du 31 décembre 2017 <ul style="list-style-type: none"> pour un employé – au plus 5 % du total des actions d’Enbridge émises et en circulation pour un membre de la haute direction ou autre initié – au plus 10 % du total des actions d’Enbridge émises et en circulation
Actions d’Enbridge pouvant être émises au cours d’un exercice	<ul style="list-style-type: none"> Pour un initié ou une personne avec laquelle il a des liens – au plus 5 % du total des actions d’Enbridge émises et en circulation pour les initiés collectivement – au plus 10 % du total des actions d’Enbridge émises et en circulation
Le nombre d’actions d’Enbridge pouvant être émises en tant qu’options d’achat d’actions incitatives (au sens de l’Internal Revenue Code des États-Unis) à certains employés des filiales américaines d’Enbridge	<p>Jusqu’à 2 000 000 d’actions d’Enbridge peuvent être émises à ces employés dans le cadre de chaque plan d’options, sauf si, au moment de l’attribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> l’employé est propriétaire d’actions qui lui confèrent plus de 10 % du total des droits de vote combinés de toutes les catégories d’actions de son employeur ou de sa société mère ou d’une filiale, à moins que le prix d’attribution ne corresponde à au moins 110 % de la juste valeur marchande des actions, et les options doivent être exercées dans les cinq ans qui suivent la date d’attribution <i>ou</i> l’employé détient des options qui peuvent être exercées dans un même exercice pour l’acquisition d’actions dont la juste valeur marchande totale dépasse 100 000 \$ US (ou le montant fixé dans l’Internal Revenue Code des États-Unis)
Options que le président et chef de la direction d’Enbridge peut attribuer aux nouveaux membres de la haute direction qui entrent au service de la société	Jusqu’à 2 % du total des actions d’Enbridge en circulation au moment de l’attribution (compte non tenu de la dilution) ou, s’il est inférieur, le montant indiqué dans les politiques du comité RHR

Taux d’absorption annuel

Options d’achat d’actions en circulation	2017	2016	2015
Plan d’options d’achat d’actions incitatives	0,3912 %	0,6942 %	0,6909 %
Plan d’options d’achat d’actions fondées sur la performance ¹	–	–	–
Ancien PILT de Spectra ²	–	–	–

- Aucune attribution n’a été faite aux termes de ce plan depuis 2014.
- Toutes les attributions aux termes du PILT 2007 de Spectra ont été faites par Spectra Energy avant l’opération de fusion. Aucune autre attribution ne sera faite aux termes de ce plan.

Modification des plans d’options d’achat d’actions

Le conseil ou le comité RHR peut apporter les rajustements suivants aux options ou aux actions pouvant être émises dans le cadre des plans d’options d’achat d’actions actuels lors de la survenance de certains événements dont le paiement d’un dividende en actions ou une restructuration du capital-actions :

- augmenter ou diminuer le nombre ou changer le type d’actions réservées dans le cadre des plans d’options d’achat d’actions actuels ou pouvant être émises au moment de l’exercice des options en circulation;
- augmenter ou diminuer le prix d’attribution de l’option par action d’Enbridge;
- changer la manière dont les droits au versement d’options sont acquis et peuvent être exercés;
- le traitement des options dans le cadre de divers scénarios de cessation des fonctions;
- les modifications d’ordre administratif; et
- rajuster le nombre d’actions disponible dans le cadre des plans d’options d’achat d’actions actuels, le prix de l’option par action d’Enbridge et la période d’option.

Le conseil peut également modifier les plans d’options d’achat d’actions, en totalité ou en partie, sous réserve de l’approbation de ces modifications par les autorités de réglementation; toutefois, les actionnaires doivent également approuver les modifications suivantes :

- une modification du nombre d’actions pouvant être émises dans le cadre des plans d’options d’achat d’actions actuels;
- la suppression ou le dépassement de la limite de participation d’un initié;
- la prolongation de la durée d’une option;
- l’admission aux plans d’options d’achat d’actions actuels d’une personne qui n’est pas un employé à plein temps;

- la modification des règles relatives au transfert ou à la cession d'options; et
- la modification aux dispositions de modification des plans d'options d'achat d'actions actuels.

Modifications en 2017

En février 2017, le comité RHR et le conseil ont approuvé des modifications au plan d'options d'achat d'actions incitatives. La principale modification visait à mettre en œuvre une clause à double déclencheur en cas de changement de contrôle, sommairement décrite dans le tableau ci-après. La décision de mettre en œuvre une clause à double déclencheur en cas de changement de contrôle a été largement dictée par la volonté d'Enbridge de toujours appliquer un modèle de gouvernance exemplaire et harmonisé aux pratiques alors en vigueur sur le marché. Plusieurs autres modifications d'ordre administratif ont été apportées. Ce type de modification est permis par les conditions du plan et ne nécessitait pas l'approbation des actionnaires en vertu du plan ou des règles de la TSX.

Libellé sommaire du plan compte non tenu de la modification	Libellé sommaire du plan compte tenu de la modification
Clause à un seul déclencheur en cas de changement de contrôle En cas de changement de contrôle, les droits de toutes les options dont les droits ne sont pas acquis deviennent acquis à une date que fixe le comité RHR avant la date du changement de contrôle.	Clause à double déclencheur en cas de changement de contrôle S'il est mis fin aux fonctions du participant (y compris un congédiement déguisé) par la société ou une filiale dans les deux années qui suivent un changement de contrôle (la « date du deuxième déclencheur »), les droits de toutes les options dont les droits ne sont pas acquis du participant deviennent alors acquis à la date du deuxième déclencheur.

Ces modifications s'appliquent aux attributions d'options d'achat d'actions incitatives de 2017 et n'ont pas un effet rétroactif sur les attributions d'options d'achat d'actions incitatives antérieures. De plus, l'opération de fusion ne constituait pas un changement de contrôle pour Enbridge pour l'application du plan d'options d'achat d'actions incitatives (ni par ailleurs à l'égard des attributions fondées sur des titres de capitaux propres d'Enbridge en circulation).

Dispositions des options d'achat d'actions en cas de cessation des fonctions

Les dispositions des options d'achat d'actions incitatives actuelles en cas de cessation des fonctions sont sommairement décrites ci-après.

Motif de la cessation des fonctions	Disposition ¹⁾
Démission	Les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'au 30 ^e jour qui suit la date de la cessation des fonctions, ou si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de la durée de l'option.
Retraite	L'acquisition des droits des options d'achat d'actions incitatives continue normalement. Les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'au troisième anniversaire de la date de la retraite ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de la durée de l'option d'achat d'actions. Les conditions des options d'achat d'actions fondées sur la performance sont données ci-dessous.
Décès	Tous les droits des options deviennent acquis et les options peuvent être exercées jusqu'au premier anniversaire de la date du décès ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de la durée de l'option.
Invalidité	Les droits des options continuent de s'acquérir selon les dispositions générales du plan.
Cessation des fonctions - involontaire, sans motif valable	Les droits non acquis des options continuent de s'acquérir pendant le délai d'avis et les options dont les droits sont acquis ou deviennent acquis peuvent être exercées jusqu'au 30 ^e jour qui suit l'expiration du délai d'avis ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de la durée de l'option.
- involontaire, pour un motif valable	Toutes les options sont annulées à la date de la cessation des fonctions.
Changement de contrôle ou restructuration	<i>Plans d'options d'achat d'actions incitatives</i> : À partir des attributions de 2017, s'il est mis fin de façon non motivée aux fonctions d'un participant (y compris, notamment un congédiement déguisé) par la société ou une filiale dans les deux années qui suivent un changement de contrôle, les droits des options dont les droits ne sont pas acquis du participant deviennent alors acquis à la date du deuxième déclencheur. Pour les attributions de 2016 et des années antérieures, en cas de changement de contrôle, les droits des options deviennent acquis à la date que le comité RHR fixe avant le changement de contrôle. <i>Plans d'options d'achat d'actions actuels</i> : En cas d'une autre restructuration de quelque nature, les options doivent être prises en charge par la société remplaçante. Si elles ne sont pas prises en charge, les droits de ces options deviennent acquis et leur valeur est payée au comptant. <i>Plan d'options d'achat d'actions fondées sur la performance</i> : En cas de changement de contrôle, les droits des options deviennent acquis à la date que fixe le comité RHR avant le changement de contrôle.
Autre transfert ou cession des options d'achat d'actions	Le porteur d'une option ne peut transférer ni céder cette option sauf par testament ou aux termes des lois sur la succession héréditaire ou la distribution successorale.

1. Les différences dans les dispositions en cas de cessation des fonctions s'appliquent aux options libellés en dollars US si le membre de la haute direction a fait le choix de faire traiter ses options comme des options d'achat d'actions incitatives au sens de *incentive stock options* l'article 422 du Internal Revenue Code des États-Unis.

Les dispositions des options d'achat d'actions fondées sur la performance en cas de cessation des fonctions sont les mêmes que celles des options d'achat d'actions incitatives, si ce n'est des différences suivantes :

- dans le cas d'un départ à la retraite, les options d'achat d'actions fondées sur la performance sont calculées proportionnellement pour la période d'emploi effectif de cinq ans à compter du 1^{er} janvier de l'année d'attribution. Ces options peuvent être exercées jusqu'à la dernière des éventualités suivantes à survenir, trois ans après la retraite ou 30 jours après la date à laquelle les cibles de cours doivent être atteintes (ou jusqu'à la date à laquelle l'option expire, si elle est antérieure), dans la mesure où les cibles de cours sont atteintes;
- dans le cas d'un décès, les options d'achat d'actions fondées sur la performance dont les droits ne sont pas acquis sont calculées proportionnellement et il est présumé aux fins du plan que les exigences en matière de performance ont été remplies;
- dans le cas d'une cessation des fonctions involontaire sans motif valable, les options d'achat d'actions fondées sur la performance dont les droits ne sont pas acquis sont calculées proportionnellement; et
- dans le cas d'un changement de contrôle, il est présumé aux fins du plan que les exigences de performance ont été remplies et que le plan n'a pas été modifié en 2017 pour mettre en œuvre une clause à double déclencheur en cas de changement de contrôle, puisqu'il n'est pas question à l'heure actuelle d'accorder d'autres attributions aux termes du plan.

Attributions à titre de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Spectra Energy prises en charge

Conformément à la convention de fusion, Enbridge a pris en charge la totalité des attributions en circulation dans le cadre du PILT 2007 de Spectra à la clôture de l'opération de fusion (les « attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge »). Les attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge, y compris les actions d'Enbridge qui peuvent être émises aux termes de celles-ci, ont été approuvées par les actionnaires d'Enbridge dans le cadre de l'opération de fusion le 15 décembre 2016.

PILT 2007 de Spectra

Les attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge sont toujours assujetties aux conditions du PILT 2007 de Spectra et continueront d'être administrées par Enbridge conformément aux conditions du PILT 2007 de Spectra. Le texte qui suit décrit sommairement les principales dispositions du PILT 2007 de Spectra dans la mesure où elles s'appliquent aux attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge. Cette description sommaire est donnée entièrement sous réserve du texte intégral du PILT 2007 de Spectra modifié et mis à jour, dont on peut obtenir copie sous le profil d'Enbridge sur le site Internet de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

Dispositions générales

- **Nombre d'actions.** Le nombre total d'actions d'Enbridge qui peuvent être émises dans le cadre d'attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge s'élève à 5 000 000 d'actions d'Enbridge, soit 0,295 % des actions émises et en circulation d'Enbridge au 31 décembre 2017.
- **Réservation des actions.** Au moment où Spectra Energy a initialement adopté le PILT 2007 de Spectra en 2007, elle avait réservé 30 000 000 d'actions ordinaires à des fins d'émission dans le cadre du PILT 2007 de Spectra, 10 000 000 d'actions et 12 500 000 actions ayant été réservées après l'approbation des actionnaires le 19 avril 2011 et le 26 avril 2016, respectivement. Immédiatement avant la clôture de l'opération de fusion, 19 756 580 actions ordinaires de Spectra Energy étaient toujours réservées à des fins d'éventuelles émissions dans le cadre du PILT 2007 de Spectra. Enbridge a toutefois déterminé qu'elle n'attribuerait aucune autre attribution dans le cadre du PILT 2007 de Spectra après la clôture de l'opération de fusion et n'a donc pris en charge que les actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge. Toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres futures d'Enbridge (y compris les attributions faites aux anciens employés de Spectra Energy) seront attribuées dans le cadre des plans existants d'Enbridge et non pas dans le cadre du PILT 2007 de Spectra.
- **Administration.** Avant la clôture de l'opération de fusion, l'administration du PILT 2007 de Spectra relevait du comité de la rémunération de Spectra Energy, qui avait le pouvoir de déterminer les personnes admissibles à des attributions, les types d'attributions, le moment des attributions, le nombre d'actions, d'unités ou d'autres droits visés par une attribution, et les conditions de chaque attribution. Après la clôture de l'opération de fusion, l'administration du PILT 2007 de Spectra, uniquement dans la mesure applicable aux attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge, relèvera du comité RHR conformément à l'administration des programmes de rémunération existants d'Enbridge.

- **Admissibilité.** Étaient admissibles à des attributions au titre du PILT 2007 de Spectra tous les membres clés du personnel de Spectra Energy et de ses filiales et tous les administrateurs non-membres du personnel que le comité de rémunération de Spectra Energy déterminait de temps à autre à sa seule appréciation. Comme il est indiqué ci-dessus, seules les actions pouvant être émises aux termes d'attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge ont été prises en charge par Enbridge dans le cadre de l'opération de fusion et Enbridge n'accordera donc aucune autre attribution à quiconque dans le cadre du PILT 2007 de Spectra.
- **Attributions.** Comme il est plus amplement décrit ci-après, les attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge comprennent :
 - des options de Spectra Energy;
 - des unités d'actions fictives de Spectra Energy;
 - des unités d'actions fondées sur la performance de Spectra Energy; et
 - des attributions d'équivalents de dividendes.
- **Ajustements des attributions.** Le comité RHR peut établir et mettre en œuvre des ajustements appropriés aux attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge en cas de fusion, de regroupement, de refonte du capital, de reclassement, de dividendes- actions, de fractionnement d'actions ou de quelque autre opération de changement de contrôle analogue.
- **Conditions et modifications.** Le PILT 2007 de Spectra a une durée de dix ans à compter de sa date d'approbation par les actionnaires de Spectra Energy, la dernière approbation remontant au 26 avril 2016, sous réserve de sa dissolution ou modification antérieures conformément aux conditions du PILT 2007 de Spectra. Une modification des attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge ou du PILT 2007 de Spectra qui est mise en œuvre par le comité RHR ne peut avoir quelque effet défavorable important sur les attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge sans le consentement des porteurs de ces attributions.
- **Cessibilité.** Une option d'achat d'actions attribuée dans le cadre du PILT 2007 de Spectra Energy peut, uniquement dans la mesure permise par le comité RHR, être cédée à des membres de la famille immédiate du participant ou à des fiduciaires, à des sociétés de personnes ou à des sociétés par actions dont les bénéficiaires, membres ou propriétaires sont des membres de la famille immédiate du participant, ou à une autre personne que le comité RHR peut approuver à l'avance et indiquée dans la convention d'attribution. Toutes les autres attributions au titre du PILT de Spectra Energy prises en charge ne sont cessibles que par testament, transmission ab intestat et distribution successorale.

Options d'achat d'actions

- **Options d'achat d'actions non visées et options d'achat d'actions incitatives.** Spectra Energy a attribué dans le cadre du PILT 2007 de Spectra des options d'achat d'actions ordinaires de Spectra Energy (les « options de Spectra Energy ») à certains de ses employés. Immédiatement avant la clôture de la fusion, 4 000 options de Spectra Energy étaient en circulation dans le cadre du PILT 2007 de Spectra à un prix d'exercice moyen pondéré de 26,33 \$ US l'action ordinaire de Spectra Energy, et 892 163 options de Spectra Energy étaient en circulation dans le cadre du PILT 2007 de Spectra à un prix d'exercice moyen pondéré de 28,40 \$ US l'action ordinaire de Spectra Energy.
- **Prix d'exercice.** Le prix d'exercice de chaque option de Spectra Energy a été fixé par le comité de la rémunération de Spectra Energy à la date de l'attribution, étant entendu, toutefois, que le prix d'exercice par option ne peut être inférieur à 100 % de la juste valeur marchande par action des actions ordinaires de Spectra Energy à la date d'attribution. Étant donné que le prix d'exercice des options de Spectra Energy a été fixé à la date d'attribution, le prix d'exercice peut être inférieur au cours en vigueur des actions d'Enbridge au moment de l'exercice des options.
- **Acquisition des droits et condition des options d'achat d'actions.** Le comité de la rémunération de Spectra Energy a prescrit dans la convention d'attribution applicable à chaque option de Spectra Energy le ou les moments ou les conditions auxquels les droits de ces options sont acquis ou auxquels ces options peuvent être exercées. Les options de Spectra Energy ont en général une durée de dix ans à compter de la date d'attribution et pendant cette durée, une fois les droits acquis, les options peuvent être exercées, à moins que le comité de la rémunération de Spectra Energy n'ait précisé une période d'exercice plus courte dans une convention d'attribution, et sous réserve des limites pouvant s'appliquer aux termes d'une convention d'attribution quant à la cessation de l'emploi ou de quelque autre service d'un participant auprès de Spectra Energy ou de l'une de ses filiales.
- **Traitement à la clôture de l'opération de fusion.** À la clôture de l'opération de fusion, chaque option de Spectra Energy en circulation, dont les droits ont été acquis ou non, a été automatiquement convertie en une option d'achat, aux mêmes conditions que celles qui s'appliquaient immédiatement avant la clôture, du nombre d'actions d'Enbridge correspondant au produit (arrondi au nombre entier inférieur le plus près) obtenu de la multiplication i) du nombre d'actions ordinaires de Spectra Energy visées par l'option immédiatement avant la clôture et ii) 0,984

(le « ratio d'échange »), à un prix d'exercice par action (arrondi au cent entier supérieur le plus près) correspondant au quotient obtenu de la division A) du prix d'exercice par action ordinaire de Spectra Energy de cette option de Spectra Energy immédiatement avant la clôture par B) le ratio d'échange. Les options de Spectra Energy prises en charge par Enbridge dans le cadre de l'opération de fusion peuvent être exercées pour acquérir 881 819 actions d'Enbridge à un prix d'exercice moyen pondéré de 28,86 \$ US l'action d'Enbridge, deviennent acquises à différentes dates jusqu'en février 2019 et ont des durées diverses expirant au plus tard en février 2026.

Unités d'actions fictives

- **Attribution, prix et acquisition des droits.** Spectra Energy a attribué dans le cadre du PILT 2007 de Spectra des unités d'actions fictives (les « unités d'actions fictives de Spectra Energy ») qui confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir à l'expiration d'une période d'acquisition des droits fixe, un paiement fondé sur la valeur d'une action ordinaire au moment de l'acquisition des droits. À la date d'acquisition des droits applicable, les unités d'actions fictives de Spectra Energy sont réglées en actions d'Enbridge ou en espèces d'une juste valeur marchande équivalente conformément aux conditions de l'attribution.
- **Traitement à la clôture de l'opération de fusion.** À la clôture de l'opération de fusion, chaque unité d'actions fictives de Spectra Energy, dont les droits ont été acquis ou non, a été automatiquement convertie en une unité d'actions fictives, aux mêmes conditions que celles qui s'appliquaient immédiatement avant la clôture, libellée en un nombre d'actions d'Enbridge correspondant au produit (arrondi au nombre entier inférieur le plus près) obtenu de la multiplication i) du nombre d'actions ordinaires de Spectra Energy visées par l'unité d'actions fictives de Spectra Energy immédiatement avant la clôture par ii) le ratio d'échange. Enbridge a pris en charge 1 566 726 unités d'actions fictives de Spectra Energy qui ont été converties en 1 541 094 unités d'actions fictives libellées en actions d'Enbridge dans le cadre de l'opération de fusion. Environ 42 % de ces unités d'actions fictives de Spectra Energy prises en charge seront réglées en actions d'Enbridge et environ 58 % seront réglées en espèces à différentes dates jusqu'en février 2020.

Attributions fondées sur la performance

- **Attribution.** Spectra Energy a attribué dans le cadre du PILT 2007 de Spectra des attributions fondées sur la performance libellées en actions ordinaires de Spectra Energy (les « UAP de Spectra Energy ») qui deviennent payables à l'expiration d'une période de performance de trois ans en fonction de la réalisation de certains objectifs de performance établis par le comité de la rémunération de Spectra Energy. Les attributions fondées sur la performance payées en actions d'Enbridge sont évaluées à leur juste valeur marchande au moment du paiement.
- **Traitement à la clôture de l'opération de fusion – UAP de Spectra Energy 2015.** À la clôture de l'opération de fusion, chaque UAP de Spectra Energy en circulation attribuée au cours de l'année civile 2015 (une « UAP de Spectra Energy 2015 ») a été automatiquement annulée et convertie en un droit de recevoir un nombre d'actions d'Enbridge correspondant au produit (arrondi au nombre entier inférieur le plus près) obtenu de la multiplication i) du nombre d'actions ordinaires de Spectra Energy visées par l'UAP de Spectra Energy 2015 immédiatement avant la clôture par ii) le ratio d'échange, ainsi qu'un paiement en espèces correspondant au montant des équivalents de dividendes accumulés le cas échéant à l'égard de l'UAP de Spectra Energy 2015. Le nombre d'actions ordinaires de Spectra Energy visées par l'UAP de Spectra Energy 2015 a été fixé en fonction d'un pourcentage d'acquisition des droits présumé établi de la manière indiquée dans la convention d'attribution applicable (qui était fondée sur le rendement total pour les actionnaires de Spectra Energy par rapport au rendement total pour les actionnaires d'un groupe de référence pour la période commençant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant à la date de clôture de l'opération de fusion). Environ 820 671 actions d'Enbridge et 2 637 494 \$ US au titre des équivalents de dividendes accumulés (dans chaque cas, avant la retenue d'impôt) étaient payables aux porteurs d'UAP de Spectra Energy 2015 dans le cadre de la clôture de l'opération de fusion.
- **Traitement à la clôture de l'opération de fusion – UAP de Spectra Energy 2016.** À la clôture de l'opération de fusion, chaque UAP de Spectra Energy en circulation attribuée au cours de l'année civile 2016 (une « UAP de Spectra Energy 2016 ») a été automatiquement convertie en une unité d'actions fondée sur le service libellée en actions d'Enbridge et sous réserve des conditions (y compris les conditions d'acquisition des droits fondés sur le service, mais exclusion faite des conditions d'acquisition des droits fondés sur la performance) qui étaient applicables à l'UAP de Spectra Energy 2016 sous-jacente avant la clôture. Le nombre d'actions d'Enbridge visées par chacune de ces unités d'actions correspond au produit (arrondi au nombre entier inférieur le plus près) obtenu de la multiplication i) du nombre d'actions ordinaires de Spectra Energy visées par l'UAP de Spectra Energy 2016 immédiatement avant la clôture (les conditions d'acquisition des droits fondés sur la performance étant réputées remplies en fonction de la performance actuelle jusqu'à la clôture) par ii) le ratio d'échange. Dans le cadre de

l'opération de fusion, Enbridge a pris en charge 560 656 UAP de Spectra Energy 2016 qui, après application du coefficient de performance, ont été converties en 1 103 132 unités d'actions libellées en actions d'Enbridge. Comme il est prévu, ces unités d'actions seront réglées en actions d'Enbridge en général après la date d'acquisition des droits du 31 décembre 2018.

Autres attributions fondées sur des actions

- **Autres attributions fondées sur des actions.** En plus des attributions au titre du PILT de Spectra Energy prises en charge, Spectra Energy avait d'autres attributions fondées sur des titres de capitaux propres ou liées à des titres de capitaux propres représentant un droit d'acquiescer ou de recevoir des actions ordinaires de Spectra Energy ou des paiements ou des avantages calculés en fonction de leur valeur (les « autres attributions de Spectra Energy ») en cours dans le cadre du plan d'épargne des membres de la haute direction de Spectra Energy et du plan d'épargne des administrateurs de Spectra Energy (les « plans d'épargne de Spectra »).
- **Traitement à la clôture de l'opération de fusion.** À la clôture de l'opération de fusion, chaque autre attribution de Spectra Energy en circulation a été automatiquement convertie en un droit d'acquiescer ou de recevoir des avantages calculés en fonction de la valeur des actions d'Enbridge, aux mêmes conditions que celles qui s'appliquaient à l'autre attribution de Spectra Energy immédiatement avant la clôture. Le nombre d'actions d'Enbridge visées par l'autre attribution de Spectra Energy ainsi convertie correspond au produit (arrondi au nombre entier inférieur le plus près) obtenu de la multiplication i) du nombre d'actions ordinaires de Spectra Energy visées par l'autre attribution de Spectra Energy immédiatement avant la clôture par ii) le ratio d'échange. Les plans d'épargne de Spectra ont des fiducies qui gèrent les caisses de retraite (habituellement appelées des fiducies *rabbi*) (les « fiducies des plans d'épargne de Spectra »). Les obligations de capitaliser les fiducies des plans d'épargne de Spectra ont été déclenchées dans le cadre de l'opération de fusion. Pour toute autre attribution de Spectra Energy réglée en actions, les actions d'Enbridge utilisées pour régler ces actions seront obtenues sur le marché par le fiduciaire des fiducies des plans d'épargne de Spectra.

Attributions d'équivalents de dividendes

- **Attributions d'équivalents de dividendes.** Des attributions d'équivalents de dividendes attribuées dans le cadre du PILT 2007 de Spectra conféraient à leurs porteurs un droit de recevoir des paiements en espèces calculés en fonction des dividendes déclarés sur les actions ordinaires de Spectra Energy pendant la durée de l'attribution.

Traitement des attributions au titre du PILT de Spectra Energy prises en charge après l'opération de fusion

Conformément aux conditions du PILT 2007 de Spectra, les droits des attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge deviendront acquis si le porteur de l'attribution est l'objet d'une cessation des fonctions déterminée dans les 24 mois qui suivent la clôture de l'opération de fusion. Aux termes du PILT 2007 de Spectra, une cessation des fonctions déterminée s'entend en général d'une cessation des fonctions involontaire du porteur de l'attribution par Enbridge sans motif valable ou par le porteur avec un motif valable.

Quantification de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

En date du 31 décembre 2017, un total de 1 682 495 actions d'Enbridge peuvent être émises dans le cadre d'attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge en circulation, soit environ 0,099 % des actions émises et en circulation d'Enbridge. Le tableau qui suit présente le nombre d'actions d'Enbridge pouvant être émises dans le cadre du PILT 2007 de Spectra à l'exercice ou au règlement des attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge et des autres attributions de Spectra Energy prises en charge dans le cadre des plans d'épargne de Spectra, dans chaque cas, en circulation au 31 décembre 2017.

Nombre et pourcentage d'actions d'Enbridge attribuées et pouvant être émises dans le cadre du PILT 2007 de Spectra				
Options de Spectra Energy	Unités d'actions fictives de Spectra Energy	UAP de Spectra Energy 2016	Nombre total d'actions d'Enbridge pouvant être émises dans le cadre du PILT 2007 de Spectra	Pourcentage des actions d'Enbridge émises et en circulation
805 806	328 251	548 438	1 682 495	0,099 %

Dispositions des options de Spectra Energy, des unités d'actions fictives de Spectra Energy et des UAP de Spectra Energy en cas de cessation des fonctions

Les dispositions des options de Spectra Energy, des unités d'actions fictives de Spectra Energy et des UAP de Spectra Energy en cas de cessation des fonctions sont décrites ci-après.

Motif de la cessation des fonctions	Disposition
Cessation des fonctions volontaire (pas d'admissibilité à la retraite)	Les droits sur la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis prennent fin immédiatement. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir, soit trois mois après la cessation des fonctions ou le dixième anniversaire de la date d'attribution.
Cessation des fonctions volontaire (admissibilité au départ à la retraite)	L'attribution est calculée proportionnellement d'après les mois de service complets et partiels au cours de la période d'acquisition, et l'attribution proportionnelle devient payable à la date d'acquisition initiale. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'au dixième anniversaire de la date d'attribution.
Cessation des fonctions involontaire, pour motif valable	Les droits sur la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis prennent fin immédiatement. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir, soit trois mois après la cessation des fonctions ou le dixième anniversaire de la date d'attribution.
Cessation des fonctions involontaire, sans motif valable ou pour cause avant le deuxième anniversaire du changement de contrôle (la période de deux ans du changement de contrôle)	Les droits sur la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis sont acquis au moment de la cessation des fonctions. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'au dixième anniversaire de la date d'attribution.
Cessation des fonctions involontaire, sans motif valable après la période de deux ans du changement de contrôle	L'attribution est calculée d'après les mois de service complets et partiels pendant la période d'acquisition. UAP de Spectra Energy – L'attribution proportionnelle devient payable à la date d'acquisition initiale. Unités d'actions fictives de Spectra Energy – L'attribution proportionnelle devient payable à la cessation des fonctions. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir, soit trois mois après la cessation des fonctions ou le dixième anniversaire de la date d'attribution.
Cessation des fonctions en raison d'un décès ou d'une invalidité	Les droits à la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis deviennent acquis. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir, soit 36 mois après cette cessation des fonctions ou le dixième anniversaire de la date d'attribution.
Autre transfert ou cession des options d'achat d'actions	Le porteur d'une option ne peut transférer ni céder cette option sauf par testament ou aux termes des lois sur la succession héréditaire ou la distribution successorale. Le porteur de l'attribution ne peut céder les unités d'actions fictives de Spectra Energy ni les UAP de Spectra Energy.

Rapport du comité des ressources humains et de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a examiné l'analyse de la rémunération précédente et en a discuté avec la direction. D'après l'examen et les discussions, le comité des ressources humaines et de la rémunération recommande au conseil d'inclure l'analyse de la rémunération dans la présente circulaire de sollicitation de procurations. Ce rapport est fourni par les administrateurs indépendants suivants qui composent le comité des ressources humaines et de la rémunération :

Catherine L. Williams (présidente)
Clarence P. Cazalot, Jr.
Marcel R. Coutu
V. Maureen Kempston Darkes
Michael E.J. Phelps
Rebecca B. Roberts

Ratio de rémunération du chef de la direction

La rémunération totale annuelle de notre employé moyen, la rémunération totale annuelle de M. Monaco, notre président et chef de la direction, et le ratio de ces deux valeurs sont présentés ci-après :

- la rémunération totale annuelle d'un employé moyen d'Enbridge (à l'exception de M. Monaco, notre président et chef de la direction) s'établit à 121 907 \$ en 2017;
- la rémunération totale annuelle de M. Monaco, notre président et chef de la direction, s'est établie à 12 526 905 \$ en 2017; et
- pour 2017, le ratio de la rémunération totale annuelle de M. Monaco par rapport à la rémunération totale annuelle moyenne de tous nos autres employés s'établissait à 102 pour 1.

Contexte

Pour trouver notre employé moyen, nous avons utilisé tout notre personnel au 31 décembre 2017, à l'exception des employés qui sont entrés au service de notre organisation dans le cadre de l'opération de fusion, et mesuré la rémunération d'après le salaire de base annualisé, les valeurs cibles des possibilités d'intéressement à court et à moyen termes, le temps supplémentaire cumulé depuis le début de l'exercice et les autres sommes versées en espèces cumulées depuis le début de l'exercice, y compris les bonus, les allocations et les primes.

Les règles de la SEC, qui permettent d'omettre des employés d'une entité acquise du calcul du ratio de la rémunération pour l'exercice au cours duquel l'acquisition se produit, nous permettent d'exclure les anciens employés de Spectra. Par conséquent, ce calcul exclut environ 5 600 anciens employés de Spectra qui sont entrés au service d'Enbridge dans le cadre de la réalisation de l'opération de fusion en février 2017.

Après avoir déterminé notre employé moyen (qui est situé au Canada), nous avons calculé la rémunération totale annuelle pour 2017 selon la même méthode que nous utilisons pour établir la rémunération totale annuelle de nos membres de la haute direction visés aux fins du Tableau sommaire de la rémunération. Les montants qui ont été initialement versés en dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ CA = 0,7981 \$ US.

Ce ratio de rémunération constitue une estimation raisonnable calculée conformément aux règles de la SEC d'après notre feuille de paie et les relevés d'emploi, conformément à la méthode décrite ci-dessus. Les règles de la SEC pour déterminer l'employé moyen et calculer le ratio de la rémunération d'après la rémunération totale annuelle de cet employé permettent aux sociétés d'adopter diverses méthodes, d'appliquer certaines exclusions et de poser des estimations et des hypothèses raisonnables qui traduisent leurs pratiques en matière de rémunération. Le ratio de rémunération déclaré par d'autres sociétés pourrait donc ne pas être comparable au ratio de rémunération déclaré ci-dessus, puisque les autres sociétés peuvent avoir des pratiques en matière d'emploi et de rémunération différentes et utiliser des méthodes, des exclusions, des estimations et des hypothèses différentes dans le calcul de leur propre ratio de rémunération.

Ratio complémentaire, compte non tenu de l'incidence de la variation des valeurs du plan de retraite

Comme il est indiqué dans l'analyse de notre Tableau sommaire de la rémunération à la page 98, la variation de la valeur du plan de retraite (qui est une composante de la rémunération totale annuelle) est assujettie à bon nombre de variables externes, comme les cours du change, les taux d'actualisation et d'autres hypothèses actuarielles. Par conséquent, nous donnons un calcul complémentaire du ratio de rémunération qui exclut l'incidence des valeurs du plan de retraite. Ce ratio complémentaire ne vise pas à remplacer le ratio indiqué ci-dessus exigé aux termes des règles de la SEC et calculé conformément à celles-ci, mais il est présenté pour normaliser les variations annuelles des valeurs du plan de retraite qui ne sont pas utiles, selon nous, pour évaluer la rémunération à des fins de comparaison.

La rémunération totale annuelle de notre employé moyen, la rémunération totale annuelle de M. Monaco, notre président et chef de la direction, et le ratio de ces deux valeurs, compte non tenu de l'incidence de la variation des valeurs du plan de retraite, sont présentés ci-après :

- la rémunération totale annuelle d'un employé moyen d'Enbridge (à l'exception de M. Monaco, notre président et chef de la direction), compte non tenu de l'incidence des valeurs du plan de retraite, s'établit à 104 580 \$ en 2017;
- la rémunération totale annuelle de M. Monaco, notre président et chef de la direction, compte non tenu de l'incidence des valeurs du plan de retraite, s'est établie à 8 207 905 \$ en 2017; et
- pour 2017, le ratio de la rémunération totale annuelle de M. Monaco par rapport à la rémunération totale annuelle moyenne de tous nos autres employés s'établissait à 78 pour 1.

Annexe A

CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. INTRODUCTION

Le conseil d'administration (le « conseil ») d'Enbridge Inc. (la « société ») surveille la gestion des affaires de la société et en assure la supervision. L'objectif principal du conseil est d'agir dans l'intérêt véritable de la société et d'accroître la valeur à long terme pour les actionnaires tout en tenant compte des intérêts des actionnaires et des diverses autres parties intéressées de la société. La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») prévoit que chaque administrateur et dirigeant doit agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt véritable de la société et faire preuve du même degré de prudence, de diligence et de compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables.

La présente charte n'a pas pour but de limiter les pouvoirs du conseil, mais plutôt d'aider le conseil à exercer ses pouvoirs et à s'acquitter de ses responsabilités. La présente charte complète les principes et lignes directrices en matière de gouvernance et les chartes respectives des comité du conseil, du président du conseil et du président et chef de la direction.

II. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'organisation du conseil, ses pouvoirs et ses procédures sont assujettis à la LCSA et aux statuts et règlements administratifs de la société. La société est également assujettie à d'autres lois et exigences de Bourses des valeurs applicables.

Chaque comité du conseil se réunit aux moments et aux endroits que son président peut fixer ou chaque fois qu'un membre du comité, le conseil ou un dirigeant de la société (ou, dans le cas du comité d'audit, des finances et des risques, l'auditeur interne ou l'auditeur externe) demande la tenue d'une réunion. Un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures de chaque réunion est donné à chaque membre d'un comité du conseil. Un comité du conseil est dûment réuni si au moins une majorité des membres sont présents. Le quorum à une réunion se compose d'au moins une majorité des membres. Lorsque les membres y consentent et qu'un avis en bonne et due forme a été donné ou a fait l'objet d'une renonciation, les membres du comité peuvent participer à une réunion du comité par tout moyen de communication — téléphonique, électronique ou autre — permettant à tous les participants à une telle réunion de communiquer adéquatement entre eux, et un membre qui participe à une telle réunion est alors réputé y avoir assisté. En l'absence du président du comité, les membres du comité peuvent choisir parmi eux un (1) membre pour présider la réunion. Le cas échéant, les membres du comité peuvent tenir des réunions séparées avec les membres de la haute direction de la société. Les comités du conseil tiennent des procès-verbaux de toutes leurs réunions.

On s'attend à ce que les administrateurs se préparent adéquatement aux réunions du conseil et des comités du conseil auxquelles ils siègent, qu'ils y assistent et y participent, qu'ils prennent connaissance des discussions et des décisions s'ils ont manqué des réunions et qu'ils assistent à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les administrateurs doivent en tout temps s'acquitter de leurs responsabilités en suivant les normes d'éthique les plus élevées et conformément aux lois et règlements applicables ainsi qu'aux valeurs d'intégrité, de sécurité et de respect de la société. Le conseil a adopté un énoncé sur la conduite des affaires applicable à l'ensemble des employés, des entrepreneurs et des administrateurs de la société.

Le conseil fonctionne en déléguant à la direction certains de ses pouvoirs, en s'en réservant d'autres et en en réservant d'autres à ses comités. Le conseil est responsable de la gérance de la société, de la supervision des mesures prises par la direction et il est chargé de l'orientation générale de la direction. La direction est responsable de la direction de la société.

III. PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Dans le cadre de sa responsabilité de gérance, le conseil est investi des responsabilités suivantes :

- A. **Chef de la direction et membre de la haute direction** — Nommer le chef de la direction; approuver le mandat du chef de la direction; évaluer le rendement du chef de la direction; approuver la rémunération du chef de la direction; et approuver la nomination des membres de la haute direction;
- B. **Planification de la relève** — Veiller à ce que des processus soient en place pour la planification de la relève, y compris la nomination, la formation et la supervision de la haute direction;
- C. **Stratégie** — Adopter un processus de planification stratégique et approuver, au moins une fois par année, un plan stratégique qui tient compte, entre autres choses, des occasions et des risques de l'entreprise de la société;

- et suivre les progrès en vue de la réalisation du plan stratégique et demander à la direction de prendre les mesures correctives au besoin;
- D. **Risque** — Repérer et bien comprendre les principaux risques de l'entreprise de la société et veiller à ce que des systèmes appropriés soient mis en place pour surveiller, gérer et atténuer ces risques;
 - E. **Contrôle interne** — Veiller à ce que des processus soient en place pour surveiller et maintenir l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la société;
 - F. **Culture d'intégrité, de sécurité et de respect** — S'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des autres membres de la haute direction et voir à ce que le chef de la direction et les autres membres de la haute direction créent une culture d'intégrité, de sécurité et de respect à l'échelle de la société, notamment en approuvant l'énoncé sur la conduite des affaires de la société et en surveillant la conformité à celui-ci;
 - G. **Gouvernance** — Élaborer la démarche de la société en matière de gouvernance, y compris les principes et lignes directrices en matière de gouvernance;
 - H. **Communications** — Veiller à ce que la société ait en place un programme de communication pour communiquer efficacement avec les actionnaires, les parties prenantes et le public en général et recevoir des commentaires de ceux-ci et pour s'assurer que les renseignements présentés au public et les communications de l'entreprise respectent la législation en valeurs mobilières applicable; et
 - I. **Responsabilités ne pouvant être déléguées** — Prendre certaines décisions en conseil plénier qui ne peuvent être déléguées en vertu de la LCSA, notamment autoriser l'émission de titres, déclarer des dividendes, approuver les circulaires de sollicitation de procurations de la direction, approuver les états financiers annuels et adopter, modifier ou révoquer les règlements administratifs de la société.

IV. AUTRES QUESTIONS USUELLES RELEVANT DU CONSEIL

La liste non exhaustive qui suit présente d'autres questions généralement examinées par le conseil lorsqu'il s'acquitte de sa responsabilité de gestion de la société. Le conseil peut décider qu'il est approprié de déléguer certaines de ces questions aux comités du conseil :

- i) la supervision des activités financières internes, y compris : l'examen et la recommandation aux actionnaires des changements à la structure du capital; l'examen et l'approbation du budget annuel, des plans de financement annuels, de la politique en matière de dividendes et des nouveaux financements; l'examen et l'approbation des états financiers, des rapports de gestion et du rapport annuel; et l'approbation des pouvoirs de la société et les politiques en matière de plafonnement des dépenses relatives aux pouvoirs délégués à la direction;
- ii) l'examen et l'approbation des initiatives, des investissements et des opérations d'importance;
- iii) la mise en place de processus pour traiter des questions applicables, notamment d'entreprise, de valeurs mobilières, de réglementation et de conformité et l'approbation et la surveillance de la conformité aux politiques et procédures importantes aux termes desquelles la société est régie et exerce ses activités; et
- iv) la gestion des propres affaires du conseil.

En plus des questions indiquées dans la présente charte, le conseil s'acquitte des autres fonctions pouvant être nécessaires ou appropriées dans les circonstances, y compris des fonctions expressément requises aux termes de la LCSA ou d'une autre loi applicable, des statuts ou règlements administratifs de la société ou des exigences de Bourses des valeurs mobilières applicables.

V. COMMUNICATIONS AVEC LE CONSEIL

Les parties intéressées qui souhaitent communiquer avec le président du conseil peuvent le faire par écrit à l'adresse Président du conseil a/s Secrétaire, Enbridge Inc., 425-1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8 ou par courriel à l'adresse corporatesecretary@enbridge.com.

VI. ABSENCE DE CRÉATION DE DROITS

La présente charte fait partie intégrante du cadre de gouvernance flexible du conseil. Elle n'a pas pour effet de créer quelque obligation juridique liant le conseil, un comité du conseil, un administrateur ou la société.

Annexe B – Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR

La présente circulaire de sollicitation de procurations renferme des renvois au bénéfice ajusté, au BPA ajusté, aux FTD et aux FTD par action ordinaire, qui sont des mesures utilisées aux fins des programmes de rémunération de la haute direction d'Enbridge. La direction est d'avis que la présentation du BPA ajusté et des FTD fournit des renseignements utiles aux investisseurs et aux actionnaires puisqu'elle contribue à rehausser la transparence et donne un meilleur aperçu de la performance de la société.

Nos mesures non conformes aux PCGR décrites ci-dessus ne sont pas des mesures qui ont un sens normalisé prescrit par les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (PCGR des États-Unis) et ne sont pas des mesures conformes aux PCGR des États-Unis. Ces mesures pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Les tableaux ci-après rapprochent les mesures non conformes aux PCGR des mesures conformes aux PCGR comparables.

Flux de trésorerie distribuables

Le tableau qui suit présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des FTD. Sont définis comme étant les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant les variations des actifs et des passifs d'exploitation (y compris les variations des passifs environnementaux), déduction faite des distributions aux participations ne donnant pas le contrôle et aux participations ne donnant pas le contrôle rachetables, des dividendes sur les actions privilégiées et des investissements de maintien, ainsi que des ajustements pour les facteurs inhabituels, non récurrents ou hors exploitation. La société utilise également les FTD pour évaluer la performance de la société et fixer sa cible de versement de dividendes.

Les FTD ont été convertis en FTD par action au moyen des FTD de 5 614 millions de dollars CA, qui est de plus ajusté pour tenir compte de l'effet de dilution des émissions d'actions, divisé par 1 525 millions, le nombre moyen pondéré d'actions d'Enbridge en circulation au 31 décembre 2017.

	Exercice terminé le 31 décembre 2017
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	
Rentrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	6 584
Montant ajusté pour les variations des actifs et des passifs d'exploitation ¹	412
	6 996
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle et aux participations ne donnant pas le contrôle rachetables ²	(1 042)
Dividendes sur les actions privilégiées	(330)
Investissements de maintien ³	(1 261)
Éléments d'ajustement importants :	
Règlement de couverture avant l'émission ⁴	431
Normalisation météorologique	–
Autres rentrées de trésorerie non comptabilisées dans les produits ⁵	196
Coûts liés au développement des projets et aux opérations	210
Provision pour réévaluation des stocks réalisée ⁶	(56)
Coûts des indemnités de séparation versées aux salariés, de transition et de restructuration	359
Autres éléments	111
Flux de trésorerie distribuables	5 614
D'autres éléments de rajustement à l'égard de l'effet de dilution net des activités de financement supplémentaires qui n'étaient pas prévus au moment de l'attribution	15
Flux de trésorerie distribuables (ajustés aux fins de la rémunération incitative)	5 629

1. Les variations des actifs et des passifs d'exploitation englobent les variations des passifs environnementaux, déduction faite des recouvrements.
2. Ces montants sont présentés déduction faite des éléments d'ajustement.
3. Les investissements de maintien représentent les dépenses en immobilisations requises pour le soutien et l'entretien continu du réseau de pipelines existant ou qui sont nécessaires pour maintenir les fonctions de service des biens existants (y compris le remplacement des composants usés, désuets ou achevant leur durée de vie utile). Aux fins des FTD, les investissements de maintien excluent les dépenses qui prolongent la durée de

vie utile des biens, augmentent les fonctions de service par rapport aux niveaux actuels ou réduisent les coûts engagés pour rehausser les produits ou les fonctions de service des biens existants.

4. Se rapporte à la résiliation des swaps de taux d'intérêt en raison de la moins grande probabilité d'émissions de titres de créance à long terme.
5. Comprend la trésorerie reçue, déduction faite des produits comptabilisés au titre de contrats sur les droits de rattrapage et d'ententes similaires de produits différés.
6. La provision pour réévaluation des stocks réalisée est liée à des pertes à la vente de stocks antérieurement dépréciés pour lesquels il existe un gain compensatoire d'un montant semblable réalisé sur les instruments dérivés dans les FTD.

Bénéfice et bénéfice ajusté

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice et du bénéfice ajusté. Le bénéfice ajusté représente le bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires après ajustement pour les facteurs inhabituels, non récurrents ou hors exploitation, ainsi que les ajustements pour les facteurs inhabituels, non récurrents ou hors exploitation relatifs à la charge d'amortissement, à la charge d'intérêts, aux impôts sur les bénéfices, aux participations ne donnant pas le contrôle et aux participations ne donnant pas le contrôle rachetables sur une base consolidée. La direction se sert du bénéfice ajusté comme autre mesure de la capacité de la société de générer un bénéfice.

Le bénéfice ajusté a été converti en BPA ajusté au moyen du bénéfice ajusté de 2 982 millions de dollars CA qui est de plus ajusté pour tenir compte des ajustements découlant de l'opération de fusion, d'autres rentrées de trésorerie non comptabilisées dans les produits, de l'effet de dilution des émissions d'actions et de la normalisation météorologique, divisé par 1 525 millions, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2017.

	Exercice terminé le 31 décembre 2017
<i>(en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)</i>	
Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	2 529
Éléments d'ajustement :	
Variations (du gain) de la perte non réalisée liée à la juste valeur d'instruments dérivés	(1 109)
Perte de valeur d'actifs et de placements	4 565
Gain à la vente d'actifs	(27)
Coûts de redémarrage des pipelines et des installations liés aux incendies de forêt en Alberta	-
Pertes à la vente d'actifs et de placements non essentiels, montant net des gains	9
(Gain) perte de change intersociétés non réalisée	29
Essais hydrostatiques	-
Ajustement de droits de rattrapage	-
Coûts de correction des fuites, déduction faite des recouvrements d'assurance	10
Températures plus chaudes que la normale	-
Coûts liés au développement des projets et aux opérations	205
Coûts des indemnités de séparation versées aux salariés et coûts de restructuration	354
Autres	(7)
Éléments d'ajustement à l'égard des aspects suivants :	
Amortissement	11
Charges d'intérêt	251
Impôts sur les bénéfices	(3 502)
Participations ne donnant pas le contrôle et participations ne donnant pas le contrôle rachetables	(336)
Bénéfice ajusté	2 982
Autres éléments d'ajustement à l'égard de ce qui suit : les incidences prévues de l'opération de fusion, l'effet de dilution net des activités de financement supplémentaires qui n'étaient pas envisagées au moment de l'attribution, et compte tenu des autres rentrées de trésorerie qui ne sont plus comptabilisées dans le bénéfice ajusté et la normalisation des incidences des conditions météorologiques dans les activités de services publics de la société	412
Bénéfice ajusté aux fins de la rémunération incitative	3 394

425 – 1st Street S.W., bureau 200
Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8

Téléphone : 403-231-3900
Télécopieur : 403-231-3920
Sans frais : 800-481-2804

enbridge.com